

(I)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1856-1857.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1854,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

Novembre 1856.

(17)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1854	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1854	11— 23
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1854	24— 25
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1854	26— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1854	28— 29
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	32
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1855.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1855	34— 46
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855	47— 53
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1855	53— 69
Budget de l'exercice 1855. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	72— 75
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	74— 81
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1855. Recettes	85— 171
— — — — — Dépenses	175— 250
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement	251— 257
Résultat général du Budget de l'exercice 1855	258
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1855	259
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1854.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1854.	262— 265
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués	267— 275
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854	277— 295
Budget de l'exercice 1854. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1855	295— 297
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1855	298— 305
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1854, au 1 ^{er} janvier 1855	304

Compte des opérations sur les exercices clos de 1849 à 1853.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1849 à 1853	306—310
Exercice périmé de 1849. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . .	311—315
Exercices en cours d'apurement de 1850 à 1853. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	315—323

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1854.

Note sur le compte de trésorerie	326—334
État général des recettes et paiements de l'exercice 1854	335—337
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1854.	338—421

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1854.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1854	424—445
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1854	446—489



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'administration des finances, actuellement rendu pour l'année 1854, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1853, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1854, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte, exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et, d'autre part, par année, par ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses. Ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1830 à 1852 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1854, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements ;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1854, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor, l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1854 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1854. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.

Le compte des opérations de l'année 1854, forme la première section du présent compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1854, sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente,
montaient à fr. 64,835,719 10

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances;
pendant l'année 1854, se sont élevées à fr. 451,951,478 43 $\frac{1}{2}$ c.,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets. fr. 145,012,399 24

Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances. 107,695,844 16

Idem de ses créances actives 21,191,968 78 $\frac{1}{2}$

Mouvements de fonds entre les comptables des finances 178,051,266 25

TOTAL de la recette. . . . fr. 451,951,478 43 $\frac{1}{2}$ 451,951,478 43 $\frac{1}{2}$

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une
somme totale de. fr. 516,787,197 53 $\frac{1}{2}$

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant la même année 1854, s'élèvent à fr. 433,212,977 16 $\frac{1}{2}$ c,

Savoir :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution . . . fr.	132,929,756	23
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos.	785,288	41
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	110,595,408	17 $\frac{1}{2}$
Idem de ses créances actives	10,784,011	36
Mouvement de fonds entre les comptables des finances	178,118,512	99
TOTAL de la dépense . . . fr.	433,212,977	16 $\frac{1}{2}$
	433,212,977	16 $\frac{1}{2}$

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1854, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble fr. 83,574,220 37

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi fr. 516,787,197 53 $\frac{1}{2}$

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1853.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1854, sur les contributions et revenus de l'exercice 1853, s'élevaient à. 4,519,866 29

Les modifications apportées, en 1854, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de. 180,448 06

Il restait ainsi réellement à recouvrer, à ladite époque, une somme de. 4,700,314 35

Les recouvrements effectués pendant l'année 1854, n'ayant été que de. 3,349,358 57

le Budget de l'exercice 1853 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de fr. 1,350,955 78

Exercice 1854.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1854 ont été fixés à fr. 147,215,676 49

Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à. 141,663,040 67

Et, au 31 décembre 1854, il restait à recouvrer 5,552,635 82

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1854, s'élèvent à la somme de fr. 145,012,399 24 c',

SAVOIR :

Exercice 1853	3,349,358 57	} 145,012,399 24
— 1854	141,663,040 67	

DÉPENSES.

Exercice 1853.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1853, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1854, d'après le compte de l'année précédente 24,544,304 80

De cette date au 31 octobre 1854, il en a été liquidé et ordonnancé pour 24,883,563 08

desorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 49,427,667 88

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 48,535,539 20

il restait à payer et en circulation, à la clôture de l'exercice 1853, des ordonnances pour une somme de fr. 892,128 68

Exercice 1854.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1854, à la charge de l'exercice 1854, s'élèvent à 113,004,475 92

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de 84,394,217 03

Et, au 31 décembre 1854, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à fr. 28,610,256 89

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1849 à 1852, pour une somme de fr. 552,098 52

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1853, en a constaté, au 31 octobre 1854, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de 892,128 68

En sorte que les paiements restant à effectuer ou à justifier pour solde de ces exercices, s'élevaient à fr. 1,444,227 »

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1854, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1849, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1854, ayant été de 785,288 41

au 31 décembre 1854, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à 658,938 59

SAVOIR :

Sur l'exercice 1850	fr. 71,641 38
— 1851	156,183 37
— 1852	77,477 92
— 1853	353,635 92
TOTAL.	658,938 59

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1854, un total de fr. 133,715,044 64 c'.

SAVOIR :

Exercice 1853	48,535,539 20	} 133,715,044 64
— 1854	84,394,217 03	
Exercices clos	785,288 41	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1854, un excédant de recette de fr. 11,297,354 60 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr. 145,012,399 24
Dépenses effectuées et justifiées	133,715,044 64

Excédant de recette conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie	fr. 11,297,354 60
--	-------------------

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pour l'année 1854, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues des recettes, s'élevant à	fr. 107,695,844 16
et ont été atténuées de remboursements, s'élevant à	110,595,408 17½

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de	2,899,564 04½
--	---------------

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédants des remboursements sur les émissions de bons du trésor. fr.	3,180,500 »
Par contre, augmentation des autres créances passives, de . . .	280,953 98 $\frac{1}{2}$
En résultat, la diminution constatée ci-dessus de fr.	<u>2,899,564 01 $\frac{1}{2}$</u>

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, ont été de fr.	21,191,968 78 $\frac{1}{2}$
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de . . .	10,784,011 36
Le résultat des opérations de l'année 1854 les a ainsi diminuées de fr.	<u>10,407,957 42 $\frac{1}{2}$</u>

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1854, se résument de la manière suivante :

Recette.	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues	403,107 »	
	Versements opérés dans la caisse de l'État	177,648,159 25	
			<u>178,051,266 25</u>
Dépense	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues fr.	403,107 »	
	Versements antérieurs à 1851 (<i>ancien mode</i>) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés.	55,573 47	
	Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'art. 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, (<i>nouveau mode</i>), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	177,659,830 52	
			<u>178,118,512 99</u>

Le solde, au commencement de ladite année 1854, a, par conséquent, subi une diminution de fr.	<u>67,246 74</u>
---	------------------

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1854, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de . . . fr.

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à . . . fr.

Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de . . . fr.

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1854 :	
	au 1 ^{er} janvier 1854.	au 1 ^{er} janvier 1855.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	7,740,948 75	7,110,758 64	"	630,190 09
Caissier de l'État	51,858,620 50 $\frac{1}{2}$	40,659,008 98 $\frac{1}{2}$	8,800,388 68	"
Agents du trésor dans les provinces	5,206,697 87 $\frac{1}{2}$	5,595,605 17 $\frac{1}{2}$	298,907 50	"
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	19,959,452 10	50,208,787 57	10,269,555 58	"
	64,855,710 10	85,574,220 57	10,568,601 56	630,190 09
			18,758,501 27	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1854.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer, détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1854, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	11,297,554 60	"
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements).	"	5,180,500 "
Diminution des créances passives de l'administration des finances	280,955 98 $\frac{1}{2}$	"
Diminution des créances actives	10,407,957 42 $\frac{1}{2}$	"
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds	"	67,246 74
Augmentation de l'encaisse des comptables	"	18,758,501 27
	21,986,248 01	21,986,248 01

Le tableau placé à la suite de la présente note, est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1854. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général, et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

(10)

(11)

TABLEAU GÉNÉRAL
DES
OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
PENDANT L'ANNÉE 1854.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1854.

Numéraire	fr.	35,259,762 74 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépenses { chez les comptables	fr.	11,656,504 16 $\frac{1}{2}$
{ en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels		
{ et de la Cour des comptes	19,950,452 19	51,375,956 55 $\frac{1}{2}$
		Fr. 64,835,719 10

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1853.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1854.	MODIFICATIONS apportées, en 1854, aux droits antérieurement constatés.		RECouvrement ¹³ EFFECTUÉS pendant l'année 1854.	RESTE à RECOURVER à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	2,215,204 57	140,004 56	•	2,175,450 58	100,758 35
Enregistrement et domaines	165,818 00	3,576 99	•	20,688 52	148,706 56
Péages.					
Enregistrement et domaines	8,494 •	1,872 99		7,121 45	5,245 56
Travaux publics	241,965 76	»	»	241,965 76	•
Capitaux et revenus.					
Enregistrement et domaines	171,182 68	60,169 20	•	125,768 65	107,585 25
Trésor public.	52,186 15	1,892 54		54,078 47	•
Remboursements.					
Contributions directes	6,411 49	151 01	•	6,542 50	•
Enregistrement et domaines	914,506 91	8,000 04	•	21,754 87	900,662 08
Trésor public.	597,168 74	•	44,228 79	552,950 95	•
	4,552,828 17	224,647 13	44,228 79	3,182,290 73	1,550,955 78
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	550 •	29 72	•	579 72	•
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. %; (Ressources provenant de l'exercice clos de 1845.)	11,125 67	•	•	11,125 67	•
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale.	155,364 45	•	•	155,364 45	•
	4,519,866 20	224,676 85	44,228 79		
		180,448 06			
	4,700,514 35			3,549,558 57	1,350,955 78

TIONS DE L'ANNÉE 1854.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1853.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1854.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1854.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1854. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Exercice 1850.					
Ministère des Travaux publics	"	15,181 "	0,121 17	6,059 85	"
Exercice 1851.					
Ministère de la Justice	"	25,581 25	25,581 25	"	"
— des Affaires Étrangères	"	11,126 "	11,126 "	"	"
— de l'Intérieur	"	2,684 44	2,684 44	"	"
— des Travaux publics	"	59,397 11	59,517 11	80 "	"
Exercice 1852.					
Ministère de la Justice	"	54,202 00	55,684 24	518 75	"
— des Affaires Étrangères	"	14,644 "	14,644 "	"	"
— des Travaux publics	"	287,158 97	285,016 97	4,122 "	"
— de la Guerre	57,559 04	1,101,640 42	1,076,975 95	152,225 55	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dettes publiques	4,510,002 44	2,408,158 74	6,621,571 76	96,859 42	"
Dotations. {	Sénat	8,500 "	8,500 "	"	"
	Chambre des représentants	81,257 51	11,599 35	91,695 78	1,140 88
	Cour des comptes	10,599 14	6,784 02	17,040 45	142 75
Ministère de la Justice	1,195,942 45	2,567,032 78	5,721,256 50	41,758 91	"
— des Affaires Étrangères	583,516 77	246,106 28	821,700 52	7,722 55	"
— de l'Intérieur	1,559,257 74	752,802 79	1,884,441 21	227,619 52	"
— des Travaux publics	4,022,070 51	4,595,541 41	8,245,061 99	175,240 95	"
— de la Guerre	12,461,020 84	2,800,857 18	15,206,209 67	146,487 55	"
— des Finances	69,268 54	7,066,861 50	7,750,052 61	6,077 25	"
Non-Valeurs et Remboursements.	59,645 58	2,280,743 05	2,528,421 99	966 04	"
A REPORTER. fr.	24,171,619 54	24,885,563 08	48,189,975 57	805,009 05	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

SUITE DE LA DÉPENSE.					
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1853.					
	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1854.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1854.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1854. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	24,171,019 34	24,883,363 08	48,180,975 37	803,009 05	•
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférées conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Ministère de l'intérieur.					
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	2,960 04	•	2,958 04	2 •	•
Ministère des Travaux publics.					
Canal de Zelzacte, 1 ^{re} section (lois des 28 mars 1847 et 17 avril 1848)	24,000 •	•	•	24,000 •	•
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	5,851 81	•	5,851 81	•	•
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	2,055 54	•	2,045 54	10 •	•
Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	52,585 75	•	51,889 58	496 17	•
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	150 •	•	150 •	•	•
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	241,575 95	•	241,186 95	189 •	•
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	1 45	•	1 45	•	•
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	184 72	•	184 72	•	•
Amélioration des ports et côtes	73 12	•	75 12	•	•
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée	550 •	•	550 •	•	•
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat.	8,760 61	•	6,558 15	2,422 46	•
Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'Etat	400 •	•	400 •	•	•
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).	7,588 11	•	7,588 11	•	•
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de l'intérieur.					
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853).	4,567 45	•	4,567 45	•	•
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer (loi du 25 avril 1853)					
Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.	4,351 19	•	4,351 19	•	•
Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.	5,550 41	•	5,550 41	•	•
Extension du matériel des transports	10,854 52	•	10,854 52	•	•
Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.	14,664 81	•	14,664 81	•	•
	24,544,304 80	24,883,363 08		802,128 68	•
	40,427,667 88		48,555,550 20	802,128 68	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.			
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1854.			
	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1854.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1854.	RESTE A RECOURIR, au 1 ^{er} janv. 1855, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts.			
Contributions directes, douanes et accises	66,959,904 94	64,755,372 05	2,206,532 89
Enregistrement et domaines.	26,569,154 88	26,185,165 54	185,971 54
Péages.			
Enregistrement et domaines.	4,709,585 88	4,791,626 57	7,959 31
Travaux publics.	5,828,706 12	5,828,706 12	"
Marine.	101,008 25	101,908 25	"
Capitaux et revenus.			
Travaux publics.	22,045,633 25	21,512,521 03	533,512 15
Enregistrement et domaines.	5,166,812 55	2,975,052 67	191,779 06
Trésor public	1,757,115 55	1,759,247 55	17,868 18
Remboursements.			
Contributions directes.	124,777 95	119,005 65	5,774 52
Enregistrement et domaines.	1,630,084 01	648,717 51	981,566 50
Trésor public.	2,015,854 52	1,110,058 "	905,796 52
	152,777,497 62	127,745,156 55	5,054,561 07
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	524,925 67	524,925 67	"
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 %, appartenant au trésor	129,153 15	126,458 58	2,674 75
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs, à 4 1/2 %, autorisée par la loi du 14 juin 1855.	13,715,664 20	13,200,064 20	515,600 "
Recette à l'exercice 1854.			
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1849.	68,455 87	68,455 87	"
	147,215,676 49	141,665,040 67	5,552,635 82

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1854.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1854.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1854.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1855, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Exercice 1851.			
Ministère des Travaux publics	965 »	»	965 »
Exercice 1852.			
Ministère de la Justice	2,748 »	2,748 »	»
— des Travaux publics	13,426 49	6,618 90	8,807 59
Exercice 1853.			
Ministère de la Justice	51,500 »	51,500 »	»
— des Affaires Étrangères	7,000 »	7,000 »	»
— des Travaux publics	8,866 68	8,866 68	»
— de la Guerre.	174,610 58	174,610 58	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	50,026,477 70	25,545,985 85	4,480,493 87
Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	»
Dotation annuelle du Prince royal.	500,000 »	500,000 »	»
Dotations. Sénat.	50,000 »	50,000 »	»
Chambre des Représentants.	595,514 66	517,981 95	77,532 71
Cour des comptes	141,059 59	159,159 59	1,900 »
Ministère de la Justice.	9,505,667 96	7,962,609 51	1,541,058 65
— des Affaires Étrangères	2,000,244 65	1,558,559 19	641,885 44
— de l'Intérieur	6,768,496 28	4,661,527 70	2,106,968 58
— des Travaux publics	15,429,722 07	11,668,081 90	3,761,640 17
— de la Guerre.	34,226,691 81	18,654,691 47	15,592,000 34
— des Finances	1,146,868 40	1,109,806 89	37,061 51
Non-Valeurs et Remboursements	167,590 96	154,005 96	53,585 »
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1853, et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	10,690 65	10,690 65	»
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853)	39,441 47	38,929 15	512 54
A REPORTER. fr.	105,398,305 48	75,114,294 28	28,284,011 20

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1854.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1854.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1854.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1855, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . fr.	105,598,505 48	75,114,204 28	28,284,011 20
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
Ministère des Travaux publics.			
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).	406 68	406 68	"
Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	155,051 02	155,051 02	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 10 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849).	24,042 18	24,042 18	"
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	25,584 28	25,554 28	450 "
Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846).	199,060 50	199,060 50	"
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	572 18	572 18	"
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1,560,211 22	1,355,557 50	4,875 65
Travaux à la Meuse, ayant pour objet :			
a. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.	1,497,506 56	1,495,814 71	1,491 65
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	817,046 00	675,754 70	145,311 90
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	959,512 97	875,099 14	60,415 85
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	420,619 80	420,194 80	425 "
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	46,662 85	40,274 06	6,588 77
Amélioration des ports et côtes.	507,550 "	507,475 "	75 "
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	149,066 97	149,066 97	"
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	252,853 09	257,917 29	14,016 70
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.	226,556 28	225,558 11	778 17
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	252,442 "	252,325 "	117 "
Amélioration de la Dendre.	141,541 29	141,060 29	481 "
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.	17,286 95	17,286 95	"
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).	5,051 95	5,051 95	"
Chemin de fer (loi du 23 avril 1855). :			
Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel.			
Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.			
Maisons et loges de gardes-route.	1,057,466 26	1,935,708 50	21,757 76
Extension du matériel des transports.			
Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.			
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.			
Ministère des Travaux publics.			
Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).	93,451 90	92,215 50	1,256 60
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).	757,755 45	674,226 77	65,528 68
	115,004,475 92	84,394,217 05	28,010,256 89

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	18,942,500 »	74,714,387 60	107,005,844 16	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats			28,500,276 95½
			Coupons d'intérêts, etc.			15,785,105 12½
	Recette pour le compte des correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.	15,500,507 54	17,208,022 25		
		Divers services publics.	6,550,220 38			
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	615,164 81			
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,062,637 06			
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,773,454 31			
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances.					
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers).					21,101,968 78½
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds reçus.).				178,051,266 25		
				306,939,079 10½		

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

L'Administration des Finances pendant l'année 1854.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

		Payements justifiés pendant l'année 1854, sur ordonnances d'ouverture de crédit.	50,088 15	
Exercice 1849 .	}	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	8,913 17	107,457 19
		Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1854	68,455 87	
— 1850 .	}	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1854 . { Service ordinaire	8,028 55	9,545 95
		{ Services spéciaux	1,517 40	
— 1851 .	}	Idem. { Service ordinaire	24,665 57	26,665 57
		{ Services spéciaux	2,000 »	
— 1852 .	}	Idem. { Service ordinaire	94,721 42	103,126 96
		{ Services spéciaux	8,405 54	
— 1853 .	}	Idem. { Service ordinaire	558,492 76	558,492 76
		{ Services spéciaux	•	
			Fr.	785,288 41

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	22,123,000 »	} 78,415,015 52½	110,505,408 17½		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . 28,240,658 86 Coupons d'intérêts, etc. . 14,451,842 75½				
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	13,599,511 95				
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	Divers services publics	6,588,656 41	} 16,726,051 19			
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	755,790 16				
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	9,605,604 62				
	Dépense pour le compte des correspondants des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,454,545 46	}			
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)					10,784,011 36	
	Mouvements de fonds entre les comptes des Finances (Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense).					178,118,512 99	
					209,497,052 52½		

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECEETT.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	{	Exercice 1855	5,540,558 57	}	145,012,590 24
		— 1854	141,665,040 67		
<i>Opérations de trésorerie.</i>	{	Recettes en augmentation des créances passives	107,695,844 16		451,951,478 43½
		— en atténuation des créances actives	21,191,968 78½		
		Mouvements de fonds entre les comptables des finances	178,051,266 25		
TOTAL DE LA RECETTE			451,951,478 43½		
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1854			64,855,719 10		
TOTAL GÉNÉRAL fr.			516,787,197 53½		

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

l'Administration des Finances pendant l'année 1854.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1855.

Numéraire		42,167,570 21 ¹ / ₂
Pièces de dépenses	Chez les comptables	11,197,855 58 ¹ / ₂
	En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	30,208,787 57
	Fr.	83,574,220 57

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1854.

<i>Dépenses publiques</i>	Exercice 1853	48,535,530 20	135,715,044 64
	— 1854	84,594,217 05	
	Exercice clos	785,288 41	
<i>Opérations de trésorerie.</i>	Payements en atténuation des créances passives	110,595,408 17 ¹ / ₂	178,118,512 90
	— en augmentation des créances actives	10,784,011 36	
	Mouvements de fonds entre les comptables des Finances.	178,118,512 90	
TOTAL DE LA RECETTE		433,212,977 16 ¹ / ₂	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1855		83,574,220 57	
TOTAL GÉNÉRAL fr.		516,787,197 55 ¹ / ₂	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. Exercice 1853		2,180,868 61	173,053 95
— — — 1854		64,921,550 94	35,157,557 57
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	"	"
	Emission d'effets à payer.	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	"	"
	Divers services publics	"	"
	Recette pour le compte des cor- respondants du trésor	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	5,711,450 65	692,549 62
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des Finances.	4,265,555 76	3,959,255 74
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	"	1,504,000 "
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers)	"	252,400 "
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds reçus)		"	"
TOTAL DES RECETTES. fr.		75,079,252 96	41,500,594 68

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'Administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes.		Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
			Ancien mode.	Nouveau mode.		
241,965 76	"	"	"	285,464 52	466,025 73	3,549,558 57
25,541,027 20	780,217 79	"	"	15,323,681 24	159,197 13	141,665,040 07
"	"	"	"	18,942,500 "	"	18,942,500 "
"	"	"	"	"	28,500,276 95½	28,500,276 95½
"	"	"	"	"	15,785,103 12½	15,785,103 12½
"	"	"	"	"	15,596,507 54	15,596,507 54
"	"	"	55,393 40	1,139,435 02	5,535,393 96	6,550,220 38
"	"	"	"	615,868 56	1,206 25	615,164 81
2,051,231 60	97,080 25	"	182 07	3,511,095 82	10,047 05	10,062,637 06
7,548,826 81	"	"	"	"	"	15,773,454 31
"	"	"	"	12,262,188 41	7,625,780 57½	21,191,968 78½
170,707 "	"	177,648,159 25	"	"	"	178,051,266 25
			55,575 47	52,078,251 57		
35,353,758 57	877,298 04	177,648,159 25	52,133,807 04		69,578,628 09½	451,951,478 45½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. Exercice 1855		9,511,054 20	2,460,929 66	"	"
— Exercice 1854					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		756 58	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuations des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"
	Remboursements d'effets à payer.				
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	"	"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	"	"	"	"
	Divers services publics	"	"	"	"
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.				
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	304 20	"	"	"
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances.				
	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	4,001,275 19	5,786,477 44	7,606,590 85	"
Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers		"	"	"	"
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances.	Fonds remis	"	252,400 "	170,707 "	"
	Récépissés de versement produits en dépense.	61,260,922 26	55,360,281 05	28,081,867 26	878,528 40
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.		74,854,292 52	41,840,088 15	35,859,165 09	878,528 40

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.			TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES Résultant du mouvement, pendant l'année 1854, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets des Départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1854.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Excépiés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	Ancien mode.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
100,505,560 65	38 26	"	"	31,097,551 82	143,581,720 68	"	10,451,964 45	132,020,756 23
685,421 61	"	"	"	68,455 87	754,014 06	50,674 55	"	785,288 41
4,080,500 "	"	"	"	18,035,500 "	22,125,000 "	"	"	22,125,000 "
1,589,139 58½	26,810,741 84½	"	"	2,958 60	28,411,819 83	"	171,100 97	28,240,658 86
"	9,078,287 86	"	"	5,575,554 87½	14,451,842 75½	"	"	14,451,842 75½
"	15,599,511 95	"	"	"	15,599,511 95	"	"	15,599,511 95
1,005,694 75	5,369,685 09	"	"	15,278 57	6,588,656 41	"	"	6,588,656 41
688,372 18	"	"	"	51,417 98	719,790 16	14,000 "	"	755,790 16
4,878,068 81	"	"	"	4,714,485 22	9,595,456 25	10,148 39	"	9,605,604 62
"	"	"	"	"	15,454,545 46	"	"	15,454,545 46
"	740,344 20	"	"	10,045,667 16	10,784,011 36	"	"	10,784,011 36
"	"	"	"	"	405,107 "	"	"	405,107 "
"	"	55,575 47	52,078,231 57	"	177,715,405 99	"	"	177,715,405 99
113,240,165 38½	55,607,607 18½	55,575 47	52,078,231 57			54,822 74	10,625,125 42	
168,847,770 57		52,135,807 04		69,378,828 00½	445,781,270 84½	10,568,502 68		435,212,777 16½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1854.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1854.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,042,196 37	•	•	75,079,232 96
— de l'enregistrement et des domaines	1,721,079 43	•	•	41,500,594 68
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	974.074 84	•	•	35,353,758 37
Comptables de l'administration de la marine.	2,698 09	•	•	877,298 04
Caissier de l'État	51,858,620 30 $\frac{1}{2}$	•	•	177,648,159 25
Administration du trésor public.	Récépissés de versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	•	•	52,135,807 04
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	•	5,206,697 87 $\frac{1}{2}$	10,930,432 10 60,578,628 09 $\frac{1}{2}$
	59,599,569 05 $\frac{1}{2}$	5,206,697 87 $\frac{1}{2}$	10,930,432 10	451,951,478 43 $\frac{1}{2}$

RATIONS DE L'ANNÉE 1854.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1854.

TOTAL au 31 décembre 1854.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1854	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1855.			Observations.
		En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
80,121,429 33	74,834,292 52	•	•	5,287,136 81	
43,222,574 11	41,849,088 13	•	•	1,373,485 98	
36,507,833 21	35,859,165 09	•	•	448,668 12	
879,996 13	878,528 40	•	•	1,467 75	
209,506,779 55½	168,847,770 57	•	•	40,659,008 98½	
52,133,807 04	52,133,807 04	•	•		
94,614,778 16	58,810,325 41½ a)	30,208,787 57	5,595,605 17½	•	a) Déduction faite de la somme de 10,568,302 fr. 68 c., qui a été payée par les comptables, au delà des dépenses justifiées et portées en compte, ainsi que l'établit le tableau de développement qui précède.
516,787,197 53½	435,212,977 16½	30,208,787 57	5,595,605 17½	47,769,707 62½	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1854, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 1855.

Le Directeur général du trésor public,
VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,
MERCIER.

COMPTES DES BUDGETS.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédit nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1854, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1853;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1854.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1854, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos*, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1854, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'art. 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des recettes non réalisées et des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1853 a lieu le 31 octobre 1854.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1854, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1853.

Le compte définitif actuellement rendu expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1853 au 31 octobre 1854), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

Les renseignements présentés par ce compte se résument de la manière suivante :

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1853 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 14 décembre 1852, *Moniteur* n° 350, à fr. 124,224,250 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 123,224,250 »
Fonds spécial	1,000,000 »
ENSEMBLE.	fr. 124,224,250 »

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à. . . 123,613,269 31

SAVOIR :

Loi du Budget des Dotations, du 10 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 108.	fr. 3,401,422 75
— de la Dette publique, du 10 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 108.	38,140,519 09
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 10 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 108	2,018,000 »
— du Ministère des Finances, du 12 avril 1852, <i>Moniteur</i> n° 108.	10,823,310 »
— du Ministère de la Justice, du 18 décembre 1852, <i>Moniteur</i> n° 358	11,729,213 89
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 31 décembre 1852, <i>Moniteur</i> de 1853, n° 4.	2,161,878 34
— du Ministère de l'Intérieur, du 3 janvier 1853, <i>Moniteur</i> n° 9	6,678,021 39
— du Ministère des Travaux publics, du 24 mars 1853, <i>Moniteur</i> n° 86.	16,470,903 85
— du Ministère de la Guerre, du 9 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 163	32,190,000 »
ENSEMBLE.	fr. 123,613,269 31

Le Budget de l'exercice 1853 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes de 610,980 69

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 124,224,250 » ont été augmentées :

1° D'une somme égale au crédit alloué par la loi du 25 juin 1853, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci . . . 550,000 »

2° Du produit des ventes opérées en 1853, de titres de la Dette publique, dont la réalisation a été autorisée par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1843, ci 469,156 41

3° Du produit des ventes faites en 1853, des titres de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, provenant des placements de fonds opérés pour faire face aux intérêts alloués aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, en exécution de l'arrêté royal du 31 décembre 1842. (A voir le compte spécial rendu à la Cour des comptes le 1^{er} juillet 1853). 12,590 62

4° Du montant de la réserve provenant des fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840 et 1842, l'article 2 de la loi du 14 juin 1853 ayant disposé que cette réserve viendrait en déduction de la Dette flottante 3,983,776 27

5° De la part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale, cette part ayant été réglée pour l'année 1853, à fr. 153,364 45

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1853, se sont élevées en définitive à (1). fr. 131,394,937 75

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 125,774,250 »	} 131,394,937 75
— extraordinaires. 7,620,687 73	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 123,613,269 31

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant, après déduction de fr. 828,387 25 c^e pour les annulations opérées par les lois des 16 juin 1853, *Moniteur* n° 172, et du 21 mai 1854, *Moniteur* n° 143, à 7,934,423 77

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de. 4,955,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1850, 1851 et 1852, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci . . . 2,625,149 25

A REPORTER. fr. 139,125,842 55

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

REPORT. . . . fr. 139,125,842 33

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, ci 26,120,638 23

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1853, présentaient finalement un total de (1). 165,246,480 56

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire.	fr. 134,170,842 33	} 165,246,480 56
Services spéciaux	51,075,638 23	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1853, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 131,394,937 75
Dépense	165,246,480 56

Excédant de dépense. fr. 33,851,542 81

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 24,759,798 98 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 20,828,074 45 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1854, ci fr. 3,931,724 53

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1848, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1853, et définitivement prescrites au profit du Trésor, en vertu de l'art. 36 de la loi de comptabilité 77,934 52

fr. 4,009,659 05

et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit constaté à la clôture de l'exercice 1852, ci 18,811,061 58

d'où il résulte un accroissement de charges de 14,801,402 53

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1853, était en définitive de 48,652,945 34

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations de recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à. fr. 151,394,937 75

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à . fr. 156,809,566 92

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 155,458,611 14

et il est resté à recouvrer fr. 1,350,955 78

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opère pas simultanément, se décomposent ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.		DROITS ANNULÉS OU pertés en surseance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
			A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
Impôts	Accises	"	"	190,758 55	190,758 35
	Enregistrement et domaines	8,178 76	"	140,527 80	148,706 56
Péages	Idem.	2,200 44	"	1,056 12	5,245 56
Capitaux et revenus.	Idem.	9,044 22	"	98,559 01	107,585 25
Remboursements	Idem.	2 75	"	900,659 55	900,662 08
			"	1,551,520 61	
		10,435 17	1,551,520 61		1,350,955 78

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'art. 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
ci fr. 151,394,937 75
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. 155,458,611 14

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant l'exercice ont été supérieures aux évaluations de. fr. 4,063,673 39

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, savoir :

		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	"	507,450 12
	{ Enregistrement et domaines	2,000,090 54	"
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	560,089 51	"
	{ Travaux publics	578,242 46	"
	{ Marine	"	87,124 28
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Travaux publics	1,967,795 05	"
	{ Enregistrement et domaines	90,472 52	"
	{ Trésor public	"	4,508 85
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes	13,551 50	"
	{ Enregistrement et domaines	"	212,175 82
	{ Trésor public	124,519 89	"
		4,959,567 97	811,245 07
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845		"	64,640 51
		4,959,567 97	875,884 58
Excédant des recettes sur les évaluations fr.		4,065,075 50	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte sub litt. A à L.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 134,170,842 33

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1853, montent à fr. 129,541,079 65

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . 128,676,070 60

Et il est resté à payer pour solde. fr. 865,009 05

Ce restant à payer se compose exclusivement d'ordonnances en circulation, dont l'acquittement peut avoir lieu jusqu'au 1^{er} janvier 1858, époque de leur déchéance, suivant l'art. 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant des ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du trésor, à l'exception toutefois du montant de celles frappées de saisies-arrêts ou d'oppositions, lequel, d'après l'art. 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement qui sera dressé en conformité de l'art. 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci	fr. 134,170,842 33
comparés aux dépenses liquidées, ci.	129,541,079 63
présentent, sur celles-ci, un excédant de	4,629,762 68

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, SAVOIR :

1° Au Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

CHAP. 8. *Marine. — Pilotage.*

ART. 35. Remises à payer aux pilotes, et autres-dépenses relatives au pilotage fr. 52 39

ART. 38. Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants. fr. 1,690 09

2° Au Budget du Ministère des Finances :

CHAP. 3. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 16. Remises proportionnelles et indemnités. fr. 24,374 68

CHAP. 4. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 29. Remises des receveurs. Frais de perception. fr. 61,660 10

3° Au Budget des Non-valeurs et Remboursements :

CHAP. 1. *Non-valeurs.*

ART. 5. Non-valeurs sur les droits de débit des boissons alcooliques fr. 10,324 21

CHAP. 2. *Remboursements.*

ART. 8. Restitutions de droits perçus abusivement en matière de contributions directes, douanes et accises. 2,484 45

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut . . . 279,917 55

ART. 12. Trésor public — Remboursements divers . fr. 42,887 72

————— 335,613 91

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci. fr. 425,391 17

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à. fr. 5,053,153 83

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1851, transférées conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité :

Ministère des Affaires Étrangères . . fr.	281 75	
— des Travaux publics	52 45	
		334 20

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1852 :

Ministère des Affaires Étrangères . . fr.	4,480 »	
— des Travaux publics	72,311 42	
— de la Guerre	5,106 36	
		81,897 78

c. Sur les dépenses de l'exercice 1853 :

Dette publique fr.	474,445 90	
Dotations. {		
Chambre des re-		
présentants. . 14,126 68	15,826 68	
Cour des comptes. 1,700 »		
Ministère de la Justice.	567,381 95	
— des Affaires Étrangères . . .	113,858 89	
— de l'Intérieur	85,778 57	
— des Travaux publics	331,948 39	
— de la Guerre	799,528 94	
— des Finances	198,766 27	
Non-valeurs et Remboursements . . .	255,786 97	
		2,843,322 56

TOTAL des crédits à annuler . . . 2,925,554 54

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité, SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1851.

Ministère de la Justice fr.	18,238 60	
— de l'Intérieur.	23,000 »	
— des Travaux publics. . . .	21,404 01	
		62,642 61

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1852.

Ministère de la Justice. fr.	2,748 »	
— des Travaux publics. . . .	154,344 87	
— de la Guerre	188,827 42	
		345,920 29

c. Dépenses de l'exercice 1853 :

Dotations. (Frais de premier établisse-		
ment du palais de la rue Ducale) . .	250,000 »	

A REPORTER . . . fr.	250,000 »	408,562 90	2,925,554 54
----------------------	-----------	------------	--------------

REPORT. . . fr.	250,000	»	408,562 90	2,925,554 54
Ministère de la Justice	185,558	05		
— des Affaires Étrangères	10,000	»		
— de l'Intérieur.	15,574	91		
— des Travaux publics.	629,501	55		
— de la Guerre.	628,621	92		
			1,719,056	41

Total des crédits à transférer à l'exercice 1854, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'art. 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci . . . fr. 2,427,599 51

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget . . . fr. 5,055,155 85

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux rattachées au Budget de l'exercice 1855, s'élevaient à une somme de. fr. 31,075,658 25

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1852.	fr.	26,120,638	25
Crédits votés dans le cours de l'exercice.		4,955,000	»
	fr.	31,075,638	25

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1853, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montant à fr. 4,969,827 76

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1854, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 4,942,708 15

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour fr. 27,119 63

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des art. 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1853, ci . . . fr. 4,969,827 76

on trouve un excédant de crédits de. fr. 26,105,810 47

qui se divise ainsi qu'il suit :

a. Restant à annuler définitivement sur le crédit alloué par la loi du 4 juin 1850 au Ministère de l'Intérieur, pour travaux d'amélioration de la voirie vicinale et tra-

vaux d'assainissement dans les villes et communes,
ci fr.

b. Crédits transférés à l'exercice 1854, en vertu de
l'art. 34 de la loi de comptabilité, tels que le montant
en a été réglé par le décompte dressé en conformité de
l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et
dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 9 jan-
vier 1854, ci

» 81	}	
		26,105,810 47
26,105,809 66		

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1853 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire fr.	128,676,070 60	}	153,618,778 75
Services spéciaux	4,942,708 15		

b. Les paiements restant à faire pour solde :

Service ordinaire fr.	865,009 05	}	892,128 68
Services spéciaux	27,119 63		

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice fr. 154,510,907 41

2° Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement :

a. Service ordinaire :

Dépenses arriérées de l'exercice 1851 . . fr.	534 20
— — — 1852	81,897 78
Dépenses de l'exercice 1853	2,845,522 56
	2,925,554 54

b. Services spéciaux fr. » 81

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de
compte. 2,925,555 35

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1854 :

a. Suivant l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1851 . fr.	62,642 61	}	2,127,599 51
— — — 1852	345,920 29		
— — — 1853	1,719,036 41		

b. Suivant l'art. 51 de la même loi (services spéciaux). 26,105,809 66

Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 28,255,408 97

Fr. 165,669,871 75

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de fr. 165,669,871 75
Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 165,246,480 56

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour fr. 425,391 17

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1853, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 155,458,611 14
Dépenses liquidées et ordonnancées	154,510,907 41
Excédant de recette.	fr. 947,703 73

Mais comme, d'une part, il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert, avec la même affectation, a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 24,759,798 98 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 20,828,074 45 c, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1854, ci . . fr. 3,931,724 53

2° Du montant des ordonnances liquidées sur le Budget de l'exercice 1848, non présentées au paiement à l'époque du 1^{er} janvier 1853, et définitivement prescrites au profit du trésor 77,934 52

	fr. 4,009,659 05	
A REPORTER.	fr. 4,009,659 05	947,703 73

REPORT. fr. 4,009,659 05 947,703 75

Et que, d'autre part, il a été fait dépense du déficit
constaté à la clôture de l'exercice 1852, ci 18,811,061 58
d'où il résulte un accroissement de charge de fr. 14,801,402 55
L'exercice 1853 présente finalement un excédant de dépense de . fr. 13,853,698 80

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1853, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives,
le Budget de l'exercice 1853 paraissait devoir présenter un excédant de
dépense de fr. 48,652,945 54

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats,
ne fait ressortir qu'un déficit de fr. 13,853,698 80 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées comparativement
aux évaluations du Budget des Voies et Moyens . . fr. 4,065,675 59

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale fr. 2,925,555 55

dont il faut déduire, toutefois, les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements, pour la régularisation desquelles dépenses des crédits sont à demander à la Législature 425,391 17

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits alloués ne présentent sur les dépenses qu'un excédant de fr. 2,502,164 18

3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1854, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité. fr. 2,127,599 31

4° Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés au même exercice, suivant l'art. 31 de cette loi. 26,105,809 66

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice 1853, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de . . fr. 54,799,246 54
le déficit d'abord constaté se réduit, en définitive, à fr. 13,853,698 80

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1832 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1833, se trouve placé un tableau sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière des Budgets antérieurs, à partir du 1^{er} octobre 1830. La situation distincte de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1832 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire abstraction faite du report de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau d'après les comptes définitifs de ces vingt-trois exercices, dont les quatorze premiers, savoir ceux de 1830 à 1843, sont réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de fr. 2,250,777,724 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'augmentent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créés par des lois spéciales . . . fr. 129,202,967 60

2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 98,762,520 86

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales . . 259,136,444 83

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 2,737,879,637 88

Les crédits accordés par la loi du Budget primitif des mêmes exercices montent ensemble à une somme de fr. 2,377,697,538 03

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci fr. 137,947,311 34

2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir

A REPORTER. fr. 2,515,644,869 39 2,737,879,637 88

REPORT. fr. 2,515,644,869 39 2,757,879,637 88

les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci fr. 3,452,777 33

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci fr. 297,468,536 25

fr. 2,816,566,182 97

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1853 a eu lieu en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. fr. 2,623,149 25

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de fr. 2,813,943,033 72

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de fr. 76,063,375 84

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit d'après les faits réalisés :

D'une part;

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 2,729,418,470 84 c°, et ont ainsi été inférieures aux évaluations de fr. 8,461,187 04

D'autre part;

Les dépenses résultant des services faits, ayant été de fr. 2,748,229,532 42 c°, sont par conséquent restées au-dessous des crédits de fr. 65,715,501 30

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de. fr. 37,252,314 26

Et qu'en définitive, les Budgets clos n'ont laissé à pourvoir qu'à un déficit de fr. 18,811,061 38

Ce déficit est celui qui a été transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1853, comme résultat final de l'exercice précédent.

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

Servant de base au règlement définitif du Budget de 1853.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 16 déc. 1852, Moniteur n° 350.)	ÉVALUATIONS DE	
			D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000	"	"
	2 — — pour non-valeurs	310,000	"	"
	10 — — extraordinaires	1,550,000	"	"
	5 — — supplémentaires sur le tout	554,750	"	"
Personnel.	Principal	8,500,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	850,000	"	"
Patentes.	Principal	5,050,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	505,000	"	"
Relevances sur les mines.	Principal	180,000	"	"
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000	"	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,000	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000	"	"
— des tabacs		500,000	"	"
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels).	12,440,000	"	"
	— de sortie (id.).	100,000	"	"
	— de transit (id.).	50,000	"	"
	— de tonnage (id.).	505,000	"	"
Timbres		55,000	"	"
Sel (sans additionnels).		4,550,000	"	"
Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)		2,500,000	"	"
Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		270,000	"	"
Accises.	— indigènes (id.).	5,000,000	"	"
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,700,000	"	"
	Sucres	5,500,000	"	"
	Timbres sur les quittances	5,000	"	"
	— sur les permis de circulation	1,000	"	"
Garantie. — Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent		150,000	"	"
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 50 c ^t additionnels).	10,500,000	"	"
	Grefle (— 50 —).	500,000	"	"
	Hypothèques (— 26 —).	1,680,000	"	"
	Successions.	6,400,000	"	"
	Droits de mutation sur les successions en ligne directe (princ. et 50 c ^t add.)	1,500,000	"	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^t additionnels).	200,000	"	"
	Timbre (principal sans additionnels)	2,850,000	"	"
	Naturalisations	5,000	"	"
	Amendes en matière d'impôts.	140,000	"	"
	Amendes de condamnation en matières diverses.	120,000	"	"
A REPORTER. . . . fr.		91,498,650	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1853.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,500,000 "		15,500,000 "	"	"	15,500,000 "	
405,000 "		405,000 "	"	"	405,000 "	
510,000 "	18,559,750 "	510,000 "	"	"	510,000 "	18,559,749 95
1,550,000 "		1,550,000 "	"	"	1,550,000 "	
554,750 "		554,749 95	"	"	554,749 95	
8,500,000 "		8,589,751 79	"	"	8,589,751 79	
850,000 "	9,530,000 "	859,547 47	"	"	859,547 47	9,449,099 26
5,050,000 "		5,077,056 57	96,145 54	"	5,173,201 91	
505,000 "	5,555,000 "	507,705 28	9,614 55	"	517,317 81	5,490,519 72
180,000 "		199,122 87	547 49	"	199,470 56	
18,000 "	207,900 "	19,912 27	34 75	"	19,947 02	250,588 22
9,900 "		10,951 75	19 11	"	10,970 84	
900,000 "	900,000 "	931,564 75	5,485 50	"	937,048 25	937,048 25
500,000 "	500,000 "	166,467 50	703 75	"	167,171 25	167,171 25
12,440,000 "		11,967,415 44	"	"	11,967,415 44	
100,000 "		245,522 20	"	"	245,522 20	
50,900 "	15,000,000 "	22,987 41	"	"	22,987 41	12,807,958 45
595,000 "		552,502 56	"	"	552,502 56	
55,000 "		59,715 04	"	"	59,715 04	
4,550,000 "		4,566,427 63	"	"	4,566,427 63	
2,500,000 "		2,525,664 29	"	962 24	2,524,702 05	
270,000 "		259,035 56	"	"	259,035 56	
5,000,000 "	22,126,000 "	4,205,160 22	"	45,689 29	4,159,476 95	21,751,416 56
6,700,000 "		6,516,859 98	"	"	6,516,859 98	
5,500,000 "		5,761,055 58	"	41,429 55	5,719,626 05	
5,000 "		4,456 06	7 25	"	4,445 51	
1,000 "		867 25	"	"	867 25	
150,000 "	150,000 "	178,787 72	"	"	178,787 72	178,787 72
225,000 "	255,000 "	175,873 55	122,729 90	"	296,603 25	354,852 85
50,000 "		58,249 60	"	"	58,249 60	
	68,005,650 "				67,686,972 25	
10,500,000 "		11,701,956 80	"	"	11,701,956 80	
500,000 "		278,127 08	"	"	278,127 08	
1,680,000 "		2,064,555 17	"	"	2,064,555 17	
6,400,000 "		6,641,512 05	2,108 20	"	6,645,421 15	
1,500,000 "	25,495,000 "	1,564,411 05	"	"	1,564,411 05	25,645,802 90
200,000 "		160,580 70	"	"	160,580 70	
2,850,000 "		5,140,210 17	1,467 40	"	5,141,677 57	
5,000 "		5,500 "	"	"	5,500 "	
140,000 "		147,249 07	1 59	"	147,250 46	
120,000 "		156,724 92	"	"	156,724 92	
	25,495,000 "				25,645,802 90	
"	91,498,650 "	93,178,193 58	258,662 61	86,081 06	"	93,550,775 15

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 16 déc. 1892, Moniteur n° 380.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.		91,498,650	"	"
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Rivières et canaux	2,800,000	"	"
	Routes appartenant à l'État	1,500,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. . .	Taxe des lettres et affranchissements	2,760,000	"	"
	Ports des journaux et imprimés	200,000	"	"
	Droits sur les articles d'argent.	20,000	"	"
	Remboursements d'offices étrangers.	560,000	"	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	60,000	"	"
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		200,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer		17,200,000	"	"
Télégraphes électriques		175,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).		825,000	"	"
Forêts		1,020,000	"	"
Dépendances des chemins de fer.		80,000	"	"
Établissements et services régis par l'État		285,000	"	"
Produits divers et accidentels.		240,000	"	"
Revenus des domaines		270,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).		110,000	"	"
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations		568,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes.		40,000	"	"
— des droits de chancellerie		25,000	"	"
— des droits de pilotage et de fanal		500,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de cuivre		140,000	"	"
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.		220,000	"	"
A REPORTER. fr.		121,186,650	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
	Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1853.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
"	91,498,650 "	95,178,195 58	238,662 61	80,081 00	"	95,550,775 15	
2,800,000 "	4,500,000 "	2,922,920 70	1,572 97	"	2,924,295 67	4,065,554 87	
1,500,000 "		1,758,541 18	500 02	"	1,759,041 20		
2,760,000 "	3,400,000 "	3,064,817 24	"	"	3,064,817 24	3,778,242 40	
200,000 "		246,550 50	"	"	246,550 50		
20,000 "		52,489 12	"	"	52,489 12		
580,000 "		375,641 78	"	"	375,641 78		
60,000 "		60,954 76	"	"	60,954 76		
200,000 "	200,000 "	112,875 72	"	"	112,875 72	112,875 72	
17,200,000 "	17,575,000 "	19,070,468 26	"	"	19,070,468 26	19,342,795 95	
175,000 "		272,527 60	"	"	272,527 60		
825,000 "	2,720,000 "	819,559 24	"	"	819,559 24	2,918,055 75	
1,020,000 "		981,410 05	115 10	"	981,525 15		
30,000 "		54,077 16	"	"	54,077 16		
285,000 "		172,186 85	59,808 80	"	251,995 71		
240,000 "		515,072 98	180 01	"	515,252 99		
270,000 "		517,600 27	65 25	"	517,665 50		
110,000 "	1,605,000 "	99,124 51	100 22	"	99,255 55	1,688,491 15	
568,000 "		618,020 48	"	"	618,020 48		
40,000 "		48,086 82	"	"	48,086 82		
25,000 "		45,854 54	"	"	45,854 54		
590,000 "		589,142 20	"	"	589,142 20		
140,000 "		"	"	"	"		
220,000 "		288,500 57	1,785 12	"	290,175 40		
"	121,186,650 "	125,618,054 95	302,597 14	86,081 00	"	125,854,571 05	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 14 déc. 1852, Moniteur n° 550.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	121,186,650 "	"	"
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions directes, etc.	1,000 "	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 "	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes. — Défects des comptables.	100,000 "	"	"
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	600,000 "	"	"
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des pri- sons, pour achat de matières premières	825,000 "	25 juin 1853.	550,000 "
Recettes accidentelles	250,000 "	"	"
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 "	"	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853	125,000 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de rembourse- ment d'avances	13,000 "	"	"
	125,224,250 "	"	550,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.	1,000,000 "	"	"
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. % (ressources provenant de l'exercice clos de 1845)	"	21 mai 1845.	409,156 41
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 4 1/2 p. % appartenant au trésor	"	"	12,300 62
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. %, de 1840 et 1842, attribués au tré- sor par la loi du 14 juin 1853, Moniteur n° 160	"	14 juin 1853.	5,085,776 27
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale.	"	5 mai 1850.	155,364 45
	1,000,000 "	"	6,620,687 75
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	125,224,250 "	"	555,000 "
TOTAUX GÉNÉRAUX.	124,224,250 75	"	7,170,687 75

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

RECETTES.			DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.			Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1853.	Augmentations.	Diminutions.	Débitement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
°	121,186,630	°	123,618,054 95	302,597 14	86,081 06	°	123,854,571 05	
1,000	101,000	°	5,251 40	°	°	3,251 40	119,551 50	
100,000			116,169 09	121 01	°	116,300 10		
100,000	760,000	°	907,697 51	04	°	907,697 55	1,588,486 26	
600,000			472,788 91	8,000	°	480,788 91		
1,375,000	1,780,600	°	1,505,478 47	°	44,228 79	1,461,240 68	1,910,919 89	
250,000			348,171 79	°	°	348,171 79		
25,000			21,808	°	°	21,808		
125,000			75,600	°	°	75,000		
15,000			4,090 42	°	°	4,090 42		
°	123,774,250	°	129,073,110 34	310,728 19	150,309 85	°	129,253,528 08	
°	1,000,000	°	955,520 77	20 72	°	955,550 49	7,536,038 24	
°	469,156 41		469,156 41	°	°	469,156 41		
°	12,590 62		12,590 62	°	°	12,590 02		
°	5,983,776 27		5,983,776 27	°	°	5,983,776 27		
°	155,364 45		155,364 45	°	°	155,364 45		
°	7,620,687 75		7,556,008 52	20 72	°	°	7,556,038 24	
°	123,774,250	°	129,073,110 34	310,728 19	150,309 85	°	129,253,528 08	
°	131,394,937 75		136,629,118 86	310,757 91	150,309 85	°	136,809,566 92	

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.



TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

CRÉDITS OUVERTS.		
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.
SERVICE ORDINAIRE.		
CRÉDITS TRANSFERÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
Exercice 1850.		
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Ponts et chaussées. — Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.
Exercice 1851.		
Ministère de la Justice	Id.	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Commerce, navigation et pêche. — Primes pour construction de navires
Ministère de l'Intérieur	Id.	{ Agriculture. — Matériel de l'École vétérinaire, jury vétérinaire 2,684 44 Monument de Godefroid de Bouillon. 25,000 » }
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 50,424 60
		Plantations de routes 1,199 62
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut 965 »
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. 25,927 87
		Idem du Rupel 12,725 »
		Plantations le long des voies navigables. 8,862 19
		Postes. — Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer. 2,749 20
Exercice 1852.		
Ministère de la Justice	Id.	{ Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments 54,202 99 Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. 2,748 » }
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Commerce, navigation et pêche. — Primes pour construction de navires.
A REPORTER. fr.		

règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	13,181 "	13,181 "	"	"	"	13,181 "
"	42,101 60	42,101 60	"	"	"	42,101 60
"	11,126 "	11,126 "	"	"	"	11,126 "
"	25,684 44	25,684 44	"	"	"	25,684 44
"	80,855 57	80,855 57	"	"	"	80,855 57
"	159,765 61	159,765 61	"	"	"	159,765 61
"	56,950 99	56,950 99	"	"	"	56,950 99
"	19,124 "	19,124 "	"	"	"	19,124 "
"	56,074 99	56,074 99	"	"	"	56,074 99

. Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	
			REPORT. fr.
		Suite de l'Exercice 1832.	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	198,106 36
		Plantations de routes	9,038 51
		Remplacement du pont-levis de Boorsheim, par un pont tournant (1 ^{re} moitié) sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	1,584 *
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys.	440 70
		Idem de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.	120,461 12
		Idem de la Dendre	3,117 13
		Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	10,760 03
		Entretien et travaux d'amélioration de la petite Nèthe canalisée.	10,500 *
		Plantations le long des voies navigables.	4,055 *
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Frais d'étude et de levé de plans.	55 *
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	2,911 16
		Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende	6,998 *
		Id. id. id.	7,637 97
		Chemin de fer.	
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel :	
		Redevances aux compagnies	26,657 58
		Renouvellement du matériel	54,644 *
		Camionnage. — Pertes et avaries. — Loyers et menues dépenses	71,210 68
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel de l'artillerie	15,755 88
		— du génie.	1,862,576 51

règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
"	56,074 99	56,074 99	"	"	"	56,074 99
"	515,795 26	515,795 26	"	"	"	515,795 26
"	1,878,552 59	1,878,552 59	"	"	"	1,878,552 59
"	2,448,202 64	2,448,202 64	"	"	"	2,448,202 64

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette Publique	10 avril 1852 . . (<i>Monit.</i> n° 108.)	Budget primitif.
	1 ^{er} décembre 1852. (<i>Monit.</i> n° 557.)	Frais de confection et d'émission des nouveaux titres, par suite de la conversion en un fonds à 4 1/2 p.%, des emprunts à 5 p.% contractés en 1840, 1842 et 1848
	18 juin 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 172.)	
Dotations	10 avril 1852 . . (<i>Monit.</i> n° 108.)	Budget primitif.
	25 mars 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 84.)	Part afférente à l'exercice, de la dotation annuelle de l'héritier présomptif du Roi.
	14 juin 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 166.)	Part afférente à l'exercice, de l'augmentation de la dotation de l'héritier présomptif du Trône, par suite de son mariage
		Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale à Bruxelles
Ministère de la Justice	18 décembre 1852. (<i>Monit.</i> n° 558.)	Budget primitif.
	15 juin 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 168.)	Dépenses diverses concernant les exercices clos de 1851 et antérieurs, formant le chapitre XIII, nouveau, du Budget
	25 juin 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 179.)	Avance pour la fabrication, dans les prisons, de toiles pour l'exportation.
	50 décembre 1855. (<i>Monit.</i> n° 565.)	Augmentation du chap. II, art. 8, du Budget, pour traitement du personnel des Cours d'appel
		Matériel de l'administration centrale fr. 7 °
	25 mai 1854 . . (<i>Monit.</i> n° 150.)	Impression du <i>Moniteur</i> et du <i>Recueil des lois</i> 3,288 76
		Publication des anciennes lois 2,048 75
		Frais d'entretien des mendiants, etc. 50,000 °
Ministère des Affaires Étrangères	51 décembre 1852. (<i>Monit.</i> du 4 janvier 1853, n° 4.)	Budget primitif.
	10 mars 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 71.)	Frais d'établissement d'une légation belge en Russie
	14 mars 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 74.)	Réparations et armement, pendant six mois, du brick <i>Duc de Brabant</i>
Ministère de l'Intérieur	5 janvier 1855 . . (<i>Monit.</i> n° 9.)	Budget primitif.
	20 décembre 1851. (<i>Monit.</i> n° 556.)	Portions du crédit de 1,600,000 francs, rattachées au présent Budget, savoir :
		1 ^o Subsidés pour travaux d'hygiène publique, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière fr. 205,891 38
		2 ^o Subsidés pour construction et ameublement d'écoles 54,004 50
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
58,140,519 09	.	58,500,519 09	728,387 25	10 juin 1853. (Monit. n° 172.)	728,387 25	37,572,151 84
.	100,000 .					
3,401,422 75	.					
.	145,555 55	3,905,511 59	.	.	.	3,905,511 59
.	108,555 29					
.	250,000 .					
11,729,215 80	.					
.	95,000 .					
.	550,000 .	12,452,258 40	.	.	.	12,452,258 40
.	4,700 .					
.	55,544 51					
2,161,878 54	.					
.	61,666 67	2,518,545 01	.	.	.	2,518,545 01
.	95,000 .					
6,678,021 50	.					
.		6,918,817 56	.	.	.	6,918,817 56
.	240,795 07					
62,111,055 46	1,764,395 90	63,875,451 45	728,387 25	.	728,387 25	65,147,064 20

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
		REPORT.	fr.
Ministère de l'Intérieur	14 mars 1855 . . . (Monit. n° 75.)	Acquisition d'un tableau de Teniers, destiné au Musée royal de peinture et de sculpture	
	25 mars 1855 . . . (Monit. n° 85.)	Part incombant à l'Etat dans les frais de confection de la sixième table générale des actes de l'état civil	
		Encouragements aux lettres et aux sciences, devant former l'art. 125, chap. XXIV du Budget	19,066 84
	21 juin 1855 . . . (Monit. n° 174.)	Encouragements aux beaux-arts, devant former l'art. 126, chap. XXIV du Budget	155,885 54
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes pour l'entretien des monuments, devant former l'art. 127, chap. XXIV du Budget	10,000 "
Ministère des Travaux publics.	24 mars 1855 . . . (Monit. n° 86.)	Budget primitif.	
	25 mars 1855 . . . (Monit. n° 84.)	Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles et de Tervueren	
	24 juin 1855 . . . (Monit. n° 182.)	Travaux ayant pour but de remplacer par des remblais, les ponts établis sur les fossés de la place d'Ath, pour le passage du chemin de fer de Tournay à Jurbise.	
	10 mars 1854 . . . (Monit. n° 74.)	Pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations votées pour l'exercice 1852, et devant former un chap. VIII additionnel du Budget de l'exercice 1855	
	21 mai 1854 . . . (Monit. n° 143.)	Pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget du présent exercice 1855, chapitres I, II, III, IV et VIII	
Ministère de la Guerre.	9 juin 1855 . . . (Monit. n° 165.)	Budget primitif.	
	31 mai 1855 . . . (Monit. n° 152.)	Partie des crédits alloués pour l'exercice 1852, et transférée à l'art. 21 (matériel du génie) du Budget du présent exercice	
	9 juin 1855 . . . (Monit. n° 165.)	Paiement de créances qui se rapportent à des exercices clos, qui restent à liquider	
	11 juin 1855 . . . (Monit. n° 165.)	Continuation des travaux de démolition des forteresses condamnées, ainsi que d'autres travaux et dépenses se rapportant principalement au matériel de l'artillerie et du génie	
	12 avril 1852 . . . (Monit. n° 108.)	Budget primitif.	
Ministère des Finances	25 mars 1855 . . . (Monit. n° 84.)	Administration centrale. { Matériel, chap. I, art. 5. 1,000 " { Service de la Monnaie, chap. I, art. 6. 10,000 "	
	22 mai 1854 . . . (Monit. n° 144.)	Pour couvrir diverses dépenses rattachées aux chapitres VI et VIII du Budget.	
	10 avril 1852 . . . (Monit. n° 108.)	Budget primitif.	
Non-Valeurs et Remboursements	14 mars 1854 . . . (Monit. n° 74.)	Pour couvrir les dispositions du Département de l'Intérieur sur l'art. 1 ^{er} du Budget.	
	6 avril 1854 . . . (Monit. n° 99.)	Id. des Finances	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et poursuit de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
62,111,055 48	1,704,305 99	63,875,451 45	728,587 25	"	728,587 15	65,147,064 20
"	20,240 "	278,608 18	"	"	"	278,608 18
"	84,500 "					
"	104,052 18					
16,470,903 85	"	18,851,498 90	100,000 "	21 mai 1854. (Montl. n° 143).	100,000 "	18,751,498 90
"	100,000 "					
"	100,000 "					
"	567,468 66					
"	1,013,126 30					
32,100,000 "	"	35,081,521 34	"	"	"	35,981,521 34
"	274,000 "					
"	16,921 54					
"	3,500,600 "					
10,823,310 "	"	10,876,910 46	"	"	"	10,876,910 46
"	11,000 "					
"	42,600 46					
2,018,000 "	"	2,512,000 "	"	"	"	2,512,000 "
"	374,000 "					
"	120,000 "					
123,013,269 31	8,762,811 02	132,376,080 33	828,587 25		828,587 25	131,547,693 08

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1852, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes
	6 juin 1851 . . . (Monit. n° 162.)	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	28 mars 1847 . . . (Monit. n° 190.)	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	17 avril 1848 . . . (Monit. n° 111.)	
	15 mai 1847 . . . (Monit. n° 140.)	Canal de la Campine
	17 avril 1848 . . . (Monit. n° 111.)	
	15 mai 1847 . . . (Monit. n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	15 avril 1845 . . . (Monit. n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845 . . . (Monit. n° 140.)	
	22 mars 1848 . . . (Monit. n° 85.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	18 mai 1848 . . . (Monit. n° 141.)	
Ministère des travaux publics	17 juillet 1849 . . . (Monit. n° 200.)	
	21 avril 1848 . . . (Monit. n° 113.)	Chemin de fer
	24 mai 1848 . . . (Monit. n° 147.)	
	18 juin 1846 . . . (Monit. n° 174.)	Écoulement des eaux du haut Escant
	16 août 1846 . . . (Monit. n° 250.)	Chemin de fer
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 158.)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 158.)	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck
	10 juin 1851 . . . (Monit. n° 165.)	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers
		À REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1855.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	16 81	16 81	"	"	"	16 81
"	155,893 72	155,893 72	"	"	"	155,893 72
"	24,275 06	24,275 06	"	"	"	24,275 06
"	150,186 24	150,186 24	"	"	"	150,186 24
"	6,560 58	6,560 58	"	"	"	6,560 58
"	255,455 40	255,455 40	"	"	"	255,455 40
"	24,042 18	24,042 18	"	"	"	24,042 18
"	549,554 57	549,554 57	"	"	"	549,554 57
"	220,055 56	220,055 56	"	"	"	220,055 56
"	428 85	428 85	"	"	"	428 85
"	40,949 79	40,949 79	"	"	"	40,949 79
"	45,616 86	45,616 86	"	"	"	45,616 86
"	58,897 87	58,897 87	"	"	"	58,897 87
"	10,800 "	10,800 "	"	"	"	10,800 "
"	1,278,513 07	1,278,513 07	"	"	"	1,278,513 07

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	
Ministère des Travaux publics (suite)	20 décembre 1851. (Monit. n° 350).	REPORT. fr. Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut Travaux à la Meuse, ayant pour objet : a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. Approfondissement du canal de Gand à Bruges Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut Amélioration des ports et côtes Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre, dans les provinces de Hainaut et de Namur Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9^e écluse et la Sambre canalisée Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies Construction de prisons Amélioration de la Dendre Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.	
	14 avril 1852 . . . (Monit. n° 111.)	Achèvement des lignes télégraphiques.	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET prioritif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
"	1,278,513 07	1,278,513 07	"	"	"	1,278,513 07
"	4,491,828 66	4,491,828 66	"	"	"	4,491,828 66
"	7,555,975 91	7,555,975 91	"	"	"	7,555,975 91
"	2,046,650 "	2,046,650 "	"	"	"	2,046,650 "
"	2,406,502 "	2,406,502 "	"	"	"	2,406,502 "
"	996,800 "	996,800 "	"	"	"	996,800 "
"	1,498,419 05	1,498,419 05	"	"	"	1,498,419 05
"	577,635 74	577,635 74	"	"	"	577,635 74
"	652,902 16	652,902 16	"	"	"	652,902 16
"	998,900 "	998,900 "	"	"	"	998,900 "
"	499,500 "	499,500 "	"	"	"	499,500 "
"	548,521 50	548,521 50	"	"	"	548,521 50
"	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
"	456,565 96	456,565 96	"	"	"	456,565 96
"	600,000 "	600,000 "	"	"	"	600,000 "
"	82,526 18	82,526 18	"	"	"	82,526 18
"	26,120,658 25	26,120,658 25	"	"	"	26,120,658 25

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

CRÉDITS OUVERTS.		
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.
CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES		
DANS LE COURS DE L'EXERCICE.		
Ministère de l'Intérieur . . .	25 mars 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 85.)	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège
Ministère des Travaux publics	25 avril 1855 . . . (<i>Monit.</i> n° 121.)	Chemin de fer. { Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel
		{ Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.
		{ Maisons et loges de gardes-routes
		{ Extension du matériel des transports
		{ Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire	{	Crédits transférés des exercices { 1850. 15,181 .
		{ 1851. 159,765 61
		{ 1852. 2,448,202 64
Services spéciaux	{	— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1852
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement définitif du Budget de l'exercice 1853.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	75,000 "	75,000 "	"	"	"	75,000 "
"	1,775,000 "	1,775,000 "	"	"	"	1,775,000 "
"	445,000 "	445,000 "	"	"	"	445,000 "
"	100,000 "	100,000 "	"	"	"	100,000 "
"	2,120,000 "	2,120,000 "	"	"	"	2,120,000 "
"	440,000 "	440,000 "	"	"	"	440,000 "
"	4,955,000 "	4,955,000 "	"	"	"	4,955,000 "
"	2,625,140 25	2,625,140 25	"	"	"	2,625,140 25
125,613,269 31	8,762,811 02	132,576,080 33	828,587 25	"	828,587 25	131,547,603 08
"	26,120,638 25	26,120,638 25	"	"	"	26,120,638 25
"	4,955,000 "	4,955,000 "	"	"	"	4,955,000 "
125,613,269 51	42,461,598 50	166,074,867 81	828,587 25	"	828,587 25	165,246,480 56

(70)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

BUDGET DE

Compte des recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises 68,005,050 »
— B.		{ Enregistrement et domaines 25,495,000 »
— C.		{ Enregistrement et domaines 4,500,000 »
— D.	PÉAGES	{ Travaux publics 5,400,000 »
— E.		{ Marine 200,000 »
— F.		{ Travaux publics 17,575,000 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines 2,720,000 »
— H.		{ Trésor public 1,695,000 »
— I.		{ Contributions directes 101,000 »
— J.	REMBOURSEMENTS . .	{ Enregistrement et domaines 700,000 »
— K.		{ Trésor public 1,786,600 »
		125,774,250 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	1,000,000 »
Ces produits ont fait l'ob- jet de comptes spéciaux.	{ Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ % (Ressources provenant de l'exercice clos de 1845.)	469,156 41
	{ Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ % appartenant au trésor	12,590 62
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 % de 1840 et 1842, attribués au trésor, par la loi du 14 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 100		5,985,776 27
Part réservée à l'État par la loi du 5 juin 1850, dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale		155,564 45
		7,620,687 75
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		125,774,250 »
		151,594,937 75
RECETTE A L'EXERCICE 1855 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1852, sur l'exercice 1852, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 24,759,798 98 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 20,828,074 45 c, reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1854.		3,951,724 53
2° Du produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1848, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		77,954 52
		135,404,596 80

L'EXERCICE 1853.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT d'Annuité DU BUDGET.
	En 1853.	En 1854.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
67,686,972 25	65,322,763 50	2,173,450 58	67,496,213 88	190,758 35	507,436 12	.	67,496,213 88
25,645,802 90	25,474,407 82	20,088 52	25,495,096 34	148,706 56	.	2,000,096 34	25,495,096 34
4,663,534 87	4,652,067 88	7,121 43	4,660,089 31	3,245 56	.	360,089 31	4,660,089 31
3,778,242 46	3,550,276 70	241,965 76	3,778,242 46	.	.	378,242 46	3,778,242 46
112,875 72	112,875 72	.	112,875 72	.	87,124 28	.	112,875 72
19,342,795 05	19,342,795 05	.	19,342,795 05	.	.	1,967,795 05	19,342,795 05
2,918,055 75	2,680,703 87	123,768 65	2,810,472 52	107,583 25	.	90,472 52	2,810,472 52
1,688,491 15	1,654,412 68	54,078 47	1,688,491 15	.	4,508 85	.	1,688,491 15
119,551 50	113,000 .	6,542 50	119,551 50	.	.	18,551 50	119,551 50
1,588,486 26	466,089 31	21,734 87	487,824 18	900,662 08	212,175 82	.	487,824 18
1,010,919 89	1,357,979 94	552,959 95	1,910,919 89	.	.	124,310 89	1,910,919 89
129,253,528 08	124,720,282 17	3,182,290 73	127,902,572 90	1,350,955 78	811,245 07	4,950,567 97	127,902,572 90
955,550 49	934,770 77	579 72	935,550 49	.	64,649 31	.	935,550 49
469,156 41	458,032 74	11,123 67	469,156 41	.	.	.	469,156 41
12,300 02	12,300 02	.	12,300 02	.	.	.	12,300 02
5,985,776 27	5,985,776 27	.	5,985,776 27	.	.	.	5,985,776 27
155,364 45	.	155,364 45	155,364 45	.	.	.	155,364 45
7,556,058 24	7,588,970 40	167,067 84	7,556,058 24	.	64,649 31	.	7,556,058 24
129,253,528 08	124,720,282 17	3,182,290 73	127,902,572 90	1,350,955 78	811,245 07	4,950,567 97	127,902,572 90
156,809,566 92	152,100,252 57	3,349,358 57	155,458,611 14	1,350,955 78	873,894 58	4,950,567 97	155,458,611 14
4,063,673 39							
							3,931,724 55
							77,954 52
							159,468,270 19

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1855.	En 1854.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	Exercice 1850.					
Litt. R.	Ministère des Travaux publics	15,181	15,181	"	9,121 27	9,121 17
	Exercice 1851.					
— O.	Ministère de la Justice	42,101 60	25,581 25	"	25,581 25	25,581 25
— P.	— des Affaires Étrangères	11,126	11,126	"	11,126	11,126
— Q.	— de l'Intérieur	25,684 44	2,684 44	"	2,684 44	2,684 44
— R.	— des Travaux publics	80,855 57	59,597 11	"	59,517 11	59,517 11
		150,765 61	96,788 80	"	96,708 80	96,708 80
	Exercice 1852.					
— O.	Ministère de la Justice	50,950 99	54,202 09	"	55,684 24	55,684 24
— P.	— des Affaires Étrangères	19,124	14,644	"	14,644	14,644
— R.	— des Travaux publics	515,795 26	287,158 97	"	283,016 97	283,016 97
— S.	— de la Guerre	1,878,552 39	1,684,398 61	455,199 15	1,076,975 95	1,552,175 08
		2,448,202 64	2,020,584 57	455,199 15	1,408,321 14	1,863,520 29
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
— M.	Dette publique	57,572,151 84	57,097,685 94	50,579,454 76	6,621,571 76	57,000,826 52
	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75
	Dotation annuelle du prince royal	255,888 84	255,888 84	255,888 84	"	255,888 84
— IV.	Dotations.					
	Frais de premier établissement du palais de la rue Ducale	250,000	"	"	"	"
	Sénat	40,000	40,000	51,500	8,500	40,000
	Chambre des Représentants	461,000	446,875 52	554,036 66	91,695 78	445,732 44
	Cour des comptes	149,100	147,400	150,216 84	17,040 43	147,257 27
— O.	Ministère de la Justice	12,452,258 40	11,679,358 40	7,916,363 10	3,721,256 30	11,657,599 40
— P.	— des Affaires Étrangères	2,318,545 01	2,196,428 69	1,567,005 55	821,700 52	2,188,706 07
— Q.	— de l'Intérieur	7,197,515 54	7,096,362 06	4,084,301 53	1,884,441 21	6,868,742 74
— R.	— des Travaux publics	18,751,498 90	17,790,048 98	9,571,757 06	8,245,061 99	17,616,799 05
— S.	— de la Guerre	35,081,521 54	34,555,570 48	19,200,585 46	15,206,209 67	34,406,885 15
— T.	— des Finances	10,876,910 46	10,764,178 97	5,028,049 15	7,750,052 61	10,758,101 74
— U.	Non-Valeurs et Remboursements	2,512,000	2,591,826 94	262,458 51	2,528,421 99	2,590,860 50
		151,547,695 08	127,408,725 28	80,050,898 08	46,675,822 26	126,706,720 54

L'EXERCICE 1853.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services supérieurs, constatés à la date du 31 décembre 1853, et dont le transfert à l'ex. 1854 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1853.
6,050 85	"	"	"	"	"	"	"	15,181 "
"	"	18,520 55	"	"	281 75	18,258 60	"	25,581 25
"	"	"	"	"	"	"	"	11,126 "
"	"	25,000 "	"	"	"	25,000 "	"	2,684 44
80 "	"	21,456 46	"	"	52 45	21,404 01	"	59,597 11
80 "	"	62,076 81	"	"	554 20	62,642 01	"	96,788 80
518 75	"	2,748 "	"	"	"	2,748 "	"	54,202 99
"	"	4,480 "	"	"	4,480 "	"	"	14,644 "
4,122 "	"	226,656 20	"	"	72,511 42	154,544 87	"	287,158 97
152,225 53	"	105,955 78	"	"	5,106 56	188,827 42	"	1,684,598 61
156,864 28	"	427,818 07	"	"	81,897 78	545,920 29	"	2,020,584 57
96,859 42	"	474,445 00	"	"	474,445 00	"	"	57,097,685 94
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,322 75
"	"	"	"	"	"	"	"	253,888 84
"	"	250,000 "	"	"	"	250,000 "	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	40,000 "
1,140 88	"	14,126 68	"	"	14,126 68	"	"	446,873 52
142 75	"	1,700 "	"	"	1,700 "	"	"	147,400 "
41,758 91	"	752,920 "	"	"	567,381 05	185,538 05	"	11,679,538 40
7,722 55	"	125,858 89	1,742 48	1,742 48	115,858 89	10,000 "	"	2,196,428 60
227,619 32	"	101,153 48	"	"	85,778 57	15,374 91	"	7,096,562 06
175,240 95	"	961,440 92	"	"	551,948 59	629,501 55	"	17,790,048 98
146,487 55	"	1,428,150 86	"	"	799,528 94	628,621 92	"	54,555,570 48
6,077 25	"	198,766 27	86,034 78	86,034 78	198,766 27	"	"	10,764,178 97
966 64	"	255,786 97	535,615 91	535,615 91	255,786 97	"	"	2,591,826 94
702,004 94	"	4,502,558 97	425,591 17	425,591 17	2,845,522 56	1,719,056 41	"	127,408,725 28

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS consolidés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1855.	En 1854.	Total.
	SERVICES SPÉCIAUX.					
	<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 34 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
	Ministère de l'Intérieur.					
	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850) . . .	16 81	16 "	16 "	"	16 "
	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	155,803 72	143,198 02	142,238 88	2,958 04	145,196 92
	Ministère des Travaux publics.					
	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . .	24,275 06	24,000 "	"	"	"
	Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	130,186 24	6,510 29	6,510 29	"	6,510 29
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	6,560 58	"	"	"	"
	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	235,455 40	120 50	120 50	"	120 50
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849).	24,042 18	"	"	"	"
	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	340,554 57	128,075 59	122,241 78	5,851 81	128,075 59
	Écoulement des eaux du haut Escant (loi du 18 juin 1846)	220,055 58	66 06	66 06	"	66 06
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846)	428 85	428 85	428 85	"	428 85
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	40,940 70	40,202 10	37,656 56	2,645 54	40,282 10
	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	32,434 86	32,434 93	32,434 93	"	32,434 93
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)	58,897 87	58,870 87	58,897 87	"	58,897 87
	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers (loi du 10 juin 1851).	10,800 "	10,800 "	10,800 "	"	10,800 "
	A REPORTER. . . . fr.	1,278 515 07	426,858 89	591,591 50	11,435 39	402,826 89

L'EXERCICE 1853.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1853, et dont le transfert à l'ex. 1854 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1853.
"	"	" 81	"	"	" 81	"	"	16 "
2 "	"	10,604 80	"	"	"	"	10,604 80	145,198 92
24,000 "	"	275 06	"	"	"	"	275 06	24,000 "
"	"	125,675 95	"	"	"	"	125,675 95	6,510 29
"	"	6,560 58	"	"	"	"	6,560 58	"
"	"	255,535 10	"	"	"	"	255,535 10	120 30
"	"	24,042 18	"	"	"	"	24,042 18	"
"	"	221,280 78	"	"	"	"	221,280 78	128,075 59
"	"	219,969 50	"	"	"	"	219,969 50	66 06
"	"	"	"	"	"	"	"	428 85
10 "	"	657 69	"	"	"	"	657 69	40,292 10
"	"	11,181 95	"	"	"	"	11,181 95	52,454 95
"	"	"	"	"	"	"	"	58,897 87
"	"	"	"	"	"	"	"	10,800 "
24,012 "	"	851,674 18	"	"	" 81	"	851,675 37	426,838 89

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES VAIS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1855.	En 1854.	Total.
REPORT. fr.	1,278,515 07	426,838 89	591,391 50	11,455 50	402,826 80
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	4,491,828 06	1,106,919 45	1,074,555 68	51,889 58	1,106,425 26
Travaux à la Meuse ayant pour objet :					
a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b. d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.	7,555,975 91	1,729,565 05	1,729,565 05	"	1,729,565 05
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	2,646,650 "	1,650 "	1,500 "	150 "	1,650 "
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.	2,496,502 "	400,777 54	150,401 01	241,186 95	400,588 54
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	996,800 "	505,259 90	505,258 45	1 45	505,259 90
Loi du 20 décembre 1851. Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,498,419 05	5,029 68	2,844 96	184 79	5,029 68
Amélioration des ports et côtes.	577,635 74	7,762 50	7,689 58	73 12	7,762 50
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	652,902 10	10,874 58	10,874 58	"	10,874 58
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	998,900 "	2,500 "	1,950 "	550 "	2,500 "
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'Etat.	499,500 "	103,242 90	94,482 29	6,358 15	100,820 44
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	548,321 50	248,059 87	248,039 87	"	248,059 87
Construction de prisons.	1,200,000 "	"	"	"	"
Amélioration de la Dendre.	456,565 96	9,905 28	9,905 28	"	9,905 28
Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'Etat.	600,000 "	2,400 "	2,000 "	400 "	2,400 "
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).	82,326 18	77,015 72	69,425 61	7,588 11	77,015 72
	26,120,658 25	4,455,577 14	4,108,660 06	299,797 45	4,408,457 51

L'EXERCICE 1853.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédant des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1853, et dont le transfert à l'ex. 1854 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1853.
24,012 "	"	851,674 18	"	"	" 81	"	851,675 37	426,858 89
496 17	"	5,384,909 25	"	"	"	"	5,384,909 25	1,106,919 43
"	"	5,606,008 86	"	"	"	"	5,606,008 86	1,729,565 05
"	"	2,645,000 "	"	"	"	"	2,645,000 "	1,650 "
189 "	"	2,095,524 46	"	"	"	"	2,095,524 46	400,777 54
"	"	691,540 10	"	"	"	"	691,540 10	505,259 90
"	"	1,495,589 57	"	"	"	"	1,495,589 57	5,029 68
"	"	569,875 24	"	"	"	"	569,875 24	7,762 50
"	"	622,027 78	"	"	"	"	622,027 78	10,874 58
"	"	996,400 "	"	"	"	"	996,400 "	2,500 "
2,422 46	"	596,257 10	"	"	"	"	596,257 10	105,242 90
"	"	300,281 65	"	"	"	"	300,281 65	248,039 87
"	"	1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	"
"	"	426,662 68	"	"	"	"	426,662 68	9,905 28
"	"	597,600 "	"	"	"	"	597,600 "	2,400 "
"	"	5,512 46	"	"	"	"	5,512 46	77,013 72
27,119 65	"	21,685,061 00	"	"	" 18	"	21,685,060 28	4,435,577 14

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1853.	En 1854.	Total.
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.						
Ministère de l'Intérieur.						
Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (Loi du 25 mars 1853)		75,000	33,523 50	28,956 05	4,567 45	33,523 50
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer. Loi du 25 avril 1853.	Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel	1,775,000	88,773 94	84,422 75	4,351 19	88,773 94
	Voies d'évitement, plates-formes, excen- triques dans les stations.	445,000	125,019 88	117,089 47	5,530 41	125,019 88
	Maisons et loges de gardes-roules . . .	100,000	8,575 58	8,575 58	"	8,575 58
	Extension du matériel des transports . .	2,120,000	149,884 15	153,029 61	16,854 52	149,884 15
	Grand écartement des essieux des voitures pour éviter le mouvement de lacet. . .	440,000	150,475 79	115,808 98	14,664 81	150,475 79
		4,955,000	534,250 62	488,482 24	45,708 38	534,250 62

RÉCAPITU						
Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice 1850. . .	15,181	15,181	"	9,121 17	9,121 17
	— — 1851. . .	159,765 61	96,788 80	"	96,708 80	96,708 80
	— — 1852. . .	2,448,202 64	2,020,584 57	455,199 15	1,408,321 14	1,865,520 29
Services spéciaux.	— propres à l'exercice	151,547,693 08	127,408,725 28	80,050,898 08	46,675,822 26	126,706,720 54
	— sur les crédits transférés de l'exer- cice 1852	26,120,058 25	4,435,577 14	4,108,660 06	299,797 45	4,408,457 51
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exer- cice	4,955,000	534,250 62	488,482 24	45,768 58	534,250 62
			165,246,480 56	134,510,907 41	85,083,239 55	48,535,539 20
Dépense à l'exercice 1855.						
De l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exer- cice 1852, conformément au projet de loi du règle- ment de cet exercice (état litt. P).		18,811,061 58	18,811,061 58			18,811,061 58
		184,057,542 14	153,321,968 99			152,429,840 51

DE L'EXERCICE 1853.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1854, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1853, et dont le transfert à l'ex. 1854 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1853.
"	"	41,476 50	"	"	"	"	41,476 30	55,525 50
"	"	1,086,926 00	"	"	"	"	1,086,926 00	88,775 94
"	"	521,980 12	"	"	"	"	521,980 12	125,019 88
"	"	91,424 02	"	"	"	"	91,424 02	8,575 58
"	"	1,970,115 87	"	"	"	"	1,970,115 87	140,884 13
"	"	509,526 21	"	"	"	"	509,526 21	150,475 79
"	"	4,420,749 38	"	"	"	"	4,420,749 38	554,250 62

LATION.

6,059 85	"	"	"	"	"	"	"	15,181 "
80 "	"	62,976 81	"	"	554 20	62,642 61	"	96,788 80
156,864 28	"	427,818 07	"	"	81,897 78	545,920 29	"	2,020,384 57
702,004 94	"	4,569,558 97	425,591 17	425,591 17	2,845,522 56	1,719,056 41	"	127,408,725 28
27,110 65	"	21,685,061 00	"	"	" 81	"	21,685,060 28	4,455,577 14
"	"	4,420,749 38	"	"	"	"	4,420,749 38	554,250 62
802,128 68	"	51,158,964 52	425,591 19	425,591 17	2,925,555 35	2,127,599 51	26,105,809 66	154,510,907 41
892,128 68						51,158,964 52		
						30,735,573 15		
								18,811,061 58
								155,321,968 99

DÉVELOPPEMENTS
DU
COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'Etat.		RE	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.	
<i>Foncier.</i>	Principal.	15,500,000 "	15,500,000 "			
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000 "	465,000 "			
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	310,000 "	310,000 "	18,559,749 95	17,585,206 20	
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,550,000 "	1,550,000 "			
	3 ^e additionnels supplémentaires sur le tout.	554,750 "	554,749 95			
<i>Personnel.</i>	Principal	8,500,000 "	8,589,751 70			
	10 centimes additionnels extraordinaires	850,000 "	858,061 03	9,449,099 26	8,676,587 77	
	Amendes.	"	586 44		586 44	
<i>Patentes.</i>	Principal.	5,050,000 "	5,173,201 91			
	10 centimes additionnels extraordinaires	505,000 "	517,517 81	5,490,519 72	5,171,601 54	
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal.	180,000 "	199,470 36			
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000 "	19,047 02	250,588 22	229,501 55	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes. pour frais de perception	9,900 "	10,970 84			
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 "	957,048 25	957,048 25	875,265 41	
— des tabacs		500,000 "	167,171 25	167,171 25	158,265 20	
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée (10 centimes additionnels)	12,440,000 "	11,967,415 44	11,967,415 44	11,967,415 44	
	— de sortie (id.)	100,000 "	245,522 20	245,522 20	245,522 20	
	— de transit (id.)	50,000 "	22,987 41	22,987 41	22,987 41	
	— de tonnage (id.)	595,000 "	552,502 56	552,502 56	552,502 56	
	Timbres.	55,000 "	59,713 04	59,713 04	59,713 04	
		13,000,000 "	12,807,938 45	12,807,938 45	12,807,938 45	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1854.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
794,545 75	18,559,749 95	18,559,749 95	•	•	•	•	• 05	•	
772,125 05	9,448,712 82	9,449,099 26	•	•	•	•	•	99,099 26	
•	580 44								
518,918 58	5,490,519 72	5,490,519 72	•	•	•	•	•	155,519 72	
1,080 89	230,588 22	250,588 22	•	•	•	•	•	22,488 22	
61,782 84	957,048 25	957,048 25	•	•	•	•	•	57,048 25	
8,906 05	167,171 25	167,171 25	•	•	•	•	152,828 75	•	
•	11,967,415 44	11,967,415 44	•	•	•	•	472,586 56	•	
•	245,522 20	245,522 20	•	•	•	•	•	145,522 20	
•	22,987 41	22,987 41	•	•	•	•	7,012 59	•	
•	552,502 56	552,502 56	•	•	•	•	•	157,502 56	
•	59,715 04	59,715 04	•	•	•	•	•	4,715 04	
							479,599 15	287,557 60	
•	12,807,958 45	12,807,958 45	•	•	•	•	192,061 55		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1855.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Accises. . .	Sel. . . { Droits, sans additionnels	4,550,000	4,517,748 55	4,506,427 05	4,501,007 05
	{ Eau de mer.		48,670 50		48,670 50
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,500,000	2,524,702 05	2,524,702 05	2,524,410 28
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	270,000	259,035 30	259,055 56	259,055 56
	— indigènes (id)	5,000,000	4,159,476 95	4,159,476 95	4,065,926 25
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,700,000	6,512,724 07	6,510,830 08	6,512,724 07
	Vinaigres (id. id.)		4,115 91		4,115 91
	Sucres. . { de canne.	5,500,000	2,290,088 26		2,226,562 57
	{ de betterave		1,425,295 14	5,719,626 05	1,425,295 14
	Glucoses et autres sucres non cristallisables		4,242 65		4,242 65
	Timbres. { sur les quittances.	5,000	4,445 51	4,445 51	4,456 06
	{ sur les permis de circulation.	1,000	867 25	867 25	867 25
		22,126,000	21,751,416 56	21,751,416 56	21,447,500 49
Garantie . . — Droits de marque des matières d'or et d'argent . . .		150,000	178,787 72	178,787 72	178,787 72
Recettes di- verses. .	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . .	225,000	206,605 25	206,605 25	175,875 55
	Loyers de bâtiments		2,040 45		2,040 45
	Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		2,252 60		2,252 60
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	50,000	26,299 19	58,249 60	26,299 19
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.		1,582 71		1,582 71
	{ de toute autre nature.		5,599 02		5,599 02
	Contributions du territoire neutre de Moresnet.		875 56		875 56
		255,000	554,852 85	554,852 85	212,122 05

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1854.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
4,800 "	4,505,807 65								
"	48,070 50	4,444,486 05	121,940 68	"	"	121,940 68	"	94,486 05	
291 77	2,324,702 05	2,324,702 05	"	"	"	"	"	224,702 05	
"	250,055 56	250,055 56	"	"	"	"	50,066 64	"	
88,258 70	4,154,184 95	4,154,184 05	5,291 98	"	"	5,291 98	845,815 05	"	
"	6,512,724 07	6,516,850 98	"	"	"	"	185,160 02	"	
"	4,115 91			"	"				
"	2,220,562 57			"	"				
"	1,425,205 14	5,636,100 56	65,525 69	"	"	65,525 69	"	156,100 56	
"	4,242 65			"	"				
7 95	4,445 51	4,445 51	"	"	"	"	556 69	"	
"	867 25	867 25	"	"	"	"	152 75	"	
							1,060,631 15	475,289 56	
93,557 72	21,540,658 21	21,540,658 21	190,758 35	"	"	190,758 35	585,541 70		
"	178,787 72	178,787 72	"	"	"	"	"	28,787 72	
122,720 00	296,605 25	296,605 25	"	"	"	"	"	71,605 25	
"	2,040 45			"	"	"			
"	2,252 69			"	"	"			
"	26,299 19	58,240 60	"	"	"	"	"	8,240 60	
"	1,582 71			"	"	"			
"	5,599 02			"	"	"			
"	875 56			"	"	"			
122,720 00	354,852 85	354,852 85	"	"	"	"	"	70,852 85	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1853.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
RÉCAPITULATION PAR				
Foncier	18,559,750 "	"	18,559,740 05	17,565,206 20
Personnel	9,350,000 "	"	9,440,099 26	8,676,974 21
Patentes	5,355,000 "	"	5,490,519 72	5,171,601 54
Redevances sur les mines	207,000 "	"	230,588 22	229,501 55
Droit de débit des boissons alcooliques	900,000 "	"	957,048 25	875,265 41
— des tabacs.	500,000 "	"	167,171 25	158,265 20
Douanes	13,000,000 "	"	12,807,958 45	12,807,958 45
Accises	22,126,000 "	"	21,751,416 50	21,447,500 40
Garantie.	150,000 "	"	178,787 72	178,787 72
Recettes diverses	255,000 "	"	554,852 85	212,122 95
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr. 68,005,650 "				
			67,686,972 25	65,522,765 50

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise l'année	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			rols à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.			

BRANCHE DE REVENU.

794,545 75	"	18,359,749 95	"	"	"	"	" 05	"	
772,125 05	"	9,449,099 26	"	"	"	"	"	99,099 26	
518,918 58	"	5,490,519 72	"	"	"	"	"	155,519 72	
1,086 80	"	250,588 22	"	"	"	"	"	22,488 22	
61,782 84	"	937,048 25	"	"	"	"	"	57,048 25	
8,906 05	"	167,171 25	"	"	"	"	132,828 75	"	
"	"	12,807,958 45	"	"	"	"	192,061 55	"	
93,357 72	"	21,540,658 21	190,758 55	"	"	"	585,541 79	"	
"	"	178,787 72	"	"	"	"	"	28,787 72	
122,729 90	"	354,852 85	"	"	"	"	"	70,852 85	
							910,252 14	402,796 02	
2,175,450 58	"	67,496,213 88	190,758 55	"	"	"	507,436 12		

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,594,459 "	5,557,178 52	2,785,085 00
Personnel.	{ Principal et additionnels.	1,511,001 14	2,582,012 09	1,194,806 05
	{ Amendes	"	20 05	42 40
Patentes		460,552 25	780,556 09	505,792 04
Relevances sur les mines.		"	"	"
Droit de débit des boissons alcooliques.		75,875 75	158,181 25	100,805 50
— des tabacs.		21,965 "	24,565 "	17,585 "
Douanes	{ Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	6,400,015 55	2,082,619 06	542,542 06
	{ — de sortie (id.)	47,085 95	17,655 81	26,677 59
	{ — de transit (id.)	12,622 02	2,501 90	1,249 95
	{ — de tonnage (id.)	475,860 52	10,200 71	22,042 98
	Timbres	11,611 62	8,856 89	3,058 85
Accises	{ Sel. { Droits, sans additionnels	448,008 44	451,220 84	556,062 85
	{ Eau de mer	51,288 "	"	17,591 30
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	503,056 27	770,991 24	197,950 45
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	60,421 69	108,512 55	18,870 28
	— indigènes (id.)	562,110 50	876,567 75	557,554 57
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	666,862 55	1,845,435 55	697,584 72
	Vinaigres (id. id.)	4,019 85	"	"
	Sucres de canne	1,670,265 10	68,779 96	1,195 65
	— de betterave	22,405 86	499,725 48	5,840 99
	— glucoses et autres sucres non cristallisables.	"	"	"
	Timbres sur les quittances	750 "	760 "	550 25
	— sur les permis de circulation	56 54	141 54	218 50
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		56,954 26	78,855 51	12,174 78
Recettes diverses.	{ Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	295,900 52	"	"
	{ Loyers de bâtiments	"	"	160 45
	{ Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	45 60	209 27	1,491 35
	{ Recettes accidentelles. { Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,690 75	4,189 17	4,619 55
	{ Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs.	76 17	345 84	68 55
	{ de toute autre nature	1,469 06	524 67	2,219 48
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAL.		14,715,057 52	15,480,052 20	6,887,875 15

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,080,988 23	5,124,150 69	1,801,061 86	812,751 78	658,762 04	1,158,414 94	18,559,749 95	18,559,749 95
1,689,210 60	1,275,958 54	872,151 80	109,611 60	147,926 14	575,064 77	9,448,712 82	9,449,099 26
"	321 04	"	2 95	"	"	580 44	
497,242 90	713,505 54	444,844 06	78,577 12	62,465 04	140,585 72	5,490,519 72	5,490,519 72
"	185,259 61	56,561 08	"	1,795 78	8,701 75	950,588 22	950,588 22
150,555 25	185,340 75	155,065 "	57,680 25	59,968 50	69,688 "	937,048 25	937,048 25
21,774 50	24,500 25	27,798 50	8,150 "	8,828 50	12,228 50	167,171 25	167,171 25
741,719 28	513,919 40	1,124,171 47	198,766 22	201,569 54	162,292 56	11,067,415 44	11,067,415 44
16,101 95	16,296 92	15,652 66	2,467 46	89,618 74	14,007 16	245,522 20	245,522 20
548 17	5,742 95	2,191 19	18 50	159 57	65 58	22,987 41	22,987 41
24,108 35	"	"	"	"	"	552,502 56	552,502 56
2,692 15	5,952 10	4,965 40	965 14	5,095 87	576 95	59,715 04	59,715 04
1,402,115 04	552,256 18	607,075 55	118,866 78	"	500,195 19	4,595,807 65	4,444,486 95
"	"	"	"	"	"	48,670 50	
509,670 79	550,878 08	287,172 76	12,870 18	52,720 22	49,512 06	2,524,702 05	2,524,702 05
17,670 89	12,052 10	15,519 19	585 11	5,265 54	2,558 01	259,055 56	259,055 56
646,908 05	178,259 53	700,857 74	715,546 74	59,544 07	70,456 04	4,154,184 95	4,154,184 95
1,046,250 88	1,551,502 71	511,240 82	212,327 18	82,052 89	518,766 99	6,512,724 07	6,516,859 98
"	96 06	"	"	"	"	4,115 91	
486,525 88	"	"	"	"	"	2,226,562 57	5,656,100 56
61,564 96	651,459 54	114,256 80	70,065 51	"	"	1,425,295 14	
"	4,242 65	"	"	"	"	4,242 65	4,445 31
1,008 51	466 75	440 75	275 50	71 50	142 25	4,445 31	
58 07	59 50	158 50	155 50	18 "	40 50	867 25	867 25
9,788 45	6,485 22	26,689 65	5,109 15	5,616 52	1,156 42	178,787 72	178,787 72
"	2,702 75	"	"	"	"	296,605 25	296,605 25
"	250 "	400 "	950 "	120 "	160 "	2,040 45	58,240 60
199 40	11 14	54 40	74 40	26 07	162 99	2,252 69	
9,649 10	2,757 08	5,117 09	91 08	55 16	132 25	26,209 19	1,582 71
278 50	558 09	155 88	89 55	"	54 55	1,582 71	
228 80	428 94	562 78	18 65	251 07	115 50	5,509 02	875 56
"	"	875 56	"	"	"	875 56	
10,202,457 68	9,159,074 07	6,550,579 28	2,471,592 18	1,576,692 56	2,702,924 04	67,496,215 88	67,496,215 88

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
Foncier		18,559,749 95	18,559,749 87
Personnel	{ Principal et additionnels	9,448,712 82	9,505,506 82
	{ Amendes	586 44	1,005 60
Patentes		5,400,519 72	5,545,661 56
Relevances sur les mines		250,588 22	257,162 47
Droit de débit des boissons alcooliques		957,048 25	913,583 25
— des tabacs		167,171 25	169,506 50
Douanes	Droits d'entrée (10 centimes additionnels)	11,967,415 44	12,355,612 00
	— de sortie (id.)	245,522 20	304,018 45
	— de transit (id.)	22,087 41	30,461 48
	— de tonnage (id.)	552,502 36	561,549 41
	Timbres	59,713 04	40,468 55
	Sel	{ Droits sans additionnels	4,595,807 65
		{ Eau de mer	48,679 50
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbre collectif)	2,524,702 05	2,528,355 92
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	250,055 36	269,023 10
	— indigènes (id.)	4,154,184 05	4,357,256 52
	Bières (26 centimes additionnels et timbre collectif)	6,512,724 07	6,581,927 01
Accises	Vinaigres (id. id.)	4,115 91	4,502 40
	Sucres de canne	2,226,562 57	2,585,470 04
	— de betterave	1,425,205 14	914,520 06
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	4,242 65	6,951 66
	Timbres sur les quittances	4,445 51	4,822 90
	— sur les permis de circulation	867 25	896 86
Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	178,787 72	162,841 15
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	296,603 25	270,679 57
Recettes diverses.	Loyers de bâtiments	2,040 45	2,166 46
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	2,252 60	1,762 01
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	26,299 19	27,656 74
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs	1,382 71	2,106 60
	{ de toute autre nature	5,599 02	5,580 65
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	875 56	862 07
		67,406,215 88	68,527,257 95

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.
EN PLUS.	EN MOINS.	
» 08	»	
85,516 »	»	
»	619 16	Personnel. — Accroissement de la population et habitation de nouvelles constructions.
144,858 16	»	Patentes. — Développement de l'industrie et du commerce.
»	6,774 25	Redevances sur les mines. — Diminution des produits de l'extraction, servant de base au droit.
25,465 »	»	Droit de débit des boissons alcooliques. — Ouverture de nouveaux débits.
»	2,135 25	— — des tabacs. — Cessation de débits.
»	1,568,199 55	Droits d'entrée. — Suspension des droits d'entrée sur les denrées alimentaires et diminution de l'importation des cafés.
»	59,396 25	Droit de sortie. — Suppression des droits de sortie, sauf un petit nombre d'articles. (Loi du 26 avril 1853).
»	7,474 07	
»	20,247 05	Droits de tonnage. — Augmentation du mouvement de la navigation due au commerce des denrées alimentaires.
»	755 49	
»	87,495 59	Sel. — Différence provenant du jeu des termes de crédit.
»	2,896 50	
195,866 15	»	Vins et bières. — Augmentations compensées par des différences à peu près égales et en sens inverse entre les recettes de 1851 et celles de 1852.
»	29,989 74	Eaux-de-vie étrangères. — Par suite de l'influence de la maladie de la vigne, sur la production, les 3/6 français sont en partie remplacés par les alcools de grains et de mélasses.
»	205,051 57	Eaux-de-vie indigènes. — Développement de l'exportation avec décharge comprenant une prime.
150,796 16	»	Voir ce qui est dit ci-dessus sous la rubrique : Vins et bières.
»	186 49	
»	558,917 37	Sucre de canne et sucre de betterave. — Les recettes qui, en 1852, n'avaient pas dépassé le minimum de 3,500,000 francs, fixé par la loi du 18 juin 1849, lui ont été supérieures de fr. 151,857 71 c., en 1853, par suite de l'augmentation de la consommation.
510,775 08	»	
»	2,689 01	
»	579 59	
»	29 61	
15,946 59	»	
25,925 88	»	
»	126 03	
490 68	»	
»	1,557 55	
»	785 89	
0 57	»	
12 59	»	
1,151,459 72	2,162,505 79	
1,031,044 07		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1853.		
Enregistre- ment. . . (50 centimes addi- tionnels)	Actes civils publics	10,500,000 "	10,219,738 95	11,701,956 80	10,219,604 70		
	— sous seing privé		506,548 85		567,725 95		
	— judiciaires		400,849 95		460,715 25		
	— d'huissiers		511,256 27		510,751 25		
	Lettres de noblesse		5,051 60		5,051 60		
	Permis de changer de nom de famille.		551 20		551 20		
Greffe . . . (30 centim. addit.)	Mise au rôle.	500,000 "	57,023 15	278,127 08	57,023 15		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		241,105 95		241,095 02		
Hypothèques. (26 centim. addit.)	Droits d'inscription	1,680,000 "	77,780 55	2,004,555 17	77,780 55		
	Droits de transcription d'actes de mutation		1,986,572 84		1,986,572 84		
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	6,400,000 "	6,562,841 07	6,045,421 15	6,542,521 54		
	— de mutation par décès		280,570 18		280,570 18		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,500,000 "	1,564,411 05	1,564,411 05	1,565,515 71		
	— dus par les époux survivants	200,000 "	160,580 70	160,580 70	160,285 21		
Timbre . . . (sans addition.)	Débite.	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur.	4,148 "	4,156 "		
			{ à l'étranger.	45,552 "	45,552 "		
			Permis de port d'armes de chasse.	268,192 "	268,192 "		
			Timbres proportionnels pour effets de commerce	206,446 "	206,417 "		
	Visa . .	Timbres de dimension.	— de dimension	1,544,898 65		1,544,819 70	
			Timbres proportionnels.	69,019 62		69,019 62	
			autres que les journaux étrangers.	65,520 56		65,515 56	
			des journaux étrangers	1,691 88		1,691 88	
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	Warrants	5 "	5,141,677 57	5 "	
			Feuilles de patente	116,748 95		112,242 18	
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	285,971 45		285,971 45	
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	70,580 "		70,580 "	
			Effets, récipissés, obligations, etc.	"		"	
			Coupures	9,455 10		9,455 10	
		Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	304,040 15		301,748 95	
			Affiches.	111,424 59		111,424 59	
			Annonces et avis.	44,407 86		44,407 86	
A REPORTER. fr.		25,250,000	25,554,527 52	25,554,527 52	25,186,285 44		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
EN L'EXERCICE 1853.

vements effectués par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.			
55 12	10,319,659 01								
13 52	507,759 45								
17 68	460,732 95								
125 62	510,854 85	11,562,569 94	159,586 86	585 26	"	138,801 60	"	1,062,569 94	
"	5,051 60								
"	551 20								
"	37,025 15								
8 91	241,105 95	278,127 08	"	"	"	"	21,872 92	"	
"	77,780 55								
"	1,986,572 84	2,064,555 17	"	"	"	"	"	384,555 17	
15,057 45	6,555,558 99								
"	280,579 18	6,655,958 17	7,482 98				"	255,958 17	
84 05	1,505,599 76	1,505,599 76	811 29	6,971 46	"	1,402 51	"	65,599 76	
15 99	160,501 20	160,501 20	79 50				59,608 80	"	
12 "	4,148 "								
"	45,552 "								
"	268,192 "								
20 "	206,446 "								
77 75	1,544,897 45								
"	60,019 62								
7 20	65,520 56								
"	1,691 88								
"	5 "	5,141,676 57	1 20	1 20	"	"	"	201,676 57	
4,506 75	116,748 05								
"	285,971 45								
"	70,580 "								
"	"								
"	9,455 10								
2,291 20	504,040 15								
"	111,424 59								
"	44,407 86								
20,280 24	25,206,565 69	25,206,565 69	147,761 83	7,557 92	"	140,203 01	61,571 72	2,058,137 41	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.	
REPORT. fr.	25,250,000	25,554,527 52	25,554,527 52	25,186,285 45	
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000	4,500 "	5,500 "	4,500 "	
— de grande naturalisation		1,000 "		1,000 "	
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement	140,000	56,425 60	147,250 46	56,257 11	
{ Greffe		"		"	
{ Hypothèques.		9,424 42		9,424 42	
{ Successions		68,451 09		67,560 57	
Timbre		12,049 55		12,049 55	
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor { en totalité.	120,000	111,551 65	156,724 92	111,237 65	
{ en partie.		17,025 45		17,025 45	
Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État		6,052 44		6,052 44	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		617 38		617 38	
TOTAUX. fr.	25,495,000	25,645,802 90	25,645,802 90	25,474,407 82	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
20,280 24	25,206,505 60	25,206,505 60	147,761 83	7,537 92	.	140,205 91	61,571 72	2,058,137 41	
"	4,500 "	5,500 "	"	"	"	"	"	500 "	
"	1,000 "								
31 40	56,288 51								
"	"								
"	9,424 42	146,599 73	650 73	526 84	"	525 89	"	6,599 75	
576 88	67,057 45								
"	12,949 55								
"	111,237 05								
"	17,623 45								
"		156,450 92	294 "	294 "	"	"	"	16,450 92	
"	6,952 44								
"	617 38								
				8,178 76	"	140,527 80	61,571 72	2,061,668 06	
20,688 52	25,405,096 54	25,405,096 54	148,706 56	148,706 56			2,000,096 54		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Enregistrement.	Actes civils publics	1,080,218 62	2,527,884 59	1,009,220 65		
	— sous seing privé	30,505 65	80,554 81	40,510 30		
	— judiciaires	55,417 51	94,005 58	47,071 04		
	— d'huissiers	90,575 26	125,215 70	44,557 60		
	Lettres de noblesse	275 00	2,480 40	"		
	Permis de changer de nom de famille	"	"	"		
Greffe	Mise au rôle	3,022 70	10,218 67	2,780 19		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	22,170 10	50,541 55	18,547 54		
Hypothèques	Droits d'inscription	7,525 94	17,946 52	9,542 10		
	Droits de transcription d'actes de mutation.	206,814 90	417,756 24	210,575 29		
Successions	Droits de succession.	1,006,105 25	1,086,558 50	604,551 09		
	— de mutation par décès	6,125 67	45,520 88	155,471 64		
	— — sur les successions en ligne directe	120,555 98	299,444 24	195,085 36		
	— dus par les époux survivants	15,588 18	45,242 25	7,685 56		
Timbres.	Débite	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	350 "	2,218 "	214 "
			à l'étranger	5,520 "	17,000 "	2,144 "
			Permis de port d'armes de chasse	19,008 "	50,568 "	24,256 "
	Visa	Timbres proportionnels	pour effets de commerce	24,059 "	65,980 95	17,588 90
			— de dimension	154,508 20	298,991 50	154,952 55
			Timbres proportionnels	56,879 95	2,564 00	2,978 97
	Extra-ordinaires.	Timbres de dimension.	Autres que les journaux étrangers	4,046 40	12,578 62	6,359 27
			Des journaux étrangers	747 70	620 54	24 82
		Timbres fixes	Warrants	5 "	"	"
	Feuilles de patente		15,890 60	17,609 85	14,260 55	
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	56,920 50	100,255 80	5,851 40	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	70,580 "	"	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"	
		Coupures	"	9,455 10	"	
		Papiers blancs pour actes, etc.	45,575 80	79,481 50	41,061 87	
		Affiches	10,855 90	58,450 27	11,575 56	
		Annonces et avis	6,250 35	17,725 78	2,414 20	
A REPORTER. fr.		3,000,555 52	5,505,942 10	2,788,155 40		

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
1,560,302 92	1,758,587 02	1,150,596 50	275,132 07	590,248 19	775,668 97	10,219,659 91	
28,725 81	47,480 15	45,445 08	24,004 15	10,174 91	45,954 01	567,759 45	
58,608 94	76,840 08	61,401 59	9,724 25	25,076 54	51,989 60	460,752 95	
55,515 05	58,895 25	60,978 48	10,102 35	20,585 43	32,255 08	510,854 85	11,562,569 94
"	275 60	"	"	"	"	5,051 60	
"	"	"	157 80	"	415 40	551 20	
4,782 51	5,064 18	6,806 67	651 16	1,465 00	2,235 58	57,025 15	
52,874 83	42,704 42	58,658 51	4,745 35	11,746 59	15,025 26	241,105 95	278,127 08
10,919 10	12,066 05	9,400 05	2,289 18	2,375 86	6,116 67	77,780 55	
265,018 07	541,414 66	223,165 12	55,654 25	90,237 58	177,958 93	1,986,572 84	2,064,555 17
1,428,552 55	798,908 24	546,871 72	152,408 52	118,060 59	455,235 78	6,555,558 99	
911 94	41,861 82	15,785 15	6,292 14	5,581 10	29,252 86	280,579 18	6,655,958 17
176,548 27	214,789 57	151,177 "	40,546 15	58,125 26	112,729 95	1,565,599 76	1,565,599 76
15,409 75	54,550 65	55,947 98	1,752 04	2,214 64	6,222 15	160,501 20	160,501 20
158 "	786 "	104 "	66 "	94 "	158 "	4,148 "	
3,944 "	4,472 "	7,008 "	488 "	1,024 "	1,752 "	45,552 "	
25,808 "	66,832 "	55,680 "	14,560 "	15,702 "	29,888 "	268,192 "	
27,526 15	36,964 55	19,508 85	2,567 20	5,516 90	9,555 50	208,446 "	
215,097 60	277,752 40	188,846 25	65,412 90	102,661 85	110,094 20	1,544,897 45	
1,697 55	9,499 95	12,021 45	50 50	1,155 95	2,190 60	69,019 62	
21,545 45	7,720 58	1,061 "	5,254 90	5,180 53	5,596 01	65,520 56	
157 50	7 51	110 50	04	41 05	2 55	1,691 88	
"	"	"	"	"	"	5 "	3,141,676 57
17,951 15	25,125 95	12,265 85	4,502 90	4,465 35	6,900 75	116,748 95	
22,629 25	27,596 15	87,559 "	105 80	1,050 10	4,245 65	285,971 45	
"	"	"	"	"	"	70,580 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	9,455 10	
46,512 25	25,812 70	58,757 90	6,575 41	5,040 45	14,544 45	504,040 15	
16,629 95	16,575 00	6,637 52	2,586 95	701 50	5,585 65	111,424 59	
5,767 12	5,055 66	4,756 28	177 95	529 55	1,064 10	44,407 86	
5,846,621 87	5,027,181 40	2,747,374 99	685,185 94	870,321 12	1,859,269 26	25,206,565 69	25,206,565 69

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		5,000,555 52	5,595,942 10	2,788,135 40
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire.	"	500 "	1,000 "
	Droits de grande naturalisation	"	"	"
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	3,769 81	10,078 16	5,069 57
	Grefse	"	"	"
	Hypothèques	389 60	1,018 13	604 86
	Successions	5,844 28	8,480 12	5,627 43
	Timbre.	829 89	3,558 72	923 58
<i>Amendes de condamnation en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . . .	25,889 85	13,482 08
		en partie . . .	878 68	5,205 33
	Amendes de consignation, définitivement attribuées à l'État. .	"	5,182 50	45 "
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		"	"	"
TOTAUX. fr.		5,128,137 01	5,441,557 14	2,814,781 74

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
3,846,021 87	3,927,181 40	2 747,374 09	683,183 94	870,321 12	1,830,260 20	23,206,565 69	23,206,565 69
1,000 "	500 "	500 "	"	1,000 "	"	4,500 "	5,500 "
"	"	1,000 "	"	"	"	1,000 "	
7,203 43	11,658 17	7,008 76	1,605 93	4,690 40	5,135 10	56,288 51	146,500 75
"	"	"	"	"	"	"	
716 15	1,432 56	1,847 08	1,416 35	964 68	1,035 01	9,424 42	
9,083 80	15,830 93	7,125 07	2,109 85	3,236 84	8,578 51	67,937 45	
1,163 57	1,084 27	3,197 56	220 58	380 15	685 23	12,940 35	130,450 92
8,770 86	24,042 37	10,860 94	2,103 85	6,507 10	6,246 "	111,237 65	
2,595 13	4,044 20	1,350 40	525 50	345 08	1,020 15	17,623 45	
500 55	519 39	835 "	"	10 "	"	6,052 44	
"	"	617 38	"	"	"	617 38	
3,877,524 56	3,988,713 40	2,781,753 58	691,231 80	880,465 36	1,881,960 35	25,405,006 34	25,405,006 34

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1853.	1852.		
Enregistrement . . .	Actes civils publics	10,319,639 91	9,558,111 49		
	— sous seing privé.	307,759 45	388,815 16		
	— judiciaires.	460,752 95	570,690 85		
	— d'huissiers.	510,854 85	495,389 48		
	Lettres de noblesse.	5,051 60	1,102 40		
	Permis de changer de nom de famille.	551 20	275 60		
Greffe	Mise au rôle	57,025 15	56,220 47		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	241,105 95	235,285 38		
Hypothèques.	Droits d'inscription.	77,780 55	115,207 57		
	— de transcription d'actes de mutation.	1,086,572 84	1,751,161 03		
Successions	Droits de succession	6,555,358 99	5,601,461 04		
	— de mutation par décès	280,579 18	114,524 97		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,565,599 76	578,000 40		
	— dus par les époux survivants.	160,501 20			
Timbres	Débite	Timbres fixes. {	Passes-ports { à l'intérieur	4,148 .	4,954 .
			à l'étranger	43,552 .	49,320 .
			Permis de port d'armes de chasse.	268,192 .	268,576 .
	Visa	Timbres proportionnels.	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	206,446 .	190,810 40
			Timbres de dimension	1,544,897 45	1,552,657 09
			Timbres proportionnels	69,019 62	45,470 20
	Extraordinaire	Timbres fixes. {	Warrants.	5 .	6 .
			Feuilles de patente.	116,748 95	115,211 15
			Effets de commerce.	283,971 45	197,895 90
	Timbres de dimension.	Timbres proportionnels.	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	70,580 .	89,114 50
			Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
			Coupures.	9,455 10	20,560 .
	Timbres de dimension.	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	204,040 15	283,527 65
			Affiches	111,424 59	110,308 49
			Annonces et avis	44,407 86	58,224 55
A REPORTER. fr.		25,206,565 69	22,189,792 04		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.
EN PLUS.	EN MOINS.	
881,548 42	"	
"	21,075 71	
"	109,957 00	Les produits recouvrés à titre d'impôts par l'administration de l'enregistrement et des domaines, pour l'exercice 1853, comparés à ceux de l'exercice antérieur, présentent, dans leur ensemble, une différence en plus de fr. 3,033,008 32 c ⁵ .
15,465 57	"	
1,929 20	"	Cette augmentation est due aux mêmes causes que celles qui ont déjà été signalées pour justifier l'amélioration constatée en 1852.
275 60	"	Le nombre et l'importance des transactions civiles et commerciales, ainsi que la valeur des immeubles, ayant continué à s'accroître, les produits de l'enregistrement, des hypothèques, des successions et du timbre, ont dû nécessairement suivre cette progression.
802 68	"	Les diminutions qui se remarquent sur le produit de l'enregistrement des actes sous seing privé et des actes judiciaires, ne sont qu'une conséquence de l'art. 2 de la loi du 16 décembre 1851 sur la révision du régime hypothécaire, qui exige des actes notariés pour les transcriptions. Cette disposition a ainsi occasionné un déplacement du droit, et ce qui était perçu sur les mutations immobilières par actes sous seing privé ou judiciaires, l'a été ensuite sur celles par actes civils (notariés).
5,818 55	"	
"	37,427 24	
255,411 81	"	L'influence favorable que l'exécution de cette dernière loi avait exercée, en 1852, sur les droits d'inscription, est venue à cesser, en 1853, ainsi que le constate la diminution de ce produit sur ce dernier exercice.
755,807 05	"	
160,054 21	"	
944,910 56	"	
"	786 "	
"	5,968 "	
"	384 "	
15,635 60	"	
12,240 56	"	
25,549 42	"	
48,856 57	"	
53 56	"	
"	5 "	
1,537 78	"	
86,075 55	"	
"	18,554 50	
"	"	
"	11,126 90	
20,712 50	"	
1,115 90	"	
6,183 31	"	
3,222,054 00	205,261 25	

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1882.
REPORT. fr.		25,206,565 69	22,189,792 04
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	4,500 "	5,500 "
	Droits de grande naturalisation	1,000 "	"
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	56,288 51	57,256 90
	Grefte.	"	"
	Hypothèques	9,424 42	10,605 89
	Successions	67,957 45	40,281 59
	Timbre	12,949 35	16,103 21
<i>Amendes de condamnation en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité	111,237 65	90,767 82
	attribués au trésor { en partie	17,623 45	14,857 17
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	6,952 44	7,923 31
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	617 58	"
TOTAUX. fr.		25,405,096 54	22,440,088 02

ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EX PLUS.	EN MOINS.	
5,222,034 00	205,261 25	
1,000 "	"	
1,000 "	"	
"	968 48	
"	"	
"	1,181 47	
18,055 86	"	
"	5,155 86	
20,460 85	"	
2,766 28	"	
"	970 87	
617 38	"	
5,266,544 25	211,555 05	
EN PLUS : 5,055,008 52		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		RE	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget	En 1855.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.					
	Escant		75,405 35		75,405 35	
	Meuse.		82,772 98		82,770 11	
	Lys		55,594 57		55,569 57	
	Dendre		21,117 88		21,117 88	
	Sambre canalisée		696,940 45		696,510 79	
	Canal de Charleroy		1,217,405 86		1,217,405 86	
	— de Mons à Condé		255,915 25		255,915 25	
	— de Pommerœul à Antoing		208,708 24		207,555 27	
	— de la Campine.		29,788 "		29,788 "	
	Petite Nèthe canalisée.		17,591 75		17,591 75	
	Canal de Gand à Ostende.	2,800,000 "	25,911 96	2,024,295 67	25,851 29	
	— de Terneuzen		15,569 50		15,504 81	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc		25,215 25		25,215 25	
	Autres voies navigables		48,555 58		48,515 58	
Routes appartenant à l'Etat.	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		41,815 52		41,625 52	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		54,142 "		54,142 "	
	— — d'Anvers à Tamise		18,512 59		18,512 59	
	Vente d'arbres, plantations et herbages		22,791 09		22,575 09	
	— de terrains provenant d'emprises		12,552 81		12,532 81	
	Location de terrains provenant d'emprises		7,415 04		6,527 54	
	Droits de pêche		54,996 42		55,122 80	
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie		705,561 08		705,897 41	
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		925,168 06		921,096 06	
	Terrains provenant d'emprises.	Vente	9,564 55	1,759,041 20	9,050 05	
		Location	105 75		105 75	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		100,952 79		100,201 89	
	Redevance annuelle pour droits d'usage		88 99		88 99	
	TOTAL. fr.		4,500,000 "	4,665,554 87	4,665,554 87	4,652,967 88

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués par année et par nature de perception.

COUUREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1854.	TOTAL PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant mis à la charge des receveurs	à recourir sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	73,403 55								
2 87	82,772 98								
225 "	53,594 57								
"	21,117 88								
205 16	606,715 95								
"	1,217,405 86								
"	233,913 25								
"	207,335 27								
"	29,788 "								
"	17,591 75								
60 67	25,911 96	2,922,506 22	1,087 45	1,424 10	"	565 35	"	122,506 22	
64 55	13,500 56								
"	25,215 25								
42 "	48,355 58								
190 "	41,815 52								
"	54,142 "								
"	18,512 59								
565 "	22,756 09								
"	12,552 81								
752 50	7,080 04								
1,875 62	54,996 42								
990 90	704,888 51								
1,627 76	922,724 72								
"	9,050 05	1,737,785 09	1,258 11	785 34	"	472 77	"	237,785 09	
"	105 75								
723 40	100,925 20								
"	88 99								
				2,209 44	"	1,056 12			
7,121 43	4,060,080 51	4,660,080 51	3,245 50				"	560,089 51	
						3,245 56			

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
<i>Rivières et canaux.</i>	Escaut.	"	"	16,754 15
	Meuse.	"	"	"
	Lys.	"	"	25,283 08
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy.	"	322,105 02	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"
	— de la Campine	11,773 44	"	"
	Petite Nèthe canalisée.	17,591 75	"	"
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	22,566 04
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Autres voies navigables	550 "	4,530 "	20,066 87
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,770 "	3 "	102 "
<i>Routes appartenant à l'Etat.</i>	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	29,543 "	4,500 "	"
	— — d'Anvers à Tamise	18,512 50	"	"
	Vente d'arbres, plantations et herbages	131 75	564 50	4,820 "
	— de terrains provenant d'emprises	182 "	"	"
	Location de terrains provenant d'emprises.	986 50	1,300 50	397 76
	Droits de pêche.	3,977 "	535 "	3,010 "
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	54,454 98	157,949 19	77,174 25
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	47,476 03	105,648 "	101,049 09
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	"	804 44	381 86
	{ Location	"	"	27 "
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	28,751 49	16,563 "	1,697 05
	Redevance annuelle pour droit d'usage.	4 "	51 60	29 94
TOTAUX. fr.		215,684 51	614,471 25	274,147 95

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
20,002 49	37,076 71	"	"	"	"	73,403 55	2,022,306 22
"	"	34,336 88	21,894 14	"	26,541 96	82,772 98	
30,511 49	"	"	"	"	"	55,504 57	
16,921 24	4,196 64	"	"	"	"	21,117 88	
"	378,691 46	"	"	"	313,024 40	696,715 95	
"	895,500 84	"	"	"	"	1,217,403 86	
"	233,615 23	"	"	"	"	233,615 23	
"	207,535 27	"	"	"	"	207,535 27	
"	"	"	18,014 56	"	"	29,788 "	
"	"	"	"	"	"	17,501 73	
3,543 02	"	"	"	"	"	25,911 96	
13,569 36	"	"	"	"	"	13,569 36	
"	"	"	25,215 25	"	"	25,215 25	
6,311 07	"	16,008 64	"	"	"	48,555 58	
15,255 50	867 89	21,191 38	1,620 "	"	915 55	41,815 32	
"	"	"	"	"	"	54,142 "	1,757,785 09
"	"	"	"	"	"	13,512 59	
6,659 60	7,294 24	"	3,300 50	"	156 50	22,736 09	
"	3,651 16	7,909 65	590 "	"	"	12,532 81	
"	2,076 78	2,309 50	"	"	"	7,080 04	
10,539 86	3,942 "	5,112 56	2,541 "	1,770 "	3,760 "	54,996 42	
76,373 55	122,000 03	40,133 52	20,660 06	65,035 92	72,487 25	704,888 31	
68,535 95	275,132 91	162,633 21	47,000 06	42,306 80	72,942 67	922,724 72	
5,650 58	46 69	982 73	767 98	129 63	277 12	9,050 05	
5 "	"	63 75	"	10 "	"	105 75	
2,079 50	43,077 82	5,692 12	1,421 08	238 20	1,404 15	100,925 29	
3 45	"	"	"	"	"	88 99	
276,562 44	2,215,805 67	305,373 74	152,025 51	109,510 55	496,509 69	4,660,089 31	4,660,089 31

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Escaut.	75,405 55	69,055 99
	Meuse	82,772 08	61,758 56
	Lys.	55,594 57	55,771 27
	Dendre.	21,117 88	20,008 10
	Sambre canalisée.	696,715 95	606,854 71
	Canal de Charleroy	1,217,405 80	1,258,117 22
	— de Mons à Conlé.	255,915 25	200,051 16
	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc. — de Pommerœul à Antoing.	207,535 27	267,887 42
	— de la Campine	20,788 "	54,558 74
	Petite Nèthe canalisée	17,591 75	22,701 02
	Canal de Gand à Ostende	25,911 96	24,728 50
	— de Terneuzen.	15,569 56	14,562 97
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	25,215 25	26,190 99
	Autres voies navigables	48,555 58	65,445 25
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	41,815 52	48,500 72
Routes appartenant à l'État.	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	54,142 "	55,880 "
	— — d'Anvers à Tamise.	18,512 59	19,592 54
	Vente d'arbres, plantations et herbages.	22,756 09	72,902 25
	— de terrains provenant d'emprises.	12,552 81	19,540 50
	Location de terrains provenant d'emprises.	7,080 04	8,015 08
	Droits de pêche	54,996 42	55,949 75
	Ventes d'objets mobiliers	"	66 50
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	704,888 31	684,105 87
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	922,724 72	847,805 67
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	9,050 05	7,511 81
	Location	105 75	151 84
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	100,025 20	50,552 64
	Redevance annuelle pour droit d'usage	88 09	45 79
	TOTALX. fr.	4,660,089 31	4,555,847 54

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.
EN PLUS.	EN MOINS.	
6,340 36	"	En 1852, il y avait eu une diminution de fr. 33,670 26 c ^t , provoquée par la réduction de péage de 50 p. 0/0, qui avait été accordée en exécution de l'art. 9 de la loi du 29 décembre 1851. L'augmentation obtenue en 1853 fait espérer que cette mesure a imprimé une nouvelle activité à la navigation sur cette rivière, et que ses produits pourront remonter au chiffre qu'ils atteignaient précédemment.
21,014 02	"	En 1852, il y avait eu une diminution de fr. 34,357 08 c ^t qui avait succédé à une augmentation de fr. 26,136 34 c ^t . On voit par là qu'il y a dans ce produit une très-grande variation, qu'on peut attribuer en grande partie à ce que le temps pendant lequel on peut naviguer sur ce fleuve, est plus ou moins long, soit à cause du manque d'eau en été, soit par suite des grandes crues ou des glaces en hiver.
"	176 70	
1,109 78	"	
89,861 24	"	Cette augmentation est due à l'extension qu'a prise l'exportation des charbons en France. En 1852, il y avait eu une augmentation de fr. 5,604 62 c ^t , qui s'était élevée, en 1851, à fr. 54,185 81 c ^t .
"	40,711 50	Il y a eu différence en plus, en 1851, de fr. 79,636 27 c ^t , et en 1852, de fr. 82,553 38 c ^t . On nedoit donc pas s'étonner de la différence signalée ci-contre.
53,862 07	"	Cette augmentation, comme celle de fr. 28,299 26 c ^t obtenue en 1851, et celle de fr. 22,723 64 c ^t obtenue en 1852, provient en grande partie de l'exécution de la loi du 29 décembre 1851, qui, en rendant à l'État l'administration de ce canal, a attribué à la province du Hainaut, pendant un certain nombre d'années, une part de ce produit, qui diminue tous les ans d'un dixième.
"	60,552 15	Cette diminution est le résultat de la réduction de péage de 60 p. 0/0 accordée sur cette voie navigable, par l'arrêté royal du 15 mars 1852, pris en exécution de l'art. 9 de la loi du 20 décembre 1851. En effet, cette diminution n'avait agi que sur les 9 derniers mois de 1852, tandis qu'en 1853, elle a exercé son influence sur l'année entière.
"	4,750 74	En 1852, il y avait eu une augmentation de fr. 11,275 05 c ^t , qui ne s'est pas entièrement soutenue.
"	5,110 10	Cette diminution n'a pas de cause spéciale; elle provient seulement d'une interruption momentanée dans l'activité de la navigation sur les canaux de la Campine.
1,183 06	"	Cette différence est insignifiante; elle accuse pourtant un accroissement successif de ce produit, qui a présenté également en 1852, une augmentation de fr. 1,322 11 c ^t .
"	905 61	En 1852, il y a eu une diminution de fr. 2,354 05 c ^t , occasionnée par la réduction de péage de 50 p. 0/0 accordée sur ce canal, par un arrêté royal du 17 février 1852, pris en exécution du traité avec la Hollande du 20 septembre 1851, approuvé par la loi du 31 janvier 1852; en 1853, cette réduction a amené une nouvelle diminution des produits, parce qu'elle a frappé sur toute cette année, tandis qu'en 1852 elle n'avait frappé que sur 10 mois.
"	975 76	Même observation que pour le canal de Terneuzen; en 1852, il y avait eu une première diminution de fr. 11,400 54 c ^t .
"	15,089 07	Cette diminution, qui frappe principalement sur le canal latéral à la Meuse, ne peut être attribuée qu'à la facilité de la navigation sur la Meuse en 1853. Cette rivière, comme on l'a vu ci-dessus, a donné pendant cette année une augmentation de produits de fr. 21,014 62 c ^t .
"	6,485 40	Cette diminution n'a pas d'autre cause que le résultat moins favorable des relocations qui ont eu lieu à la fin de 1852.
"	1,758 "	Cette différence ne provient que de ce que le produit de 1852 avait été très-élevé; il avait présenté une augmentation de fr. 6,108 40 c ^t , qui ne s'est pas entièrement soutenue.
"	1,079 95	
"	50,166 16	En 1852, il y avait une différence en plus de fr. 26,541 57 c ^t . Ce produit fort éventuel dépend du plus ou moins grand nombre d'arbres à vendre qui sont remis au domaine par l'administration des ponts et chaussées.
"	7,207 69	En 1852, il y a eu une différence en moins de fr. 49,956 95 c ^t ; on comprend facilement que ce produit diminue au fur et à mesure qu'on vend les terrains disponibles.
"	955 04	Même observation qu'à l'article précédent.
1,046 69	"	
"	66 50	
20,784 44	"	Cette différence s'explique par la diminution de fr. 55,848 09 c ^t que ce produit avait éprouvée en 1852.
74,921 05	"	Cette augmentation a sans doute pour cause l'activité que prend la circulation sur les routes de 2 ^e classe, par suite de leur mise en communication avec le réseau du chemin de fer.
1,558 22	"	Ces terrains sont vendus au fur et à mesure de leur remise au domaine par l'administration des ponts et chaussées, et leur produit varie nécessairement d'après la valeur ou la quantité des parcelles qui font l'objet de cette remise.
"	26 09	
70,592 65	"	
45 20	"	
522,506 98	106,065 01	
EN PLUS : 126,241 97		Nota. Les différences qui ne sont pas expliquées, tiennent à des circonstances trop peu importantes pour être mentionnées.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,121,560 21	3,064,817 24	
	— — affranchies et chargées contre espèces.	2,760,000 "	145,180 43		
	— de la vente des timbres-poste		1,800,076 60		
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	189,161 06	246,359 56	
	— imprimés —	200,000 "	57,178 50		
	Articles d'argent	Droit	20,000 "	52,069 80	52,480 12
		Périmés	"	419 52	
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre		67,158 05	375,041 78
		— des Pays-Bas		27,459 48	
		— de Luxembourg		2,297 48	
		— de Prusse	560,000 "	268,826 01	
		— de la Tour-et-Taxis.		4,823 01	
		— de Suisse		2,470 91	
		— de Sardaigne.		620 84	
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.		60,000 "	60,954 78	60,954 76	
TOTAUX. fr.		5,400,000 "	5,778,242 46	5,778,242 40	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	En 1854.	TOTAL		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,121,560 21	"	1,121,560 21	3,064,817 24	"	"	3,064,817 24	
145,180 45	"	145,180 45					
1,800,076 00	"	1,800,076 00					
189,161 06	"	189,161 06	246,559 56	"	"	46,559 56	
57,178 50	"	57,178 50					
52,069 80	"	52,069 80	32,489 12	"	"	12,489 12	
419 32	"	419 32					
24,675 46	42,484 50	67,158 05	373,641 78	"	"	15,641 78	
10,956 81	16,482 67	27,459 48					
1,117 16	1,180 32	2,297 48					
90,985 61	177,840 40	268,826 01					
2,589 55	2,253 66	4,825 01					
1,546 38	1,150 55	2,476 91					
7 25	613 59	620 84					
60,954 76	"	60,954 76					
		60,954 76					
		60,954 76					
5,556,276 70	241,965 76	5,778,242 46	5,778,242 46	"	"	578,242 46	

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {			
	Produit des lettres taxées.	224,566 71	353,426 43	76,365 07
	— des lettres affranchies et chargées.	45,825 .	45,299 60	7,621 20
	— de la vente des timbres-poste	199,092 80	468,521 40	161,731 80
	Port des journaux et imprimés. {			
	Produit des journaux affranchis	11,528 45	142,541 67	5,953 07
	— des imprimés —	7,705 55	27,217 35	2,458 41
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	7,292 05	58,519 33	2,536 77
	Droits sur les articles d'argent	5,145 60	5,548 10	5,542 20
	Articles d'argent périmés	"	419 32	"
	Remboursements des offices étrangers. {			
	Office d'Angleterre.	"	67,158 05	"
	— des Pays-Bas	"	27,459 48	"
	— de Luxembourg	"	2,297 48	"
	— de Prusse	"	268,826 01	"
	— de la Tour-et-Taxis	"	4,825 01	"
	— de Suisse	"	2,476 91	"
	— de Sardaigne	"	620 84	"
TOTALA. fr.		497,156 16	1,452,754 98	260,166 52

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
98,649 25	149,440 02	151,681 78	18,058 16	26,980 54	42,404 37	1,121,560 21	3,064,817 24
11,162 40	11,500 50	10,605 15	1,856 70	5,105 18	4,208 70	145,180 45	
218,960 50	295,697 70	231,818 10	45,481 90	55,462 50	125,510 10	1,800,076 60	
7,035 75	4,447 75	11,790 76	625 49	1,235 01	5,425 11	189,161 06	246,559 56
7,022 96	5,845 70	5,898 04	545 51	712 53	1,790 59	57,178 50	
5,421 49	2,922 17	4,215 74	266 75	484 59	1,208 07	60,954 76	60,954 76
5,729 70	5,702 60	5,505 70	2,199 80	1,058 50	2,867 60	52,069 80	52,489 12
"	"	"	"	"	"	419 52	
"	"	"	"	"	"	67,158 05	575,641 78
"	"	"	"	"	"	27,459 48	
"	"	"	"	"	"	2,207 48	
"	"	"	"	"	"	268,826 01	
"	"	"	"	"	"	4,825 01	
"	"	"	"	"	"	2,476 91	
"	"	"	"	"	"	620 84	
550,581 85	475,504 40	405,601 27	69,012 11	87,914 65	181,510 54	5,778,242 46	5,778,242 46

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.		
	Produit des lettres taxées	1,121,560 21	1,155,145 57
	— — affranchies et chargées contre espèces . . .	145,180 45	142,806 97
	— de la vente des timbres-poste	1,800,076 60	1,659,057 60
	Port des journaux et imprimés.		
	Produit des journaux affranchis	189,161 00	187,210 51
	— des imprimés —	57,178 50	54,081 24
	Articles d'argent		
	Droit	52,069 80	28,001 50
	Périmés	410 32	586 62
	Remboursements des offices étrangers.		
	Office d'Angleterre	67,158 05	125,554 26
	— des Pays-Bas	27,459 48	18,072 51
	— de Luxembourg	2,207 48	2,145 61
	— de Prusse	208,826 01	101,677 12
	— de la Tour-et-Taxis	4,823 01	9,185 59
	— de Suisse	2,476 91	2,011 74
	— de Sardaigne	620 84	720 70
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		60,054 76	58,945 55
TOTAL. fr.		3,778,242 46	3,501,766 27

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	• 11,585 56	Ces trois articles doivent continuer à faire l'objet d'une appréciation d'ensemble. L'augmentation de fr. 149,737 10 c ^s qu'ils présentent en 1855, tend à devenir normale et s'explique par l'accroissement incessant des correspondances, ainsi que le prouve la statistique du mouvement. Les événements politiques n'ont exercé aucune influence fâcheuse en Belgique sur les recettes de la poste.
285 46	•	
101,059 •	•	
1,950 55	•	Sans cause appréciable.
3,007 26	•	
4,068 50	•	Cette augmentation est due à l'usage, de plus en plus fréquent, que l'on fait de la poste pour la transmission de fonds.
52 70	•	
•	56,196 21	L'augmentation de fr. 115,578 67 c ^s qui se produit sur l'ensemble des sommes remboursées par les offices étrangers, est due particulièrement au développement que ne cesse de prendre le transit des correspondances étrangères, par suite de l'accélération et du bon marché que présente la voie de Belgique. La réduction constatée à la rubrique <i>Angleterre</i> , est la conséquence des arrangements stipulés, aux termes desquels l'office de Prusse est aujourd'hui chargée du paiement de la majeure partie des dépêches closes expédiées à travers notre territoire.
9,367 17	•	
153 87	•	
107,148 89	•	
•	4,560 58	
•	454 85	Le nombre de plus en plus élevé des quittances d'abonnement déposées à la poste pour être encaissées, est la seule cause de cette augmentation de recette.
•	90 86	
2,011 43	•	
340,152 85	72,676 64	
276,476 19		

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de péception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000	v	112,875 72

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	En 1854.	TOTAL		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
112,875 72	"	"	112,875 72	"	87,124 28	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1855.	1852.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	112,875 72	119,149 90

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	6,274 18	Ces produits, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer l'année dernière, tendent à diminuer, tant à cause de la concurrence des services de transport anglais, que de la mise en exploitation du chemin de fer de Galais. Toutefois, la différence qui se constate ci-contre est peu importante, si l'on considère qu'il s'agit de produits purement éventuels.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		8,407,575 51	
	Bagages		621,572 70	
	Équipages		57,081 16	
	Chevaux et bestiaux		174,545 72	
	Marchandises	17,375,000	9,510,850 16	10,542,795 95
	Télégraphes		272,527 60	
	Produits extraordinaires		185,920 50	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			14,178 12	
Vente des tarifs du chemin de fer			157 50	
TOTAUX fr.		17,375,000	10,542,795 95	10,542,795 95

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1853	En 1854.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
8,497,375 51	°	8,497,375 51					
621,572 70	»	621,572 70					
57,081 16	»	57,081 16					
174,343 72	»	174,343 72					
9,510,839 16	»	9,510,839 16	10,342,795 95	°	»	1,967,795 95	
272,527 60	»	272,527 60					
183,920 39	»	183,920 39					
14,178 12	»	14,178 12					
157 50	»	157 50					
19,542,795 95	»	19,342,795 95	10,342 795 95	°	»	1,967,795 95	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
	Voyageurs	8,407,575 51	8,094,675 02
	Bagages	621,572 70	609,107 62
	Équipages	57,081 16	59,846 70
Chemin de fer . . .	Chevaux et bestiaux	174,345 72	142,386 11
	Marchandises	9,519,839 16	7,847,184 26
	Télégraphes	272,327 69	164,653 12
	Produits extraordinaires	185,920 59	145,287 23
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		14,178 12	14,467 10
Vente des tarifs du chemin de fer		157 50	253 50
TOTAUX. fr.		19,542,795 95	17,077,860 66

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.
EN PLUS.	EN MOINS.	
402,700 40	•	Ces augmentations proviennent de l'ouverture des sections de chemin de fer de Courtrai à Wervier, d'Alost à Termonde et d'Aix-la-Chapelle à Dusseldorf Ruhrort, en relation avec le chemin de fer de l'État, ainsi que de l'accroissement normal du nombre des voyageurs. Sans cause connue ou appréciable.
12,465 08	•	
•	2,765 54	Ces augmentations proviennent : 1° de l'accroissement normal des transports ; 2° des modifications qu'ont subies, à partir du 1 ^{er} juillet 1853, les tarifs des marchandises, chevaux et bestiaux, et qui ont exercé une influence notable sur les produits. Celle augmentation doit être attribuée au développement des lignes télégraphiques dans les pays étrangers en relation avec la Belgique.
31,957 61	•	
1,072,654 90	•	Ces produits sont de diverses natures : l'augmentation porte principalement sur les redevances dues par les sociétés.
107,674 37	•	
40,653 16	•	
•	238 98	
•	96 •	
2,268,085 81	5,150 52	
2,264,935 29		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		RE En 1855.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Domaines. (Valeurs capitales)	Loi du 27 mai 1837		100,891 96		100,891 96
	— du 30 juin 1840		20,463 16		20,463 16
	Prix de vente de biens immeubles. — des 3-6 juin 1850		6,058 75		6,058 75
	— du 25 août 1851		"		"
	Autres aliénations.		27,702 05		27,702 05
	Produits des successions en déséréence		10,878 00		10,744 01
	— nets des épaves		1,285 50		1,285 50
	provenant du Département des Finances		19,658 50		19,658 50
	— — de la Guerre		84,165 45		84,028 03
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. — — de la Justice		7,059 82		7,059 82
	— — des Travaux publics	825,000 "	11,840 45	819,539 24	11,840 45
	— — de l'Intérieur		10,170 42		7,858 22
	— — des Affaires Étrangères.		1,819 "		1,819 "
	du fonds de l'industrie nationale		98,752 71		98,552 71
	Remboursement de capitaux. de créances ordinaires		576,066 46		575,505 15
	divers		5,271 22		5,271 22
	Rachat et transfert de rentes		2,865 68		2,865 68
	Transactions en matière domaniale		17,475 "		17,475 "
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		87 85		87 85
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		1,759 82		1,759 82
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis.		2,252 22		2,252 22
	Produit d'objets saisis et confisqués		158 67		158 67
A REPORTER. fr.		825,000 "	819,539 24	819,539 24	815,906 56

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

GOUVERNEMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	TOTAL PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise Indéfinie.	DRUITS reportés à l'exercice suivant. mis à la charge des receveurs	à recourir sur les débiteurs	Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	
"	100,891 90								
"	20,463 16								
"	6,058 75								
"	"								
"	27,702 05								
153 75	10,878 66								
"	1,285 50								
"	10,658 30								
153 40	84,163 43								
"	7,950 82								
"	11,840 45								
2,312 20	10,170 42	819,339 24	200 "	"	"	200 "	5,660 70	"	
"	1,819 "								
"	98,552 71								
761 35	576,066 46								
"	5,271 22								
"	2,865 68								
"	17,475 "								
"	87 33								
"	1,750 82								
"	2,252 22								
"	158 67								
3,542 68	819,359 24	819,339 24	200 "	"	"	200 "	5,660 70	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1855.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
	REPORT. fr.	825,000	819,559 24	819,559 24	815,996 56
	Prix de vente de coupes de bois (décime compris). . .		801,721 96		789,686 88
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		124,937 50		84,255 04
	— d'objets saisis et confisqués		10 56		10 56
	— de glandée, panage, foin et herbages. . .		9,583 45		7,689 70
Forêts.	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . .		4,328 71		3,925 09
	— du droit de chasse	1,020,000	2,021 72	981,525 15	2,021 72
	— du droit de pêche (baux et licences) . . .		9,514 80		8,995 85
	Concession de tourbières, carrières, sablières, minéral.		22,628 31		22,027 01
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.		4,556 34		4,540 44
	Indemnités pour carbonisation.		1,500 "		1,500 "
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer		8,817 69		8,777 69
	— de cafés-restaurants		25,815 00		25,815 00
	— d'herbages		7,735 53		7,722 83
	— de vidanges.		562 50		562 50
Dépendances des chemins de fer.	Argent non réclamé.	80,000	285 77	54,077 16	285 77
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises. . .		775 "		775 "
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage .		2,907 20		2,907 20
	— d'objets non réclamés		2,000 05		2,000 05
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . .		5,090 "		5,090 "
	Ecole militaire. — Pensions des élèves		57,055 18		57,055 18
	— Pensions des élèves		26,227 25		17,678 54
	— d'animaux malades		5,278 10		5,278 10
Ecole vétérinaire.	Produits consommés en nature		"		"
	— des ventes d'objets divers		4,057 75		4,057 75
	Etablissement de Ruysselede		125,240 57		25,425 14
Établissements et services régis par l'État.	Produit de la vente des chevaux réformés. . .		"		"
	— des saillies des étalons au dépôt central	285,000	105 "	251,095 71	105 "
	— d'objets divers		"		"
	Bénéfices de la fonderie de canons		975 68		975 68
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,715 "		15,677 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		2,561 66		2,561 66
	Produit du <i>Moniteur</i>		13,196 84		13,196 84
	— de la bruyère du <i>Frygeward</i>		1,808 70		1,808 70
	A REPORTER. fr.	2,210,000	2,087,157 26	2,087,157 26	1,919,555 70

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1854.	TOTAL PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES soumis et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
3,542 68	819,350 24	819,339 24	200 »	»	»	200 »	5,660 76	»	
7,254 81	706,941 60								
20,820 25	111,062 20								
»	10 56								
1,610 75	9,500 45								
605 62	4,528 71								
»	2,021 72	962,564 87	18,960 28	57 28	»	18,003 »	57,435 15	»	
318 05	9,514 80								
1 50	22,628 51								
6 00	4,556 54								
»	1,500 »								
40 »	8,817 69								
»	25,815 60								
10 50	7,755 55								
»	562 50								
»	285 77	54,077 18	»	»	»	»	25,922 84	»	
»	775 »								
»	2,997 20								
»	2,000 05								
»	5,000 »								
»	57,055 18								
7,785 03	25,465 57								
»	5,278 10								
»	»								
»	4,057 75								
66,820 28	92,254 42								
»	»	198,245 70	55,750 01	926 24	»	52,825 77	86,754 50	»	
»	105 »								
»	»								
»	975 68								
56 »	15,715 »								
»	2,361 66								
»	15,196 84								
»	1,808 70								
114,671 27	2,054,226 07	2,054,226 07	52,910 29	985 52	»	51,926 77	175,773 03	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE En 1835.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	2,210,000 »	2,087,137 26	2,087,137 26	1,910,555 70
Produits des examens et visa des diplômes		7,469 85		7,469 85
— des diplômes des artistes vétérinaires		1,192 50		1,192 50
— des brevets d'invention		70,859 89		70,859 89
— des jeux de Spa		196,912 35		196,456 47
— du quart des salaires sur transcriptions		55,475 84		55,475 84
Restitutions volontaires		410 19		410 19
Indemnités pour remplacement.		84,706 91		84,706 91
Produits divers et acci- dentels. — pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	240,000 »	2,540 15	515,252 90	2,540 15
— pour construction d'usines		1,050 »		1,050 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		69 09		69 09
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		502 80		502 80
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.		98,455 21		98,455 21
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor		312 85		312 85
Exploitation du Musée populaire.		6,000 »		»
de toute autre nature.		9,407 58		9,517 57
Fermages de biens-fonds et bâtiments.		50,480 37		40,618 95
— de la pêche.		60 »		60 »
Génie militaire. Location de biens-fonds et bâtiments.		60,791 70		57,859 67
Ventes d'herbages et d'arbres.		54,616 82		52,275 55
Recettes diverses (pêche et chasse)		1,525 50		1,525 50
Revenus des domaines. Arrérages de rentes		5,371 26		2,873 11
Redevances pour concessions de prises d'eau.	270,000 »	446 81	517,665 50	446 81
— diverses		79 25		79 25
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale.		56,492 68		16,666 49
— de créances ordinaires.		95,505 46		92,628 09
Produits de la calamine.		7,500 »		7,500 »
de toute autre nature.		8,997 65		8,997 65
TOTAUX. fr.	2,720,000 »	2,918,055 75	2,918,055 75	2,686,705 87

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

vements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1854.	TOTAL		A RECOURRER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	A RECOURRER.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
				mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.				
114,671 27	2,034,226 97	2,034,226 97	52,010 20	983 52	"	51,926 77	175,773 03	"	
"	7,469 85								
"	1,192 50								
"	70,859 89								
1,455 88	190,912 35								
"	53,473 84								
"	410 19								
"	84,706 91								
"	2,540 15	508,752 99	4,500 "	"	"	4,500 "	"	268,752 99	
"	1,030 "								
"	69 09								
"	502 80								
"	98,455 21								
"	512 83								
1,590 "	1,500 "								
180 01	9,497 38								
1,739 35	42,558 30								
"	60 "								
2,865 55	60,725 22								
209 20	52,484 75								
"	1,525 50								
472 02	3,545 15								
"	446 81	267,492 56	50,172 94	8,060 70	"	42,112 24	2,507 44	"	
"	79 25								
"	16,666 49								
675 37	93,303 46								
"	7,500 "								
"	8,997 65								
123,768 65	2,810,472 52	2,810,472 52	107,585 25	9,044 22	"	98,559 01	178,280 47	268,752 99	
				107,585 25			90,472 52		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS. —	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Domaines.</i> (Valeurs capitales)	Prix de vente de biens immeubles. - Loi du 27 mai 1837 — du 30 juin 1840 — des 5-6 juin 1850. — du 25 août 1851 - Autres aliénations			
				23,336 41
		554 50	1,166 06	14,480 72
	Produits des successions en déshérence	35 .	13,802 04	"
	— nets des épaves	38 89	454 15	812 54
	provenant du Département des Finances	4,100 50	6,902 .	590 12
	— — de la Guerre	5,564 15	16,555 79	9,752 61
	— — de la Justice	105 20	2,185 65	351 20
	— — des Travaux publics.	2,874 50	695 61	4,159 30
	— — de l'Intérieur	"	9,670 42	"
	— — des Affaires Étrangères.	1,810 .	"	"
	du fonds de l'industrie nationale.	6,487 50	5,558 20	55,500 .
	Remboursement de capitaux			
	de créances ordinaires.	170,971 56	99,946 48	"
	divers.	5,844 40	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	175 00	675 51	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions	"	"	15 12
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	650 82	"	"
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	11 50	94 62	"
A REPORTER. fr.		195,021 90	155,751 51	106,766 42

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
91,006 69	"	"	"	"	8,985 27	100,891 96	819,359 24
"	5,126 75	"	"	"	"	26,465 10	
6,058 73	"	"	"	"	"	6,058 73	
"	"	"	"	"	"	"	
1,500 "	"	1,009 31	14 04	"	8,967 22	27,702 05	
2,204 84	"	671 18	75 "	"	"	16,878 08	
"	"	"	"	"	"	1,285 56	
6,285 "	1,652 67	261 00	"	"	50 40	19,658 59	
6,824 95	12,551 95	21,059 54	2,988 "	264 60	10,864 46	84,163 43	
4,555 81	58 65	497 50	115 61	111 40	22 80	7,059 82	
1,050 50	1,750 50	565 "	170 50	185 "	404 05	11,840 45	
500 "	"	"	"	"	"	10,170 42	
"	"	"	"	"	"	1,810 "	
5,500 "	11,682 01	18,025 "	"	"	"	98,552 71	
10,989 68	4,010 04	71,575 71	501 16	"	11,375 85	576,066 46	
"	"	"	"	1,426 82	"	5,271 22	
"	"	"	1,800 82	112 95	9 "	2,865 08	
"	"	17,475 "	"	"	"	17,475 "	
57 13	"	"	"	15 58	"	87 85	
"	"	1,120 "	"	"	"	1,759 82	
"	"	1,604 58	"	"	627 64	2,232 22	
"	1 "	"	"	40 25	2 50	158 67	
143,191 35	55,722 57	155,640 72	5,755 82	2,165 60	41,316 57	819,530 24	819,359 24

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		105,021 90	155,751 51	106,766 42	
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	411,890 82	14,251 73	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	93,360 50	2,702 "	
	— d'objets saisis et confisqués.	"	"	"	
	— de glandée, pacage, foin et herbages	"	2,547 90	"	
	Fermage des propriétés dépendantes des forêts	"	3,679 71	535 "	
	— du droit de chasse	"	"	"	
	— — de pêche (baux et licences)	"	800 "	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	"	"	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"	
	Indemnités pour carbonisation	"	"	"	
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	1,882 "	850 25	1,508 24	
	— de cafés-restaurants	5,950 60	2,510 "	1,600 "	
	— d'herbages	162 50	776 50	2,492 42	
	— de vidanges	406 50	"	56 "	
	Argent non réclamé	"	285 77	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	"	455 "	"	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	2,784 70	126 50	12 "	
	— d'objets non réclamés	"	2,000 05	"	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	45 "	498 "	185 "	
	École militaire. — Pensions des élèves	3,200 "	26,224 10	1,075 90	
École vétérinaire.	Pensions des élèves	"	25,288 57	"	
	— d'animaux malades	"	5,278 10	"	
	Produits consommés en nature	"	"	"	
	— des ventes d'objets divers	"	4,057 75	"	
Établisse- ments et services régis par l'Etat.	Établissements de Ruysselede et de Beernem	1,145 96	5,675 60	67,008 56	
	Haras	Produit de la vente des chevaux réformés	"	"	"
		— des saillies des étalons	"	105 "	"
		— d'objets divers	"	"	"
Bénéfices de la fonderie de canons.		975 68	"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		876 "	2,567 "	1,494 "	
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		"	2,561 66	"	
Produit du <i>Moniteur</i>		"	13,196 84	"	
— de la bruyères du <i>Vrygeweid</i>		"	"	1,808 70	
A REPORTER. fr.		210,446 84	758,064 93	201,475 97	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
145,191 33	35,722 57	153,049 72	5,755 02	2,165 60	41,510 57	819,359 24	819,359 24
"	4,549 25	81,007 46	"	215,247 06	70,015 57	796,041 60	962,564 87
"	"	685 30	"	14,514 49	"	111,062 29	
"	6 50	"	"	5 86	"	10 56	
"	"	6,862 55	"	90 "	"	9,500 45	
"	"	"	"	514 "	"	4,528 71	
"	"	925 78	"	1,275 "	722 04	2,921 72	
"	"	5,037 "	"	1,691 80	1,186 "	9,514 80	
"	"	1,205 25	"	765 98	20,659 28	22,628 51	
"	"	"	"	4,217 98	158 36	4,556 54	
"	"	"	"	1,500 "	"	1,500 "	
2,247 88	891 82	1,505 05	241 55	"	"	8,817 69	54,077 16
3,050 "	2,200 "	12,505 "	"	"	"	25,815 60	
1,165 68	2,575 50	576 "	186 75	"	"	7,755 55	
100 "	"	"	"	"	"	502 50	
"	"	"	"	"	"	285 77	
"	520 "	"	"	"	"	775 "	
4 "	70 "	"	"	"	"	2,997 20	
"	"	"	"	"	"	2,000 05	
96 50	717 "	1,712 50	1,455 "	"	581 "	5,090 "	
400 "	5,400 "	800 "	"	600 "	1,333 18	37,055 18	198,245 70
"	175 "	"	"	"	"	25,465 57	
"	"	"	"	"	"	5,278 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4,057 75	
8,097 65	5,827 95	4,307 20	712 86	80 55	1,312 55	92,254 42	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	105 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	975 08	
1,764 "	2,568 "	1,980 "	1,218 "	1,170 "	2,076 "	15,715 "	198,245 70
"	"	"	"	"	"	2,561 66	
"	"	"	"	"	"	15,196 84	
"	"	"	"	"	"	1,808 70	
160,117 04	58,751 57	255,249 71	9,567 78	245,452 10	159,141 05	2,054,226 97	2,054,226 97

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		210,446 84	758,064 93	201,475 07
Produits divers et acci- dentels.	Produits des examens et visa des diplômes	551 28	1,012 72	447 55
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	1,192 50	"
	— des brevets d'invention	1,054 92	57,827 75	100 "
	— des jeux de Spa	"	"	"
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,853 22	5,090 72	4,044 06
	Restitutions volontaires	"	20 "	"
	Indemnités pour remplacement	5,052 "	12,702 "	5,864 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	"	"	517 46
	— pour construction d'usines.	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	10 54
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées.	"	4 75	"
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	5,755 40	10,084 84	4,557 40
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor	"	"	"
	Exploitation du Musée populaire	"	1,500 "	"
	de toute autre nature	19 85	2,276 52	"
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	5,005 70	16,057 05	6,587 95
	— de la pêche.	"	"	60 "
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et bâtiments	13,570 18	1,070 "
		Ventes d'herbages et d'arbres	1,048 50	"
		Recettes diverses (pêche et chasse)	"	"
	Arrérages de rentes	197 57	249 97	1,055 60
	Redevances pour concession de prises d'eau	"	1 "	"
	— diverses	"	"	71 85
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	1,077 54	10,406 30	240 "
	— de créances ordinaires	5,050 05	9,927 15	"
	Produits de la calamine	"	"	"
	de toute autre nature	"	"	"
TOTAUX. fr.		251,578 65	800,528 78	257,495 06

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
160,117 04	58,731 57	253,249 71	9,567 78	245,452 10	159,141 05	2,054,226 07	2,054,226 07.
582 53	1,344 78	1,043 44	383 76	258 50	1,195 29	7,469 85	508,752 90
"	"	"	"	"	"	1,192 50	
2,408 07	3,066 14	5,524 59	"	100 "	708 42	70,859 89	
"	"	196,912 55	"	"	"	196,912 55	
5,6185 9	4,550 49	5,750 99	1,677 96	2,455 44	2,554 57	53,473 84	
590 19	"	"	"	"	"	410 10	
7,188 "	25,218 "	14,050 "	5,468 "	2,545 91	9,699 "	84,706 91	
517 46	"	265 "	"	52 03	1,587 50	2,540 15	
"	750 "	300 "	"	"	"	1,050 "	
44 74	14 01	"	"	"	"	69 09	
"	88 50	10 55	"	"	190 "	502 80	
6,769 71	15,459 40	8,147 23	1,035 20	20,250 40	16,187 42	98,455 21	
250 05	"	75 80	"	"	"	312 85	
"	"	"	"	"	"	1,500 "	
180 01	"	4,001 50	"	2,970 02	49 48	9,497 58	
2,574 75	3,857 56 "	1,080 54	594 85	59 07	5,400 49	42,558 50	267,492 56
"	"	"	"	"	"	60 "	
8,122 51	21,821 20	2,282 51	68 05	157 50	4,186 25	60,725 22	
1,250 "	6,526 50	"	"	"	56 "	32,484 75	
440 "	"	"	"	"	29 90	1,525 50	
1 71	455 14	84 49	1,710 86	406 25	241 54	5,545 13	
"	265 81	"	"	"	180 "	446 81	
"	"	"	7 40	"	"	79 25	
1,575 40	3,569 45	"	"	"	"	16,666 49	
215 91	720 "	78,804 57	"	"	"	95,505 46	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
1,275 "	"	"	"	"	7,724 65	8,997 65	
198,876 45	144,196 59	577,969 87	18,061 86	272,666 18	189,201 12	2,810,472 52	2,810,472 52

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de biens immeubles.		
	Loi du 27 mai 1837	100,891 96	54,775 41
	— du 50 juin 1840.	26,465 16	15,069 97
	— du 5-6 juin 1850	6,038 75	28,918 74
	— du 25 août 1851.	"	8,725 "
	— du 26 septembre 1855	"	1,800 "
	Autres aliénations	27,702 05	15,654 08
	Produits des successions en déshérence	16,878 66	15,022 12
	— nets des épaves	1,285 56	1,051 48
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage		
	provenant du Département des Finances	19,658 50	55,118 82
	— — de la Guerre.	84,105 45	77,917 90
	— — de la Justice.	7,059 82	11,309 94
	— — des Travaux publics	11,840 45	7,354 01
	— — de l'Intérieur	10,170 42	3,204 69
	— — des Affaires Étrangères	1,819 "	4,884 45
	Remboursement de capitaux		
	du fonds de l'industrie nationale	98,552 71	115,482 25
	de créances ordinaires	576,066 46	405,289 17
	divers	5,271 22	2,845 52
	Rachat et transfert de rentes	2,865 68	49,718 20
	Transactions en matière domaniale	17,475 "	20,560 "
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	87 83	50 95
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	1,759 82	785 16
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis	2,232 22	1,536 58
	Produits d'objets saisis et confisqués.	158 67	193 21
	— du séquestre de la famille d'Orange	"	31,925 42
A REPORTER. fr.		819,339 24	882,860 87

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
60,116 55	"	
11,393 19	"	
"	22,880 01	En récapitulant les différences signalées ci-contre, on voit qu'il y a une augmentation sur l'ensemble de fr. 56,172 70 c ^s .
"	8,725 "	Ces produits, du reste très-variables, dépendent du plus ou moins d'opportunité qu'il y a de faire procéder aux ventes autorisées.
"	1,800 "	
12,067 97	"	
3,836 54	"	La nature essentiellement accidentelle de ces produits n'a pas besoin d'être expliquée.
254 08	"	
"	13,460 45	
6,245 55	"	
"	3,350 12	En déduisant les différences en plus des différences en moins, on trouve qu'il n'y a eu sur l'ensemble qu'une diminution de fr. 4,269 50 c ^s , qui s'explique par la nature éventuelle de ces produits.
4,486 44	"	
6,875 75	"	
"	5,065 45	
"	14,929 54	
"	27,222 71	Les différences que présentent ces produits proviennent, d'une part, de l'extinction des créances, et d'autre part, des termes d'exigibilité fixés par les contrats, ou par les dispositions qui accordent des attermoiements.
2,425 90	"	
"	46,854 52	Cette différence s'explique par l'augmentation extraordinaire de ce produit en 1852, qui a été de fr. 47,689 08 c ^s .
"	2,885 "	Les variations de ce produit, qui n'a été en 1851 que de fr. 10,812 50 c ^s , tiennent à sa nature toute éventuelle.
56 88	"	Produit purement accidentel et insignifiant.
976 66	"	Ce produit dépend du plus ou moins grand nombre de baux qui expirent dans le courant de l'année.
805 64	"	Produits accidentels et insignifiants.
"	34 54	
"	51,025 42	Il s'agit d'une recette une fois faite, en remboursement de sommes avancées par le trésor, pour d'anciennes dépenses auxquelles l'administration du séquestre a donné lieu.
115,611 11	179,152 74	

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
	REPORT. fr.	819,559 24	882,860 87
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	796,941 69	819,756 76
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	111,062 29	64,288 86
	— d'objets saisis et confisqués	10 56	227 »
	— de glandée, panage, foins et herbages	9,500 45	8,570 75
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	4,528 71	1,175 »
	— du droit de chasse	2,921 72	5,404 07
	— — de pêche (baux et licences)	9,514 80	9,622 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	22,628 51	14,600 24
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	4,550 54	5,256 76
	Indemnités pour carbonisation	1,500 »	1,600 »
	Amendes pour défaut de paiement de coupes de bois aux époques fixées.	»	66 50
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	8,817 69	8,700 10
	— de cafés-restaurants	25,815 60	27,021 87
	— d'herbages	7,755 55	11,545 45
	— de vidanges	562 50	642 50
Dépendances des chemins de fer.	Argent non réclamé	285 77	»
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	775 »	2,745 50
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	2,097 20	5,740 35
	— d'objets non réclamés	2,000 03	7,858 22
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,090 »	5,955 85
Établissements et services régis par l'Etat.	École militaire. — Pensions des élèves	57,055 18	24,755 05
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	25,465 57	26,747 55
	— { — d'animaux malades	5,278 10	4,625 20
	— { Produits consommés en nature	»	»
	— { — de vente d'objets divers	4,057 75	2,655 79
Établissements et services régis par l'Etat.	Établissements de Ruyssede et de Beernem	92,254 42	47,581 79
	Haras { Produit de la vente des chevaux réformés	105 »	»
	— { — des saillies des étalons au dépôt central	»	»
	— { — d'objets divers	»	»
	Bénéfices de la fonderie de canons	975 68	10,674 19
Établissements et services régis par l'Etat.	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,715 »	18,011 02
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	2,561 66	5,596 51
	Amélioration de la race porcine. — Prix de vente	»	192 »
	Produit du <i>Moniteur</i>	15,106 84	26,166 50
	— de la broyère du <i>Frygeweid</i>	1,808 70	751 50
A REPORTER. fr.		2,054,226 97	2,044,955 41

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.
EN PLUS.	EN MOINS	
115,611 11	179,132 74	
"	22,815 07	En 1850, ce produit avait donné une augmentation de 123,168 francs, qui ne s'est pas soutenue; il a successivement diminué, en 1851, de fr. 16,813 27 c ^s ; en 1852, de fr. 55,654 55 c ^s ; et, en 1853, de fr. 22,816 07 c ^s .
40,775 45	"	Ce produit dépend de la plus ou moins grande étendue des parties de fonds sur lesquelles s'opère l'élagage.
"	216 64	Produit insignifiant et éventuel.
920 70	"	En 1852, il y a eu une diminution de fr. 1,427 65 c ^s .
5,555 71	"	Ce produit se trouve ainsi ramené à ce qu'il était en 1851 (fr. 4,525 71).
"	482 55	Ce produit dépend du plus ou moins de concurrence dans les adjudications.
"	507 50	Différence insignifiante qui ne comporte pas d'explication.
8,028 27	"	L'extension de ces matières a repris, en 1853, l'activité qu'elle avait perdue en 1850 et 1851; il y avait cependant la première de ces années une diminution de fr. 8,628 19 c ^s , et pendant la seconde, de fr. 1,532 01 c ^s .
"	880 42	Ces produits, en ce qui concerne les constructions d'usines, dépendent d'éventualités qui les rendent très-variables; il y a eu, en 1852, une différence de fr. 41,720 61 c ^s .
"	100 "	Différence insignifiante sans explication.
"	66 50	Produit insignifiant et éventuel; en 1851, comme en 1853, il a été nul.
117 50	"	Différence insignifiante qui ne comporte pas d'explication.
"	1,206 27	Cette différence est d'autant plus insignifiante, qu'il y a eu, en 1852, une augmentation de fr. 14,795 50 c ^s .
"	5,812 10	La valeur de ces herbages est très-variable; ils subissent en outre des dépréciations par suite des travaux qui s'exécutent au chemin de fer.
"	80 "	Différence insignifiante sans explication.
285 77	"	Produit accidentel.
"	1,970 50	Ce produit ne peut que diminuer par suite des ventes faites.
"	2,762 15	Produits éventuels.
"	5,358 17	
1,154 17	"	Les plantations augmentent chaque année de valeur; il y a eu une augmentation de fr. 661 10 c ^s en 1851, et de fr. 505 58 c ^s en 1852.
12,278 15	"	Admission d'un plus grand nombre d'élèves en 1855 qu'en 1853.
"	1,285 98	Produits variables et accidentels.
652 00	"	
"	"	
1,401 96	"	Cet établissement, de création récente, continue à se développer; de là une augmentation de produit.
44,872 65	"	
105 "	"	Produits éventuels.
"	9,700 51	Cette diminution de produit provient de ce que les commandes importantes faites par des gouvernements étrangers, n'ont pu être terminées dans le courant de 1853; on doit s'attendre à une forte augmentation pour 1854.
"	2,208 02	Sans explication.
"	1,254 65	
"	192 "	
"	12,969 46	Sans explication. Le Département des Finances se borne, pour cette nature de produit, à constater les versements du directeur du <i>Moniteur</i> et des percepteurs des postes.
1,077 20	"	Sans explication. Produit variable.
236,612 48	247,538 92	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

. Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1883.	1882.
	REPORT. fr.	2,054,226 97	2,044,953 41
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes.	7,400 85	8,608 45
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,192 50	1,063 »
	— des brevets d'invention	70,850 80	59,981 05
	— des jeux de Spa	196,912 55	131,659 09
	— du quart des salaires sur transcriptions	55,475 84	50,442 56
	Restitutions volontaires.	410 19	276 06
	Indemnités pour remplacement	34,706 91	71,755 70
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant	2,540 15	2,595 22
	— pour construction d'usines	1,050 »	200 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	60 09	1,357 80
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	502 80	442 58
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	98,455 21	71,567 06
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au trésor.	512 85	809 24
	Exploitation du Musée populaire	1,500 »	»
	De toute autre nature	9,497 58	1,811 01
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	42,558 50	41,902 10
	— de la pêche	60 »	120 »
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments.	60,725 22	71,614 04
	Vente d'herbages et d'arbres	52,484 75	27,166 50
	Recettes diverses (pêche et chasse)	1,525 50	1,650 »
	Arrérages de rentes	5,345 15	5,190 24
	Redevances pour concessions de prises d'eau	446 81	420 16
	— diverses.	79 25	76 95
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	16,666 49	16,425 54
	— de créances ordinaires	95,505 46	22,519 50
	Produits de la calamine.	7,500 »	7,500 »
	De toute autre nature	8,997 65	7,525 18
	TOTAUX. fr.	2,810,472 52	2,629,270 53

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
256,012 48	247,358 02	
"	1,198 60	Sans explication.
127 50	"	Idem.
10,878 84	"	Produit variable. Le paiement de cette taxe est volontaire et en dehors de l'action du fisc.
65,255 26	"	La nature aléatoire de ce produit dispense de toute explication.
3,051 28	"	Produit variable.
154 15	"	Produit purement accidentel.
12,975 21	"	Produit éventuel.
"	55 07	Sans explication.
850 "	"	Idem.
"	1,288 71	Idem.
"	150 58	Idem.
27,087 55	"	Produit variable.
"	496 41	Sans explication.
1,500 "	"	Idem.
7,686 37	"	Idem.
456 20	"	Insignifiant.
"	60 "	Idem.
"	10,888 82	Cette différence ne peut être attribuée qu'aux travaux de démantèlement des places fortes de Menin, Philippeville et Mariembourg, par suite desquels les locations ont dû être restreintes.
5,518 25	"	D'après ce qui est dit à l'article précédent, les ventes d'arbres ont été plus considérables, et les herbages qui étaient précédemment loués ont été vendus.
"	124 50	Différence insignifiante.
"	1,845 11	Cette diminution résulte du rachat de rentes par les débirentiers.
26 65	"	Différences insignifiantes qui ne comportent pas d'explication.
2 50	"	
241 15	"	
70,984 07	"	En 1852, il y avait eu une diminution de fr. 10,221 02 c ^s ; l'augmentation de ce produit, en 1853, provient de la mise en recouvrement de nouvelles créances.
"	"	Il s'agit d'une redevance fixe.
1,472 47	"	Produits éventuels.
444,635 71	265,433 72	
181,201 00		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	110,000 °	°	99,253 55
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	568,000 °	°	618,020 48
— des actes des commissariats maritimes	40,000 °	°	48,086 82
— des droits de chancellerie	25,000 °	°	45,854 54
— des droits de pilotage et de fanal	500,000 °	°	580,142 29
— de la fabrication des monnaies de cuivre	140,000 °	°	°
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	220,000 °	°	a) 290,175 49
TOTAL. fr.	1,693,000	°	1,688,491 15

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	En 1854.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
99,124 31	109 22	"	99,253 55	"	10,766 47	"	En 1853. En 1854. Total. Administration du trésor public . . . fr. 187,040 79 17,190 40 202,140 19 Id. des contribut. directes, etc. 69,131 56 978 53 70,097 09 Id. de l'enregistrement . . . 15,808 43 4,140 76 16,006 21 Totaux. . . fr. 270,987 80 19,215 69 290,173 49
618,020 48	"	"	618,020 48	"	"	50,020 48	
48,080 82	"	"	48,086 82	"	"	8,086 82	
29,080 98	14,755 50	"	43,834 54	"	"	18,834 54	
589,142 29	"	"	589,142 29	"	857 71	"	
"	"	"	"	"	140,000 "	"	
270,957 80	10,215 69	"	290,173 49	"	"	70,173 40	
					151,024 18	147,115 35	
1,654,412 08	34,078 47	"	1,688,491 15	"	4,508 85		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1885.	1882.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	99,253 53	138,045 90
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	618,020 48	575,182 78
— des actes des commissariats maritimes	48,086 82	49,212 34
— des droits de chancellerie	43,854 54	18,515 78
— des droits de pilotage et de fanal	589,142 20	567,190 09
— de la fabrication des monnaies de cuivre	"	156,326 14
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	290,173 49	240,055 19
TOTAUX. fr.	1,688,491 15	1,742,512 22

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	58,810 37	Produits variables.
44,837 70	»	Cette augmentation à 1855 résulte de nouveaux placements opérés pendant cette année.
	1,125 52	Produits variables.
25,318 70	»	Ces produits sont éventuels, toutefois, la grande différence que présentent les recettes de 1855, comparées à celles de 1852, provient de ce qu'à défaut d'indications exactes, on a attribué au premier de ces exercices des recettes qui appartenaient au second.
21,946 20	•	Produits variables qui s'élèvent ou s'abaissent suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
	156,526 14	Il n'y a pas eu de fabrication de monnaies de cuivre en 1855.
50,138 50	»	Ces produits varient suivant le plus ou le moins d'élévation des traitements et remises soumis à la retenue. Toutefois, il y a lieu de faire remarquer que la différence de fr. 50,138 50 c., qui se constate en faveur de 1855, n'est aussi importante que parce que l'on a compris dans la recette de cette année une somme de fr. 38,910 02 c., qui appartient à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, et dont la restitution n'a pu être opérée qu'en 1855.
142,240 96	196,262 03	
54,021 07		

TABLEAU LITT. I.

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		RE	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	En 1855.	
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000 »	3,251 40	3,251 40	5,251 40	
Frais de perception des centimes provinciaux.	100,000 »	54,494 05	116,500 10	51,327 84	
— — communaux.		61,806 05		58,420 76	
TOTAUX. fr.	101,000 »	110,551 50	110,551 50	115,000 »	

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

virements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1854.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.		EXCÉDANT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.			
"	3,251 40	3,251 40	"	"	"	"	"	2,251 40	
3,166 21	54,494 05	116,300 10	"	"	"	"	"	16,300 10	
3,376 20	61,806 05								
6,542 30	119,551 50	110,551 50	"	"	"	"	"	18,551 50	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . .	2,706 00	104 50	85 48
Frais de perception des centimes provinciaux	4,511 72	11,400 55	5,671 90
— — — communaux	5,859 46	14,808 52	8,407 41
Totaux fr.	12,858 17	26,585 15	14,254 88

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR. s	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
81 "	110 50	33 94	18 33	10 "	4 06	3,251 40	3,251 40
6,603 28	10,641 42	9,053 37	1,451 41	2,574 47	2,713 86	54,404 05	110,500 10
9,342 82	7,192 92	7,062 69	2,477 22	2,875 72	3,618 49	61,806 05	
10,027 10	17,944 84	10,153 20	3,926 96	5,406 19	6,357 01	110,551 50	110,551 50

BUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	2,251 11	Produits purement éventuels.
742 90	"	Ces augmentations sont une conséquence de l'accroissement des recettes provinciales et communales.
4,991 50	"	
3,754 40	2,251 11	
3,185 58	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		RE En 1853.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables.				
	Forcements en recette.		3,341 02		287 87
	Recouvrements divers.		3,478 07		97 "
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		12,301 26		6,873 71
	Actes de chargement de divers chefs	100,000 "	531 85	907,697 35	531 85
	Recettes de toute autre nature		6 95		6 95
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		8,966 58		208 84
	— divers.		870,011 22		2,403 54
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers départe- ments . . .</i>	Frais de poursuites et d'instances.		1,095 78		1,095 78
	Frais de surveil- lance de bois appartenant	aux communes et hospices . .	134,184 42		135,851 35
		aux acquéreurs de bois domai- niaux.	613 54		560 45
	Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions.	1,087 52		1,550 84
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie). . . .	10,081 25		10,081 25
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	8,012 05		8,012 05
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	540 57		540 57
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	99,324 56		99,324 56
		Frais de justice en matière de simple police.	68,190 63	480,788 91	68,190 63
		— militaire.	527 58		527 58
		Frais d'entretien de mendiants.	"		"
		— de remplacement de mendiants.	"		"
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique.	1,295 69		1,295 69
	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires rive- raires	"		"
		Rachat des annuités	"		"
	Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés. . . .	78,235 72		53,640 "
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées).	70,641 91		70,641 91
		Frais d'entretien de routes concédées	6,358 31		6,358 31
TOTALX. fr.		700,000 "	1,388,486 26	1,388,486 26	460,089 31

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1854.	PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		ARTICLES annulés et sommes portées en reprise indéfinie.	droits reportés à l'exercice suivant mis à la charge des receveurs.	à recourir sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
125 08	411 85								
"	97 "								
"	0,875 71								
"	551 85	10,555 74	897,165 01	"	"	897,165 01	89,460 26		
"	0 95								
"	208 84								
"	2,405 54								
"	1,005 78								
355 07	134,184 42								
45 80	615 34								
165 05	1,684 77								
"	10,081 25								
"	8,012 05								
"	540 57								
"	99,524 56								
"	68,190 63	477,200 44	5,498 47	2 75		5,495 72	122,700 56		
"	527 58								
"	"								
"	1,295 60								
"	"								
"	"								
21,100 "	74,740 "								
"	70,641 91								
"	6,358 31								
21,754 87	487,824 18	487,824 18	900,662 08	2 75	"	900,650 55	212,175 82	"	
				900,662 08					

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette	1 50	17 95	150 55
	{ Recouvrements divers	12 "	24 "	" 50
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	196 05	2,175 57	178 92
	Actes de chargement de divers chefs	164 16	"	"
	Recettes de toute autre nature	"	"	"
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	"	"
	— divers	"	"	2,405 54
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	3 02	474 54	17 04
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	685 72	5,055 62	766 14
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	2 59
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,144 22	2,427 76	720 55
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	816 00	2,597 42	1,856 75
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	8,440 71	20,224 11	9,608 89
	— en matière de simple police	5,501 76	16,542 29	5,551 46
	Ministère de la Justice. { — militaire	10 26	65 45	22 95
	Frais d'entretien de mendiants	"	"	"
	— de remplacement de mendiants	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	505 85	440 45	54 29
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"	"
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	42,700 "	16,000 "
	Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	7,600 "	8,116 67	16,800 "
	Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"
TOTAUX. fr.		25,071 14	98,446 63	52,082 75

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

	FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
							PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	• 90	93 81	•	•	• 16	165 58	411 85	10,553 74
	47 52	•	8 40	4 78	•	•	97 •	
	1,905 55	5 04	809 24	645 54	57 35	902 69	6,875 71	
	•	56 17	311 52	•	•	•	551 85	
	•	•	•	•	6 95	•	6 95	
	•	•	•	•	•	208 84	208 84	
	•	•	•	•	•	•	2,403 54	
	•	447 41	42 74	56 20	53 21	21 62	1,005 78	
	1,806 49	18,521 55	11,799 81	538 88	56,057 87	40,774 54	134,184 42	
	•	150 70	•	•	24 07	457 67	615 34	477,290 44
	•	569 14	•	144 80	95 74	1,074 50	1,684 77	
	677 80	2,105 50	1,417 99	212 97	567 97	799 71	10,081 25	
	625 39	•	•	•	507 55	2,008 85	8,012 03	
	•	540 57	•	•	•	•	540 57	
	7,804 91	21,107 04	8,166 27	5,718 41	6,254 40	11,009 82	90,524 56	
	6,505 96	16,205 81	8,695 02	2,580 34	1,714 08	7,227 91	68,190 65	
	4 50	90 46	297 75	16 04	20 97	1 20	527 38	
	•	•	•	•	•	•	•	
	•	•	•	•	•	•	•	
	111 59	117 95	245 56	5 50	7 89	19 61	1,295 69	
	•	•	•	•	•	•	•	
	•	•	•	•	•	•	•	
	2,090 •	6,500 •	1,550 •	•	•	6,200 •	74,740 •	
	8,416 66	5,555 55	2,580 •	5,600 01	10,928 57	7,466 67	70,641 91	
	•	358 08	6,000 25	•	•	•	6,558 31	
	29,795 05	69,579 96	41,522 55	15,501 47	70,695 64	70,529 01	487,824 18	487,824 18

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		PILCUTÉS SUR LES EXERCICES	
		1855.	1852.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débits des comptables. { Forcements en recette	411 85	205 07
	{ Recouvrements divers	97 "	552 10
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	6,875 71	12,579 56
	Actes de chargement de divers chefs	551 85	754 44
	Recettes de toute autre nature	6 95	105 17
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	208 84	6,004 05
	— divers	2,405 54	5,425 95
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	1,095 78	1,746 74
	Frais de surveil- { aux communes et aux hospices	154,184 42	153,185 18
	lance de bois { appartenant { aux acquéreurs de bois domaniaux	613 54	716 97
	Ministère des Finances. { Remboursement et dégrèvement de contributions	1,684 77	2,188 46
	{ 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	10,081 25	7,026 77
	{ Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	8,012 03	7,584 74
	{ Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	540 57	1,472 40
	{ Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	99,524 56	99,977 47
	— — de simple police	68,190 65	65,957 70
	Ministère de la Justice. { — militaire	527 58	1,061 57
	{ Frais d'entretien de mendiants	"	789 09
	— de remplacement de mendiants	"	"
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique	1,295 69	2,851 46
	{ Remboursement de créances	"	52 18
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"
	Ministère des Travaux publics. { Frais de surveillance de travaux publics concédés	74,740 "	59,670 89
	{ Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	70,641 91	66,891 20
	{ Frais d'entretien de routes concédées	6,558 51	10,789 47
	{ Subsidés payés par les communes pour construction de routes	"	1,500 "
TOTAL. fr.		487,824 18	466,702 27
		EN PLUS. fr.	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1855.
EN PLUS.	EN MOINS.	
200 78	.	Les remboursements perçus par l'administration de l'enregistrement et des domaines pendant l'année 1855, présentent, dans leur ensemble, une augmentation de fr. 21,121 91 c; en général, la perception des produits qui composent ce chapitre, dépend d'éventualités qui ne comportent aucune explication pour les différences qu'ils présentent d'une année à l'autre. Toutefois, il est permis de dire que la grande amélioration qui se remarque en ce qui concerne les frais des travaux publics concédés, provient, d'abord, de ce que quelques sociétés concessionnaires ont acquitté des redevances arriérées, et, ensuite, de ce que de nouvelles lignes de chemin de fer ont été concédées en 1855.
"	235 16	
"	5,505 65	
"	202 59	
"	86 22	
"	8,695 19	
"	1,020 41	
"	650 96	
1,001 24	"	
"	105 65	
"	505 69	
2,454 48	"	
427 20	"	
"	952 05	
"	652 91	
4,252 95	"	
"	1,155 99	
"	780 09	
"	"	
"	1,555 77	
"	52 18	
"	"	
"	"	
35,060 11	"	
5,750 71	"	
"	4,451 16	
"	1,500 "	
47,162 54	26,040 65	
21,121 91		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,575,000 " a)	"	1,461,249 08
Recettes accidentelles.	250,000 "	"	548,171 79
Abonnements des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons.	25,000 "	"	21,808 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853.	125,000 "	"	75,600 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances.	15,000 "	"	4,000 42
TOTAUX. fr.	1,780,000 "	"	1,910,910 89

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	En 1854.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
997,984 15	464,165 55	"	1,461,249 68	"	"	86,249 68	a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs; il y a été ajouté 550,000 francs en vertu de la loi du 25 juin 1853, qui alloue un crédit supplémentaire au Budget de l'exercice 1853, pour la fabrication dans les prisons de toiles destinées à l'exportation.
548,171 79	"	"	548,171 79	"	"	98,171 79	
12,724 "	9,084 "	"	21,808 "	"	1,792 "	"	
"	75,600 "	"	75,600 "	"	49,400 "	"	
"	4,090 42	"	4,090 42	"	8,900 58	"	
					60,101 58	184,421 47	
1,557,979 94	552,959 05	"	1,910,919 89	"	124,519 89		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES.		
Solde en faveur du trésor, résultant du compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies, pour l'année 1852	5,364 22	
Versement pour solde du compte du banc d'épreuves des câbles et chaînes à Gosselies, pour l'exercice 1852.	200 "	
Versements pour soldes de comptes divers	31 74	
		5,595 96
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.		
Remboursements du chef de rations de fourrages et de vivres reçus en trop; pour perte de cartouches, et pour d'autres objets perdus ou mis hors de service avant l'époque fixée (Guerre)	781 90	
Remboursements de traitement, jours de solde et frais de voyage perçus en trop	138 88	
Restitution de sommes indûment payées par le trésor et remboursements divers	3,550 31	
— au trésor de retenues perçues indûment au profit de la caisse des veuves et orphelins du Département des finances	28 14	
Remboursements d'avances faites à des marins, par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	1,017 50	
Remboursements de frais d'entretien d'indigents dans les dépôts de mendicité	248 25	
Retenues opérées sur pensions à charge de l'État, du chef d'admission d'anciens services conférant des droits à une pension	196 80	
Remboursements par diverses provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle, des années 1849, 1850 et 1851	27,556 56	
Intérêts bonifiés par les souscripteurs à l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. % ₀ , du chef de termes de versements arriérés	225,299 60	
Intérêts bonifiés dans l'emprunt de 26 millions de francs, à 5 p. % ₀ , de 1852	2 44	
Remboursement au trésor, de fonds restant sans emploi sur la somme de 3,776,800 francs, liquidée par la Cour des comptes, les 8 décembre 1849, n° 17581, et 25 novembre 1850, n° 15024, pour les intérêts approximatifs des échéances du 1 ^{er} novembre 1849 et du 1 ^{er} novembre 1850, des emprunts déciétés en 1848.	25,406 "	
		281,086 48
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET ACCIDENTELS.		
Droits de passage aux écluses des bassins à Ostende, exercice 1852 (pour solde)	" 56	
Droits perçus au quai du Rhin à Anvers, en 1852	848 45	
Produits de ventes d'objets mis hors d'usage et de vieille paille de couchage	1,250 40	
Versement fait par la province de la Flandre occidentale, en vertu de la transaction intervenue le 11 juin 1853, entre elle et l'État, pour mettre fin à la contestation pendante devant la Cour d'appel de Gand, au sujet de la quote-part qui lui incombe dans les frais d'entretien de l'arrière-port d'Ostende, pendant les années 1847 et 1848	13,503 22	
Transfert, au profit du trésor, du montant d'une différence en trop existant au crédit de la caisse spéciale de pensions, en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	01	
Transfert au profit du trésor du montant d'une différence en trop existant au crédit du compte de la province de Brabant	1,777 78	
Fractions de 1/2 centime négligées du chef des coupons de fr. 5 62 1/2 c ^t payés par le caissier de l'État, en 1852, pour les intérêts semestriels sur les obligations de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. % ₀ de 1844.	01 1/2	
Différence en faveur du trésor pour complément du prix de la cession à la caisse des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire; de titres de la Dette publique à 4 1/2 p. % ₀ , s'élevant au capital de 27,000 francs.	597 62	
Intérêts du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 1852, dus au trésor par suite de la cession aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, d'un capital nominal de 774,000 francs en obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % ₀	5,805 "	
Intérêts perçus au profit du trésor du chef des obligations à 4 1/2 p. % ₀ , provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires, Savoir : 1 ^o Semestre au 1 ^{er} mai 1853, sur un capital de 54,000 francs, soit 1,215 " 2 ^o — 1 ^{er} novembre 1853, sur un capital de 41,500 francs, soit 955 75	2,148 75	
A REPORTER. fr.	25,722 60 1/2	287,582 44

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	25,722 60 $\frac{1}{2}$	287,582 44
Intérêts de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, perçus au profit du trésor, SAVOIR :		
1 ^{er} Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1855, sur un capital de 892,000 francs, provenant de l'ancien fonds d'agriculture fr.	11,150 "	
2 ^e Semestre échu le 1 ^{er} juillet 1855, sur un capital de 702,400 francs, provenant du même fonds	8,780 "	
3 ^e Semestres au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1855, sur un capital de fr. 578,728 40 c ^t , provenant de la caisse de pilotage. (Arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851.)	9,468 20	
4 ^e Semestre au 1 ^{er} janvier 1855, sur un capital de fr. 34,194 24 c ^t , restant disponible sur le fonds de liquidation mentionné à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.	427 45	
5 ^e Semestre au 1 ^{er} juillet 1855, sur un capital de fr. 27,070 77 c ^t , restant disponible sur le même fonds	558 58	
		30,164 01
Intérêts prescrits au profit du trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
1 ^{re} Dette à 4 p. $\frac{1}{100}$, échéances des 1 ^{er} juillet 1847, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1848 fr.	540 "	
2 ^e Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ (conversion 1844), échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1847	500 62 $\frac{1}{2}$	
3 ^e Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ (conversion 1844), mêmes échéances	472 50	
4 ^e Dette à 5 p. $\frac{1}{100}$ (emprunt de 100,800,000 francs, 1851) :		
a. De cinq coupons des échéances de mai 1859, mai et novembre 1840, mai et novembre 1841, qui manquaient à l'obligation de 1,008 francs, n° 20726, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, sortie par tirage au sort du 8 mai 1858, pour être remboursée le 1 ^{er} novembre 1858	126 "	
b. Du coupon de l'échéance de novembre 1840, qui manquait à l'obligation de 2,520 fr., n° 15605, de l'emprunt de 100,800,000 francs, sortie au tirage au sort du 7 novembre 1859, pour être remboursée le 1 ^{er} mai 1840	65 "	
c. Du coupon de l'échéance de mai 1845, qui manquait à chacune des trois obligations, de 1,008 francs, n° 6198, 15802 et 54251, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, sorties au tirage au sort du 6 mai 1842, pour être remboursées le 1 ^{er} novembre 1842.	75 60	
d. 1 ^o Des coupons des échéances de mai et novembre 1844, qui manquaient à chacune des quatre obligations de 2,520 francs, n° 7579, 8662, 9225 et 18456; 2 ^o du coupon de l'échéance de novembre 1844, qui manquait à chacune des deux obligations de 1,008 fr., n° 8365 et 28807; et 3 ^o du coupon de l'échéance de mai 1844, qui manquait à l'obligation de 1,008 francs, n° 25369, lesquelles obligations appartenant à l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, étaient sorties au tirage au sort du 8 mai 1845, pour être remboursées le 1 ^{er} novembre 1845.	579 60	
		2,157 32 $\frac{1}{2}$
Montant de coupons d'intérêts divers de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{100}$, restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1855	214 20	
Retenues sur ordonnances collectives en faveur des caisses de pensions des veuves et orphelins, prescrites définitivement au profit du trésor, en vertu de l'art. 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, sur le service des dépenses de l'Etat	67 78	
Ordonnances émises sur le fonds : Subsidés offerts par des provinces, etc., pour construction de routes (loi du 10 mars 1858), prescrites au profit du trésor pour cause de non-paiement au 31 décembre 1852, SAVOIR :		
Sur l'exercice 1844.	863 42	
— 1847.	55 52	
		898 94
Ordonnance émise sur le fonds pour encouragement à l'industrie, exercice 1848, prescrite au profit du trésor, pour cause de non-paiement au 31 décembre 1852.	100 "	
Transfert au profit du trésor du solde disponible des fonds pour encouragement à l'industrie	78 97	
		59,405 02
TOTAL. fr.		346,986 56

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1855.	1852.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,461,240 68	1,267,045 58
Recettes accidentelles	348,171 79	752,151 49
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	21,808 "	22,608 "
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1855.	75,600 "	129,850 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . .	4,000 42	4,958 52
TOTAUX. fr.	1,910,910 89	2,156,615 59

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.
EN PLUS.	EN MOINS.	
194,204 10	*	Jusqu'à présent, on s'est borné, pour cette nature de recette, à constater dans la comptabilité générale des finances, les versements faits dans la caisse de l'Etat, ainsi que le montant des ordonnances liquidées au profit du trésor, pour le prix de la vente d'objets fabriqués dans les prisons, tant au moyen de l'allocation ordinaire qui est portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice, que des crédits extraordinaires accordés pour la fabrication des toiles destinées à l'exportation. Ces produits varient nécessairement d'une année à l'autre, suivant l'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.
"	585,979 70	Ce produit est variable par sa nature. Toutefois, on croit utile de faire remarquer que le chiffre élevé qui a été obtenu pour 1852, provient de ce qu'une somme considérable a été recouvrée, pendant cette année, pour intérêts du chef d'avances sur dépôts de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. % contracté en 1844.
"	800 "	Cette différence provient de ce que l'abonnement de la province de Liège, qui était de 2,000 francs pour 1852, a été ultérieurement réduit à 1,200 francs.
"	54,250 *	Cette diminution de produit s'explique par ce fait que l'on n'a obtenu qu'un dividende de 2 p. % pour 1853, tandis qu'il avait été de 5 1/2 p. % pour l'année précédente.
"	807 90	Ces remboursements varient selon que les recettes de la caisse générale de retraite ont été plus ou moins importantes.
194,204 10	459,897 60	
245,693 50		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843.	1,000,000	935,550 49	935,350 49

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

recouvrements effectués par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1853.	En 1854.	TOTAL		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
954,770 77	570 72	935,350 49	935,350 49	"	64,640 51	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANYERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845 . . .	57,821 55	5,005 "	15,185 62

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	150,407 64	1,890 71	"	569,607 90	179,544 29	955,550 49	955,550 49

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1853.	1852.
Produits des ventes de biens domaniaux autorisés par la loi du 5 février 1845	955,350 49	1,016,951 15

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU PRODUIT
DE L'EXERCICE 1853

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1853.																																																																		
EN PLUS.	EN MOINS																																																																			
	81,580 64	La loi du 3 février 1843, a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 10 millions de francs Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi, sont <table><tr><td>Loi du 17 avril 1843, pour une valeur de</td><td>fr</td><td>1,056,485</td><td>»</td></tr><tr><td>— 18 juillet 1846</td><td>—</td><td>1,001,610</td><td>»</td></tr><tr><td>— 16 mai 1847</td><td>—</td><td>1,004,000</td><td>»</td></tr><tr><td>— 25 mai 1848</td><td>—</td><td>1,096,500</td><td>»</td></tr><tr><td>— 6 juin 1850</td><td>—</td><td>1,266,974</td><td>»</td></tr><tr><td>— 25 août 1851</td><td>—</td><td>974,810</td><td>»</td></tr><tr><td>— 14 dec 1852</td><td>—</td><td>1,029,585</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="2">ENSEMBLE</td><td>fr</td><td>7,429,762</td></tr></table> Les produits recouverts du chef des ventes opérées jusqu'à la fin de l'année 1853, se sont élevés, savoir <table><tr><td>En 1843 a</td><td>fr</td><td>491,550 76</td></tr><tr><td>— 1846 a</td><td></td><td>504,476 50</td></tr><tr><td>— 1847 a</td><td></td><td>504,602 79</td></tr><tr><td>— 1848 a</td><td></td><td>278,486 92</td></tr><tr><td>— 1849 a</td><td></td><td>526,706 05</td></tr><tr><td>— 1850 a</td><td></td><td>430,040 87</td></tr><tr><td>— 1851 a</td><td></td><td>685,287 09</td></tr><tr><td>— 1852 a</td><td></td><td>1,016,951 45</td></tr><tr><td>— 1853 a</td><td></td><td>935,350 49</td></tr><tr><td colspan="2">ENSEMBLE</td><td>fr.</td><td>5,124,512 58</td></tr></table> Il reste, par conséquent, à réaliser, sur les ventes autorisées, une somme de <table><tr><td></td><td>fr.</td><td>2,305,249 62</td></tr></table> Les différences que l'on remarque entre les produits de ces diverses années, proviennent de ce que l'on a procédé aux ventes autorisées, ou qu'on les a différées, suivant que les circonstances étaient plus ou moins favorables.	Loi du 17 avril 1843, pour une valeur de	fr	1,056,485	»	— 18 juillet 1846	—	1,001,610	»	— 16 mai 1847	—	1,004,000	»	— 25 mai 1848	—	1,096,500	»	— 6 juin 1850	—	1,266,974	»	— 25 août 1851	—	974,810	»	— 14 dec 1852	—	1,029,585	»	ENSEMBLE		fr	7,429,762	En 1843 a	fr	491,550 76	— 1846 a		504,476 50	— 1847 a		504,602 79	— 1848 a		278,486 92	— 1849 a		526,706 05	— 1850 a		430,040 87	— 1851 a		685,287 09	— 1852 a		1,016,951 45	— 1853 a		935,350 49	ENSEMBLE		fr.	5,124,512 58		fr.	2,305,249 62
Loi du 17 avril 1843, pour une valeur de	fr	1,056,485	»																																																																	
— 18 juillet 1846	—	1,001,610	»																																																																	
— 16 mai 1847	—	1,004,000	»																																																																	
— 25 mai 1848	—	1,096,500	»																																																																	
— 6 juin 1850	—	1,266,974	»																																																																	
— 25 août 1851	—	974,810	»																																																																	
— 14 dec 1852	—	1,029,585	»																																																																	
ENSEMBLE		fr	7,429,762																																																																	
En 1843 a	fr	491,550 76																																																																		
— 1846 a		504,476 50																																																																		
— 1847 a		504,602 79																																																																		
— 1848 a		278,486 92																																																																		
— 1849 a		526,706 05																																																																		
— 1850 a		430,040 87																																																																		
— 1851 a		685,287 09																																																																		
— 1852 a		1,016,951 45																																																																		
— 1853 a		935,350 49																																																																		
ENSEMBLE		fr.	5,124,512 58																																																																	
	fr.	2,305,249 62																																																																		

44

(172)

(173)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.	
Service de la dette.	1.						
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	"	1	500,000	500,000	500,000	"	"
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	"	2	840,500	840,500	840,500	"	"
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	"	5	5,502,640 78	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"
Frais relatifs à cette dette	"	4	2,500	508 02	"	508 02	"
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	"	5	1,500,000	1,500,000	1,500,000	"	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt	"	6	2,000	1,585 51	545 56	1,041 95	"
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,024,000 francs, à 5 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1855).	"	7	2,558,902	2,558,902	2,558,902	"	"
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres).	"	8	57,000	24,819 00	18,595 51	6,424 50	"
Frais relatifs aux mêmes dettes	"	9	2,608,200	2,607,819 57	2,607,819 57	"	"
Intérêts de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1855)	"	10	(b) 65,000	27,200 95	24,610 09	2,609 96	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres).	"	11	(c) 858,051 55	858,506 41	858,506 41	"	"
Frais relatifs audit emprunt	"	12	(d) 22,500	9,558 57	8,585 66	752 91	"
A REPORTER.			14,084,044 55	14,017,837 51	14,006,510 88	11,557 43	

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
500,000	"	"	"	"	"	"	
848,500	"	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	"	
508 02	"	"	"	1,001 08	"	"	
1,500,000	"	"	"	"	"	"	
1,585 31	"	"	"	614 60	"	"	
2,358,092	"	"	"	"	"	"	
24,819 90	"	"	"	12,180 10	"	"	
2,607,819 57	"	"	"	580 65	"	"	a) Le crédit primitif de 5,216,400 francs, a été réduit de 2,608,200 francs par la loi du 16 juin 1855, <i>Monit.</i> n° 172.
27,226 95	"	"	"	57,773 05	"	"	b) Id. de 63,000 francs id.
858,566 41	"	"	"	85 14	"	"	c) Id. de fr. 858,651 55 c ^s id.
9,358 57	"	"	"	15,161 45	"	"	d) Id. de 22,500 francs id.
14,017,857 31	"	"	"	66,187 02	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			14,084,044 35	14,017,857 51	14,006,510 88	11,557 43
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853)	"	13	5,240,355 76	5,240,355 70	5,240,355 76	"
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	"	14	15,000 "	8,981 22	1,078 15	7,003 07
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853)	"	15	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,860 "	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres)	"					
Frais relatifs audit emprunt (art. 22 de la loi du 22 mars 1844)	"	16	15,000 "	5,407 80	298 09	5,109 71
Intérêts de la dette de 57,515,040 francs, résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 20 février et du 6 mai 1848 (semestre au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853).	"	17	1,125,418 20	1,125,325 13	1,125,325 13	"
Dotation de l'amortissement de cette dette à 1 p. % du capital (mêmes semestres)	"		(a)			
Frais relatifs à la même dette	"	18	(b) 5,000 "	2,000 "	750 "	1,250 "
Intérêts de l'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 356 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1853).	"	19	1,560,000 "	1,560,000 "	1,560,000 "	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital	"					
Frais relatifs au même emprunt	"	20	5,000 "	5,248 40	162 80	5,085 60
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 356). (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi)	"	21	500,000 "	79,175 54	"	44,985 35
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	"	22	700,000 "	855,979 02	550 "	655,629 02
Rentes viagères	"	23	4,676 06	5,921 45	"	2,917 01
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c.	"	24	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	25	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 48 du traité du 5 novembre 1842	"	26	(c) 21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
A REPORTER.			27,419,794 54	27,071,540 62	26,177,155 68	850,199 29

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
14,017,857 51	"	"	"	66,187 02	"	"	
5,240,555 70	"	"	"	"	"	"	
8,981 22	"	"	"	6,018 78	"	"	
4,252,800 "	"	"	"	"	"	"	
5,407 80	"	"	"	7,592 20	"	"	
1,123,525 15	"	"	"	95 07	"	"	a) Le crédit primitif a été réduit de fr. 1,123,418 20 c ^s par la loi du 16 juin 1853, <i>Monit.</i> n° 172.
2,090 "	"	"	"	1,000 "	"	"	b) Id. de 3,000 francs id.
1,560,000 "	"	"	"	"	"	"	
5,248 40	"	"	"	1,751 60	"	"	
44,085 55	54,192 21	"	"	220,824 46	"	"	
635,979 02	"	"	"	44,020 98	"	"	
2,917 01	1,004 44	"	"	754 61	"	"	
515 87	"	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	"	"	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	"	
27,050,552 97	35,190 05	"	"	548,244 72	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	27,419,794 34	27,071,540 62	26,177,153 68	850,199 20
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Frais de confection et d'émission des nouveaux titres des emprunts à 5 p. % convertis en 4 $\frac{1}{2}$ %, contractés en vertu des lois des 26 juin 1848, 20 septembre 1842, 20 février et 6 mai 1848.	"	26 ^{re} .	(a 100,000 "	153,000 "	96,000 "	24,000 "
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 157,815,300 francs provenant : 1° de la conversion des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848 décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852; 2° de la conversion de la dette flottante en dette consolidée autorisée par la loi du 14 juin 1853 (semestre au 1 ^{er} novembre 1853)	"	26 ^{re} .	3,940,382 50 (b)	3,940,382 50	3,940,382 50	"
Dotation de l'amortissement de cette dette à 1 p. % du capital (même semestre)	"					
Frais relatif à la même dette.	"	26 ^{re} .	(c 14,000 "	8,891 27	1,600 42	7,200 85
Rémunérations.						
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1830						
— civiles						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
Pensions civiles.						
Affaires Étrangères { Marine						
{ Affaires Étrangères						
Justice { Pensions ecclésiastiques	"	27	5,508,000 "	5,409,064 98	4,353 90	5,384,526 12
{ — civiles						
Intérieur. — —						
Travaux publics. — —						
Guerre. — —						
Finances. — —						
Cour des comptes. — —						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit : de Waterloo						
Arriérés de pensions de toute nature						
A REPORTER.	...	...	37,042,170 84	36,582,888 37	30,210,580 50	3,274,026 26

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	(transférés à l'exer- cice suivant, en virté de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.)	LES CRÉDITS.	
27,036,352 97		55,196 05	"	348,244 73	"	"	
120,000 "		53,000 "	"	7,000 "	"	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, <i>Monit.</i> n° 337, et majoré de 10,000 francs par la loi du 16 juin 1853, <i>Monit.</i> n° 172.
3,040,382 50		"	"	"	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 juin 1853, <i>Monit.</i> n° 172.
8,891 27		"	"	5,108 73	"	"	c) Id. id.
5,588,880 02		20,184 96	"	08,955 02	"	"	
36,404,506 70		88,381 01	"	450,288 47	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			37,042,176 84	36,582,888 57	50,219,580 50	6,274,926 26
Rémunérations (suite).	II.	"				
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	(suite.)	"				
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	"	28	55,055 "	50,505 81	"	50,505 81
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	"					
Fonds de dépôt.	III.	"				
Intérêts à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses du trésor, pour sûreté de leur gestion, par les comptables de l'État, les receveurs communaux, les receveurs des bureaux de bienfaisance, par les préposés de l'administration du chemin de fer, par les comptables de l'armée, etc., ainsi que par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc.	"	29	405,000 "	402,825 80	150,874 26	234,475 75
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos.	"					
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847	"	50	95,000 "	81,667 96	"	81,667 96
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAUX DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE.			57,572,151 84	57,097,085 94	50,570,454 76	6,621,571 76

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECYER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
36,494,506 76		88,581 61	"	459,288 47	"	"	
30,305 81		"	"	3,051 10	"	"	
304,547 90		8,477 81	"	174 20	"	"	
81,607 96		"	"	11,552 04	"	"	
57,000,826 52		96,859 42	"	474,445 90	"	"	

Le Budget primitif de la Dette publique a été fixé, par la loi du 10 avril 1852, *Moniteur* n° 108, à fr. 58,140,519 09

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 160,000 "

58,500,519 09

Les diminutions de crédit s'élèvent à 738,587 25

TOTAL. fr. 57,572,151 84

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
Dotations.						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	"
Dotation du prince royal	"	1 bis.	a) 253,888 84	253,888 84	253,888 84	"
Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale	"	1 ter.	b) 250,000 "	"	"	"
Sénat	II.	2	40,000 "	40,000 "	31,500 "	8,500 "
Chambre des Représentants	III.	3	461,000 "	446,873 32	354,056 60	91,695 78
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour	"	4	50,000 "	49,500 "	43,553 26	4,166 74
— du personnel des bureaux	"	5	81,000 "	81,000 "	69,163 58	11,695 69
Matériel et dépenses diverses	"	6	16,900 "	16,900 "	15,720 "	1,180 "
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	7	1,200 "	"	"	"
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS			3,905,511 59	3,639,484 91	3,520,965 09	117,236 21

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS.
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESSANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
2,751,522 75	"	"	"	"	"	"	
253,888 84	"	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de fr. 145,555 55 c ^s , qui a été ouvert par la loi du 20 mars 1853, <i>Moniteur</i> n° 84, est majoré de fr. 108,333 20 c ^s par la loi du 24 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 166.
"	"	"	"	250,000	"	"	b) Crédit ouvert par la loi du 14 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 166.
40,000 "	"	"	"	"	"	"	
445,732 44	1,140 88	"	14,120 68	"	"	"	
40,500 "	"	"	500 "	"	"	"	
80,857 27	142 75	"	"	"	"	"	
10,900 "	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,200 "	"	"	"	
5,638,201 50	1,285 61	"	15,826 68	250,000	"	"	

Le Budget des dotations a été fixé, par la loi du 10 avril 1852, *Moniteur* n° 108, à fr. 5,401,422 75

Les crédits supplémentaires s'élèvent à " 505,888 84

TOTAL fr. 5,905,311 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accusés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1851.						
Report de l'exercice 1852 à l'exercice 1853, conformé- ment à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.						
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâti- ments	X.	45	42,101 60	25,581 25	"	25,581 25
TOTAUX.			42,101 60	25,581 25	"	25,581 25
EXERCICE 1852.						
Prisons.						
Constructions nouvelles, réparation entretien des bâtiments.	X.	45	54,202 99	54,202 99	"	55,684 24
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	"	40	2,748 "	"	"	"
TOTAUX.			56,950 99	54,202 99	"	55,684 24
COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.						
Administration centrale.						
I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	189,550 "	189,550 "	185,846 51	5,705 49
Matériel	"	5	(a) 23,007 "	25,004 17	22,502 64	701 55
Frais d'impression de recueils statistiques	"	4	6,000 "	1,175 60	177 "	996 60
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	4,457 90	5,509 "	1,143 90
Ordre judiciaire.						
II.						
Cour de cassation (Personnel)	"	6	220,500 "	200,555 55	200,555 55	"
— (Matériel).	"	7	5,250 "	4,659 "	4,659 "	"
Cours d'appel (Personnel)	"	8	(b) 557,500 "	556,024 98	415,240 98	142,775 "
— (Matériel).	"	9	18,000 "	17,677 "	17,177 "	500 "
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,045,744 "	1,031,086 58	839,521 60	171,190 24
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	554,940 "	554,275 25	415,718 25	140,555 "
A REPORTER.			2,645,201 "	2,612,259 81	2,150,294 51	461,570 70

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		IMPSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
25,581 25		"	"	281 75	18,258 60	"	
25,581 25		"	"	281 75	18,258 60	"	
55,084 24		518 75	"	"	"	"	
"		"	"	"	2,748 "	"	
55,084 24		518 75	"	"	2,748 "	"	
21,000 "		"	"	"	"	"	
189,550 "		"	"	"	"	"	
25,004 17		"	"	2 85	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 7 francs par la loi du 25 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 150.
1,175 60		"	"	4,826 40	"	"	
4,457 90		"	"	1,542 10	"	"	
200,555 35		"	"	11,166 67	"	"	
4,650 "		"	"	501 "	"	"	
556,024 98		"	"	1,275 02	"	"	
17,677 "		"	"	525 "	"	"	b) Le crédit primitif a été majoré de 4,700 fr. par la loi du 30 décembre 1853, <i>Moniteur</i> n° 565.
1,030,711 84		574 74	"	12,657 42	"	"	
554,275 25		"	"	666 75	"	"	
2,611,805 07		574 74	"	65,051 19	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,645,291	2,612,259 81	2,150,294 51	461,570 76
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (<i>Personnel</i>).	"	12	20,303 54	20,303 52	15,227 40	5,075 85
— (<i>Matériel</i>)	"	15	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	50,051 "	50,050 52	27,771 82	2,258 50
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	"	15	3,540 "	3,540 "	1,770 "	1,770 "
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	16	570,000 "	521,008 20	186,547 52	554,750 68
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	"	17	52,615 "	20,047 96	20,047 96	"
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyers de locaux; subsides aux provinces pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	75,000 "	27,502 08	6,046 01	10,646 07
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	(a) 110,288 76	119,282 47	105,424 77	15,857 70
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	3,000 "	2,720 "	2,720 "	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	"	21	(b) 11,048 75	10,757 50	7,718 90	5,038 40
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	22	10,000 "	4,085 78	1,594 57	2,601 21
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	"	23	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	"	24	3,000 "	2,999 16	2,999 16	"
A REPORTER.			3,537,117 85	3,598,506 40	2,550,562 51	857,650 15

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,611,865 07	574 74	"	55,051 19	"	"	
20,505 52	"	"	• 02	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,030 52	"	"	• 68	"	"	
5,540 "	"	"	"	"	"	
521,008 20	"	"	48,901 80	"	"	
29,947 96	"	"	2,067 04	"	"	
17,592 08	10,000 "	"	47,407 92	"	"	
110,282 47	"	"	6 29	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de fr. 5,288 76 c ^t par la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 365.
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
10,757 50	"	"	291 45	"	"	b) Le crédit primitif a été majoré de fr. 2,048 75 c ^t par la loi du 30 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 365.
4,085 78	"	"	5,014 22	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
2,999 16	"	"	• 84	"	"	
5,568,221 66	10,574 74	"	158,521 45	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	3,557,117 85	3,508,596 40	2,550,562 51	857,659 15
Cultes.	VIII.	"				
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	"	25	311,700 "	310,966 67	255,508 54	77,058 55
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	"	26	62,010 55	62,010 48	59,241 56	22,768 92
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenus de cures	"	27	3,541,050 "	3,524,379 89	2,301,670 61	1,021,705 46
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'é- glises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	"	28	420,000 "	420,000 "	227,597 45	177,502 55
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	"	29	48,876 "	40,876 "	55,157 "	11,719 "
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	"	30	9,024 "	5,660 21	4,072 91	1,587 50
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	"	31	8,600 "	8,600 "	0,550 "	2,250 "
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	"	32	900 "	300 "	500 "	"
Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et anciennes religieuses	"	33	24,000 "	21,117 72	15,462 75	5,654 99
Établissements de bienfaisance.	IX.	"				
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	a) 34	110,000 "	109,996 47	56,546 22	75,127 86
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établisse- ments de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 113, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	"	35	155,000 "	101,528 57	57,157 52	43,705 30
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans pré- judice du concours des communes et des provinces . . .	"	36	145,000 "	134,045 54	224 25	133,821 29
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	"	37	50,000 "	50,865 12	24,582 50	6,282 62
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vaga- bonds âgés de moins de 18 ans	"	38	175,000 "	161,588 72	58,560 42	102,978 50
Prisons.	X.	"				
Section 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	"	39	1,500,000 "	1,299,000 "	702,560 11	506,555 58
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	"	40	54,000 "	50,854 51	29,805 82	1,059 81
Frais d'habillement des gardiens	"	41	20,000 "	20,000 "	5,103 76	14,865 48
Frais de voyage des membres des commissions administra- tives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et em- ployés des mêmes établissements	"	42	11,000 "	7,718 47	4,439 "	5,279 47
A REPORTER.	...	...	9,745,258 40	9,495,904 67	6,422,100 51	5,045,849 21

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,388,221 66	10,574 74	"	158,521 45	"	"	
310,966 67	"	"	733 35	"	"	
62,010 48	"	"	" 07	"	"	
5,325,374 07	1,005 82	"	16,650 11	"	"	
404,700 "	15,500 "	"	"	"	"	
46,876 "	"	"	2,000 "	"	"	
5,660 21	"	"	5,565 79	"	"	
8,600 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	600 "	"	"	
21,117 72	"	"	2,882 28	"	"	
102,474 08	322 50	"	3 55	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 50,000 fr. par la loi du 25 mai 1854, Moniteur n° 150.
100,952 62	375 95	"	55,671 43	"	"	
134,045 54	"	"	10,954 46	"	"	
50,865 12	"	"	10,154 88	"	"	
161,558 72	50 "	"	15,411 28	"	"	
1,298,715 49	284 51	"	"	1,000 "	"	
50,845 65	10 68	"	5,145 69	"	"	
19,969 24	50 76	"	"	"	"	
7,718 47	"	"	3,281 55	"	"	
0,465,949 72	27,954 85	"	248,555 85	1,000 "	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			9,745,258 40	9,495,004 57	6,422,100 51	5,043,849 21
Prisons (suite).	X. (suite).					
Traitement des employés attachés au service domestique.	"	43	435,000 "	432,737 40	413,710 70	18,771 36
Frais d'impressions et de bureau	"	44	10,000 "	6,477 51	2,988 48	5,506 93
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâti- ments, y compris 255,000 francs pour la continuation des travaux de construction de la prison cellulaire à Courtrai, et 255,000 francs pour l'acquisition des terrains et les premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers	"	45	630,000 "	255,836 14	67,602 62	159,101 92
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	"	46	22,000 "	20,006 41	13,129 17	6,124 40
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	47	6,000 "	5,483 45	5,251 55	252 10
Achat et entretien du mobilier dans les prisons; frais de con- chage des gardiens, des surveillants et des détenus	"	48	55,000 "	52,920 93	7,656 65	25,244 76
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	"	49	1,120,000 "	1,080,556 53	637,584 66	441,666 90
Gratifications aux détenus	"	50	165,000 "	155,875 94	127,507 22	8,566 72
Frais d'impressions et de bureau	"	51	5,000 "	1,675 13	1,516 76	558 57
Traitements et tantièmes des employés	"	52	85,000 "	78,605 51	70,266 55	7,586 78
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	53	58,000 "	58,000 "	55,000 "	5,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	54	5,000 "	4,806 20	4,789 50	16 70
§ 1^{er}. — FRAIS DE JUSTICE.	XIII. b)					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	55	728 65	728 65	728 65	"
§ 2. — CULTES.						
Pensions pour les ministres des cultes en 1851.	"	56	517 50	517 50	517 50	"
§ 5. — ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.						
Frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers au royaume ou dont le domicile de secours est inconnu, de 1828 à 1850, et en 1851	"	57	84,000 "	83,046 53	83,502 04	553 50
A REPORTER.			12,424,504 55	11,672,004 09	7,011,552 28	5,720,150 86

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
9,465,949 72		27,954 85	"	248,335 85	1,000 "	"	
432,401 12		266 57	"	2,242 51	"	"	
6,585 43		92 08	"	3,522 49	"	"	
226,704 54		9,041 60	"	200,025 81	184,538 05	"	
19,253 57		752 84	"	1,995 59	"	"	
5,483 45		"	"	516 55	"	"	
32,901 39		19 54	"	22,079 07	"	"	
1,079,051 56		1,504 97	"	39,443 47	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 350,000 fr. par la loi du 28 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 179.
135,873 94		"	"	29,126 06	"	"	
1,675 15		"	"	3,324 87	"	"	
77,853 31		750 "	"	6,396 60	"	"	
58,000 "		"	"	"	"	"	
4,806 20		"	"	193 80	"	"	
728 65		"	"	"	"	"	b) Les crédits des articles formant le chap. XIII ont été ouverts par la loi du 15 juin 1855, <i>Moni- teur</i> n° 168.
517 50		"	"	"	"	"	
83,940 33		"	"	53 67	"	"	
11,651,711 84		40,582 25	"	566,872 41	185,538 05	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	12,424,504 55	11,672,094 09	7,911,552 28	5,720,159 56
Subsides à des établissements de bienfaisance en 1851 . .	"	58	121 40	121 40	121 40	"
§ 4. — PRISONS.						
Frais d'entretien de détenus en 1851	"	59	1,157 79	1,157 79	1,157 79	"
Constructions nouvelles et réparations dans les prisons (1849 à 1851).	"	60	2,156 71	2,078 58	2,078 58	"
Honoraires et indemnités de route aux architectes, en 1850.	"	61	8 55	8 55	8 55	"
Entretien du mobilier dans les prisons	"	62	1,190 65	915 15	905 90	7 25
§ 5. — DÉPENSES DIVERSES.						
Dépenses diverses de toute nature, mais antérieures à 1852.	"	65	5,158 97	2,085 26	559 11	1,069 49
TOTAUX.	...	...	12,432,258 40	11,079,558 40	7,916,505 19	5,721,236 30

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,651,711 84		40,382 25	"	566,872 41	185,558 05	"	
121 40		"	"	"	"	"	
1,157 79		"	"	"	"	"	
2,078 58		"	"	58 55	"	"	
8 55		"	"	"	"	"	
915 15		"	"	277 50	"	"	
1,028 60		1,356 60	"	175 71	"	"	
11,657,590 40		41,758 91	"	567,581 95	185,558 05	"	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 18 décembre 1852, *Moniteur* n° 358, à . . . fr. 11,729,215 89
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 705,044 51

TOTAL. fr. 12,432,258 40

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
<i>Dépenses transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Primes pour construction de navires.	•	51	11,126 »	11,126 »	•	11,126 »
TOTAUX.			11,126 »	11,126 »	•	11,126 »
BUDGET DE L'EXERCICE 1852.						
<i>Dépenses transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Primes pour construction de navires.	•	51	10,124 »	14,644 »	•	14,644 »
TOTAUX.			10,124 »	14,644 »	•	14,644 »
BUDGET DE L'EXERCICE 1853.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
— du personnel des bureaux	•	2	105,050 »	104,760 »	92,652 70	11,871 05
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	•	3	2,000 »	97 05	97 05	•
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position mal- heureuse	•	4	1,000 »	520 »	•	520 »
Matériel	•	5	37,600 »	37,600 »	34,854 58	2,745 42
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	•	6	8,000 »	8,000 »	8,000 »	•
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne.	•	7	101,000 »	101,000 »	92,583 38	8,416 62
France.	•	8	45,000 »	45,000 »	45,000 »	•
Grande-Bretagne.	•	9	62,000 »	62,000 »	62,000 »	•
A REPORTER.			382,650 »	370,977 05	356,187 71	23,555 09

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la com- ptabilité.		
11,120	"	"	"	"	"	"	
11,120	"	"	"	"	"	"	
14,044	"	"	"	4,480	"	"	
14,044	"	"	"	4,480	"	"	
21,000	"	"	"	"	"	"	
104,525 75	256 25	"	"	290	"	"	
97 05	"	"	"	1,902 05	"	"	
520	"	"	"	480	"	"	
57,600	"	"	"	"	"	"	
8,000	"	"	"	"	"	"	
101,000	"	"	"	"	"	"	
45,000	"	"	"	"	"	"	
62,000	"	"	"	"	"	"	
579,740 80	256 25	"	"	2,672 05	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			582,650 »	570,977 05	556,187 71	25,555 09
Traitement des agents politiques (suite).	II					
	(suite).					
Pays-Bas	»	10	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
Italie	»	11	37,000 »	25,015 25	25,015 25	»
Russie	»	11 ^{bis}	(a) 51,666 67	50,116 69	50,116 69	»
Danemarck, Suède et Hambourg	»	12	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Espagne	»	15	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Portugal	»	14	15,000 »	15,000 »	15,000 »	1,291 67
Turquie	»	15	27,000 »	27,000 »	27,000 »	»
États-Unis.	»	16	18,000 »	16,291 67	15,000 »	»
Brésil	»	17	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Indemnités à quelques secrétaires et attachés	»	18	12,000 »	11,955 55	0,455 55	4,225 »
(La somme de 12,000 francs sera prélevée sur les excédants des articles 23, 37, 41, 42, 48 et 49.)						
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	»	19	82,600 »	82,600 »	72,519 42	10,080 58
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	»	20	(b) 80,500 »	80,500 »	28,885 55	48,986 45
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, six cavasses employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan.	»	21	0,050 »	5,714 64	5,280 »	454 64
Frais divers	»	22	75,970 »	69,896 71	25,759 86	42,647 43
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	25	40,000 »	52,895 02	20,185 29	3,711 75
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	24	4,000 »	5,901 80	1,715 95	1,558 44
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	»	25	15,020 »	15,910 »	15,195 »	2,715 »
— Frais divers	»	26	7,280 »	7,251 27	0,470 »	701 27
A REPORTER.			940,616 67	908,985 65	762,762 25	159,765 30

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1883.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
379,740 80		256 25	"	2,072 95	"	"	
59,000 "		"	"	"	"	"	
25,015 25		"	"	15,984 75	"	"	
50,116 69		"	"	1,549 98	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 10 mars 1883, Moniteur n° 71.
15,000 "		"	"	"	"	"	
15,000 "		"	"	"	"	"	
15,000 "		"	"	"	"	"	
27,000 "		"	"	"	"	"	
10,291 67		"	"	1,708 55	"	"	
18,000 "		"	"	"	"	"	
10,600 55		1,275 "	"	64 45	"	"	
82,600 "		"	"	"	"	"	
77,871 98		2,628 02	"	"	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 10,000 francs par la loi du 10 mars 1883, Moniteur n° 71.
5,714 64		"	"	315 30	"	"	
68,407 29		1,489 42	"	4,075 29	"	"	
52,895 02		"	"	7,104 98	"	"	
5,072 50		820 41	"	98 20	"	"	
15,910 "		"	"	10 "	"	"	
7,231 27		"	"	48 75	"	"	
902,527 55		6,458 10	"	31,651 02	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	940,616 67	908,985 65	762,762 25	139,765 30
Commerce. — Navigation. — Pêche (suite).	VII (suite).					
Chambres de commerce.	"	27	12,000 "	11,855 74	5,790 42	6,065 32
Frais divers et encouragements au commerce.	"	28	15,700 "	11,413 11	6,220 11	5,105 "
Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1853, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn.	Personnel	29	1,050 "	1,050 "	1,050 "	"
	Frais divers.	50	115,550 "	57,071 80	22,310 80	35,361 "
Pêche maritime. Personnel.	"	31	7,950 "	7,750 "	6,557 50	1,212 50
— Primes	"	32	92,050 "	92,048 57	263 18	90,636 71
Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1852.	"	33	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Marine. — Pilotage.	VIII.					
Personnel.	"	34	168,450 "	164,576 49	72,796 65	91,779 84
Remises à payer aux pilotes et autres dépenses relatives au pilotage (crédit non limitatif)	"	35	200,610 "	200,662 39	45,248 80	155,415 59
Passages d'eau.						
Personnel.	"	36	11,850 "	11,149 80	10,220 65	929 15
Police maritime.						
Personnel.	"	37	27,900 "	24,774 43	23,571 11	1,203 32
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)	"	38	4,000 "	5,690 09	900 36	4,789 75
Sauvetage.						
Personnel.	"	39	14,500 "	12,972 98	9,617 98	3,355 "
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.						
Traitements des courriers et agents	"	40	14,550 "	12,525 00	8,500 65	4,022 46
Bâtiments de l'Etat.						
Brick Duc de Brabant (désarmé)	"	"	"	"	"	"
Canonnières n° 5 et 11 (désarmées).	"	"	"	"	"	"
Personnel.	"	41	(215,785 34	196,276 29	58,091 87	157,284 42
A REPORTER.	...	...	1,842,960 01	1,724,200 43	1,050,582 51	676,941 34

ÉTRANGÈRES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
902,527 55		0,458 10	"	51,651 02	"	"	
11,855 74		"	"	144 26	"	"	
11,523 11		90 "	"	4,280 80	"	"	
1,050 "		"	"	"	"	"	
57,671 80		"	"	45,678 20	10,000 "	"	
7,750 "		"	"	200 "	"	"	
00,019 80		1,128 08	"	1 45	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
104,576 49		"	"	3,875 51	"	"	
200,062 39		"	"	"	"	52 50	
11,140 80		"	"	700 20	"	"	
24,774 45		"	"	3,125 57	"	"	
5,690 00		"	"	"	"	1,600 00	
12,072 98		"	"	1,527 02	"	"	
12,523 09		"	"	2,026 91	"	"	
"		"	"	"	"	"	
"		"	"	"	"	"	
106,276 29		"	"	17,507 05	"	"	
1,716,525 65		7,676 78	"	110,502 06	10,000 "	1,742 48	

a) Le crédit primitif a été majoré de 18,000 fr. par la loi du 14 mars 1855, *Moniteur* n° 74.

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	1,842,060 01	1,724,200 43	1,039,382 51	676,941 54
Marine (suite).	VIII.					
Vivres	"	42	68,585 "	68,557 05	50,550 30	58,036 66
Premier terme des pensions à accorder	"	45	a) 1,500 "	1,469 41	864 58	604 85
Secours aux marins blessés et médicaments	"	44	4,000 "	4,000 "	1,226 "	2,774 "
Dotations à la caisse de prévoyance	"	45	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Magasin	"	46	2,000 "	1,904 "	1,450 "	448 "
Matériel des divers services.	"	47	b) 582,500 "	582,497 71	280,046 27	102,405 69
Frais de perception des droits de chancellerie.	IX.	"				
Personnel	"	48	5,200 "	4,000 "	3,500 "	500 "
Frais divers	"	40	2,000 "	"	"	"
TOTAL. fr.	...	...	2,518,545 01	2,190,428 60	1,367,005 55	821,700 52

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
	1,710,523 85	7,076 78	"	110,502 06	10,000 "	1,742 48	
	68,557 05	"	"	27 95	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 14,000 fr. par la loi du 14 mars 1853, <i>Moniteur</i> n° 74.
	1,469 41	"	"	50 59	"	"	
	4,000 "	"	"	"	"	"	
	10,000 "	"	"	"	"	"	
	1,904 "	"	"	96 "	"	"	
	382,451 06	45 75	"	2 20	"	"	b) Le crédit primitif a été majoré de 65,000 fr. par la loi du 14 mars 1855, <i>Moniteur</i> n° 74.
	4,000 "	"	"	1,200 "	"	"	
	"	"	"	2,000 "	"	"	
	2,188,706 07	7,722 55	"	113,858 89	10,000 "	1,742 48	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par la loi du 51 décembre 1852, *Moniteur* n° 4, à . . . fr. 2,161,878 54
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 156,666 07

TOTAL. fr. 2,318,545 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Agriculture.	XIII.	•				
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire	•	59	2,684 44	2,684 44	•	2,684 44
Monument de Godefroid de Bouillon.	•	140	23,000 •	•	•	•
TOTAUX.			25,684 44	2,684 44	•	2,684 44
EXERCICE 1853.						
Administration centrale.	I.	•				
Personnel.						
Traitement du Ministre	•	1	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	192,050 •	192,042 50	187,867 95	4,174 37
Matériel.						
Fournitures de bureau, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses et partie de loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux	•	3	40,000 •	39,999 97	39,756 89	225 85
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	•	4	3,500 •	2,575 •	1,805 20	769 80
Pensions et secours.	II.	•				
Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	•	5	6,000 •	600 35	398 35	155 •
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	•	6	5,000 •	4,907 34	2,910 81	1,996 53
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur po- sition malheureuse	•	7	7,000 •	7,000 •	7,000 •	•
Statistique générale.	III.	•				
Frais de la commission centrale de statistique et des commis- sions provinciales; jetons de présence et frais de bureau.	•	8	9,000 •	8,489 24	2,756 95	5,524 21
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique, de la commission centrale et des commis- sions provinciales.	•	9	8,000 •	7,765 •	2,475 •	5,288 •
A REPORTER.			291,550 •	284,377 18	265,951 00	17,911 70

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
	2,684 44	"	"	"	"	"	
	"	"	"	"	23,000 "	"	
	2,684 44	"	"	"	23,000 "	"	
	21,000 "	"	"	"	"	"	
	102,042 30	"	"	7 70	"	"	
	59,980 74	10 23	"	" 05	"	"	
	2,575 "	"	"	925 "	"	"	
	555 55	67 "	"	5,599 67	"	"	
	4,907 54	"	"	92 66	"	"	
	7,000 "	"	"	"	"	"	
	8,061 14	428 10	"	510 76	"	"	
	7,765 "	"	"	257 "	"	"	
	285,862 85	514 53	"	7,172 82	"	"	

52

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	201,550	284,377 18	265,951 00	17,011 76
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	10	37,700	36,700	36,700	"
Traitement des employés et gens de service	"	11	41,000	41,000	41,000	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	12	18,500	18,207 41	14,844 25	5,455 16
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	13	37,700	34,700	34,700	"
Traitement des employés et gens de service	"	14	40,575	40,574 55	45,503 64	4,070 01
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	15	18,700	18,600 90	15,357 27	5,362 65
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	16	37,700	37,700	37,700	"
Traitement des employés et gens de service	"	17	44,300	44,200 15	45,570 15	720 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	18	10,250	10,240 02	14,144 58	5,105 54
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	19	37,700	37,450	37,450	"
Traitement des employés et gens de service.	"	20	48,150	48,140 42	47,287 67	861 75
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	21	18,500	18,402 04	10,550 61	7,952 43
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	22	37,700	37,700	37,700	"
Traitement des employés et gens de service	"	23	52,840	52,840	51,748 53	1,001 67
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	24	18,050	18,020 56	4,455 70	10,940 08
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	25	37,700	35,050	35,710	240 "
Traitement des employés et gens de service	"	26	45,800	45,700 97	45,700 97	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	27	21,490	21,480 73	12,114 85	9,374 88
A REPORTER.	...	...	912,585	800,508 81	828,264 18	67,004 61

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
285,862 85	514 35	"	7,172 82	"	"	
36,700 "	"	"	1,000 "	"	"	
41,000 "	"	"	"	"	"	
18,297 41	"	"	2 50	"	"	
54,700 "	"	"	5,000 "	"	"	
40,574 55	"	"	" 45	"	"	
18,689 90	"	"	" 10	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
44,209 13	"	"	" 87	"	"	
19,249 92	"	"	" 08	"	"	
37,450 "	"	"	250 "	"	"	
48,149 42	"	"	" 58	"	"	
18,492 04	"	"	7 90	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
52,840 "	"	"	"	"	"	
15,373 87	5,555 60	"	" 44	"	"	
33,050 "	"	"	1,750 "	"	"	
45,799 97	"	"	" 05	"	"	
21,489 73	"	"	" 27	"	"	
805,528 79	4,070 02	"	13,186 10	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			912,585 "	899,598 81	828,264 18	67,064 61
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV. (suite).	"				
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	28	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	29	55,500 "	55,500 "	55,220 "	280 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	30	12,497 "	12,464 58	10,029 76	2,454 82
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	31	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	32	31,800 "	31,800 "	31,650 "	150 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	33	15,200 "	15,114 41	9,550 20	4,778 40
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	34	57,700 "	56,950 "	27,525 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	35	36,000 "	35,999 54	55,075 54	26 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	36	14,700 "	14,685 17	5,450 78	9,221 59
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.	"				
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	37	166,800 "	166,800 "	155,712 50	15,087 50
Émoluments pour frais de bureau	"	38	81,200 "	81,200 "	74,200 "	7,000 "
Frais de route et de tournées	"	39	26,000 "	22,671 80	250 70	21,656 10
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	40	500 "	240 55	112 85	126 70
Milice.	VI.	"				
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour attestation de réfractaires	"	41	65,000 "	55,156 60	27,057 49	25,925 61
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	"	42	2,100 "	1,500 "	1,500 "	"
A REPORTER.			1,510,982 "	1,482,880 75	1,515,865 80	161,172 10

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.		
805,528 70		4,070 02	"	15,186 19	"	"	
37,700 "		"	"	"	"	"	
35,500 "		"	"	"	"	"	
12,464 58		"	"	52 42	"	"	
57,700 "		"	"	"	"	"	
31,800 "		"	"	"	"	"	
14,326 66		787 75	"	85 59	"	"	
36,950 "		"	"	750 "	"	"	
35,099 54		"	"	" 66	"	"	
14,661 17		24 "	"	14 85	"	"	
166,800 "		"	"	"	"	"	
81,200 "		"	"	"	"	"	
21,886 80		785 "	"	5,528 20	"	"	
230 55		1 "	"	250 45	"	"	
52,081 10		174 00	"	9,845 91	"	"	
1,500 "		"	"	600 "	"	"	
1,477,057 00		5,842 76	"	28,101 25	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,510,982 »	1,482,880 75	1,515,865 80	161,172 19
Garde civique.	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournées	•	43	0,885 »	2,700 »	2,475 »	225 »
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment.	•	44	15,115 »	12,550 46	7,219 71	5,212 48
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	•	45	40,000 »	39,999 52	39,140 90	770 50
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligra- phie des diplômes, frais de distribution	•	46	7,000 »	6,999 67	6,415 02	584 65
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légion- naires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	•	47	100,000 »	98,710 28	40,658 35	48,550 29
Subsides au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	•	48	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	•	40	150,000 »	140,379 95	95,701 15	55,432 14
Service vétérinaire	•	50	50,000 »	48,252 57	22,074 54	24,825 05
Traitement et indemnités du personnel du haras	•	51	40,000 »	47,572 12	45,118 76	4,585 76
Matériel du haras et achat d'étalons; amélioration des races chevaline, bovine, ovine et porcine; exécution des régle- ments provinciaux sur la matière; conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; concours et expo- sitions; subsides et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles, à l'enseignement professionnel de l'agri- culture, etc.; industrie séricole; bibliothèque rurale; con- férences agricoles; encouragements à l'agriculture	XII.	52	429,500 »	429,446 20	274,765 45	152,954 95
Inspection de l'agriculture et des chemins vicinaux	•	55	9,000 »	8,521 40	6,279 75	2,241 67
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service	•	54	55,800 »	55,765 60	55,565 60	200 »
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire	•	55	72,700 »	72,451 54	27,501 41	41,754 13
Subside à la société royale d'Horticulture de Bruxelles . . .	•	56	24,000 »	24,000 »	24,000 »	»
A REPORTER			2,559,982 »	2,501,909 66	1,990,487 40	497,578 59

L'INTÉRIEUR (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,477,037 90		5,842 70	"	28,101 25	"	"	
2,700 "		"	"	4,185 "	"	"	
12,432 19		118 27	"	364 54	"	"	
39,917 20		82 12	"	" 08	"	"	
6,999 67		"	"	" 55	"	"	
98,208 62		501 66	"	1,289 72	"	"	
22,000 "		"	"	"	"	"	
149,125 29		256 66	"	629 05	"	"	
47,799 57		452 80	"	1,747 65	"	"	
47,504 52		67 60	"	1,427 88	"	"	
426,820 40		2,625 80	"	55 80	"	"	
8,521 40		"	"	478 60	"	"	
55,765 60		"	"	54 40	"	"	
69,055 54		5,596 "	"	268 46	"	"	
24,000 "		"	"	"	"	"	
2,487,865 90		15,545 67	"	58,772 54	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,550,982	2,501,200 66	1,090,487 40	497,378 50
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale; indemnités à des employés temporaires attachés au service de la voirie vicinale; confection de plans; impressions, etc.	"	57	492,800	492,790 25	104,149 25	318,144
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	"	58	7,600	7,600	6,100	1,500
Encouragements à l'industrie; enseignement professionnel; achat de modèles et de métiers perfectionnés; inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertise des machines pour lesquelles on demande l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	"	59	65,000	62,923 98	21,995 60	59,780
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. .	"	60	115,850	113,326 77	60,516 21	52,588 56
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau.	"	61	12,700	10,645 87	4,755 25	5,160 02
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	62	17,748	15,747 85	15,747 85	"
Matériel et frais divers	"	65	10,252	10,251 70	6,708 82	5,297 55
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs et d'un aspirant-vérificateur des poids et mesures	"	64	55,400	55,275	52,485 15	791 85
Frais de bureau et de tournées	"	65	18,000	17,900	17,037 50	862 50
Matériel	"	66	2,000	1,802 14	758 22	1,045 92
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	67	4,000	5,058 90	1,950 70	1,075 20
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	"	68	550,165	529,770	409,866 24	119,905 76
Bourses; matériel des universités	"	69	94,235	91,584 14	46,567 52	42,566 96
Frais du jury d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	"	70	54,000	52,280	48,515 44	5,218 55
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des annales des universités de Belgique	"	71	10,000	9,086 79	5,955 45	1,945 50
A REPORTER.			4,023,732	3,975,960 05	2,795,150 56	1,089,264 14

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférée à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,487,865 99	15,545 07	"	58,772 34	"	"	
492,205 25	70,506 "	"	" 77	"	"	
7,600 "	"	"	"	"	"	
61,775 60	1,148 58	"	76 02	"	"	
112,904 57	422 20	"	525 25	"	"	
9,904 87	759 "	"	2,050 13	"	"	
15,747 85	"	"	2,000 15	"	"	
10,006 55	245 55	"	" 30	"	"	
55,275 "	"	"	125 "	"	"	
17,900 "	"	"	100 "	"	"	
1,802 14	"	"	197 86	"	"	
5 005 90	55 "	"	941 10	"	"	
520,770 "	"	"	395 "	"	"	
80,154 48	2,249 66	"	2,850 86	"	"	
51,551 70	748 21	"	1,720 "	"	"	
7,898 95	2,087 86	"	15 21	"	"	
5,882,414 70	91,545 35	"	40,771 97	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			4,025,752 »	5,975,960 03	2,795,150 56	1,089,264 14
Enseignement moyen.	XVI.	»				
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	»	72	5,000 »	4,505 07	1,675 70	1,067 62
Traitements des inspecteurs des établissements d'instruction moyenne	»	73	16,000 »	16,000 »	13,555 20	2,266 69
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des éta- blissements d'instruction moyenne	»	74	7,000 »	5,661 »	2,058 »	3,605 »
Frais de l'enseignement normal pédagogique, destiné à for- mer des professeurs pour des établissements d'instruction moyenne (bourses) (art. 38, § 5 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).	»	75	10,000 »	8,000 »	8,000 »	»
Dotation des athénées royaux (art. 20, § 2 de la même loi).	»	76	500,000 »	500,000 »	279,250 »	20,750 »
— des écoles moyennes (art 25, § 1 ^{er} de la même loi).	»	77	200,000 »	199,944 25	183,200 »	5,644 25
Bourses à des élèves des écoles moyennes	»	78	15,000 »	1,200 »	800 »	200 »
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	»	79	107,000 »	106,150 »	100,950 »	5,200 »
Frais du concours général entre les établissements d'instruc- tion moyenne	»	80	10,000 »	9,981 17	1,702 68	7,951 »
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	»	81	20,000 »	17,708 »	12,899 »	4,509 »
Souscription à des ouvrages classiques	»	82	8,000 »	3,184 50	150 »	3,034 50
Enseignement primaire.	XVII.	»				
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établis- sements qui s'y rattachent. — Personnel.	»	83	54,000 »	54,000 »	29,750 »	4,250 »
Écoles normales de l'État, à Lierre et à Nivelles. — Per- sonnel	»	84	60,000 »	55,504 16	48,500 »	7,204 16
Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel et ordinaire de l'instruc- tion primaire communale; subsides aux communes; ma- tériel; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides pour les biblio- thèques et les conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des instituteurs dépendant de l'État; en- couragements aux recueils périodiques concernant l'in- struction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement primaire; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	»	85	1,108,955 25	1,108,955 25	654,552 05	418,097 57
Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles	»	86	16,000 »	16,000 »	4,480 »	11,520 »
A REPORTER.			5,940,687 25	5,860,555 41	4,154,031 17	1,582,541 73

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUEs		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,882,414 70		91,545 53	"	49,771 97	"	"	
2,745 52		1,561 75	"	694 95	"	"	
15,509 89		400 11	"	"	"	"	
5,061 "		"	"	1,559 "	"	"	
8,000 "		"	"	2,000 "	"	"	
500,000 "		"	"	"	"	"	
186,844 25		15,100 "	"	55 75	"	"	
1,000 "		200 "	"	15,800 "	"	"	
106,150 "		"	"	850 "	"	"	
9,655 68		347 40	"	18 85	"	"	
17,408 "		300 "	"	2,902 "	"	"	
5,184 50		"	"	4,815 50	"	"	
34,000 "		"	"	"	"	"	
55,504 16		"	"	4,495 84	"	"	
1,072,420 40		36,525 85	"	"	"	"	
16,000 "		"	"	"	"	"	
5,716,572 00		143,980 51	"	80,155 82	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC. ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,940,687 25	5,860,553 41	4,134,051 17	1,582,541 75
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux dames veuves Weustenraadt et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique.	"	87	71,000 "	70,986 86	45,543 08	22,565 27
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel.	"	88	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	89	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
Observatoire royal. — Personnel.	"	90	14,840 "	14,840 "	15,440 "	1,400 "
— — Matériel et acquisitions.	"	91	7,160 "	6,785 "	915 89	2,170 52
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	92	26,680 "	26,679 95	26,415 95	266 "
— — Matériel et acquisitions.	"	93	55,520 "	55,517 02	50,840 08	2,468 84
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	94	10,000 "	10,000 "	8,600 "	"
— — Matériel et acquisitions.	"	95	7,000 "	7,000 "	4,588 55	1,781 21
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	96	4,000 "	4,000 "	2,000 "	2,000 "
Archives du royaume. — Personnel.	"	97	25,750 "	25,755 "	25,755 "	"
— — Matériel.	"	98	5,100 "	5,086 65	2,917 51	2,100 84
Frais de publication des inventaires des archives	"	99	4,000 "	500 "	500 "	"
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	100	12,725 "	12,724 99	11,287 49	1,457 50
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrements de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives.	"	101	4,000 "	5,066 "	2,287 40	1,678 60
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	102	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; subsides aux sociétés musicales; publications du <i>Musée populaire de Belgique</i> ; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	"	103	142,000 "	126,877 79	85,100 47	50,426 56
Académie royale d'Anvers	"	104	27,500 "	27,500 "	27,500 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	105	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
A REPORTER.			6,429,762 25	6,550,555 55	4,515,707 55	1,650,645 87

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité		
5,716,572 90		145,980 51	"	80,155 82	"	"	
67,906 55		5,080 51	"	15 14	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
40,000 "		"	"	"	"	"	
14,840 "		"	"	"	"	"	
3,084 41		3,700 50	"	" 00	"	"	
26,670 95		"	"	" 07	374 01	"	
55,517 02		"	"	2 08	"	"	
8,600 "		1,400 "	"	"	"	"	
6,569 74		030 26	"	"	"	"	
4,000 "		"	"	"	"	"	
25,755 "		"	"	15 "	"	"	
5,027 55		59 50	"	15 35	"	"	
500 "		"	"	5,500 "	"	"	
12,724 90		"	"	" 01	"	"	
5,966 "		"	"	54 "	"	"	
3,000 "		"	"	"	"	"	
124,526 85		2,550 96	"	122 21	15,000 "	"	
27,500 "		"	"	"	"	"	
50,000 "		"	"	"	"	"	
6,175,551 42		155,202 13	"	83,855 77	15,374 91	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,429,762 25	6,550,553 55	4,515,707 55	1,659,645 87
Beaux-arts (suite).	XIX (suite).					
Conservatoire royal de musique de Liège	"	106	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . .	"	107	5,900 "	5,900 "	5,900 "	"
— — — — — Matériel et ac- quisitions. — Frais	"	108	25,400 "	25,400 "	10,931 85	5,154 45
Musée d'armures et d'antiquités. — Personnel	"	109	3,800 "	3,800 "	5,800 "	"
— — — — — Matériel et acqui- sitions. — Frais d'impression du catalogue	"	110	8,000 "	7,986 86	6,984 10	96 26
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	111	2,000 "	2,000 "	821 85	1,178 17
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	112	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, et subsides pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.	"	115	35,000 "	35,000 "	70 "	54,722 50
Commission royale des monuments. — Personnel . . .	"	114	1,400 "	1,400 "	1,400 "	"
— — — — — Matériel, frais de déplacement	"	115	6,000 "	5,987 42	2,519 52	5,667 90
Service de santé.	XX.					
Frais des commissions médicales provinciales; service sa- nitaire et service des épidémies	"	116	59,500 "	59,448 74	2,570 87	52,574 65
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; sub- sides aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues	"	117	26,500 "	26,299 45	15,258 05	15,041 40
Académie royale de médecine	"	118	20,000 "	20,000 "	19,590 51	409 49
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	119	4,200 "	4,200 "	4,200 "	"
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	120	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	121	10,859 10	10,594 20	9,711 55	882 85
A REPORTER.			6,668,121 59	6,568,570 20	4,655,065 59	1,751,151 52

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
	6,175,551 42	155,202 15	"	83,855 77	15,374 91	"	
	22,000 "	"	"	"	"	"	
	5,900 "	"	"	"	"	"	
	22,060 28	1,353 72	"	"	"	"	
	5,800 "	"	"	"	"	"	
	7,080 56	906 50	"	13 14	"	"	
	2,000 "	"	"	"	"	"	
	10,000 "	"	"	"	"	"	
	54,702 50	207 50	"	"	"	"	
	1,400 "	"	"	"	"	"	
	5,987 42	"	"	12 58	"	"	
	54,745 50	4,705 24	"	51 26	"	"	
	26,299 45	"	"	" 57	"	"	
	20,000 "	"	"	"	"	"	
	4,200 "	"	"	"	"	"	
	20,000 "	"	"	"	"	"	
	10,504 20	"	"	264 96	"	"	
	6,406,217 11	162,555 09	"	84,176 28	15,374 91	"	

MINISTÈRE DE :

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,668,121 59	6,568,570 20	4,635,065 59	1,751,151 52
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	122	9,900 "	9,890 91	5,592 70	4,498 21
Achat d'un tableau de Teniers, destiné au Musée	"	123	a) 20,246 "	20,246 "	20,246 "	"
Payements de la part incombant à l'État dans les frais de confection de la sixième table générale des actes de l'État civil	"	124	b) 84,500 "	84,499 92	49,785 24	21,921 04
Encouragements aux lettres et aux sciences	XXIV.	125	c) 19,000 84	17,705 22	17,535 22	170 "
— aux beaux-arts	"	126	d) 155,885 54	155,653 84	96,072 20	57,951 64
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes pour l'entretien des monuments	"	127	e) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Assainissement	"	12 ¹	f) 205,891 38	205,801 38	120,104 58	56,405 80
Instruction publique.	"	12 ²	g) 54,004 59	54,004 59	200 "	12,565 "
TOTAUX.			7,197,515 54	7,096,362 06	4,984,301 53	1,884,441 21

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,406,217 11		102,535 00	"	84,176 28	15,574 91	"	
9,890 01		"	"	9 09	"	"	
29,246 "		"	"	"	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 14 mars 1853, <i>Moniteur</i> n° 75.
71,706 28		12,705 64	"	" 08	"	"	b) Crédit ouvert par la loi du 25 mars 1853, <i>Moniteur</i> n° 85.
17,705 22		"	"	1,301 62	"	"	c) Crédit ouvert par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
134,005 84		750 "	"	231 50	"	"	d) Crédit ouvert par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
10,000 "		"	"	"	"	"	e) Crédit ouvert par la loi du 21 juin 1853, <i>Moniteur</i> n° 174.
176,510 58		29,581 "	"	"	"	"	f) Loi du 20 décembre 1851, <i>Moniteur</i> n° 556.
12,563 "		22,541 50	"	"	"	"	g) Idem idem.
6,868,742 74		227,619 52	"	85,778 57	15,574 91	"	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 5 janvier 1853, *Moniteur* n° 9, à la somme de . . . fr. 6,678,021 59

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 319,494 15

TOTAL fr. 7,197,515 54

TABLEAU LITT. R.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
<i>Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	II.	20	15,181 "	15,181 "	"	9,121 17
TOTAUX.			15,181 "	15,181 "	"	9,121 17
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
<i>Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construc- tion de routes nouvelles, études de projets, etc.	II.	5	50,424 60	16,607 "	"	16,527 "
Plantations de routes		6	1,100 62	1,093 64	"	1,093 64
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES.						
<i>Service de l'Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		15	965 "	"	"	"
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration		17	25,927 87	18,687 87	"	18,687 87
<i>Service du Rupel.</i>						
Travaux d'entretien et d'amélioration		20	12,725 "	12,677 75	"	12,677 75
Plantations.		52	8,862 19	7,581 65	"	7,581 65
Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer		68	2,740 20	2,740 20	"	2,740 20
TOTAUX.			80,833 57	50,397 11	"	59,517 11

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
0,121 17		0,050 83	"	"	"	"	
0,121 17		0,050 83	"	"	"	"	
16,527 "		80 "	"	"	13,817 60	"	
1,093 64		"	"	"	105 98	"	
"		"	"	"	965 "	"	
18,687 87		"	"	"	5,240 "	"	
12,677 75		"	"	47 25	"	"	
7,581 65		"	"	5 20	1,275 34	"	
2,740 20		"	"	"	"	"	
50,517 11		80 "	"	52 45	21,404 01	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés --

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob
BUDGET DE L'EXERCICE 1852.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
Entretien ordinaire et amélioration des routes; construction de routes nouvelles; études de projets, etc.	"	5	198,100 50	101,879 17	"	101,879 17
Plantations de routes, etc.	"	6	9 058 51	4,552 80	"	4,552 80
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Remplacement du pont-levis de Boorsheim par un pont tournant (1 ^{re} moitié).	"	11	1,584 "	1,584 "	"	1,584 "
Entretien et travaux d'amélioration de la Lys	"	17	440 70	440 70	"	449 70
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur	"	19	120,401 12	89,150 62	"	85,028 62
Entretien et travaux d'amélioration de la Dendre	"	21	5,117 15	5,117 15	"	5,117 15
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demur	"	23	10,760 05	10,760 05	"	10,760 05
Entretien et travaux d'amélioration de la petite Nèthe cana- lisée.	"	50	16,500 "	7,825 78	"	7,825 78
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	56	4,055 "	1,802 50	"	1,802 50
Frais d'étude et de levée de plans.	"	57	55 "	55 "	"	55 "
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	58	2,911 16	589 01	"	589 01
Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende	"	40	6,998 "	6,998 "	"	6 998 "
Chemin de fer — Postes — Télégraphes.	IV.					
Approvisionnements, combustibles, objets de consumma- tion, objets nécessaires pour l'entretien du matériel, re- devances aux compagnies	"	67	26,657 58	14,501 05	"	14,501 05
Renouvellement du matériel	"	68	54,644 "	14,551 70	"	14 551 70
Camionnage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses.	"	69	71,219 68	22,126 51	"	22,126 51
Port d'Ostende	VIII.	91	7,657 97	7,657 97	"	7,657 97
TOTAL			515,795 26	287,158 97		285,016 97
EXERCICE 1855.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	542,174 50	542,174 50	522,008 22	19,545 97
		a)				
A REPORTER.			565,174 50	565,174 50	545,008 22	19,545 97

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
101,879 17	"	"	"	2,410 28	93,786 91	"	
4,532 80	"	"	"	253 20	4,252 51	"	
1,384 "	"	"	"	"	"	"	
440 70	"	"	"	"	"	"	
85,028 62	4,122 "	"	"	"	51,510 50	"	
5,117 15	"	"	"	"	"	"	
10,760 05	"	"	"	"	"	"	
7,823 78	"	"	"	8,476 22	"	"	
1,802 50	"	"	"	"	2,252 50	"	
55 "	"	"	"	"	"	"	
580 01	"	"	"	"	2,522 15	"	
6,998 "	"	"	"	"	"	"	
14,501 05	"	"	"	11,050 55	500 "	"	
14,551 70	"	"	"	502 "	10,020 50	"	
22,126 51	"	"	"	40,095 17	"	"	
7,657 97	"	"	"	"	"	"	
285,016 97	4,122 "	"	"	72,511 42	154,544 87	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
542,014 10	160 51	"	"	"	"	"	
565,014 10	160 51	"	"	"	"	"	

a) Le crédit primitif a été majoré de fr. 15,564 50 c^t par la loi du 21 mai 1854, *Moniteur* n° 185.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	563,174 30	563,174 50	545,668 22	19,545 97
Administration centrale (suite).	I	•				
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	(suite).	•				
Salaires des hommes de peine, des ouvriers.	•	3	27,600 »	27,051 18	19,160 95	7,861 25
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	•	4	24,400 »	23,100 »	23,000 »	100 »
	•	5	50,000 »	49,998 85	28,720 40	21,272 45
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.	•				
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	•	6	2,377,438 »	2,485,658 62	1,378,553 83	1,051,550 58
Plantation des routes, etc.	•	7	41,200 »	50,540 74	5,060 98	24,588 70
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État.	•	8	150,000 »	126,441 89	57,094 19	65,568 81
Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren	•	8bis.	a) 100,000 »	1,868 05	•	1,868 05
Première annuité due à la ville de Bruxelles pour distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés dans cette localité.	•	8ter.	b) 6,400 »	6,400 »	•	6,400 »
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux d'amélioration	•	9	c) 59,703 62	54,655 62	15,472 59	19,161 05
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	•	10	28,285 »	26,025 75	17,020 20	8,796 75
Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplace- ment du bac de passage (complément de la dépense). . .	•	11	17,117 88	17,117 88	14,526 09	2,591 79
Remplacement du pont-levis de Boorschheim, par un pont tournant (complément de la dépense)	•	12	12,561 12	12,561 12	11,629 01	752 11
Canal de Pommerœul à Antoing.						
Entretien et travaux d'amélioration	•	13	86,000 »	86,000 »	67,490 58	18,509 62
Sambre canalisée.						
Entretien et travaux de draguage.	•	14	112,500 »	100,717 50	56,456 76	44,280 74
A REPORTER.	. . .	. . .	5,856,270 12	5,589,778 68	2,258,748 58	1,290,016 89

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
563,014 19		160 31	"	"	"	"	
27,051 18		"	"	368 82	"	"	
25,100 "		"	"	1,500 "	"	"	
49,998 85		"	"	1 15	"	"	
2,429,893 41		55,765 21	"	"	93,779 58	"	
50,549 74		"	"	645 48	10,204 78	"	
120,465 "		5,978 89	"	80 "	25,478 11	"	
1,868 05		"	"	"	98,151 97	"	a) Crédit ouvert par la loi du 23 mars 1853, <i>Moniteur</i> n° 84.
6,400 "		"	"	"	"	"	b) Crédit ouvert par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 143.
54,635 62		"	"	1,810 "	5,550 "	"	c) Crédit primitif majoré de fr. 9,448 62 c ^t , par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 143.
25,816 95		1,108 80	"	1,539 25	"	"	
17,117 88		"	"	"	"	"	
12,561 12		"	"	"	"	"	
86,000 "		"	"	"	"	"	
100,717 50		"	"	5,164 07	6,617 85	"	
3,528,765 47		61,015 21	"	10,920 37	255,562 07	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC. ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,850,270 12	3,589,778 68	2,258,748 58	1,290,016 89
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II					
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>	(suite).					
Travaux d'entretien et d'amélioration	"	15	65,000 "	64,954 89	47,500 02	17,645 87
<i>Escaut.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	16	54,025 "	16,574 36	4,950 06	11,615 30
<i>Lys.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	a) 100,005 "	82,365 95	17,244 81	55,559 85
<i>Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	220,000 "	105,585 85	14,966 69	85,572 11
<i>Meuse dans la province de Limbourg.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	122,800 "	122,799 96	24,500 "	61,399 96
<i>Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	b) 21,950 60	21,752 71	6,404 15	15,258 58
<i>Rupel.</i>						
Travaux d'entretien et d'amélioration	"	21	135,000 "	75,727 92	6,586 41	67,141 51
<i>Dyle et Démer.</i>						
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	"	22	115,000 "	79,462 02	10,297 71	59,284 51
<i>Senne.</i>						
Entretien d'ouvrages d'art. loyer d'une maison éclusière à Vilvorde	"	23	2,250 "	2,220 85	1,950 60	290 25
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	24	105,000 "	78,867 91	35,072 19	56,469 05
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	28,500 "	28,277 "	25,688 75	4,588 25
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	c) 54,910 "	54,753 26	59,025 "	15,708 26
A REPORTER.			4,848,619 72	4,319,110 56	2,470,891 95	1,718,550 19

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation,	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,528,705 47	61,015 21	"	10,929 57	255,562 07	"	
64,954 80	"	"	45 11	"	"	
16,574 56	"	"	18,550 64	"	"	
70,804 06	11,561 20	"	2,004 17	24,654 88	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 25,000 fr. par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 145.
100,538 80	5,247 05	"	9,556 29	106,857 86	"	
85,950 06	50,840 "	"	" 04	"	"	
21,752 71	"	"	197 80	"	"	b) Le crédit primitif a été majoré de fr. 1,159 04 c ^s par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 145.
75,727 92	"	"	45,687 28	17,584 80	"	
69,582 02	9,880 "	"	"	55,557 98	"	
2,229 85	"	"	20 15	"	"	
71,541 24	7,526 67	"	8,646 49	17,485 60	"	
28,277 "	"	"	225 "	"	"	
54,755 20	"	"	125 74	60 "	"	c) Le crédit primitif a été majoré de f. 1,189 fr. par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 145.
4,189,212 14	120,808 22	"	95,786 17	455,725 19	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			4,848,010 72	4,510,110 36	2,470,801 95	1,718,550 10
Ponts et chaussées, etc. (suite).	II					
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>	(suite).					
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	12,650 "	11,444 05	7,844 "	3,600 05
<i>Petite Nèthe canalisée.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	20,500 "	20,500 "	13,281 "	7,219 "
<i>Moervaert.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	29	50,700 "	52,592 83	2,618 34	20,974 40
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Entretien	"	30	5,000 "	5,000 "	3,671 29	1,528 71
<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	31	17,000 "	14,171 05	3,418 "	10,755 05
<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	32	125,000 "	58,450 28	25,234 20	35,055 88
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles le long des voies navigables.	"	33	25,000 "	16,201 71	1,850 "	14,551 71
<i>Frais d'étude.</i>						
Frais d'étude et de levée de plans.	"	34	7,000 "	4,710 12	3,805 08	907 04
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	35	20,000 "	9,157 37	1,590 25	7,567 12
<i>Polders.</i>						
Subside à la direction du polder de Lillo	"	36	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
<i>Canal de Stekene.</i>						
Subside pour le rectification du canal de Stekene	"	37	10,000 "	8,000 "	"	"
A REPORTER.			5,143,460 72	4,501,558 35	2,532,222 11	1,851,107 82

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,189,242 14		120,868 22	"	95,786 17	455,725 19	"	
11,444 05		"	"	1,205 97	"	"	
20,500 "		"	"	"	"	"	
52,502 85		"	"	"	18,107 17	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
14,171 65		"	"	165 02	2,665 35	"	
58,510 08		140 20	"	64,798 85	1,750 80	"	
16,201 71		"	"	5,549 55	5,248 94	"	
4,710 12		"	"	2,280 88	"	"	
9,157 57		"	"	940 25	9,902 40	"	
2,000 "		"	"	"	"	"	
"		8,000 "	"	"	2,000 "	"	
4,363,329 05		158,008 42	"	166,785 45	475,395 92	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octobre
REPORT.			5,145,460 72	4,501,558 35	2,532,222 11	1,831,107 82
Ponts et chaussées, etc. (suite)	II					
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.	(suite).					
Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende . . .	"	58	157,832 50	159,500 54	95,517 75	45,982 59
— — — du port de Nieuport. . .	"	59	14,933 33	14,870 27	10,261 94	4,608 33
— — — de la côte de Blancken- berghe	"	40	128,000 "	127,799 15	68,507 98	59,291 17
Entretien des phares et fanaux.	"	41	5,000 "	2,297 29	507 29	1,700 "
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	"	42	601,209 98	600,857 97	509,111 01	91,447 60
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	"	45	575,144 48	575,145 04	516,825 77	56,321 06
Frais de juries d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil	"	44	12,000 "	6,681 60	1,490 80	5,190 80
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines — Traitement	"	45	41,700 "	41,505 "	40,892 "	505 "
— — — Frais de route	"	46	600 "	73 60	"	73 60
— — — Matériel	"	47	2,000 "	2,000 "	974 54	1,025 66
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévoue- ment	"	48	45,000 "	45,000 "	17,510 "	27,490 "
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques, encouragements et subventions; essais et expériences.	"	49	7,000 "	6,987 80	6,987 80	"
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines	"	50	a) 140,459 93	140,426 06	115,192 41	25,255 65
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines . .	"	51	6,000 "	2,595 20	1,757 60	595 60
Commission des procédés nouveaux.						
Frais de route et de séjour.	"	52	600 "	591 20	204 60	586 60
Matériel, achat de réactifs, appareils, etc	"	53	1,400 "	"	"	"
Commission des Annales des Travaux publics						
Frais de route et de séjour.	"	54	1,100 "	890 "	555 "	555 "
Publication du recueil; frais de bureau, etc	"	55	5,000 "	5,899 "	5,824 "	75 "
A REPORTER.			6,085,529 94	6,009,925 87	5,719,945 "	2,151,557 57

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CREDITS.	
4 363,329 93	158,008 42	"	166,735 45	475,395 92	"	
159 500 54	"	"	18,532 10	"	"	
14,870 27	"	"	65 06	"	"	
127,790 15	"	"	200 85	"	"	
2,297 29	"	"	702 71	"	"	
600,559 30	278 07	"	372 01	"	"	
373,040 85	96 21	"	1 44	"	"	
0,681 60	"	"	5,318 40	"	"	
41,505 "	"	"	505 "	"	"	
75 60	"	"	526 40	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
6 987 80	"	"	12 20	"	"	
140,426 06	"	"	13 87	"	"	
2,353 20	40 "	"	3 006 80	"	"	a) Ce credit primitif a été majoré de fr 5,472 95 c ^t par la loi du 21 mai 1854, Moniteur n° 145
591 20	"	"	8 80	"	"	
"	"	"	1,400 "	"	"	
890 "	"	"	210 "	"	"	
3,899 "	"	"	1 "	"	"	
5,871,500 57	158,423 30	"	198,010 15	475,395 92	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,685,529 04	6,009,925 87	5,719,945 "	2,151,557 57
SERVICE D'EXÉCUTION.						
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	"	56	179,160 "	167,558 44	158,645 19	20,092 65
Salaires des agents payés à la journée	"	57	1,258,000 "	1,250,957 51	57,554 04	1,219,178 47
Matériaux, engins, outils et ustensiles	"	58	a) 1,005,810 80	948,441 42	805,748 90	52,675 02
Travaux et fournitures	"	59	b) 355,180 11	485,899 70	108,569 15	575,555 64
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	"	60	118,060 "	104,609 88	93,529 65	4,550 25
Salaires des agents payés à la journée	"	61	1,464,000 "	1,405,914 85	65,487 27	1,400,427 56
Primes d'économie et de régularité	"	62	d) 46,000 "	45,265 26	"	45,265 26
Combustibles et autres consommations pour la traction des convois.	"	63	f) 1,117,500 "	1,115,265 42	854,445 72	275,225 05
Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	"	64	g) 1,501,710 "	1,217,508 59	847,784 44	565,157 25
Redevances aux compagnies	"	65	h) 156,500 "	156,405 67	"	156,405 67
SECTION 3. — MOUVEMENT ET TRAFIC.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	66	771,509 "	771,506 14	750,106 50	41,587 87
Salaires des agents payés à la journée et manœuvres . .	"	67	i) 964,500 "	964,565 20	56,250 84	908,114 42
Frais d'exploitation	"	68	j) 206,790 "	206,790 "	148,870 61	57,869 59
Camionnage	"	69	k) 228,500 "	227,466 94	"	227,466 94
Pertes et avaries.	"	70	l) 58,000 "	57,675 27	550 "	56,503 77
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	71	m) 44,000 "	43,095 16	59,617 54	4,577 82
Salaires des agents payés à la journée	"	72	n) 16,000 "	14,222 95	"	15,822 95
Entretien	"	73	o) 12,000 "	11,489 98	8,670 92	2,819 06
SECTION 5. — SERVICE EN GÉNÉRAL (chemins de fer et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	74	28,550 "	26,711 94	25,224 04	1,257 "
Salaires des agents payés à la journée	"	75	50,000 "	28,458 55	"	28,458 55
Matériel et fournitures de bureau	"	76	p) 195,944 "	191,491 66	118,442 59	71,496 74
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	77	10,000 "	10,000 "	"	10,000 "
A REPORTER.			16,451,052 04	15,501,522 24	7,867,041 06	7,465,000 86

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,871,500 57		158,425 50	"	198,010 15	475,595 92	"	
158,757 82		8,020 62	"	11,801 56	"	"	
1,256,752 51		225 "	"	1,042 40	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 80,600 fr. par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 145.
948,421 02		19 50	"	5,946 59	55,452 08	"	b) Idem fr. 57,819 89 idem.
481,924 77		1,974 95	"	4,580 41	66,900 "	"	c) Idem fr. 192,180 11 idem.
98,050 88		0,550 "	"	15,450 12	"	"	
1,465,914 85		"	"	85 17	"	"	d) Idem fr. 125,570 " idem.
45,205 26		"	"	754 74	"	"	e) Idem fr. 16,000 " idem.
1,109,668 75		5,596 67	"	2,952 24	1,302 54	"	f) Idem fr. 115,500 " idem.
1,210,921 69		6,586 70	"	59,695 52	24,706 09	"	g) Idem fr. 585,000 " idem.
156,405 67		"	"	94 55	"	"	h) Idem fr. 40,500 " idem.
771,494 37		11 77	"	2 86	"	"	
964,565 26		"	"	154 74	"	"	i) Idem fr. 271,000 " idem.
206,740 "		50 "	"	"	"	"	j) Idem fr. 25,000 " idem.
227,466 94		"	"	1,053 06	"	"	k) Idem fr. 48,500 " idem.
56,855 77		819 50	"	526 75	"	"	l) Idem fr. 13,000 " idem.
45,995 16		"	"	4 84	"	"	m) Idem fr. 4,000 " idem.
15,822 95		400 "	"	1,777 05	"	"	n) Idem fr. 12,000 " idem.
11,489 98		"	"	510 02	"	"	o) Idem fr. 5,000 " idem.
26,461 94		250 "	"	1,858 06	"	"	
28,458 55		"	"	1,541 45	"	"	
189,959 55		1,552 55	"	16 54	4,456 "	"	p) Idem fr. 77,200 " idem.
10,000 "		"	"	"	"	"	
15,552,641 92		168,880 52	"	505,538 27	626,172 45	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854. jusqu'au 31 octob
REPORT.	-	-	16,431,052 94	15,501 522 24	7,867,041 06	7,465,600 86
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite)	IV (suite)					
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	•	78	56,500 •	56,124 •	51,692 •	4,452 •
Frais de bureau et de loyer	•	79	3,500 •	2,927 98	410 84	2,425 14
SECTION 7. — POSTES						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	•	80	499,990 •	499,989 17	484,758 67	15,250 50
— — des facteurs et agents subal- ternes	•	81	a) 655,900 •	655,768 09	642,412 02	13,291 14
Transport des dépêches	•	82	b) 515,000 •	515,699 02	198,558 50	115,222 95
Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvrière	•	85	10,000 •	6,000 •	•	6,000 •
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	•	84	c) 178,000 •	177,927 71	150,091 44	58,856 27
Pensions	V	85	7,000 •	2,844 14	2,101 07	725 49
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VI	86	5,000 •	4,005 •	2,290 •	1,715 •
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	87	d) 42,027 50	29,971 01	3,020 77	22,570 64
§ 1 ^{er} — PONTS ET CHAUSSEES	VIII e)					
Service du canal de Gand au Sas-de-Gand	•	88	5,720 •	5,720 •	•	5,720 •
— de la Sambre canalisée	•	89	1,728 12	1,928 02	•	1,228 02
— de l'Escaut	•	90	562 81	562 81	•	562 81
— du canal latéral à la Meuse	•	91	53,748 44	52,755 76	•	52,755 76
— des bacs et bateaux de passage	•	92	1,515 84	•	•	•
§ 2 — CHEMINS DE FER						
Salaires						
Service général, direction.	•	95	800 •	750 90	•	750 90
Entretien, surveillance et police de la route	•	94	4,650 •	4,554 20	•	4,554 20
Locomotion et entretien du matériel.	•	95	123,000 •	122,586 13	•	122,586 13
Transport et perception. — Primes pour économie de coke, et régularité des convois	•	96	104,000 •	105,512 59	•	105,512 59
A REPORTER.	•	•	18,547,555 45	17 500,071 77	9,571,757 06	8,045,109 38

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,352,641 92	168,880 32	"	305,558 27	626,172 45	"	
56,124 "	"	"	376 "	"	"	
2,855 98	92 "	"	572 02	"	"	
499,989 17	"	"	" 85	"	"	
655,705 76	64 33	"	191 91	"	"	
515,561 52	157 50	"	1,500 98	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 12,000 fr. par la loi du 21 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 145.
6,000 "	"	"	670 90	5,529 10	"	b) Idem fr. 26,000 " idem.
177,927 71	"	"	72 29	"	"	c) Idem fr. 25,000 " idem.
2,826 56	17 58	"	4,155 86	"	"	
4,005 "	"	"	995 "	"	"	
25,991 41	3,979 60	"	12,056 29	"	"	d) Idem fr. 24,027 50 idem.
5,720 "	"	"	"	"	"	
1,228 02	"	"	500 10	"	"	e) Les crédits formant le chap. VIII ont été ouverts par la loi du 10 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 74.
562 81	"	"	"	"	"	
52,755 76	"	"	992 68	"	"	
"	"	"	1,515 84	"	"	
759 90	"	"	60 10	"	"	
4,554 20	"	"	115 80	"	"	
122,586 15	"	"	615 87	"	"	
195,512 59	"	"	487 41	"	"	
17,416,846 44	173,171 53	"	528,054 15	629,501 55	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			18,347,553 45	17,590,017 77	9,571,757 06	8,045,109 58
Travaux et fournitures.	VIII (suite).					
Impressions, papiers, fournitures de bureau	"	07	19,700 "	19,684 75	"	19,684 75
Entretien et amélioration de routes, stations et dépen- dances	"	08	00,000 "	87,848 88	"	87,770 28
Camionnage. — Pertes et avaries. — Loyers et menues dé- penses	"	09	74,500 "	72,752 15	"	72,752 15
§ 3. — DÉPENSES IMPRÉVUES.						
Service du canal de Selzaete	"	100	19,745 45	19,745 45	"	19,745 45
TOTAUX.			18,751,498 90	17,790,048 98	9,571,737 06	8,245,061 99

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,416,846 44	173,171 35	"	328,054 15	620,501 55	"	
19,684 75	"	"	13 95	"	"	
87,770 28	78 00	"	2,151 12	"	"	
72,752 13	"	"	1,747 87	"	"	
19,743 45	"	"	"	"	"	
17,616,799 05	173,240 03	"	331,948 30	620,501 55	"	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 24 mars 1855, *Moniteur* n° 86, à . . fr. 16,470,903 85

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 2,280,595 05

TOTAL fr. 18,751,498 90

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1852.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Etablissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Matériel de l'artillerie	"	19	15,755 88	15,605 87	"	15,605 87
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	20	1,862,576 51	1,668,792 74	455,199 15	1,061,570 06
TOTAUX.			1,878,332 39	1,684,398 61	455,199 15	1,076,975 93
EXERCICE 1853.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils	"	2	151,900 "	151,900 "	151,900 "	"
Supplément aux officiers et sous-officiers du Département de la Guerre	"	3	14,000 "	15,952 51	8,965 17	4,989 54
Matériel	"	4	40,000 "	40,000 "	39,117 71	882 29
Dépôt de la guerre	"	5	64,000 "	64,000 "	57,184 55	6,815 45
Etats-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	"	6	759,866 10	704,512 02	540,776 55	565,755 07
— des provinces et des places	"	7	505,108 45	269,268 28	150,512 25	158,948 82
— du service de l'intendance	"	8	150,729 75	145,081 47	69,541 87	75,559 00
Service de santé des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé des hôpitaux.	"	9	184,085 62	176,955 91	87,917 "	88,025 02
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	"	10	646,560 "	583,267 41	256,279 57	526,987 84
Service pharmaceutique.	"	11	100,000 "	99,254 24	86,968 20	12,266 04
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	11,880,000 "	11,799,925 "	6,175,058 08	5,608,712 25
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
— de la cavalerie.	"	13	5,580,000 "	5,445,740 82	1,845,757 82	1,599,985 "
— de l'artillerie	"	14	2,062,000 "	2,059,996 61	1,575,621 55	1,586,575 06
— du génie.	"	15	788,000 "	786,188 14	415,650 55	570,557 59
— des compagnies d'administration	"	16	251,800 "	140,250 76	68,750 13	71,509 65
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
A REPORTER.			21,897,049 92	21,599,258 17	11,528,758 78	10,054,507 60

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,605 87	"	"	150 01	"	"	
1,516,569 21	152,925 53	"	4,956 55	188,827 42	"	
1,552,175 08	152,925 53	"	5,106 56	188,827 42	"	
						<i>Note sur les modifications apportées aux crédits du Budget primitif.</i>
21,000 "	"	"	"	"	"	Le crédit primitif de l'art. 5 s'élevait à . . . fr. 29,000 "
151,900 "	"	"	"	"	"	Il a été majoré par l'arrêté royal du 8 août 1855, pris en exécution de la loi du 11 juin 1855, <i>Moniteur</i> n° 165 . . . 55,000 "
15,052 51	"	"	47 40	"	"	TOTAL . . . fr. 64,000 "
40,000 "	"	"	"	"	"	Le crédit primitif de l'art. 20 s'élevait à . . . fr. 765,000 "
64,000 "	"	"	"	"	"	Majoré en vertu de la loi du 11 juin 1855 (arrêté royal du 21 septembre 1855) . . . 900,000 "
704,512 02	"	"	55,554 08	"	"	Idem (arrêté royal du 8 décembre 1855) . . . 50,000 "
260,261 05	7 25	"	55,840 17	"	"	TOTAL . . . fr. 1,715,000 "
145,081 47	"	"	7,648 28	"	"	Le crédit primitif de l'art. 21 s'élevait à . . . fr. 700,000 "
176,942 02	11 89	"	7,151 71	"	"	Majoré par la loi du 31 mai 1855, <i>Moniteur</i> n° 165 . . . 274,000 "
585,267 41	"	"	65,292 59	"	"	Majoré en vertu de la loi du 11 juin 1855 (arrêté royal du 7 novembre 1855) . . . 1,864,000 "
99,254 24	"	"	765 76	"	"	Idem (arrêté royal du 7 janvier 1854) . . . 525,000 "
						TOTAL . . . fr. 3,165,000 "
11,783,750 53	16,172 67	"	65,735 72	16,345 28	"	Le crédit primitif de l'art. 23 s'élevait à . . . fr. 3,052,000 "
						Diminué par la loi du 25 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 560 et 561 . . . 120,000 "
						RESTE . . . fr. 2,912,000 "
5,445,740 82	"	"	154,259 18	"	"	Le crédit primitif de l'art. 22 s'élevait à . . . fr. 1,910,419 84
2,959,996 61	"	"	2,005 59	"	"	Majoré par la loi du 25 décembre 1855, <i>Moniteur</i> n° 560 et 561 . . . 120,000 "
786,188 14	"	"	1,811 86	"	"	TOTAL . . . fr. 2,050,419 84
140,259 76	"	"	111,560 24	"	"	Le crédit primitif de l'art. 25 s'élevait à . . . fr. 100,000 "
						Majoré, en vertu de la loi du 11 juin 1855, par arrêté royal du 30 décembre 1855 . . . 193,000 "
21,585,066 38	16,101 79	"	481,448 47	10,545 28	"	TOTAL . . . fr. 223,000 "

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ci-dessus de l'ÉTAT.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854. jusqu'au 31 octob.
RÉSUMÉ.			21,897,049 92	21,599,258 17	11,528,758 78	10,054,507 60
École militaire.	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	17	159,180 15	151,127 27	75,574 25	57,555 02
Dépenses d'administration	"	18	22,519 85	22,285 14	7,507 86	14,228 95
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	19	57,000 "	54,448 10	10,252 59	18,215 57
Matériel de l'artillerie	"	20	1,715,000 "	1,641,422 58	795,989 14	825,020 66
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	5,165,000 "	2,705,657 70	899,847 14	1,708,822 18
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	22	2,050,410 84	2,021,567 73	1,247,829 15	775,558 60
Fourrages en nature	"	23	2,912,000 "	2,794,922 43	2,277,889 76	517,052 67
Casernement des hommes	"	24	757,000 "	671,192 82	445,187 15	226,005 67
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	25	295,000 "	169,150 08	47,504 51	102,809 75
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	107,500 "	107,469 26	50,791 15	56,678 15
Transports généraux	"	27	200,000 "	184,580 45	151,174 08	55,259 55
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	55,400 "	55,587 48	55,924 95	19,462 55
Remonte	"	29	496,540 "	496,168 05	496,058 55	109 50
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires	"	30	167,200 "	166,458 22	74,282 59	91,902 10
Frais de représentation	"	31	50,000 "	29,999 12	28,999 12	1,000 "
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours	"	32	99,545 58	99,245 47	68,540 02	50,758 10
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues	"	33	18,046 86	10,747 75	10,002 75	745 "
(La partie disponible du crédit porté à l'art. 35 pourra être transférée, par des arrêtés royaux, aux articles 22, 23, 26, 27, 28 et 31 et aux §§ A et B de l'art. 52 du même Budget, ou des circonstances éventuelles rendraient insuffisants les crédits alloués pour ceux-ci.)						
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	34	1,855,000 "	1,799,621 01	1,150,550 90	669,290 11
Payements de créances se rapportant à des exercices clos	XIII.	35	a) 16,921 54	16,885 83	16,759 50	"
Partie non répartie entre les articles du Budget, du crédit de 5,500,600 fr. alloué par la loi du 11 juin 1855	"	"	11,600 "	"	"	"
TOTAUX.			55,981,521 54	54,555,570 48	19,200,585 46	15,206,299 67

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À DÉPENSER OU À DÉBITER	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	RECÉDANT LES DÉPENSES.		
TOTAL.			A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 56 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS	
21,585,066 58	16,101 79	"	481,448 47	16,545 28	"	Le crédit primitif de l'art 26 s'élève à . . . fr. 82,000 "
131,127 27	"	"	8,052 88	"	"	Majoré en vertu de la loi du 9 juin 1853, par arrêté royal du 2 mars 1854 22,600 "
21 556 79	748 35	"	54 71	"	"	TOTAL . . fr. 107,500 "
54,448 16	"	"	2,551 84	"	"	Le crédit primitif de l'art 27 s'élève à . . . fr. 60,000 "
1 619,009 60	21,812 58	"	19,159 17	52,418 45	"	Majoré en vertu de la loi du 9 juin 1853, par arrêté royal du 20 juin 1853 50,000 "
2,608,609 52	94,988 58	"	14,485 88	444,856 42	"	Majoré en vertu de la loi du 11 juin 1853, par arrêté royal du 16 juillet 1853 40,000 "
					"	Idem, par arrêté royal du 3 décembre 1853 50,000 "
					"	TOTAL . . fr. 200,000 "
2,021,567 73	"	"	9,052 11	"	"	Le crédit primitif de l'art 28 s'élève à . . . fr. 50,000 "
2,794 922 43	"	"	117,077 57	"	"	Majoré en vertu de la loi du 9 juin 1853 (arrêté royal du 2 mars 1854, Moniteur n° 2) 3,400 "
671,192 82	"	"	65,807 18	"	"	TOTAL . . fr. 53,400 "
157,114 24	12,055 84	"	10,846 15	115,005 77	"	Le crédit primitif de l'art. 30 s'élève à . . . fr. 156,700 "
107,169 26	"	"	50 74	"	"	Majoré en vertu de la loi du 9 juin 1853, par arrêté royal du 2 mars 1854 10,000 "
184,415 05	166 80	"	15,419 57	"	"	TOTAL . . fr. 167,200 "
55,587 48	"	"	12 52	"	"	Le crédit primitif de l'art 32 s'élève à . . . fr. 68,243 58
496,168 05	"	"	571 95	"	"	Majoré en vertu de la loi du 11 juin 1853, par arrêté royal du 3 décembre 1853 50,000 "
					"	Majoré en vertu de la loi du 9 juin 1853 (arrêté royal du 2 mars 1854) 1,400 "
					"	TOTAL . . fr. 99,543 58
106,184 49	255 75	"	761 78	"	"	Le crédit primitif de l'art 33 s'élève à . . . fr. 405,546 86
20,909 12	"	"	" 88	"	"	Diminué en vertu de la loi du 9 juin 1853, par arrêté royal du 20 juin 1853 fr. 50,000
99,078 12	165 55	"	99 91	"	"	Diminué en vertu de la loi du 9 juin 1853, par arrêté royal du 2 mars 1854 57,500
					"	87,500 "
10,747 75	"	"	7,299 15	"	"	Reste . . fr. 18,046 86
1 799,621 01	"	"	55,578 99	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 9 juin 1853, Moniteur n° 165.
16 759 50	124 55	"	57 51	"	"	
"	"	"	11,600 "	"	"	
54,406 885 15	146,487 55	"	799,528 94	628,621 92	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 9 juin 1853, Moniteur n° 165, à la somme de . . . fr. 52,190,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à " 5,791,521 54

TOTAL fr. 57,981,521 54

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	484,200 "	484,199 76	440,045 07	44,156 09
Honoraires des avocats et avoués de l'administration; frais de procédure	"	5	87,000 "	78,285 74	45,540 50	52,561 51
Frais de tournées	"	4	7,000 "	5,898 45	4,806 55	1,092 10
Matériel	"	5	a) 46,000 "	42,360 17	24,054 45	17,601 92
Service de la monnaie	"	6	b) 52,000 "	25,873 58	15,276 50	9,906 08
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre.	"	7	100,000 "	"	"	"
Magasin général des papiers	"	8	115,000 "	115,000 "	96,420 27	18,570 75
Documents statistiques	"	9	19,500 "	19,497 06	16,740 81	2,756 25
Administration du trésor dans les provinces.	II.					
Traitements des directeurs et agents du trésor.	"	10	126,000 "	125,880 "	122,796 65	85 57
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	"	11	25,500 "	24,900 "	24,000 "	"
Caissier général de l'Etat	"	12	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Surveillance générale. — Traitements	"	13	551,400 "	553,832 50	111,426 04	222,406 35
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	14	504,700 "	508,571 80	102,890 61	205,681 28
Service des contributions directes, } des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes.	"	15	1,152,400 "	1,166,450 25	582,282 06	784,168 19
Service des douanes et de la recherche maritime	"	17	5,976,550 "	5,947,957 55	1,501,674 16	2,646,285 39
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	"	18	47,900 "	47,048 81	15,632 95	51,415 86
Suppléments de traitements	"	19	25,000 "	30,256 95	25,472 95	6,700 "
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	"	20	80,000 "	83,615 25	50,596 68	55,218 57
Service des contributions directes, des accises et de la comp- tabilité. — Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	"	16	1,585,000 "	1,409,374 68	"	1,409,574 68
(Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des con- tributions dans les provinces.)						
Frais de bureau et de tournées	"	21	68,840 "	67,620 20	41,887 20	25,753 "
A REPORTER.			8,654,500 "	8,535,629 75	2,819,850 05	5,711,608 37

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1857.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		EXISTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉTICÉDANT LES DÉPENSES.		crédent	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21.000 "	"	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif majoré de 1,000 francs par la loi du 23 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 84. b) Crédit primitif majoré de 10,000 francs par la loi du 23 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 84.
484,199 76	"	"	"	• 24	"	"	
77.902 01	381 73	"	"	8,716 26	"	"	
5.898 45	"	"	"	1,101 55	"	"	
42,546 57	22 80	"	"	5,050 85	"	"	
95.272 58	601 20	"	"	28,126 42	"	"	
"	"	"	"	100,000 "	"	"	
113,000 "	"	"	"	"	"	"	
10,497 06	"	"	"	2 94	"	"	
122,880 "	3,000 •	"	"	120 "	"	"	
24.000 "	"	"	"	400 "	"	"	
200.000 "	"	"	"	"	"	"	
555,852 50	"	"	"	"	"	"	
508,571 89	"	"	"	"	"	"	
1,166,450 25	"	"	"	"	"	"	
5,947.957 55	"	"	"	16 91	"	"	
47,048 81	"	"	"	"	"	"	
50,181 95	75 •	"	"	"	"	"	
85.015 25	"	"	"	"	"	"	
1,409,574 68	"	"	"	"	"	24,574 68	
67,620 20	"	"	"	1,219 80	"	"	
8,551.540 "	4,080 73	"	"	143,334 95	"	24,574 68	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS secondes PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de 1853.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1855.	En 1854, jusqu'au 31 octob
REPORT.			8,654,500	8,555,629 75	2,810,850 63	5,711,698 37
Administration des contributions directes, etc. (suite)	III (suite)					
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	22	284,200	275,889 52	62,536 51	211,551 61
Police douanière	"	23	5,000	4,050	1,000	5,050
Matériel	"	24	117,800	105,525 70	45,697 84	61,595 28
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . .	"	25	19,450	18,048 54	12,605 92	5,442 42
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre (La partie du crédit concernant les traitements des seconds com- missaires pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,780 francs, à l'art. 31, litt. C, relatif aux frais de bureau des directeurs)	"	26	594,650	594,616 96	1,598	595,218 96
Traitement du personnel du domaine	"	27	105,720	102,564 67	"	102,564 67
— — forestier	"	28	241,900	259,472 62	890 50	258,582 12
Remises des receveurs, frais de perception (crédit non limi- tatif)	"	29	780,000	841,660 10	"	841,660 10
— des greffiers (crédit non limitatif)	"	30	46,000	44,576 20	"	44,576 20
Matériel	"	31	52,620	45,696 35	56 635 91	7,000 44
Dépenses du domaine	"	32	a) 110,000	105,630 94	18,128 18	87,406 01
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	33	7 400	6,219 60	5,771	448 60
Matériel	"	34	1 500	20 55	"	20 55
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limi- tatif).	"	35	5 500	1,014 50	"	1,014 50
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	36	25,000	24,955 56	25,166 74	1,786 82
A REPORTER.			10,847,510	10,741,505 14	5,025,501 25	7,711,654 45

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
8,551,540	•	4,080 75	•	145,354 95	•	24,574 68	
275,888 12		1 40	•	10,510 48	•	•	
4,050 •		•	•	950 •	•	•	
105,291 12		32 58	•	12,476 50	•	•	
18,048 54		•	•	1,401 66	•	•	
594,616 00		•	•	15 04	•	•	
102,564 67		•	•	1,155 55	•	•	
259,472 62		•	•	2,427 58	•	•	
841,660 10		•	•	•	•	61,660 10	
44,576 20		•	•	1,425 80	•	•	
45,696 55		•	•	8,925 65	•	•	
105,554 19		122 75	•	4,545 06	•	•	a) Le crédit primitif a été majoré de 25,000 francs par la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 144.
6,219 60		•	•	1,180 40	•	•	
20 55		•	•	1,470 65	•	•	
1,014 50		•	•	2,485 50	•	•	
24,955 56		•	•	46 44	•	•	
10,757,155 68		4,237 46	•	191,951 64	•	86,034 78	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS reçus PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			10,847,510 »	10,741,595 14	5,025,501 25	7,711,054 45
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	57	12,000 »	5,517 65	2,547 90	2,598 15
CHAPITRE VIII.	VIII					
	(a)					
Frais de poursuites et d'instances (1850)	»	58	162 47	162 47	»	162 47
Dépenses du domaine (1851)	»	59	56 66	56 66	»	56 66
— (1852)	»	40	1,517 97	1,517 97	»	1,517 97
Matériel de l'administration de l'enregistrement	»	41	190 54	90 54	»	90 54
Frais relatifs à l'acquisition de l'hôtel Engler (1847)	»	42	161 75	161 50	»	161 50
— — d'Assche (1852)	»	43	1,500 »	1,468 17	»	»
Frais d'instances contre la commune de Hougaerde et con- sorts.	»	44	14,011 07	14,011 07	»	14,011 07
TOTAUX.			10,876,910 46	10,764,178 97	5,028,049 15	7,750,052 61

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1853.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
10,737,155 68		4,237 46	"	101,051 64	"	86,034 78	a) Les crédits formant le chap. VIII ont été ouverts par la loi du 22 mai 1854, <i>Moniteur</i> n° 144.
4,946 05		571 60	"	6,682 35	"	"	
162 47		"	"	"	"	"	
56 66		"	"	"	"	"	
1,517 97		"	"	"	"	"	
90 54		"	"	100 "	"	"	
161 50		"	"	" 45	"	"	
"		1,468 17	"	51 85	"	"	
14,011 07		"	"	"	"	"	
10,758,101 74		6,077 25	"	198,786 27	"	86,034 78	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par la loi du 8 avril 1852, *Moniteur* n° 108, à . . . fr. 10,823,510 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 53,600 46

TOTAL. fr. 10,876,910 46

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1853.	En 1854, jusqu'au 31 octob.
Non-Valeurs.	I.					
Non-valeurs sur la contribution foncière	"	a) 1	804,000 "	726,618 40	61,295 "	664,972 07
— — — — — personnelle	"	2	400,000 "	556,031 74	"	556,031 74
— sur le droit de patente	"	3	80,000 "	69,556 60	"	69,556 60
— sur les redevances des mines	"	4	18,000 "	2,075 51	"	2,075 51
— sur le droit de débit des boissons alcooliques	"	5	15,000 "	25,524 21	"	25,524 21
— sur le droit de débit des tabacs	"	6	15,000 "	2,765 15	"	2,765 15
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	7	10,000 "	5,847 70	"	5,252 50
Remboursements.	II.					
Contributions directes, douanes et accises.	Restitution de droits perçus abusive- ment		" 8	28,000 "	50,484 45	9,488 94
	Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie		" 9	1,000 "	872 55	408 05
	Remboursement du péage sur l'Escaut		" 10	800,000 "	1,079,917 55	151,105 54
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en ma- tière d'enregistrement, de domaines, etc.; rembourse- ment de fonds reconnus appartenir à des tiers.	"	11	250,000 "	191,029 85	1,450 75	189,590 12
Trésor public. — Remboursements divers	"	12	1,000 "	415 73	225 64	190 09
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	13	80,000 "	122,887 72	58,475 61	64,412 11
Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	14	10,000 "	"	"	"
TOTAUX.			2,512,000 "	2,591,826 94	262,458 51	2,528,421 99

ET NON-VALEURS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1855.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	N'ESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
728,267 07	551 55	"	77,581 60	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 547,000 francs par la loi du 14 mars 1854, <i>Moniteur</i> n° 71, et de 130,000 francs par la loi du 6 avril 1854, <i>Moniteur</i> n° 98.
556,051 74	"	"	63,048 26	"	"	
69,556 00	"	"	10,465 40	"	"	
2,075 51	"	"	15,924 60	"	"	
28,524 21	"	"	"	"	10,524 21	
2,765 15	"	"	12,234 85	"	"	
5,252 59	615 51	"	6,152 50	"	"	
50,484 45	"	"	"	"	2,484 45	
872 55	"	"	127 45	"	"	
1,079,917 55	"	"	"	"	279,917 55	
191,029 85	"	"	58,970 15	"	42,887 72	
415 75	"	"	584 27	"	"	
122,887 72	"	"	"	"	"	
"	"	"	10,000 "	"	"	
2,590,860 50	966 64	"	255,786 97	"	555,615 91	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 10 avril 1852, *Moniteur* n° 108, à
la somme de fr.

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 494,000 "

TOTAL fr. 2,512,000 "

COMPARAISON,

Par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1855, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1855.	
	1855.	1852.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	57,097,685 94	57,672,891 68	"	575,205 74
Dotations	3,659,484 91	3,544,645 72	294,841 19	"
Ministère de la Justice.	11,679,558 40	11,087,567 45	591,770 97	"
— des Affaires Étrangères	2,190,428 60	2,062,947 08	125,481 52	"
— de l'Intérieur	7,096,562 06	7,466,965 21	"	370,603 15
— des Travaux Publics	17,790,048 98	16,257,172 79	1,532,876 19	"
— de la Guerre.	54,555,570 48	57,778,155 21	"	3,224,764 73
— des Finances	10,764,178 97	11,090,150 92	"	325,971 05
Non-Valeurs et Remboursements	2,591,826 94	2,598,978 61	192,848 55	"
TOTAUX fr.	127,408,725 28	129,159,452 65	2,745,818 20	4,496,545 57

TABLEAU
DES
RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS
DE 1830 A 1852 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 50	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,000 80	"	152,404,503 97
1853	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,378 "	"	521,259 35	10,000,000 "	94,600,817 33
1855	85,142,519 "	4,783,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 02
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,374,163 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,308,636 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,053 70	120,429,195 "
1859	104,093,531 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 03
1860	101,933,369 "	"	5,743,247 64	65,074,257 63	170,773,074 27
1861	101,461,464 "	"	39,032 92	"	101,503,516 92
1862	105,856,612 "	50,000 "	71,034 77	22,337,424 68	128,309,071 43
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,733 56	1,699,793 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 34
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1866	113,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	113,851,076 63
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,353 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,300 06	117,621,320 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,530 "	450,000 "	255,145 39	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,310,250 "	"	2,882,930 97	1,240,201 02	122,435,590 99
	2,250,777,724 50	129,202,967 60			
	2,379,980,692 10		98,762,520 86	259,156,444 85	2,737,879,657 88

exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.

TRES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS	RECETTES POUR ORDRE.	EXCÉDANTS	EXCÉDANTS	
effectués.	Certificats de rentes remboursables (domaines forestiers), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	des évaluations.	des recouvrements.	
26,502,221 36	a) 3,304,028 02	"	"	a) Y compris fr. 599,334 67 c ^s perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 884,837 49 c ^s pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
113,225,815 05	b) 6,799,645 18	"	"	
152,464,505 97	5,151,079 55	"	"	
88,058,515 02	5,202,105 42	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	4,150,969 99	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,555 92	"	
102,652,652 59	3,587,446 47	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	2,772,515 85	"	5,494,915 69	
125,509,014 81	1,158,485 05	"	3,080,719 81	
115,857,428 07	96,806 25	4,506,714 08	"	
160,576,255 86	92,697 66	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	201 64	160,690 75	"	
126,766,956 55	10,015 87	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	105,298 18	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	"	844,604 59	
129,855,051 97	"	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	"	252,966 72	
115,528,065 84	"	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	"	3,749,882 48	"	
152,377,187 86	"	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
		29,814,272 60	21,553,085 56	
2,729,418,470 84	55,238,647 07	8,461,187 04		

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	DÉPENSES.						
	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits affectés à l'exercice.
1850	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852	151,505,175 28 c)	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,555 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 04	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,650,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	351,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,462,576 58	8,200,515 59	565,643 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	556,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,060 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 25
	2,577,607,558 05	157,947,511 54	3,452,777 35	1,184,554 57	2,520,282,001 09	5,807,505 02	2,516,474,497 47

exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.

SER.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DÉPENSES POUR ORDRE. — Certificats de rentes remboursables (domains forestiers), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	a) 5,504,928 62	•	a) Y compris fr. 599,364 63 c ^t payés pour le compte de tiers.
•	115,806,850 65	112,415,965 51	b) 6,799,045 18	5,592,867 14	b) Y compris fr. 884,857 49 c ^t pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et de 12 millions de florins.
•	164,395,401 81	158,500,918 95	5,151,679 55	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 57,516,510 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	94,149,855 55	91,904,974 94	5,292,105 42	2,244,860 59	
10,000,000 •	98,874,000 45	96,515,600 96	4,150,969 09	2,560,599 47	
d) 1,490,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'art. 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
e) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 800,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
10,000,000 •	105,296,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05	
25,778 053 70	122,574,992 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,614 54	
15,806,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	96,806 25	f) 4,595,404 54	f) Non compris fr. 105,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,607 66	2,744,512 26	
•	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,400,857 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	149,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,657 20	•	6,266,045 57	
h) 21,552,566 83	156,224,705 56	154,589,540 89	•	1,855,555 67	h) Y compris fr. 414,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	•	1,563,889 03	
i) 5,768,642 11	128,985,374 96	127,572,374 99	•	1,412,999 90	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	•	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	•	5,677,004 28	
2,559,755 29	122,299,216 56	118,750,904 76	•	k) 3,559,511 80	k) Non compris fr. 22,656 54 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	•	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 57 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 90	115,809,105 22	151,848,564 95	•	1,690,540 29	
207,468,556 25	2,815,046,055 72	2,748,229,552 42	55,258,647 07	65,715,501 50	

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	27,081,168 70	»	1,478,947 43
1831	113,225,815 05	112,415,905 51	811,851 52	»
1832	152,464,505 07	158,500,918 95	»	6,056,412 98
1833	88,058,515 92	91,904,974 94	»	3,846,661 02
1834	96,701,557 76	96,215,600 96	187,756 80	»
1835	91,075,225 70	87,104,004 96	3,971,220 74	»
1836	102,632,652 50	99,528,487 96	3,104,144 45	»
1837	101,715,250 24	105,551,751 04	»	1,616,481 40
1838	123,500,914 81	120,198,578 44	3,311,556 57	»
1839	115,857,428 07	124,196,508 51	»	8,559,079 54
1840	109,376,255 86	105,914,570 95	3,461,882 91	»
1841	101,542,826 17	114,976,586 11	»	15,655,759 94
1842	126,766,956 55	129,575,909 88	»	2,806,953 33
1843	125,280,847 48	119,855,950 35	5,435,897 15	»
1844	198,810,508 75	195,185,657 29	3,624,851 44	»
1845	120,855,051 97	154,589,549 89	»	4,555,597 92
1846	114,064,043 57	122,752,999 29	»	8,688,955 92
1847	113,528 065 84	127,572,374 99	»	14,044,511 15
1848	146,117,886 55	155,060,595 57	11,057,291 18	»
1849	115,871,457 58	112,267,069 13	1,604,568 45	»
1850	152,877,187 86	118,750,904 76	14,146,285 10	»
1851	119,545,651 94	118,627,460 84	716,191 10	»
1852	128,451,208 79	151,848,564 95	»	3,397,556 14
			49,431,255 19	68,242,516 77
	2,729,418,470 84	2,748,229,552 42	18,811,061 58	

exercices clos de 1850 à 1852 inclusivement.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1850.

Idem.

idem.

Idem. en la séance du 14 juillet 1851.

Idem. en la séance du 2 mai 1854.

Idem. idem.

Le compte définitif a été présenté à la Législature.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice, s'élèvent à fr. 127,902,572 90

Et les ressources extraordinaires et spéciales (y compris les fonds reportés de l'exercice antérieur, ainsi que le produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1848), à 11,565,697 29

ENSEMBLE. fr. 139,468,270 19

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à fr. 129,544,079 65

Et les dépenses pour des services spéciaux, à 4,969,827 76

ENSEMBLE. fr. 134,510,907 41

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 4,957,362 78

Mais comme l'exercice 1852 présente un excédant de dépense de fr. 18,811,661 58 c' qui, d'après le projet de loi du règlement de cet exercice, doit être reporté à l'exercice suivant, ci fr. 18,811,061 58

l'exercice 1853 offre finalement un déficit de fr. 13,853,698 80

NOTE COMPARATIVE

De la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1853.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1855, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de ressources de	fr.	5,170,647 05
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate, au contraire, une insuffisance de.		15,855,098 80
DIFFÉRENCE à la situation définitive de	fr.	10,024,545 83
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :		
1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,		
Savoir :		
RESSOURCES ORDINAIRES.*	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts { Contributions directes, douanes et accises.	"	41,755 79
. { Enregistrement et domaines	"	145,129 57
Péages { Enregistrement et domaines	"	1,372 57
Capitaux et revenus. { Enregistrement et domaines	"	47,414 05
. { Trésor public	1,892 54	"
Remboursements . { Contributions directes	151 01	"
. { Enregistrement et domaines	"	892,662 04
. { Trésor public	"	44,228 79
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit de la vente de biens domaniaux, autorisés par la loi du 5 février 1843	29 72	"
	2,053 07	1,172,560 79
RESTE en diminution de recette	fr.	1,170,507 72
2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire.		
Savoir :		
DÉPENSES ORDINAIRES.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Ministère de la Justice	55,544 51	"
— des Affaires Étrangères	1,742 48	"
— des Travaux publics.	2,080,595 05	"
— des Finances	128,635 24	"
Non-Values et Remboursements	822,615 91	"
Les économies, ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, que l'on avait évaluées, dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'étant élevées, suivant la situation définitive, à fr. 2,925,555 35 c; il en résulte une diminution de dépense de	"	1,925,555 35
Transfert à l'exercice 1854, conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité, des portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les exercices 1851, 1852 et 1855	"	2,127,599 31
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
Rapport au présent exercice de l'excédant de dépenses de l'exercice 1852.	13,811,061 58	"
	21,906,092 77	4,053,154 65
RESTE en augmentation de dépense.	fr.	17,855,858 11
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1855.	fr.	10,024,545 83

(260)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Le présent compte, rendu en exécution de l'art. 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1854, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1854, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1854 ont été fixés ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

Recette	{	Ressources ordinaires fr.	125,002,150	»	126,002,150	»
		Fonds spécial	1,000,000			
Dépense					125,249,057	07
Excédant de recette. fr.					755,092	93

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à fr. 126,002,150 » ont été augmentées :

1^o En vertu de la loi du 23 mai 1854, *Moniteur* n° 150, d'une somme égale au crédit alloué par cette même loi, pour être affectée à la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci. . . . fr. 500,000 »

2^o Du produit des ventes opérées, en 1855, de titres de la dette publique à 2½ p. %, mis à la disposition du trésor par la loi du 21 mai 1845, portant fixation du Budget supplémentaire des Voies et Moyens de l'exercice 1845, et par l'arrêt de la Cour des comptes du 29 juillet 1851 sur le compte rendu en exécution de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques. 129,133 13

A REPORTER. fr. 126,631,283 13

REPORT. fr. 126,631,285 13

3° Du produit net de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853, d'un capital de 26,964,600 francs, de la Dette publique à 4½ p. %. 13,715,664 20

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1854 (voir le tableau de développement que précède le compte) se sont élevées à fr. 140,346,947 33

SAVOIR :

Ressources ordinaires.	fr. 125,502,150	} 140,346,947 33
— extraordinaires	14,844,797 33	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 125,249,057 07

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de la somme de 50,000 francs, pour les annulations de crédit, à 5,471,717 65

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à 1,170,000 francs, mais sur lesquels il n'a été rattaché au présent exercice que la somme de fr. 831,207 35 c, à cause du transfert qui a été opéré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, de celle de fr. 338,792 65 c, restée disponible au 31 décembre 1854; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de 1854 831,207 35

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1851, 1852 et 1853, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'art. 30 de la loi de comptabilité. fr. 2,127,599 31

4° De la portion rattachée au Budget de 1854, des excédants de crédits pour les services spéciaux transférés de l'exercice antérieur, suivant l'art. 31 précité; ces excédants étant de fr. 26,105,809 66 c, et le transfert à 1855 de fr. 17,280,716 45 c, la portion afférente à 1854, est de fr. 8,825,093 21

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1854 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de . fr. 142,504,674 57

SAVOIR :

Service ordinaire	fr. 132,848,574 01	} 142,504,674 57
Services spéciaux	9,656,300 56	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui

déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1854, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recette	fr. 140,346,947 33
Dépense	142,504,674 57
Excédant de dépense	fr. 2,157,727 24

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert avec la même affectation a eu lieu en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,637 19 c^s, reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1855, ci. fr. 6,408,417 26

2° Du montant des ordonnances de l'exercice 1849, non acquittées à l'époque du 1^{er} janvier 1854 et auxquelles la prescription de l'art. 36 de la loi de comptabilité a été appliquée, ci. 68,453 87

ENSEMBLE. fr. 6,476,873 13

On prévoyait, en définitive, un excédant de recettes de. 4,319,143 89

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU À RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1854, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1855.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1854 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à. fr. 140,346,947 33

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à fr. 147,147,220 62

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1854, sont de 141,594,584 80

Au 1^{er} janvier 1855, il restait à recouvrer. 5,552,633 82

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci fr. 147,147,220 62

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations de. 6,800,273 29

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . fr. 142,504,674 57

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1855, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr. 141,504,674 57

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1854, n'ont été que de 84,394,217 03

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1^{er} janvier 1855. fr. 57,110,457 54

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1854, ci. fr. 141,504,674 57

L'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr. 1,000,000 »

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1854, AU 1^{er} JANVIER 1855.

D'après ce qui vient d'être exposé, les opérations consommées de l'exercice 1854 offrent la situation suivante :

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés fr. 141,594,584 80
 Paiements effectués et justifiés 84,394,217 03

Excédant des recouvrements fr. 57,200,367 77
 Et en y ajoutant les fonds reportés des exercices antérieurs, ci . . . 6,476,873 13

Le solde actif de l'exercice 1854, à l'époque du 1^{er} janvier 1855, était de 63,677,240 90

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1854, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1855, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés des exercices antérieurs . fr. 153,624,093 75
 Dépenses 141,504,674 57

Excédant probable des recettes à la clôture de l'exercice . . fr. 12,119,419 18

(266)

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT, -

Servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854, présentant la comparaison de ces droits
avec les évaluations et les recouvrements effectués.



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1857. Moniteur n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				Total.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000 »	»	15,500,000 »
	3 centimes additionnels ordinaires.	465,000 »	»	465,000 »
	2 — — pour non-valeurs	510,000 »	»	510,000 »
	10 — — extraordinaires	1,550,000 »	»	1,550,000 »
	5 — — supplémentaires sur le tout.	534,750 »	»	534,750 »
Personnel.	Principal	8,600,000 »	»	8,600,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires	860,000 »	»	860,000 »
Patentes.	Principal	5,180,000 »	»	5,180,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires	518,000 »	»	518,000 »
Redevances sur les mines.	Principal	220,000 »	»	220,000 »
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	22,000 »	»	22,000 »
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	12,100 »	»	12,100 »
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 »	»	900,000 »
— des tabacs		170,000 »	»	170,000 »
Douanes.	Droits d'entrée (10 centimes additionnels).	12,440,000 »	»	12,440,000 »
	— de sortie (—)	100,000 »	»	100,000 »
	— de transit (—)	25,000 »	»	25,000 »
	— de tonnage (—)	525,000 »	»	525,000 »
Timbres		35,000 »	»	35,000 »
Sel (sans additionnels).		4,500,000 »	»	4,500,000 »
Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)		2,500,000 »	»	2,500,000 »
Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		270,000 »	»	270,000 »
— indigènes (—)		5,000,000 »	»	5,000,000 »
Accises.	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et tim- bres collectifs)	6,600,000 »	»	6,600,000 »
	Sucres de canne et de betterave	5,500,000 »	»	5,500,000 »
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	7,000 »	»	7,000 »
	Timbres sur les quittances.	5,000 »	»	5,000 »
	— sur les permis de circulation	1,000 »	»	1,000 »
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		160,000 »	»	160,000 »
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	225,000 »	»	225,000 »
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 »	»	50,000 »
A REPORTER. fr.		68,564,850 »	»	68,564,850 »

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1854.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1855.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,292 07	18,097,860 30	788,431 77	"	526 542 07	
9,515,979 29	8,751,166 28	764,813 01	"	55,979 29	
3,480,484 62	3,276,088 96	204,395 66	17,515 38	"	
559,988 88	545,370 70	7,612 18	"	96,888 88	
894,517 25	856,017 10	58,500 15	5,682 75	"	
161,436 "	152,998 16	8,437 84	8,564 "	"	
10,928,535 01	10,928,535 01	"	1,511,404 99	"	
55,962 51	55,962 51	"	66,037 60	"	
10,909 56	10,909 56	"	14,090 44	"	
595,904 52	595,904 52	"	"	70,004 52	
55,584 95	55,584 95	"	1,415 07	"	
5,049,655 74	4,859,582 70	210,275 04	"	549,655 74	
2,185,971 54	2,184,750 61	1,240 73	114,028 66	"	
190,512 71	190,282 71	50 "	79,687 29	"	
4,511,416 08	4,435,567 65	77,848 43	488,585 92	"	
5,927,645 77	5,926,615 55	1,030 22	672,556 25	"	
5,719,789 65	5,655,669 79	64,119 86	"	219,789 65	
5,936 25	5,936 25	"	3,065 77	"	
14,442 61	14,442 61	"	"	9,442 61	
855 97	855 97	"	146 05	"	
186,581 67	186,881 67	"	"	26,581 67	
216,511 58	216,511 58	"	8,688 42	"	
40,795 35	40,795 35	"	"	10,795 35	
66,959,904 94	64,755,572 05	2,200,552 80	2,091,324 64	1,566,579 58	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1853, Nouveau n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
	REPORT. fr.	68,564,850 "	"	"	68,564,850 "
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels) .	10,500,000 "	"	"	10,500,000 "
	Grefse (— 50 —) .	275,000 "	"	"	275,000 "
	Hypothèques (— 26 —) .	1,800,000 "	"	"	1,800,000 "
	Successions. (— 50 —) .	6,400,000 "	"	"	6,400,000 "
Droits additionnels et amendes.	Droits de mutation sur les successions en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,500,000 "	"	"	1,500,000 "
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	200,000 "	"	"	200,000 "
	Timbre (principal sans additionnels)	5,000,000 "	"	"	5,000,000 "
	Naturalisations	5,000 "	"	"	5,000 "
	Amendes en matière d'impôts.	140,000 "	"	"	140,000 "
	Amendes de condamnation en matières diverses. .	120,000 "	"	"	120,000 "
					25,740,000 "
	PEAGES.				
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Rivières et canaux	5,000,000 "	"	"	5,000,000 "
	Routes appartenant à l'État	1,650,000 "	"	"	1,650,000 "
					4,650,000 "
	TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. . .	Taxe des lettres et affranchissements	2,960,000 "	"	"	2,960,000 "
	Ports des journaux et imprimés	240,000 "	"	"	240,000 "
	Droits sur les articles d'argent.	50,000 "	"	"	50,000 "
	Remboursements d'offices étrangers	250,000 "	"	"	250,000 "
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	60,000 "	"	"	60,000 "
					3,540,000 "
	MARINE.				
	Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	200,000 "	"	"	200,000 "
	CAPITAUX ET REVENUS.				
	TRAVAUX PUBLICS.				
	Chemin de fer	18,000,000 "	"	"	18,000,000 "
	Télégraphes électriques	175,000 "	"	"	175,000 "
					18,175,000 "
	A REPORTER. fr.	118,669,850 "	"	"	118,669,850 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1854.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1855.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
66,959,904 94	64,753,372 05	2,206,532 89	2,901,324 04	1,566,579 58	
11,594,465 58	11,454,940 67	139,522 71	•	1,094,465 58	
268,660 92	268,660 92	•	6,559 08	•	
1,044,414 22	1,044,414 22	•	•	144,414 22	
7,459,160 55	7,425,705 48	13,455 07	•	1,059,160 55	
1,410,419 68	1,401,206 02	9,212 76	•	110,419 68	
167,121 86	167,026 57	95 49	52,878 14	•	
3,252,180 50	3,209,403 61	22,776 80	•	252,180 50	
7,000 •	7,000 •	•	•	2,000 •	
155,861 06	154,952 44	908 62	•	15,861 06	
149,852 71	149,852 71	•	•	29,852 71	
20,569,154 88	20,185,165 54	185,971 54	59,217 22	2,668,352 10	
3,188,768 09	5,185,580 24	5,187 85	•	188,768 09	
1,610,817 70	1,608,046 55	2,771 46	59,182 21	•	
4,799,585 88	4,791,626 57	7,959 51	59,182 21	188,768 09	
5,217,072 04	5,217,072 04	•	•	257,072 04	
281,668 50	281,668 50	•	•	41,668 50	
57,575 19	57,575 19	•	•	7,575 19	
225,646 56	225,646 56	•	26,555 64	•	
68,744 05	68,744 05	•	•	8,744 05	
5,828,706 12	3,828,706 12	•	26,555 64	515,059 76	
101,908 25	101,908 25	•	98,091 77	•	
21,767,885 56	21,266,649 90	501,235 66	•	5,767,885 56	
277,747 67	245,671 18	32,076 49	•	102,747 67	
22,045,655 25	21,512,521 08	533,512 15	•	5,870,655 25	
124,084,875 28	121,151,097 59	2,935,775 89	3,104,160 48	8,600,192 76	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 8 juin 1853, Moniteur n° 261)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	118,660,850	"	"	118,660,850
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).	825,000	"	"	825,000
Forêts	900,000	"	"	900,000
Dépenses des chemins de fer.	80,000	"	"	80,000
Établissements et services régis par l'État	285,000	"	"	285,000
Produits divers et accidentels.	500,000	"	"	500,000
Revenus des domaines	200,000	"	"	200,000
				2,590,000
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	110,000	"	"	110,000
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	568,000	"	"	568,000
— des actes des commissariats maritimes.	50,000	"	"	50,000
— des droits de chancellerie	50,000	"	"	50,000
— des droits de pilotage et de fanal	590,000	"	"	590,000
— de la fabrication de monnaies de cuivre	140,000	"	"	140,000
— de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	220,000	"	"	220,000
				1,708,000
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000	"	"	1,000
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000	"	"	100,000
				101,000
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.				
— Déficit des comptables	50,000	"	"	50,000
Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	450,000	"	"	450,000
				500,000
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	850,000	25 mai 1854. (Moniteur n° 150.)	500,000	1,350,000
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000	"	"	55,000
Recettes accidentelles	250,000	"	"	250,000
Abonnements des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	20,500	"	"	20,500
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1854	125,000	"	"	125,000
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	15,000	"	"	15,000
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	160,000	"	"	160,000
				1,055,500
	125,002,150	"	500,000	125,502,150

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1854.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1855.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
124,084,875 28	121,151,097 59	2,955,775 89	5,104,169 48	8,609,102 76	
1,057,516 51	990,527 06	46,980 45	"	212,516 51	
1,052,157 94	985,822 23	48,555 71	"	152,157 94	
64,957 95	64,477 43	460 50	15,062 07	"	
235,068 49	188,900 82	44,167 67	51,951 51	"	
447,481 07	442,981 07	4,500 "	"	147,481 07	
551,850 59	504,524 06	47,526 55	"	151,850 59	
5,166,812 55	2,075,052 67	191,779 66	66,905 58	645,805 91	
146,815 62	146,815 62	"	"	56,815 62	
650,607 10	650,607 10	"	"	82,607 10	
54,461 11	54,461 11	"	"	4,461 11	
50,741 25	29,689 74	1,051 51	"	741 25	
623,848 45	625,848 45	"	"	35,848 45	
"	"	"	140,000 "	"	
a) 250,644 "	255,827 35	16,816 67	"	50,644 "	
1,757,115 53	1,759,247 35	17,868 18	140,000 "	189,115 53	
1,802 76	1,802 76	"	"	802 76	
122,075 19	117,200 87	5,774 52	"	22,075 19	
124,777 95	119,005 65	5,774 52	"	25,777 95	
996,558 96	58,607 27	957,751 69	"	946,558 96	
655,725 05	610,110 24	25,614 81	"	185,725 05	
1,650,084 01	648,717 51	981,366 50	"	1,150,084 01	
1,565,544 10	955,650 10	407,894 "	"	55,544 10	
55,000 "	"	55,000 "	"	"	
145,565 90	145,565 90	"	106,436 10	"	
21,808 "	10,824 "	10,984 "	"	1,508 "	
208,450 "	"	208,450 "	"	85,450 "	
2,550 87	"	2,550 87	10,649 15	"	
259,117 65	"	259,117 65	"	79,117 65	
2,015,854 52	1,110,058 "	905,796 52	117,085 23	197,610 75	
152,777,497 62	127,745,136 55	5,054,561 07	3,518,248 20	10,703,505 91	

DROITS RESTANT
A RECOURRER.

16,715 53

"

101 14

16,816 67

DROITS
RECOURRÉS.

130,751 40

69,184 26

13,891 61

255,827 35

DROITS
CONSTATÉS.

107,406 00

69,184 26

13,892 75

250,644 "

Totaux. fr.

c) Administration du trésor public fr.

des contributions directes, etc.

de l'enregistrement, etc.

1

1

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens (Loi du 8 juin 1863, Moniteur n° 161.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »
Produit de la négociation de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. % appartenant au trésor	129,153 15	»	»	129,153 15
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs en dette à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1855; S AVOIR :				
Montant du capital réalisé au taux de 90 p. %, ci	fr. 24,268,140 »			
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1855, sur la somme de 11,264,456 francs formant le capital des obligations à 5 p. %, remboursées par le trésor, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848	281,610 90			
Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs à 4 1/2 p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1 ^{er} mai 1854	1,213,407 »			
TOTAL du produit . . . fr. 25,763,157 90				
dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie pour couvrir les dépenses ci-après, S AVOIR :				
1 ^o Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, ci	fr. 11,264,456 »			
2 ^o Intérêts échus le 25 décembre 1852, date de ce remboursement.	82,917 70			
3 ^o Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeables contre des titres à 4 1/2 p. % et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	700,140 »			
Reste net à porter en recette au compte du Budget ———	13,715,664 20	»	»	13,715,664 20
	14,844,797 55	»	»	14,844,797 55
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	125,002,150 »	»	500,000 »	125,502,150 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	139,846,947 35	»	500,000 »	140,346,947 35

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1854.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1855.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
524,025 67	524,025 07	"	475,074 55	"	
120,155 13	120,458 38	2,674 75	"	"	
15,715,664 20	15,200,064 20	515,600 "	"	"	
14,560,725 "	15,851,448 25	518,274 75	475,074 55	"	
132,777,497 62	127,745,130 55	5,034,561 07	3,518,248 20	10,795,595 91	
			3,095,322 62	10,795,595 91	
147,147,220 62	141,504,584 80	5,552,635 82	0,800,273 20		

(276)

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1834.



TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1881.
Ministère de la Justice . .	15 mai 1846 (art. 30).	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments .
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Monument de Godefroid de Bouillon
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 13,817 60
Ministère des Travaux publics	Id.	Plantations de routes 105 98
		Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut 905 »
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. 5,240 »
		Plantations du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maastricht. 1,275 34
		Exercice 1882.
Ministère de la Justice . .	Id.	Prisons. — Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. .
		<i>Ponts et chaussées.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes. — Construction de routes nouvelles, études de projets, etc. fr. 95,786 91
		Plantations de routes, etc. 4,252 51
		Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur 51,510 50
Ministère des Travaux publics	Id.	Plantations le long des voies navigables 2,252 50
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances 2,522 15
		<i>Chemin de fer.</i>
		Approvisionnements. — Combustibles. — Objets de consommation. — Objets nécessaires pour l'entretien du matériel. — Redevances aux compagnies 500 »
		Renouvellement du Matériel 10,920 50
Ministère de la Guerre. . .	Id.	Matériel du génie.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	18,258 60	18,258 60	»	»	»	18,258 60
»	25,000 »	25,000 »	»	»	»	25,000 »
»	21,404 01	21,404 01	»	»	»	21,404 01
»	62,642 61	62,642 61	»	»	»	62,642 61
»	2,748 »	2,748 »	»	»	»	2,748 »
»	154,544 87	154,544 87	»	»	»	154,544 87
»	188,827 42	188,827 42	»	»	»	188,827 42
»	345,020 20	345,020 20	»	»	»	345,020 20

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1833.
Dotations	15 mai 1846 (art. 30).	Frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale.
		<i>Prisons.</i>
		Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus. fr. 1,000 »
Ministère de la Justice . .	Id.	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments. — Continuation des travaux de construction de la prison cellulaire à Courtrai. — Acquisitions de terrains et premiers travaux de construction d'une maison de justice civile et militaire à Anvers 184,538 05
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais divers et encouragements au commerce, encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers. (<i>Frais divers</i>).
		Observatoire royal. — Matériel et acquisitions. fr. 574 91
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Beaux-arts. — Encouragements, souscriptions, achats, subsides aux sociétés musicales, publication du Musée populaire de Belgique, académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers, concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des Lauréats 15,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 93,779 58
		Plantations de routes 10,204 78
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État. 25,478 11
		Frais de restauration et de grosses réparations à faire aux palais de la rue Ducale à Bruxelles, au palais et au parc de Tervueren. 98,151 97
		Canal de Gand au sas de Gand. — Entretien et travaux d'amélioration 5,550 »
		Sambre canalisée. — Entretien et travaux de dragage. 6,617 83
		Entretien et travaux d'amélioration de la Lys. 24,634 88
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur 106,857 86
		Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel. 17,584 80
		Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer 53,537 98
		Entretien et travaux d'amélioration des canaux de Gand à Ostende. 17,485 60
		Idem du canal de la Campine. 60 »
		Idem du Moervaert 18,107 17
		Idem du canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 2,665 35
		Idem du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht 1,750 80
		A REPORTER. . . fr. 458,244 58

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	250,000 "
"	185,538 05	185,538 05	"	"	"	185,538 05
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	10,000 "
"	15,374 91	15,374 91	"	"	"	15,374 91
"	460,912 96	460,912 96	"	"	"	460,912 96

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au .

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Suite de l'Exercice 1883.</i>
		REPORT. . . . fr. 458,244 58
		Plantations nouvelles le long des voies navigables 5,248 94
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépenses 9,002 40
		Subside pour le recreusement du canal de Stekene. . . . 2,000 »
		<i>Chemin de fer, postes, etc.</i>
Ministère des Travaux publics (suite)	15 mai 1846 (art. 30).	Matériaux, engins, outils et ustensiles 55,452 08
		Travaux et fournitures 66,900 »
		Combustibles et autres consommations pour la traction des convois 1,502 54
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . . 24,706 00
		Matériel et fournitures de bureau. 4,456 »
		Construction et appropriation de locaux à Beverloo et à la Louvière 5,329 10
Ministère de la Guerre.	Id.	Traitement et solde de l'infanterie 16,545 28
		Matériel de l'artillerie 52,418 45
		— du génie 444,856 42
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement 115,003 77

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	460,912 96	460,912 96	•	•	•	460,912 96
•	629,501 53	629,501 53	•	•	•	629,501 53
•	628,621 92	628,621 92	•	•	•	628,621 92
•	1,719,036 41	1,719,036 41	•	•	•	1,719,036 41

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	8 juin 1853. (<i>Monit.</i> n° 161.)	Budget primitif.
	22 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 144.)	Modification et augmentation des articles 15, 16 et 18 du Budget, en vue du service de la nouvelle dette à 4 1/2 p. %, et de la dette flottante
Dotations	15 avril 1853 (<i>Monit.</i> n° 106.)	Budget primitif.
	14 juin 1853 (<i>Monit.</i> n° 166.)	Augmentation de la dotation de l'héritier présomptif du trône, par suite de son mariage
Ministère de la Justice.	15 juin 1853 (<i>Monit.</i> n° 168.)	Budget primitif.
	21 juin 1853 (<i>Monit.</i> n° 175.)	Premier cinquième du crédit de 450,000 francs, alloué pour les frais de construction du monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie
	23 mai 1854 (<i>Monit.</i> n° 150.)	1° Augmentation du chapitre II du Budget, savoir :
		Article 8. Cours d'appel, personnel. fr. 52,500 " } 40,200 " " 10. Tribunaux de 1 ^{re} instance, personnel . 7,700 " }
Ministère des Affaires Étran- gères	23 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150.)	2° Pour couvrir les dépenses concernant les exercices clos de 1852 et antérieurs, et devant former un chapitre XIII nouveau du Budget. 66,000 "
	23 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150.)	Augmentation du chapitre X, art. 49, pour la fabrication dans les prisons, de toiles pour l'exportation
	50 mai 1855. (<i>Monit.</i> n° 156.)	Budget primitif.
	14 mars 1854 (<i>Monit.</i> n° 75.)	Budget primitif.
Ministère de l'Intérieur	20 mai 1854 (<i>Monit.</i> n° 141.)	Dépenses diverses rattachées aux chapitres I, VII, VIII, XI, XIII, XIX et XXIV du Budget de l'exercice courant
	22 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 145.)	Dépenses diverses rattachées au chapitre V, XI, XX et XXIV du Budget
	25 mai 1854. (<i>Monit.</i> n° 150.)	Exécution de la convention littéraire conclue avec la France, le 22 août 1852 (personnel du bureau de la librairie et frais divers)
	20 décembre 1851. (<i>Monit.</i> n° 356.)	Portions du crédit de 1,600,000 francs rattachées au présent Budget, savoir :
1° Subsidés pour travaux d'hygiène, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière fr. 211,274 32 2° Subsidés pour construction et ameublement d'écoles 940,176 66		
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
56,182,680 60	"	36,504,882 80	"	"	"	36,504,882 80
"	322,182 20					
3,640,772 75	"	3,940,772 75	50,000 °	14 juin 1855, art. 2 (Monit. n° 166)	50,000 °	3,890,772 75
"	500,000 °			"		
11,796,544 55	"					
"	90,000 °					
		12,492,744 55	"	"	"	12,492,744 55
"	106,200 °					
"	500,000 °					
2,520,882 67	"	2,520,882 67	"	"	"	2,520,882 67
7,108,041 °	"					
"	270,285 44					
"	88,554 54					
"	24,600 °	8,741,709 76	"	"	"	8,741,709 76
"	1,100,450 98					
61,158,921 57	2,862,050 96	64,000,972 55	50,000 °	"	50,000 °	65,050,972 55

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics	1 ^{er} janvier 1854. . (<i>Monit.</i> n° 6.)	Budget primitif.
	17 mai 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 141.)	Pour l'acquit de diverses créances à charge du chemin de fer de l'État, et rattachées au chapitre IV du Budget
	30 décembre 1853. (<i>Monit.</i> de 1854 n° 1.)	Budget primitif.
Ministère de la Guerre.	8 mars 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 69.)	Travaux d'achèvement et d'amélioration du matériel de l'artillerie et du génie. Traitement et solde de l'infanterie fr. 527,000 »
	15 mai 1854 . . . (<i>Monit.</i> n° 136.)	Pain 87,200 » Casernement 21,800 »
	15 mai 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 136.)	Dépenses extraordinaires rattachées à l'art. 29 du Budget.
	12 avril 1853 . . (<i>Monit.</i> n° 105.)	Budget primitif.
	14 mars 1854 . . (<i>Monit.</i> n° 74.)	Remboursement de six rentes dues par l'État, devant former l'art. 59, chap. VIII, du Budget.
	14 mars 1854 . . (<i>Monit.</i> n° 74.)	Augmentation du chap. III, art. 15 du Budget (service des contributions directes, etc., traitements fixes)
Ministère des Finances	22 mai 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 144.)	Augmentation du chap. III, art. 15, et chap. VIII, art. 59 nouveau du Budget.
	23 mai 1854. . . (<i>Monit.</i> n° 150.)	Exécution de la convention littéraire conclue avec la France, le 22 août 1852 (service des douanes)
	12 avril 1853 . . (<i>Monit.</i> n° 105.)	Budget primitif.
Non-Valeurs et Remboursements		

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
61,138,921 57	2,862,050 96	64,000,972 53	50,000 "	"	50,000 "	63,950,972 55
18,111,477 55	"	18,542,477 35	"	"	"	18,542,477 55
"	251,000 "					
55,120,005 15	"					
"	1,756,000 "					
		55,471,095 15	"	"	"	55,471,095 15
"	436,000 "					
"	170,000 "					
10,821,503 "	"					
"	9,500 "					
"	38,000 "	10,908,251 67	"	"	"	10,908,251 67
"	32,500 "					
"	6,666 67					
2,048,000 "	"	2,048,000 "	"	"	"	2,048,000 "
125,249,057 07	5,521,717 65	150,770,774 70	50,000 "	"	50,000 "	150,720,774 70

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1855, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	6 juin 1851 . . .	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage
	25 mars 1855. . .	— — — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848.	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848.	Canal de la Campine
	15 mai 1847. . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	13 avril 1845 . . .	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849.	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
Ministère des Travaux publics.	21 avril et 24 mai 1848.	Chemin de fer
	18 juin 1846 . . .	Écoulement des eaux du haut Escant
	4 juin 1850. . .	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	4 juin 1850. . .	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escant.
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escant, et B d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.
	20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escant.
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escant
		Amélioration des ports et côtes.
		A REPORTER. . . . fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	10,694 80	10,694 80	"	"	"	10,694 80
"	41,476 50	41,476 50	"	"	"	41,476 50
"	275 06	275 06	"	"	"	275 06
"	125,675 95	125,675 95	"	"	"	125,675 95
"	6,560 58	6,560 58	"	"	"	6,560 58
"	255,555 10	255,555 10	"	"	"	255,555 10
"	24,042 18	24,042 18	"	"	"	24,042 18
"	221,280 78	221,280 78	"	"	"	221,280 78
"	219,069 50	219,069 50	"	"	"	219,069 50
"	657 69	657 69	"	"	"	657 69
"	11,181 93	11,181 93	"	"	"	11,181 93
"	5,584,909 25	5,584,909 25	"	"	"	5,584,909 25
"	5,606,608 86	5,606,608 86	"	"	"	5,606,608 86
"	2,645,000 "	2,645,000 "	"	"	"	2,645,000 "
"	2,095,524 46	2,095,524 46	"	"	"	2,095,524 46
"	691,540 10	691,540 10	"	"	"	691,540 10
"	1,495,589 37	1,495,589 37	"	"	"	1,495,589 37
"	569,875 24	569,875 24	"	"	"	569,875 24
"	17,181,095 15	17,181,095 15	"	"	"	17,181,095 15

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics.		REPORT. fr.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
	20 décembre 1851.	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.
		Construction de prisons
		Amélioration de la Dendre
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.
	14 avril 1852 . .	Achèvement des lignes télégraphiques.
		Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations.
	25 avril 1853 . .	Chemin de fer. Maisons et loges de gardes-routes
		Extension du matériel des transports
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	17,181,995 13	17,181,995 13	"	"	"	17,181,995 13
"	622,027 78	622,027 78	"	"	"	622,027 78
"	990,400 "	990,400 "	"	"	"	990,400 "
"	396,257 10	396,257 10	"	"	"	396,257 10
"	500,281 63	500,281 63	"	"	"	500,281 63
"	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
"	426,662 68	426,662 68	"	"	"	426,662 68
"	597,000 "	597,000 "	"	"	"	597,000 "
"	5,512 46	5,512 46	"	"	"	5,512 46
"	1,686,226 06	1,686,226 06	"	"	"	1,686,226 06
"	321,980 12	321,980 12	"	"	"	321,980 12
"	91,424 62	91,424 62	"	"	"	91,424 62
"	1,970,115 87	1,970,115 87	"	"	"	1,970,115 87
"	309,526 21	309,526 21	"	"	"	309,526 21
"	26,105,809 66	26,105,809 66	"	"	"	26,105,809 66

. Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES,	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics.	7 avril 1854 . .	Extension des lignes télégraphiques
	21 mai 1854 . .	Chemin de fer.
CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.		
RÉCAPITULATION.		
		1851. 62,642 61
Service ordinaire .		Crédits transférés des exercices 1852. 345,920 29
		1853. 1,719,036 41
		— propres à l'exercice
Services spéciaux .		— transférés de l'exercice 1853
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1854.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET • primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	170,000 »	170,000 »	»	»	»	170,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	1,170,000 »	1,170,000 »	»	»	»	1,170,000 »
»	2,127,500 31	2,127,500 31	»	»	»	2,127,500 31
125,249,057 07	5,521,717 65	130,770,774 70	50,000 »	»	50,000 »	150,720,774 70
»	26,105,809 66	26,105,809 66	»	»	»	26,105,809 66
»	1,170,000 »	1,170,000 »	»	»	»	1,170,000 »
125,249,057 07	54,925,126 60	160,174,185 67	50,000 »	»	50,000 »	160,124,185 67

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854,
AU 1^{er} JANVIER 1855.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	68,564,850 »
	Enregistrement et domaines	23,740,000 »
	Enregistrement et domaines	4,650,000 »
PÉAGES	Travaux publics	5,540,000 »
	Marine	200,000 »
	Travaux publics :	18,175,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,590,000 »
	Trésor public	1,708,000 »
	Contributions directes	101,000 »
REMBOURSEMENTS . .	Enregistrement et domaines	500,000 »
	Trésor public	1,033,300 »
		125,502,150 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		1,000,000 »
Produit de la négociation des titres de la dette publique à 2 1/2 p. %, appartenant au trésor		120,135 15
Produit net de la négociation d'un capital de 26,964,600 francs, en dette à 4 1/2 p. %, autorisée par la loi du 14 juin 1853, SAVAIR :		
Montant du capital réalisé au taux de 90 p. %, ci fr. 24,268,140 »		
Semestre d'intérêts échu le 1 ^{er} mai 1853, sur la somme de 11,264,456 francs, formant le capital des obligations à 5 p. % remboursées par le trésor, en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, qui a décrété la conversion des emprunts contractés en 1840, 1842 et 1848		281,610 90
Année d'intérêts sur le capital précité de 26,964,600 francs à 4 1/2 p. %, les titres de cette dette ayant été créés avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853, tandis que la négociation n'en a eu lieu qu'avec jouissance du 1 ^{er} mai 1854		1,215,407 »
TOTAL du produit fr. 25,763,157 90		
Dont il faut déduire les sommes transférées en recette au compte particulier de la trésorerie, pour couvrir les dépenses ci après, SAVAIR :		
1 ^o Remboursement du capital des titres non soumis à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, ci		11,264,456 »
2 ^o Intérêts échus le 23 décembre 1852, date de ce remboursement		82,917 70
3 ^o Montant des fractions d'obligations 5 p. % non échangeables contre des titres à 4 1/2 p. %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire, en vertu de l'art. 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852		700,140 »
		12,047,495 70
Reste net à porter en recette au compte du Budget		13,715,664 20
		14,844,707 55
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		125,502,150 »
		140,346,947 55
RECETTE A L'EXERCICE 1854 :		
1 ^o Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1853, sur l'exercice 1853, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 20,828,074 45 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 14,419,057 19 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1853		6,408,417 26
2 ^o Du produit, à titre de dépenses primées de l'exercice 1840, conformément au compte d'apurement de cet exercice.		68,455 87
		146,823,820 46

L'EXERCICE 1884.

Recettes du 1^{er} janvier 1885.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1884.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS ET À RECOURIR.		
66,930,904 94	64,755,572 05	2,206,552 89	1,424,045 06	"	66,930,904 94	
26,569,154 88	26,185,165 54	185,071 54	"	2,629,154 88	26,569,154 88	
4,799,585 88	4,791,626 57	7,959 51	"	149,585 88	4,799,585 88	
5,828,706 12	5,828,706 12	"	"	288,706 12	5,828,706 12	
101,908 25	101,908 25	"	98,091 77	"	101,908 25	
22,045,635 25	21,512,521 08	555,512 15	"	5,870,635 25	22,045,635 25	
5,166,812 55	2,975,032 67	191,779 66	"	570,812 55	5,166,812 55	
1,757,115 55	1,759,247 55	17,868 18	"	49,115 55	1,757,115 55	
124,777 95	119,005 65	5,774 52	"	25,777 95	124,777 95	
1,650,084 01	648,717 51	981,566 50	"	1,150,084 01	1,650,084 01	
2,015,854 52	1,110,058 "	905,796 52	"	80,554 52	2,015,854 52	
152,777,497 62	127,745,156 55	5,054,561 07	1,523,056 85	8,798,584 45	152,777,497 62	
524,925 67	524,925 67	"	475,074 55	"	524,925 67	
129,155 13	126,458 58	2,674 75	"	"	129,155 13	
13,715,664 20	15,200,064 20	515,600 "	"	"	13,715,664 20	
14,569,725 "	15,851,448 25	518,274 75	475,074 55	"	14,569,725 "	
152,777,497 62	127,745,156 55	5,054,561 07	1,523,056 85	8,798,584 45	152,777,497 62	
147,147,220 62	141,594,584 80	5,552,635 82	1,098,111 16	8,798,584 45	147,147,220 62	
				0,800,275 29		
					6,408,417 26	
					68,455 87	
					155,624,095 75	

SUITE DU BUDGET

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ART. 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1831.

Ministère de la Justice

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1832.

Ministère de la Justice

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1833.

Dotations (frais de premier ameublement du palais de la rue Ducale).

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations	{	Liste civile
		Dotation annuelle du Prince royal
		Sénat
		Chambre des Représentants
		Cour des comptes

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non- Valeurs et Remboursements

DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1855.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
18,258 60	"	"	"	18,258 60	"	
25,000 "	"	"	"	25,000 "	"	
21,404 01	965 "	"	965 "	20,439 01	"	
62,642 61	965 "	"	965 "	61,677 61	"	
2,748 "	2,748 "	2,748 "	"	"	"	
154,544 87	15,426 40	6,618 90	8,807 50	158,918 58	"	
188,827 42	"	"	"	188,827 42	"	
545,920 20	18,174 40	9,566 90	8,807 50	527,745 80	"	
250,000 "	"	"	"	250,000 "	"	
185,558 05	51,500 "	51,500 "	"	154,238 05	"	
10,000 "	7,000 "	7,000 "	"	3,000 "	"	
15,574 91	"	"	"	15,574 91	"	
620,501 55	8,866 68	8,866 68	"	620,654 85	"	
628,621 02	174,610 58	174,610 58	"	454,011 54	"	
1,719,056 41	241,777 06	241,777 06	"	1,477,259 55	"	
56,504,862 80	50,026,477 70	25,545,985 85	4,480,493 87	6,478,585 10	"	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	"	
500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"	
40,000 "	50,000 "	50,000 "	"	10,000 "	"	
450,550 "	595,514 66	517,981 95	77,532 71	55,055 54	"	
140,100 "	141,059 59	159,159 59	1,900 "	8,040 41	"	
12,492,744 55	9,505,667 06	7,962,600 51	1,541,058 65	2,980,076 59	"	
2,520,882 67	2,000,244 63	1,358,559 19	641,885 44	320,638 04	"	
8,741,700 76	6,768,496 28	4,661,527 70	2,106,968 58	1,973,215 48	"	
18,542,477 35	15,429,722 07	11,668,081 90	3,761,640 17	2,912,755 28	"	
55,471,093 15	54,226,691 81	18,654,691 47	15,592,000 54	1,244,401 54	"	
10,908,231 67	1,146,868 40	1,109,806 89	37,061 51	9,761,565 27	"	
2,048,000 "	167,590 96	154,005 96	53,585 "	1,880,609 04	"	
150,720,774 70	103,087,256 81	74,815,550 54	28,275,726 27	27,655,517 80	"	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1853,

ET TRANSFÉRÉS, CONFORMÉMENT A L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).
 — — — — — dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853).

Canal de Selzaete, première section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848).

Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).

Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847).

Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 13 avril 1845).

Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849).

Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).

Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846).

Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).

Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Travaux à la Meuse ayant pour objet :

a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liège.

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.

Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst.

Approfondissement du canal de Gand à Bruges.

Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.

Loi du
20 décembre 1851.

Amélioration des ports et côtes.

Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.

Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée.

Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État.

Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.

Construction de prisons.

Amélioration de la Dendre.

Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État.

A REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1855.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, À transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
10,694 80	10,690 05	10,090 65	"	4 15	4 15	
41,476 50	39,441 47	38,029 13	512 34	2,035 03	2,035 03	
275 06	"	"	"	275 06	275 06	
123,075 05	406 68	406 68	"	123,269 27	123,269 27	
6,560 58	"	"	"	6,560 58	6,560 58	
233,333 10	153,051 02	153,051 02	"	80,284 08	80,284 08	
24,042 18	24,042 18	24,042 18	"	"	"	
221,280 78	25,084 28	25,534 28	450 "	195,296 50	195,296 50	
210,069 50	199,980 50	199,969 50	"	20,000 "	20,000 "	
657 09	572 18	572 18	"	85 51	85 51	
11,181 95	"	"	"	11,181 95	11,181 95	
5,384,009 25	1,560,211 22	1,555,537 50	4,873 05	2,024,698 01	2,024,698 01	
5,600,008 86	1,497,506 56	1,495,814 71	1,491 65	4,109,502 50	4,109,502 50	
2,645,000 "	817,046 60	673,734 70	143,511 00	1,827,955 40	1,827,955 40	
2,095,524 46	959,512 07	875,099 14	66,413 85	1,156,011 49	1,156,011 49	
691,540 10	420,619 80	420,194 80	425 "	270,920 30	270,920 30	
1,495,589 57	46,662 85	40,274 06	6,588 77	1,448,726 54	1,448,726 54	
569,875 24	507,550 "	507,475 "	75 "	62,323 24	62,323 24	
622,027 78	149,066 97	149,066 97	"	472,960 81	472,960 81	
996,400 "	252,833 99	237,917 29	14,916 70	743,566 01	743,566 01	
596,257 10	226,556 28	225,558 11	778 17	169,920 82	169,920 82	
500,281 65	252,442 "	252,525 "	117 "	67,859 65	67,859 65	
1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	
426,662 68	141,541 20	141,060 20	481 "	285,121 50	285,121 50	
597,600 "	17,286 95	17,286 95	"	580,513 05	580,513 05	
21,721,224 32	6,862,575 02	6,622,540 05	240,234 99	14,858,649 50	14,858,649 50	

SUITE DU BUDGET

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)	CHEMIN DE FER. Loi du 25 avril 1855.	Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)
		Hangars et remises pour abriter les marchandises et le matériel
		Voies d'évitement, plates-formes, excentriques dans les stations
		Maisons et loges de gardes-routes
		Extension du matériel des transports
		Grand écartement des essieux des voitures, pour éviter le mouvement de lacet.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Extension des lignes télégraphiques (loi du 7 avril 1854).
	Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE. . .	{	Dépenses arriérées de l'exercice 1851
		— — 1852
		— — 1855
		— propres à l'exercice.
SERVICES SPÉCIAUX . .	{	— sur les crédits transférés de l'exercice 1855
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.

DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1855.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS, DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1855, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
21,721,224 52	6,862,575 02	0,022,540 05	240,254 90	14,858,640 30	14,858,640 30	
5,312 46	5,051 93	5,051 93	"	260 53	260 53	
4,370,272 88	1,057,466 26	1,953,708 50	21,757 76	2,421,806 62	2,421,806 62	
26,105,809 66	8,825,093 21	8,563,100 46	261,992 75	17,280,716 43	17,280,716 43	
170,000 "	93,451 90	02,215 30	1,256 60	76,548 10	76,548 10	
1,000,000 "	757,755 45	674,226 77	63,528 68	262,244 55	262,244 55	
1,170,000 "	831,207 55	766,442 07	64,765 28	558,792 65	558,792 65	
62,642 61	965 "	"	965 "	61,677 61	"	
545,920 29	18,174 49	9,366 90	8,807 59	527,745 80	"	
1,719,036 41	241,777 06	241,777 06	"	1,477,259 35	"	
150,720,774 70	105,087,256 81	74,813,530 54	28,273,726 27	27,633,517 89	"	
26,105,809 66	8,825,093 21	8,563,100 46	261,992 75	17,280,716 43	17,280,716 43	
1,170,000 "	831,207 55	766,442 07	64,765 28	558,792 65	558,792 65	
160,124,183 67	115,004,473 92	84,594,217 03	28,610,256 89	47,119,709 75	17,619,500 10	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1853

AU 1^{er} JANVIER 1855.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1854,
les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à. fr. 147,147,220 62
et les besoins probables, à. 141,504,674 57

Excédant présumé de ressources. 5,642,546 05

Mais comme il a été fait recette à cet exercice :

1^o De la portion y afférente des fonds affectés à des
dépenses spéciales, et qui sont restés à employer à la
clôture de l'exercice 1853, ci 6,408,417 26

2^o Du montant des ordonnances prescrites sur
l'exercice 1849, en vertu de l'art. 36 de la loi sur
la comptabilité de l'État. 68,455 87

ENSEMBLE. fr. 6,476,873 13

L'excédant probable de ressources de l'exercice 1854, s'élève en défi-
nitive, à fr. 12,119,419 18

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur
l'exercice 1854, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture.

SAVOIR :

Ressources réalisées	fr.	141,594,584 80
Fonds reportés des exercices antérieurs.		6,476,873 13
		148,071,457 93
Payements effectués et justifiés		84,394,217 03
		63,677,240 90
Solde actif, au 1 ^{er} janvier 1855.		63,677,240 90
Restes à recouvrer sur les droits constatés . . . fr.		5,552,635 82
Id. à payer pour solder les dépenses de l'exercice. . .		57,110,457 54
		51,557,821 72

Excédant de ressources sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel
qu'il est établi ci-dessus fr. 12,119,419 18

(305)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS
DE 1849 A 1853.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1849 A 1853.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer
» à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits
» régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorie, au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.
» (Art. 27 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1848, par l'arrêté royal du
» 27 décembre 1847.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos, sont portées en
» recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28
» de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et

» consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère
» entièrement le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties
» intéressées. (Art. 57 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède.)

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordon-
» nances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées
» en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est
» effectué.

» ART. 231. — Annuellement, il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice
» périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier
» de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circu-
» lation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances
» frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3° Finalement les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est
» fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la pres-
» cription est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur
» les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette
» successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1849 à 1853, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1854, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale, à l'époque du 31 décembre 1853, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1853, des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse sommaire des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1849.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1853, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit, s'élevaient à	459,922 54
--	------------

D'autre part, les paiements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1850 à 1853, ont été de fr.	352,465 35
--	------------

Les dépenses justifiées en 1854, sur ordonnances d'ouverture de crédit, de	30,088 15
--	-----------

A REPORTER. fr.	382,553 50
-------------------------	------------

REPORT. . . . fr. 382,553 50

Il a été versé, en 1854, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. . . . 8,913 17

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1854, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor. . . 68,455 87

Ensemble, une somme pareille au montant ci-dessus, des dépenses restant à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice. . . . fr. 459,922 54

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1849, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 680,846 38 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il a lieu, s'élevant ensemble à fr. 184,386 21

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 40 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à 499,460 17

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 680,846 38

EXERCICE 1850.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1854, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1854). 486,381 24

Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1851 à 1854 414,739 86

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1855 fr. 71,641 38

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1850, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 741,898 76 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulations de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr. 123,925 79

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 617,974 97

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 741,898 76

EXERCICE 1851.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1855, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1852). fr.	534,781 81
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1852 à 1854	378,598 44
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1853	<u>156,183 37</u>

Ce dernier résultat comprend la somme de fr. 61,381 55 c^s, renseignée par le compte définitif, comme dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics.

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1851, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 628,457 43 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1 ^o Annulations de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	57,794 93
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour	570,642 48
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>628,437 43</u>

EXERCICE 1852.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1856, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1853) fr.	719,788 26
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1853 et 1854	642,310 54
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	<u>77,477 92</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1852, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 579,328 22 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1 ^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	11,773 45
2 ^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	567,554 77
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>579,328 22</u>

EXERCICE 1853.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1857, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1854), ci fr.	892,128 68
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1854	558,492 76
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1855 fr.	<u>333,635 92</u>

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1853, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,350,955 78 c^s.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer, a eu lieu comme il suit :

1° Annulations de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr.	19,435 17
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	1,331,520 61
TOTAL ÉGAL. fr.	<u>1,350,955 78</u>



EXERCICE PÉRIMÉ DE 1849.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*En ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR LES ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1850. (novemb. et dec.).	EN 1851.	EN 1852.	EN 1853.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dette publique	47,766 23	2,950 38	6,780 23	2,050 22	680 26	12,470 11
Ministère de la Justice	76,505 02	51,858 32	5,046 23	2,662 50	1,037 09	59,124 14
— des Affaires Étrangères	5,805 20	5,650 "	97 07	77 77	"	5,804 84
— de l'Intérieur	179,565 88	84,355 41	67,189 48	12,988 "	255 "	164,285 89
— des Travaux publics	111,590 97	65,664 81	5,157 48	12,260 55	6,578 89	89,461 51
— de la Guerre	11,765 00	1,476 67	5,018 89	280 04	230 40	7,006 99
— des Finances	19,546 61	12,147 34	438 71	"	"	12,586 05
Non-Valeurs et Remboursements	1,748 01	835 47	650 81	95 "	56 75	1,625 05
	455,889 58	225,094 40	88,967 92	29,654 76	8,647 48	352,364 56
SERVICES SPÉCIAUX.						
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1846.						
Ministère des Travaux publics.						
Chemin de fer. (Lois des 21 et 26 juin 1840.) .	5,932 17	"	"	"	"	"
Canal de Deynze à Schipdonck. (Lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847 et 17 avril 1848) . . .	100 79	"	100 79	"	"	100 97
	6,032 96	"	100 79	"	"	100 79
REPORT des totaux ci-dessus. . fr.	455,889 58	225,094 40	88,967 92	29,654 76	8,647 48	352,364 56
TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	459,922 54	225,094 40	89,068 71	29,654 76	8,647 48	352,465 55

RIMÉ DE 1849.

à l'époque du 1^{er} janvier 1854.

JUSTIFICATION produite en 1851, du chef des dépenses sur ordonnances à ouverture de crédit	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1854)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE			OBSERVATIONS.
		ORDONNANCES Frappées de surséance ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations, pendant l'an- née 1854	ORDONNANCES Prescrites au profit du ré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1854	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1854	
					<i>De la recette opérée sur l'exercice perimé.</i>
"	55,296 12	117 16	55,178 06	55,296 12	D'après les règlements administratifs adoptés pour l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits res- tant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante
"	17 578 88	549 04	17,020 84	17,578 88	1 ^{re} Les droits reconnus irrécouvrables sont annulés ou portés en surseance indé- finie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieu- rement recouvrés.
"	" 56	"	" 56	" 56	2 ^o Les droits non recouvrés par le fait des comptables, sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en re- cette au compte de l'exercice courant
8,800 "	6,479 09	47 54	6,432 45	6,479 09	3 ^o Les droits susceptibles d'être recou- vrés sur les redevables sont reportés à l'exercice suivant
21,288 15	641 31	"	641 31	641 31	Conformément à ces règles, il a été dis- posé de la manière suivante à l'égard de la somme de fr 680,846 53 c ^{ts} reconnue par le compte définitif de l'exercice 1849, comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, savoir
"	4,756 67	3,809 45	857 24	4,756 67	a Annulation de droits et droits portés en sursean- ce indéfinie, ensemble pour fr 181,586 21
"	6,760 56	"	6,760 56	6,760 56	b Report, à l'exercice sui- vant, de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, montant ensemble à fr 499,460 17
"	122 08	"	122 08	122 08	TOTAL ÉGAL fr 680,346 58
50,088 15	71,456 87	4,415 17	67 025 70	71,456 87	Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr 499,460 17 c ^{ts} , il sera d'autant plus difficile de les déterminer d'une manière exacte, que les droits non recouvrés se confondent avec ceux de l'exercice auquel ils sont successivement reportés, lors de l'apurement qui en a lieu à la clôture de ces exercices. C'est ainsi que le compte définitif du dernier exercice clos présente toujours la situation générale des droits restant à recouvrer sur tous les exercices, et l'on pense qu'il suffira de joindre aux comptes individuels des comptables, des états détaillés indiquant les motifs du non recouvrement, pour que l'on puisse se dispenser de renseigner d'une manière distincte les recouvrements opérés sur les droits constatés pendant les exercices an- térieurs. Des mesures seront prises pour que ces états détaillés puissent être four- nis à la Cour des comptes, à partir de l'exercice 1854
"	5,952 17	4,500 "	1,452 17	5,952 17	
"	"	"	"	"	
"	5,952 17	4,500 "	1,452 17	5,952 17	
50,088 15	71,456 87	4,415 17	67,025 70	71,456 87	
50,088 15	77,569 04	8,915 17	68,455 87	77,569 04	

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1850 A 1855.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1855.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS EFFECTUÉS			
		EN 1851. (novemb. et décemb.).	EN 1852.	EN 1853.	
SERVICE ORDINAIRE.					
—					
<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Ministère des Travaux publics	5,525 »	97 70	»	»	
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>					
Dettes publiques	76,841 87	3,508 14	5,690 25	527 95	
Dotations. — Chambre des Représentants	1,695 12	»	»	»	
Ministère de la Justice	37,561 68	26,401 72	5,992 17	3,855 05	
— des Affaires Étrangères	8,560 21	8,299 99	»	»	
— de l'Intérieur	86,041 54	77,255 54	4,098 78	»	
— des Travaux publics	185,552 52	158,018 39	5,009 18	18,541 »	
— de la Guerre	32,511 05	25,095 45	7,289 78	4 74	
— des Finances	10,050 52	8,858 60	969 56	25 30	
Non-Valeurs et Remboursements	9,461 75	7,280 »	1,678 28	45 »	
	445,875 84	515,705 81	50,727 78	22,995 64	
SERVICES SPÉCIAUX.					
—					
<i>Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice.</i>					
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>					
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850)	57,167 »	15,506 »	20,981 »	1,380 »	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>					
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850).	17 40	»	»	»	
	57,184 40	15,506 »	20,981 »	1,380 »	
RÉCAPITULATION.					
<i>Service ordinaire.</i>	Dépenses arriérées de l'exercice an- térieur	5,525 »	97 70	»	»
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.	445,875 84	515,705 81	50,727 78	22,995 64
<i>Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice</i>		57,184 40	15,506 »	20,981 »	1,380 »
		480,581 24	529,109 51	51,708 78	24,575 64

1850.

à payer au 1^{er} janvier 1855.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	OBSERVATIONS.
EX 1854.	TOTAL.		
3,225 30	3,325 "	"	DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT. Le compte définitif de l'exercice 1850 renseigne des droits restant à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les redevables de l'Etat, pour une somme de fr. 741,898 76 c. Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante, Savoir : A. Annulations de droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en surseance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 125,933 79 B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 40 de la loi de comptabilité et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble, à fr. 617,974 97 TOTAL ÉGAL. fr. 741,898 76 On s'en réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 617,974 97 c., aux explications données dans le compte de l'exercice perimé de 1849, qui se trouve joint au présent compte général.
248 "	10,064 52	66,777 55	
"	"	1,695 12	
129 79	36,577 55	1,184 55	
"	8,200 00	60 22	
5,810 "	85,164 52	877 02	
479 81	182,948 58	404 14	
19 05	52,407 58	105 47	
55 "	9,906 26	144 06	
61 "	9,064 28	597 45	
4,805 25	374,232 46	71,641 58	
1,500 "	37,167 "	"	
17 40	17 40	"	
1,517 40	37,184 40	"	
3,225 30	3,325 "	"	
4,805 25	374,232 46	71,641 58	
1,517 40	37,184 40	"	
9,545 95	414,759 86	71,641 58	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1852 (novemb. et décemb.).	EN 1853.	
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>				
Ministère des Travaux publics.	140 87	149 87	.	
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>				
Dette publique.	75,244 85	2,790 00	2,825 00	
Dotations. — Chambre des Représentants	5,809 52	"	"	
Ministère de la Justice	48,431 14	26,455 53	5,692 10	
— des Affaires Étrangères.	7,875 "	7,650 "	225 "	
— de l'Intérieur.	147,275 40	103,166 15	29,290 80	
— des Travaux publics.	216,580 92	131,055 58	8,254 02	
— de la Guerre	15,729 76	12,580 27	2,454 46	
— des Finances	11,152 58	10,752 05	157 90	
Non-Valeurs et Remboursements.	1,266 79	481 33	704 96	
	525,545 94	204,891 68	49,605 52	
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. (Loi du 4 juin 1850.)	9,286 "	5,200 "	4,086 "	
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire. {	Dépenses arriérées de l'exercice antérieur.	140 87	140 87	.
	— sur les crédits propres à l'exercice.	525,545 94	204,891 68	49,605 52
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice.		9,286 "	5,200 "	4,086 "
		534,781 81	298,241 55	53,691 52

1851.

à payer au 1^{er} janvier 1855.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1855, y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	OBSERVATIONS.
EX 1854.	TOTAL.		
	149 87		DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT. Le compte définitif de l'exercice 1851 renseigne des droits restant à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les redevables de l'Etat, pour une somme de fr. 628,437 45 c^{ts}. Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante : Savoir : A. Annulations de droits reconnus irrecevables et droits portés en surseance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble, à fr. 37,794 95 B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 40 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à 570,642 48 TOTAL ÉGAL. fr. 628,437 45 On s'en réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 570,642 48 c^{ts}, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1849, qui se trouve joint au présent compte général.
1,125 96	0,742 04	66,502 79	
"	"	3,809 52	
2,075 "	34,222 72	14,268 42	
"	7,875 "	"	
4,600 80	137,057 75	10,217 65	
10,759 66	156,049 06	60,551 86	
104 15	15,158 88	500 88	
"	10,800 85	241 75	
"	1,180 20	80 50	
24,605 57	369,102 57	156,185 57	
2,000 "	9,286 "	"	
"	149 87	"	
24,605 57	369,102 57	156,185 57	
2,000 "	9,286 "	"	
26,605 57	378,508 44	156,185 57	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1853).	PAYEMENTS	
		EN 1853 (novemb et décemb)	
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics. { Exercice 1850	1,000 "	1,000 "	
— 1851	4,461 60	4,520 "	
— de la Guerre. — 1851	1,094 70	1,094 70	
	7,756 30	7,614 70	
<i>Dépenses sur les crédits propres à l'exercice.</i>			
Dette publique	30,669 18	2,878 05	
Dotations. — Chambre des Représentants.	4,541 46	"	
Ministère de la Justice	64,508 89	54,080 71	
— des Affaires Etrangères	8,500 "	5,020 "	
— de l'Intérieur.	251,571 86	145,635 64	
— des Travaux publics	57,145 67	42,066 80	
— de la Guerre	281,635 16	280,425 86	
— des Finances.	2,750 07	1,210 "	
Non-Valeurs et Remboursements.	2,709 91	1,546 55	
	705,622 10	551,564 56	
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850.)	9 72	4 52	
Canal de Deynze à Schipdonek. (Loi du 4 juin 1850.)	8,400 14	"	
	8,400 86	4 52	
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire. { Dépenses arriérées des exercices antérieurs	7,756 30	7,614 70	
— sur les crédits propres à l'exercice.	705,622 10	551,564 56	
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	8,400 86	4 52	
	719,788 26	639,183 58	

1852.

à payer au 1^{er} janvier 1855.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	OBSERVATIONS.
EN 1854.	TOTAL.		
			DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.
	1,000 "	"	Le compte définitif de l'exercice 1852 renseigne des droits restant à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les redevables de l'Etat, pour une somme de fr. 579,528 22 c.
141 60	4,461 60	"	Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante,
"	1,694 70	"	Savoir :
141 60	7,756 50	"	A. Annulations de droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être ultérieurement recouvrés, s'il y a lieu, s'élevant ensemble, à fr. 11,775 45
			B. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à fr. 567,554 77
			Total égal. fr. 579,528 22
			On s'en réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 567,554 77 c., aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1849, qui se trouve joint au présent compte général.
2,051 51	5,810 24	24,858 94	
5,015 19	5,015 19	1,526 27	
5,101 56	59,182 07	5,126 82	
"	5,020 "	5,480 "	
71,454 06	215,090 60	56,481 26	
9,948 80	52,915 69	4,229 93	
698 25	281,124 11	511 05	
81 57	1,291 57	1,448 60	
1,548 58	2,604 91	15 "	
94,579 82	626,144 18	77,477 92	
5 40	9 72	"	
8,400 14	8,400 14	"	
8,405 54	8,400 86	"	
141 60	7,756 50	"	
94,579 82	626,144 18	77,477 92	
8,405 54	8,400 86	"	
105,126 96	642,310 54	77,477 92	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1854 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
Exercice 1850.			
Ministère des Travaux publics		6,059 85	6,059 85
Exercice 1851.			
Ministère des Travaux publics		80 »	80 »
Exercice 1852.			
Ministère de la Justice.		518 75	518 75
— des Travaux publics		4,122 »	4,122 »
— de la Guerre.		152,225 55	152,225 55
Dépenses propres à l'exercice.		156,864 28	156,864 28
Dette publique		96,859 42	16,410 56
Dotations.	{ Chambre des Représentants.	1,140 88	717 60
	{ Cour des comptes	142 75	»
Ministère de la Justice.		41,758 01	16,126 54
— des Affaires Étrangères		7,722 55	6,060 98
— de l'Intérieur		227,619 52	79,550 72
— des Travaux publics		175,249 95	154,155 17
— de la Guerre.		146,487 35	119,751 50
— des Finances.		6,077 25	2,845 45
Non-Valeurs et Remboursements		966 64	92 55
SERVICES SPÉCIAUX.		702,004 04	575,488 65
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.			
Ministère de l'Intérieur.			
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage. (Loi du 6 juin 1851.)		2 »	»
Ministère des Travaux publics.			
Canal de Selzaete, 1 ^{re} section. (Lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848.)		24,000 »	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Loi du 4 juin 1850)		10 »	»
Loi du 20 décembre 1851	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	496 17	»
	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	189 »	»
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	2,422 46	»
RÉCAPITULATION.		27,119 65	»
Service ordinaire. {	Exercice 1850 fr. 6,059 85	165,004 11	165,004 11
	Dépenses arriérées — 1851 80 »		
	— 1852 156,864 28		
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	702,004 04	575,488 65
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1852 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité		27,119 65	»
		802,128 68	558,492 76

1853.

à payer au 1^{er} janvier 1855.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	OBSERVATIONS.
	DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT. Le compte définitif de l'exercice 1853 renseigne des droits restant à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les redevables de l'État, pour une somme de fr. 1,530,935 78 c^s. Ce restant à recouvrer a été apuré de la manière suivante, SAVOIR : a. Annulations de droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 19,435 17 b. Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'art. 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'art. 28 de la même loi, montant ensemble à fr. 1,331,320 61 TOTAL ÉGAL fr. 1,530,935 78 On s'en réfère, quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,331,320 61 c^s, aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1849, qui se trouve joint au présent compte général.
° ° ° °	
80,449 06 425 28 142 75 25,612 57 1,661 55 148,268 60 59,116 76 26,735 85 5,251 78 874 31 320,516 29	
2 ° 24,000 ° 10 ° 406 17 189 ° 2,422 46 27,119 63	
° 320,516 29 27,119 63 355,635 92	

(324)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1854,

*Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'administration des finances,
au 1^{er} janvier 1855.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *Service de trésorerie*, pour l'année 1854, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement qui ont, notamment, pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de l'année avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'administration des finances au 1^{er} janvier 1855. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1854, sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle, qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour le remboursement, en capital et intérêts, des bons du trésor échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, par lesquels, en même temps que l'on a constaté en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, les créances liquidées ou mandatées, on a fait recette, par compensation, de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour Ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains pour compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après.

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1854, il y avait en circulation :

Bons du trésor.	fr. 16,103,500	»	18,205,849 17
Mandats de la Dette publique	528,724	82	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	1,443,933	94	
Mandats du Ministre des Finances.	123,690	41	

Pendant l'année 1854, il a été émis :

Bons du trésor	fr. 18,942,500	»	74,714,587 60
Mandats de la Dette publique. 28,390,276	93 ¹ / ₂		
Coupons d'intérêts échus, etc. 13,783,105	12 ¹ / ₂		
Mandats du Ministre des Finances	13,596,507	54	
A REPORTER.			18,205,849 17

REPORT. fr. 74,714,387 60 18,205,849 17

Et il a été remboursé :

Bons du trésor fr. 22,125,000 »	} 78,415,013 52½
Mandats de la Dette publique. . . 28,240,658 86	
Coupons d'intérêts échus, etc. . . 14,451,842 73½	
Mandats du Ministre des Finances. 13,599,511 93	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de. 3,700,625 92½

au 1^{er} janvier 1855, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus qu'à une somme de. fr. 14,505,225 24½

SAVOIR :

Bons du trésor	12,925,000 »	} Fr. 14,505,225 24½
Mandats de la Dette publique	678,542 89½	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée.	779,194 33	
Mandats du Ministre des Finances.	122,686 02	

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1854, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics	11,829,941 08	} 15,669,046 50½
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	399,862 93	
Fonds de tiers (1)	3,439,242 49½	

Pendant l'année 1854, il a été reçu :

Divers services publics	6,550,220 58	} 17,208,022 25
Fonds spéciaux.	615,164 81	
— de tiers	10,062,637 06	

Et il a été payé :

Divers services publics.	6,588,656 41	} 16,726,051 19
Fonds spéciaux	733,790 16	
— de tiers	9,603,604 62	

Les opérations de l'année 1854 se résumant ainsi en un excédant de recette sur la dépense de 481,971 06

au 1^{er} janvier 1855, le solde en faveur des correspondants du trésor était de. 16,151,017 56½

(1) La différence en moins de fr. 114,019 51 c³, que présente ce solde avec celui qui se trouve renseigné dans le compte précédent, provient de ce que le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane a été transféré au chapitre des correspondants des comptables, par suite de changements apportés à la comptabilité de ce fonds.

SAVOIR :

Divers services publics	11,971,505 05
Fonds spéciaux attachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	281,237 58
Fonds de tiers	3,898,274 93 $\frac{1}{2}$
	<u>Fr. 16,151,017 56$\frac{1}{2}$</u>

Correspondants des comptables des finances.

Au 1 ^{er} janvier 1854, il y avait en dépôt pour leur compte (1). . .	8,760,066 66
Pendant l'année 1854, il a été reçu fr.	15,773,434 31
et il a été payé.	15,454,343 46

Les opérations de l'année 1854, ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de	319,090 85
au 1 ^{er} janvier 1855, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à	<u>9,079,157 51</u>

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie, qui, au 1^{er} janvier 1854, présentaient un total de 42,634,962 33 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Effets à payer	18,205,849 17
Correspondants du trésor.	15,669,046 50 $\frac{1}{2}$
— des comptables.	8,760,066 66
	<u>Fr. 42,634,962 33$\frac{1}{2}$</u>

ont été atténuées pendant 1854, à concurrence d'une somme de. . . . 2,899,564 01 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

D'une part, les remboursements d'effets à payer ont excédé les émissions de fr. 3,700,625 92 $\frac{1}{2}$

D'autre part, les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont dépassé les dépenses de . . . fr. 481,971 06

Et les recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances ont été supérieures aux dépenses de . . . 319,090 85

ENSEMBLE. . . . fr. 801,061 91

Différence égale à la réduction constatée ci-dessus de. 2,899,564 01 $\frac{1}{2}$

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1855, il ne restait plus à rembourser que. fr. 39,735,398 32

(1) Voir ce qui est dit plus haut, au chapitre des correspondants du trésor, pour la différence en plus de fr. 114,019 51 c^s, qui présente ce solde comparativement à celui de l'année dernière.

SAVOIR :

Effets à payer	14,505,225 24½
Correspondants du trésor	16,151,017 56½
— des comptables	9,079,157 51
Fr.	39,735,398 32

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières; du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations; de débets de comptables; et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1849.

Au 1^{er} janvier 1854, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. 31,494,469 32½

Pendant l'année 1854, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 21,191,968 78½
et augmentées par de nouvelles avances de 10,784,011 36

Les recettes ayant ainsi excédé les dépenses de 10,407,957 42½
au 1^{er} janvier 1855, il ne restait plus à recouvrer du chef des créances actives que. 21,086,511 90

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent, savoir :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations, et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse;

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde, ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1854.

Pendant l'année 1854, des envois ont été faits pour une somme de fr. 403,107 »

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistrement.	fr. 232,400 »
Par les percepteurs des postes	170,707 »
	fr. 403,107 »

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef, au 1^{er} janvier 1855.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après, savoir :

A. Versements faits avant 1851, c'est-à-dire antérieurement à la mise à exécution de l'art. 4 de la loi de comptabilité. (Ancien mode.)

Au 1 ^{er} janvier 1854, il se trouvait déposé dans la caisse de l'État des fonds de cette nature dont l'imputation n'avait pu être établie dans la comptabilité générale des finances, faute de production des récépissés, pour une somme de fr.		68,874 32
Pendant l'année 1854, il est rentré de ces récépissés pour		55,575 47
Et au 1 ^{er} janvier 1855, il n'en restait plus à imputer que pour . . fr.		<u>13,298 85</u>

B. Versements opérés sous le régime de l'art. 4 de la loi de comptabilité. (Nouveau mode.)

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au visa exigé par la disposition précitée des récépissés du chef des versements antérieurs au 1 ^{er} janvier 1854, pour fr.		140 »
Pendant l'année 1854, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour		177,648,159 25
Le total des récépissés à viser a été ainsi de fr.		177,648,299 25
Et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence d'une somme de		177,648,282 80
au 1 ^{er} janvier 1855, il restait des versements à régulariser pour . . fr.		<u>16 45</u>

Sur les versements antérieurs à l'année 1854, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 21,428 49

Les versements de cette année, régularisés par le visa, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à 177,648,282 80

les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de fr. 177,669,711 29

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour 177,659,830 52

au 1^{er} janvier 1855, il restait à faire emploi de fr. 9,880 77

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte, savoir :

Pour versements (<i>ancien mode</i>) demeurés sans imputation . . . fr.	13,298 85
A REPORTER. . . . fr.	<u>13,298 85</u>

	REPORT. fr.	13,298 85
Pour versements (<i>nouveau mode</i>) dont les récépissés restent à soumettre au visa. fr.		16 45
Idem (<i>nouveau mode</i>) non encore portés en dépense par les comptables.		9,880 77
	TOTAL. fr.	<u>23,196 07</u>

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général, rendu pour l'année 1853, constatait sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1 ^{er} janvier 1854, de fr.	53,604,785 28
Pendant l'année 1854 (<i>voir la note sur le compte rendu des opérations de cette année</i>), les recettes ayant excédé les paiements de. . .	11,297,554 60
au 1 ^{er} janvier 1855, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de fr.	<u>64,902,137 88</u>

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État. (*Voir le tableau litt. L.*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des comptes a porté son arrêt. (*Voir le tableau litt. M et l'état modificatif y annexé* ;

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes. (*Voir le tableau litt. N.*).

Au 1^{er} janvier 1854, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisses des comptables des finances	{ Numéraire. . . fr. 33,259,762 74 $\frac{1}{2}$ }	39,599,569 03 $\frac{1}{2}$
	{ Pièces de dépense . . 6,339,806 29 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor.	. . . fr. 5,296,697 87 $\frac{1}{2}$	
— — en cours de régularisation sur les Budgets	. . . 19,939,452 19	
		<u>64,835,719 10</u>

Au 1^{er} janvier 1855, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisses des comptables des finances	{ Numéraire. fr. 42,167,579 24 $\frac{1}{2}$ }	47,769,767 62 $\frac{1}{2}$
	{ Pièces de dépense . . 5,602,188 41 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor.	. . . fr. 5,595,665 17 $\frac{1}{2}$	
Pièces de dépense en cours de régularisation	. . . 30,208,787 57	
		<u>83,574,220 37</u>

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1854, les valeurs de caisse et de portefeuille se résument en une augmentation de fr. 18,738,501 27

Cette augmentation de fr. 18,738,501 27 se s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1854,

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes faites en atténuation des créances actives, sur les paiements en augmentation des mêmes créances fr. 10,407,957 42 $\frac{1}{2}$
 Excédant des recettes sur les paiements pour le service des Budgets . 11,297,354 60

ENSEMBLE. . . . fr. 21,705,312 02 $\frac{1}{2}$

D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes . . { Créances passives . . 2,899,564 01 $\frac{1}{2}$
 { Mouvements de fonds . . 67,246 74

ENSEMBLE. . . . fr. 2,966,810 75 $\frac{1}{2}$

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1854 fr. 18,738,501 27

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1^{er} JANVIER 1855.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1855, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats

des opérations de l'année 1854, avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1854.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1854.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1855.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives (dettes diverses à rembourser)</i>	"	42,631,962 33 $\frac{1}{2}$	"	2,809,561 01 $\frac{1}{2}$	"	39,735,398 32
<i>Créances actives (avances, créances et débits à recouvrer)</i>	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	"	10,407,057 42 $\frac{1}{2}$	"	21,086,511 90	"
<i>Mouvement de fonds (excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat)</i>	"	90,442 81	"	67,246 74	"	23,196 07
<i>Budgets (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques)</i>	"	63,604,783 28	11,207,354 60	"	"	64,902,137 88
	31,494,469 32 $\frac{1}{2}$	90,530,188 42 $\frac{1}{2}$	21,705,512 02 $\frac{1}{2}$	2,966,810 75 $\frac{1}{2}$	21,086,511 90	104,660,732 27
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille (encaisses des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)</i>	64,835,719 10	"	18,738,501 27		83,674,220 37	"
	96,330,188 42 $\frac{1}{2}$	96,330,188 42 $\frac{1}{2}$			104,660,732 27	104,660,732 27

COMPTE DE TRÉSORERIE.



État général des recettes et paiements de l'exercice 1854.



COMPTE DE

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1854.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
LITR. L.	Receveurs des contributions directes, douanes et accises fr.	988,507 43	4,053,888 94	5,042,106 57	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	257,572 41	1,464,407 02	1,721,979 43	
	Percepteurs des postes	64,264 40	50,829 18	104,093 07	
	Comptables dépositaires des valeurs	88,500 02	781,681 15	869,981 17	
	Comptables de l'administration de la marine	2,698 09	"	2,698 09	
	Caissier de l'État	51,858,620 50½	"	51,858,620 50½	
M.	Agents du trésor dans les provinces	"	5,296,697 87½	5,296,697 87½	
IV.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	19,939,452 19	19,939,452 19	
		35,250,762 74½	51,575,956 35½	64,835,719 10	64,835,719 10
RECETTE.					
Recettes en augmentation des créances passives.					
A.	Bons du trésor remis à divers fr.	18,942,500	"		
B.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	28,590,276 95½		
C.	Émissions d'effets à payer.	Coupons d'intérêts, etc.	15,785,103 12½	74,714,587 60	
D.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		15,596,507 54		
E.	Divers services publics		6,550,220 38		
F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	615,164 81	17,208,022 25	107,695,844 16
G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	10,062,637 06		
H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	15,773,434 51		
Recettes en atténuation des créances actives.					
I.	Remboursements par divers				21,191,968 78½
Mouvements de fonds.					
K.	Fonds reçus				178,051,266 25
Budgets et services spéciaux.					
O.	Excédant des recettes sur les paiements de l'année				11,207,354 60
				583,072,152 89½	

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1854.

INDICATION
des états
de
développement.

DÉPENSE.

Payements en atténuation des créances passives.

LITT. A.	Bons du trésor à divers	22,123,000 0		
— B.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats.	28,240,058 86	
— C.	Remboursements d'effets à payer.	Coupons d'intérêts, etc.	14,451,842 73½	78,415,015 52½
— D.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge de recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.		15,509,511 93	
— E.	Divers services publics.		6,388,656 41	
— F.	Dépense pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	733,790 16	16,726,051 10
— G.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre		9,605,604 62	110,595,408 17½
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des Comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		15,454,343 46

Payements en augmentation des créances actives.

— I.	Avances à divers			10,784,011 56
------	----------------------------	--	--	---------------

Mouvements de fonds.

— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense			178,118,512 90
------	---	--	--	----------------

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1855.

		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
— L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,088,142 16	4,198,094 65	5,287,136 81
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	248,609 05	1,124,876 05	1,373,485 98
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	170,550 59	278,317 75	448,668 12
		Comptables de l'administration de la marine	1,467 75	"	1,467 75
		Caissier de l'État.	40,659,008 98½	"	40,659,008 98½
— M.	Agents du trésor dans les provinces.	"	5,595,665 17½	5,595,665 17½	
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	50,208,787 57	50,208,787 57	
		42,167,579 21½	41,400,641 15½	83,574,220 57	83,574,220 57

383,072,152 80½

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAI.	YVERNES.	IPRES.
Janvier 1854 .	746,500 »	500 »	»	1,079,500 »	10,000 »	»	8,000 »	5,000 »	»	»
Février — .	154,000 »	»	»	758,500 »	5,000 »	»	40,000 »	500 »	»	»
Mars — .	40,500 »	140,500 »	»	2,317,500 »	»	»	95,000 »	500 »	»	»
Avril — .	32,000 »	2,000 »	»	7,099,500 »	»	»	68,500 »	»	»	1,500 »
Mai — .	125,500 »	»	»	781,500 »	»	»	7,500 »	»	»	6,000 »
Juin — .	99,500 »	»	»	470,500 »	»	»	41,000 »	»	»	»
Juillet — .	50,500 »	20,000 »	»	259,000 »	»	»	»	»	»	»
Août — .	52,500 »	1,000 »	»	202,000 »	»	»	500 »	»	»	»
Septembre — .	3,500 »	»	»	94,500 »	»	»	1,000 »	»	»	»
Octobre — .	81,000 »	»	»	211,500 »	»	»	1,500 »	3,000 »	»	»
Novembre — .	10,000 »	2,000 »	»	259,000 »	»	»	85,000 »	»	»	»
Décembre — .	10,000 »	»	»	1,272,500 »	»	»	5,000 »	»	»	»
	1,591,500 »	172,000 »	»	15,365,500 »	15,000 »	»	353,000 »	7,000 »	»	7,500 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1855.

CAND.	AUDE- MARDE.	TEN- MONDE.	MORS.	CHAM- LEHOT.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	BASSET.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
56,500 »	»	1,500 »	24,000 »	»	83,000 »	278,500 »	12,500 »	10,500 »	10,500 »	5,000 »	0,000 »	2,927,500 »
25,500 »	1,000 »	14,000 »	26,500 »	1,000 »	4,000 »	123,000 »	6,500 »	10,500 »	8,000 »	5,500 »	500 »	1,171,000 »
46,500 »	»	»	11,500 »	»	4,000 »	59,000 »	11,500 »	6,000 »	14,000 »	»	6,000 »	2,744,500 »
5,500 »	»	»	12,000 »	»	»	41,500 »	5,000 »	2,000 »	6,000 »	12,500 »	»	7,288,000 »
7,000 »	1,000 »	»	0,000 »	»	4,000 »	18,000 »	6,000 »	5,000 »	10,500 »	1,000 »	500 »	991,500 »
20,000 »	»	»	6,500 »	»	2,000 »	22,000 »	8,000 »	2,000 »	6,500 »	»	»	678,000 »
4,500 »	»	»	9,500 »	»	»	13,000 »	1,500 »	»	3,000 »	1,500 »	500 »	345,000 »
8,500 »	500 »	»	2,000 »	»	»	11,500 »	»	»	1,000 »	500 »	1,500 »	281,500 »
4,500 »	»	»	2,000 »	»	»	6,000 »	»	»	2,000 »	1,500 »	»	115,000 »
6,000 »	»	»	7,500 »	»	»	5,500 »	»	»	4,500 »	»	5,500 »	326,000 »
8,500 »	2,500 »	»	13,000 »	»	»	2,500 »	7,000 »	»	1,500 »	»	1,500 »	372,500 »
56,500 »	»	»	8,500 »	»	1,000 »	13,000 »	15,000 »	»	6,500 »	»	2,000 »	1,570,000 »
200,500 »	5,000 »	15,500 »	152,000 »	1,000 »	98,000 »	575,500 »	71,000 »	45,000 »	92,000 »	27,500 »	27,000 »	18,608,500 »

ÉTAT des opérations relatives à l'émission

(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1854 10,105,500 »

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHÉ.	NEUFCHÂTEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL.
Janvier 1854 .	2,927,500 »	1,500 »	»	57,500 »	»	»	2,986,500 »
Février — .	1,171,000 »	500 »	»	59,000 »	»	3,000 »	1,235,500 »
Mars — .	2,744,500 »	»	»	54,500 »	»	2,000 »	2,801,000 »
Avril — .	7,288,000 »	»	»	19,500 »	»	»	7,507,500 »
Mai — .	991,500 »	»	»	58,500 »	»	4,000 »	1,054,000 »
Juin — .	678,000 »	»	»	26,000 »	1,000 »	»	705,000 »
Juillet — .	345,000 »	»	»	9,500 »	»	6,000 »	558,500 »
Août — .	281,500 »	»	»	3,000 »	»	1,000 »	285,500 »
Septembre — .	115,000 »	»	»	3,500 »	»	»	118,500 »
Octobre — .	326,000 »	»	»	10,000 »	»	3,000 »	559,000 »
Novembre — .	572,500 »	3,500 »	»	5,500 »	»	»	581,500 »
Décembre — .	1,370,000 »	»	»	2,000 »	»	»	1,572,000 »
	18,608,500 »	5,500 »	»	508,500 »	1,000 »	19,000 »	18,942,500 »

35,048,000 »

Montant des bons émis à 1 an, à 4 p. %

— — à 3 mois, à 4 p. %

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
12,542,500 »	501,700 »	13,044,200 »
6,400,000 »	64,000 »	6,464,000 »
18,942,500 »	565,700 »	19,508,200 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNÉE 1854

et au remboursement d'effets à payer.
trésor. }

1^{er} JANVIER 1855.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE	DINANT.	NAMUR.	NEUCHÂTEAU.	MARCHE	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante	
3,653,500 »	»	»	45,500 »	»	»	3,610,000 »	Janvier 1854 .
1,648,500 »	1,000 »	»	38,000 »	»	»	1,609,500 »	Février — .
3,529,500 »	»	»	45,500 »	»	»	3,486,000 »	Mars — .
2,783,500 »	»	»	14,000 »	»	»	2,769,500 »	Avril — .
427,500 »	1,000 »	»	15,000 »	»	»	411,500 »	Mai — .
231,500 »	»	»	22,500 »	»	»	209,000 »	Juin — .
22,123,000 »	6,000 »	»	2,000 »	»	»	6,807,500 »	Juillet — .
374,500 »	»	»	3,000 »	»	»	371,500 »	Août — .
147,500 »	»	»	6,500 »	»	»	141,000 »	Septembre — .
457,000 »	»	»	12,500 »	»	»	444,500 »	Octobre — .
430,500 »	»	»	14,500 »	»	3 500 »	412,500 »	Novembre — .
1,624,000 »	»	»	3,000 »	»	»	1,621,000 »	Décembre — .
22,123,000 »	8,000 »	»	218,000 »	»	3,500 »	21,805,500 »	
12,925,000 »	Solde des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1855.						
35,048,000 »							

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	NISSART.	VERVIERS.	HUY.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDE- NARDE.	GAND.
5,010,000 »	10,500 »	4,000 »	25,000 »	11,500 »	17,000 »	169,000 »	131,500 »	»	28,000 »	1,500 »	»	60,500 »
1,609,500 »	500 »	5,500 »	16,000 »	22,000 »	5,500 »	104,000 »	25,000 »	»	26,500 »	14,000 »	2,000 »	55,000 »
3,480,000 »	6,000 »	»	9,500 »	6,500 »	5,000 »	67,000 »	5,000 »	»	28,000 »	»	»	59,000 »
2,769,500 »	4,000 »	12,500 »	6,000 »	2,000 »	4,000 »	67,000 »	»	»	15,500 »	»	»	5,500 »
411,500 »	1,000 »	1,000 »	6,500 »	5,000 »	5,000 »	55,500 »	4,000 »	»	9,000 »	»	1,000 »	8,000 »
209,000 »	»	»	2,000 »	»	5,000 »	14,500 »	»	»	7,000 »	»	»	15,500 »
6,807,500 »	500 »	1,500 »	4,000 »	»	»	29,500 »	»	»	14,500 »	»	»	16,500 »
371,500 »	1,500 »	500 »	2,500 »	»	»	42,500 »	»	»	2,000 »	»	500 »	8,000 »
141,000 »	»	1,500 »	2,000 »	»	»	14,000 »	»	»	5,500 »	»	»	5,000 »
444,500 »	15,000 »	»	5,500 »	»	2,000 »	11,500 »	5,500 »	»	9,500 »	»	»	7,000 »
412,500 »	2,500 »	»	1,500 »	»	5,000 »	8,500 »	»	»	17,000 »	»	2,500 »	9,000 »
1,621,000 »	2,000 »	»	4,500 »	»	1,500 »	27,500 »	1,000 »	»	17,000 »	»	»	55,500 »
21,895,500 »	45,500 »	26,500 »	85,000 »	47,000 »	48,000 »	588,500 »	172,000 »	»	177,500 »	15,500 »	6,000 »	240,500 »

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1855.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

SPRES.	FURNES.	COURTRAI.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
"	"	3,000 "	27,000 "	"	48,000 "	2,293,500 "	1,000 "	"	779,000 "	Janvier	1854.
"	"	500 "	20,000 "	"	6,000 "	1,043,000 "	500 "	"	276,500 "	Février	—
"	"	500 "	108,500 "	"	"	2,024,000 "	"	156,500 "	132,500 "	Mars	—
1,500 "	"	"	74,000 "	"	"	2,412,000 "	"	2,500 "	163,000 "	Avril	—
6,000 "	"	"	10,500 "	"	"	274,000 "	"	"	47,000 "	Mai	—
"	"	"	35,500 "	"	"	121,000 "	"	"	10,500 "	Juin	—
"	"	"	"	"	"	6,640,000 "	"	20,000 "	81,000 "	Juillet	—
"	"	"	2,000 "	"	"	229,000 "	"	1,000 "	82,000 "	Août	—
"	"	"	4,500 "	"	"	103,500 "	"	"	5,000 "	Septembre	—
"	"	5,000 "	0,000 "	"	"	220,000 "	"	"	158,500 "	Octobre	—
"	"	"	87,000 "	"	"	267,500 "	"	"	12,000 "	Novembre	—
"	"	"	13,000 "	"	"	1,504,000 "	"	"	15,000 "	Décembre	—
7,500 "	"	7,000 "	400,000 "	"	54,000 "	18,933,500 "	1,500 "	180,000 "	1,762,000 "		

BOUS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur des crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats				
		A émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique			ÉMIS en remboursement des bons du trésor en capital et intérêts	
		DAVIS des échéances.	MONTEANT par semestre.	MONTEANT par année.		
Remboursement à Bruxelles des bons du trésor, en capital et intérêts	280 "				18,562,840 "	18,562,840 "
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1 ^{er} janvier . 1 ^{er} juillet .	150,000 " 150,000 "	300,000 "	"	300,000 "
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du gouvernement du royaume des Pays Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 nov. 1842 . .	"	1 ^{er} janvier . 1 ^{er} juillet .	425,280 " 425,280 "	840,560 "	"	840,560 "
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 %, en exécution des § 2 à 6 inclus de l'art 63 du même traité.	246,226 50	1 ^{er} janvier . 1 ^{er} juillet .	2,751,520 50 2,751,520 50	5,502,640 78	"	5,748,867 57
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850	6,840 "	1 ^{er} janvier . 1 ^{er} juillet .	142,500 " 145,520 "	285,820 "	"	292,660 "
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	1,550 "	1 ^{er} février . 1 ^{er} août .	205,700 " 209,525 "	415,225 "	"	416,755 "
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840	2,696 40					2,696 40
Idem dérivant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842	1,586 "					1,586 "
Idem dérivant des obligations, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	40,715 64	1 ^{er} mai . 1 ^{er} novembre	245,155 50 247,565 50	492,700 78	"	535,414 42
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 %, autorisé par la loi du 22 mars 1844	57,235 84	1 ^{er} mai . 1 ^{er} novembre.	582,095 " 411,688 12 1/2	793,785 12 1/2	"	851,016 96 1/2
Idem dérivant de la dette de 57,515,940 fr., résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 . .	2,961 10					2,961 10
Idem dérivant de l'emprunt de 26,000,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 déc. 1851 . .	8,517 50	1 ^{er} mai . 1 ^{er} novembre.	119,400 " 118,025 "	237,425 "	"	245,942 50
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 %, sur un capital de 157,615,500 fr., montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	157,805 75	1 ^{er} mai . 1 ^{er} novembre.	451,777 50 501,504 75	953,282 25	"	1,111,086 "
Différences de capital sur les obligations à 5 p. %, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16 "					16 "
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 fr., à 5 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. (Loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	2,520 "					2,520 "
	528,724 82			9,827,436 95 1/2	18,562,840 "	28,910,001 75 1/2

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

et au remboursement d'effets à payer.

de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1855.

L'ANNÉE 1854.				SOLDES		DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE.			Observations.
DÉPENSE.				DISPONIBLES ou 1 ^{er} janvier 1853.	PIÈCES ACQUITTÉES en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS À PAYER sur les crédits ouverts			
MANDATS ACQUITTÉS par le caissier de l'État.		PAR VIREMENT dans les écritures centrales du tré- sor public, pour établir recette au profit du trésor du montant des ar- rangements de rentes dont la prescrip- tion est acquise, pour cause de non- paiement dans les délais fixés.	TOTAL DE LA DÉPENSE.			AUX agents du trésor dans les provinces.	AUX AGENTS de la dette publique à l'administration centrale.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.								
"	18,563,120 "	"	18,563,120 "	"	"	"	"		fr. 311,948 60 1/2 543,750 " 651,968 60 1/2 a) En ajoutant à ce résultat, ci. . . fr. le montant des bons du trésor échus, dont le remboursement n'était pas réclamé au 1 ^{er} janvier 1856, ci. . . fr. on trouve une somme pareille au solde disponible renseigné par le caissier de l'État, à la même époque, du chef des crédits ouverts aux agents de la Dette publique, ci. . . fr.
"	300,000 "	"	300,000 "	"	"	"	"		
"	846,560 "	"	846,560 "	"	"	"	"		
575,771 87	4,951,471 21	2,058 60	5,508,181 08	240,685 09	14,068 09	11,180 05	215,450 97		
64,060 "	221,540 "	"	285,600 "	7,060 "	900 "	5,440 "	720 "		
"	"	"	"	"	"	"	"		
124,410 "	288,100 "	"	412,510 "	4,245 "	45 "	1,785 "	2,415 "		
"	756 "	"	756 "	1,940 40	"	"	1,940 40		
50 40	756 "	"	806 40	579 60	"	"	579 60		
101,518 67	513,720 01	"	475,247 08	58,166 74	41,031 67	2,351 27	15,003 80		
189,084 57 1/2	510,586 87 1/2	"	699,671 25	151,545 71 1/2	96,811 87 1/2	3,275 75 1/2	51,260 08 1/2		
2,695 60	185 "	"	2,878 60	82 50	"	5 "	77 50		
80,850 "	104,475 "	"	185,325 "	60,617 50	58,550 "	275 "	1,702 50		
221,550 50	758,222 75	"	959,762 25	151,325 75	122,105 25	8,295 75	20,832 75		
"	"	"	"	16 "	"	"	16 "		
"	240 "	"	240 "	2,280 "	"	"	2,280 "		
1,417,978 41 1/2	26,819,741 84 1/2	2,058 60	28,240,658 86	678,342 89 1/2	554,501 88 1/2	32,592 40 1/2	a) 311,948 60 1/2		

87

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DESIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts écus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des remboursements liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
Coupons de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1836.	9,620	1 ^{er} janvier. . . 288,240 1 ^{er} juillet. . . 279,520		567,760	577,580
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 31 mars 1844, n° 42 (con- version).	160,740	1 ^{er} mai. . . 1,646,255 1 ^{er} novembre. 1,625,715		3,271,950	3,432,690
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	145,116 80	1 ^{er} mai. . . 1,416,262 50 1 ^{er} novembre. 1,378,816 87 $\frac{1}{2}$		2,795,079 37 $\frac{1}{2}$	2,938,196 26 $\frac{1}{2}$
Coupons de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	32,683 50				32,683 50
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	142,150	1 ^{er} mai. . . 520,750 1 ^{er} novembre. 518,575		1,039,325	1,181,475
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,300 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.	953,322 75	1 ^{er} mai. . . 3,085,364 25 1 ^{er} novembre. 3,025,624 50		6,110,988 75	7,064,511 50
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ 1852 (converti).	3,880 80				3,880 80
Obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ 1848, émises sans jouissance d'intérêts.	420				420
TOTAUX. fr.	1,445,933 94			15,785,103 12 $\frac{1}{2}$	15,251,037 06 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1855.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

DE L'ANNÉE 1854.					COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et litres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	Observations.
DÉPENSE.						
PAR LE CAISSIER	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.		TOTAL	TOTAL		
de l'État.	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des intérêts dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	TOTAL DES VIREMENTS.	DE LA DÉPENSE.		
438,880 "	123,400 "	"	123,400 "	562,280 "	(¹) 15,100 "	
1,560,112 50	1,687,466 25	"	1,687,466 25	5,255,578 75	(²) 179,111 25	
1,321,121 86	945,228 12½	"	945,228 12½	2,764,349 98½	(³) 175,846 28	
21,035 "	"	"	"	21,035 "	(⁴) 11,648 50	
982,900 "	96,450 "	"	96,450 "	1,079,350 "	(⁵) 102,125 "	
4,248,258 50	2,523,010 50	"	2,523,010 50	6,771,249 "	(⁶) 293,062 50	
"	"	"	"	"	(⁷) 3,880 80	
"	"	"	"	"	(⁸) 420 "	
9,078,287 86	5,573,554 87½	"	5,573,554 87½	14,451,842 73½	779,194 55	

(1) A voir l'état ci-annexé présentant la situation par échéance.

(2) Id. Id. Id.
(3) Id. Id. Id.
(4) Id. Id. Id.
(5) Id. Id. Id.
(6) Id. Id. Id.

(7) Ce solde représente, savoir :

1^o Le montant de deux obligations, l'une de 2,520 francs, l'autre de 1,008 francs, à rembourser par suite du tirage au sort pour l'amortissement

2^o Des sommes remboursées pour coupons manquants aux obligations soumises à la conversion 3,528 »

SOMME ÉGALE 352 80

(8) Ce solde se compose ainsi qu'il suit :

1^o 2 obligations de 100 francs fr. 200 »

2^o 4 — de 50 — 200 »

3^o 1 — de 20 — 20 »

TOTAL fr. 420 »

*ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer,
de la Dette publique. (Emprunts)*

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1836.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 93,442,852 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1853.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1853.
Sem. au 1 ^{er} janvier 1849.	460,140 »	460,040 »	100 »	Sem. au 1 ^{er} mai 1848.	1,961,527 50	1,961,235 »	292 50
— juillet 1849.	405,840 »	405,720 »	120 »	— nov. 1848.	1,925,783 75	1,920,577 50	5,206 25
— janvier 1850.	398,780 »	398,620 »	160 »	— mai 1849.	1,920,780 »	1,920,285 »	495 »
— juillet 1850.	398,120 »	397,980 »	140 »	— nov. 1849.	1,867,455 »	1,867,432 50	22 50
— janvier 1851.	356,140 »	355,980 »	160 »	— mai 1850.	1,845,810 »	1,844,820 »	990 »
— juillet 1851.	356,620 »	356,480 »	140 »	— nov. 1850.	1,824,041 25	1,823,163 75	877 50
— janvier 1852.	327,740 »	327,620 »	120 »	— mai 1851.	1,803,150 »	1,803,150 »	»
— juillet 1852.	317,960 »	317,760 »	200 »	— nov. 1851.	1,784,632 50	1,782,843 75	1,788 75
— janvier 1853.	307,780 »	307,500 »	280 »	— mai 1852.	1,767,802 50	1,764,102 50	2,700 »
— juillet 1853.	296,500 »	295,380 »	1,120 »	— nov. 1852.	1,759,725 »	1,756,586 25	3,138 75
— janvier 1854.	288,240 »	285,100 »	3,140 »	— mai 1853.	1,711,991 25	1,706,242 50	5,748 75
— juillet 1854.	279,520 »	270,100 »	9,420 »	— nov. 1853.	1,692,967 50	1,685,542 50	7,425 »
				— mai 1854.	1,646,235 »	1,629,697 50	16,537 50
				— nov. 1854.	1,625,715 »	1,489,826 25	135,888 75
			15,100 »				179,111 25

COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. 0/0, autorisé par la loi du 20 décembre 1831.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 187,618,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1832 et du 14 juin 1853.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1853.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1853.
Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	629,450 »	629,450 »	»	Sem. au 1 ^{er} nov. 1853.	3,133,102 50	3,114,510 75	18,591 75
— nov. 1852.	607,050 »	606,975 »	75 »	— mai 1854.	3,085,564 25	3,047,730 75	37,835 50
— mai 1853.	600,550 »	600,300 »	150 »	— nov. 1854.	3,023,624 50	2,788,787 25	236,837 25
— nov. 1853.	527,650 »	526,850 »	800 »				
— mai 1854.	520,750 »	514,300 »	6,450 »				
— nov. 1854.	518,575 »	425,925 »	94,650 »				
			102,125 »				293,062 50

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

au 1^{er} janvier 1855, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise).

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1855.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1855.
Sem. au 1 ^{er} mai 1848.	1,751,259 37 ⁵	1,751,214 37 ⁵	45 »	Année au 1 ^{er} nov. 1849.	1,888,400 »	1,887,407 50	992 50
— nov. 1848.	1,727,673 75	1,727,088 75	585 »	— 1850.	1,888,400 »	1,886,735 50	1,664 50
— mai 1849.	1,725,080 62 ⁵	1,725,080 62 ⁵	»	— 1851.	1,875,697 »	1,873,685 50	2,015 50
— nov. 1849.	1,681,738 12	1,684,704 37	35 75	Sem. au 1 ^{er} mai 1852.	855,698 50	853,272 50	2,426 »
— mai 1850.	1,665,360 »	1,664,842 50	517 50	— nov. 1852.	846,298 50	844,047 50	2,251 »
— nov. 1850.	1,649,128 25	1,648,552 50	575 75	— mai 1853.	822,011 »	810,710 »	2,301 »
— mai 1851.	1,630,906 87 ⁵	1,630,665 »	241 87 ⁵				
— nov. 1851.	1,602,793 12	1,599,091 87	2,801 25				
— mai 1852.	1,587,273 75	1,584,101 25	3,172 50				
— nov. 1852.	1,568,559 37 ⁵	1,567,035 »	1,524 37 ⁵				
— mai 1853.	1,497,060 »	1,495,878 75	2,081 25				
— nov. 1853.	1,470,161 25	1,465,666 87 ⁵	4,494 37 ⁵				
— mai 1854.	1,410,262 50	1,396,620 »	10,642 50				
— nov. 1854.	1,378,816 87 ⁵	1,340,683 75	138,133 12 ⁵				
			173,846 25 (1)				11,648 50

(1) Ce résultat diffère de 3 centimes, en moins, avec le restant à payer constaté par le tableau qui précède. Cette différence, qui provient des fractions de 1/2 centime, négligées sur les coupons de fr. 5 62 1/2, acquittées par le caissier de l'État, du chef des intérêts semestriels des obligations de 250 francs de capital, sera portée en recette au profit du trésor.

**ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des**

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1854.
Dépenses à régulariser sur le Budget de l'Etat.	Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	
	Frais relatifs à l'émission des obligations à 4 1/2 p. % autorisée par la loi du 14 juin 1853.	
Payements en atténuation de créances passives.	Correspondants du trésor. Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
	Divers services publics. Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	
	— — — du département de la Justice	
	— — — des Affaires Étrangères.	
	— — — de l'Intérieur.	
	— — — des Finances	
	— — — des Travaux publics	
	— — — de l'Ordre judiciaire	
	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
	Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	
	Correspondants du trésor. Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	125,690 41
	Fonds de tiers déposés au trésor. Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat	
	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	
	Recettes par l'entremise de l'administ. des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concession, etc., avec lesquelles elle est en relation.	
Payements en augmentation de créances actives.	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation	
	Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	
	Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	
	Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	
	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	
	Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1855.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.			MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1855.	Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.		
Par virement dans les écritures cen- trales du trésor public, pour consta- ter l'émission des mandats.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS — seuilles PAR LE CAISSIER de l'État.		
10,502 18				
871,946 09				
3,764 »				
9,514 57				
333,882 »				
40,791 82				
21,411 72				
00,953 72				
91,037 38				
142,736 84				
70,645 31				
17,151 03				
66,551 53				
52,091 28				
15,590,507 54	13,722,107 05	13,509,511 03	(¹) 122,686 02	(¹) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit : Mandat du 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipe- ment de la douane fr. 8 30
94,706 70				
104,085 90				
1,914,917 70				Nos 544, 560, 562, 564, 565, 566, 568, 577, 579, 580, 581, 584, 592 et 595, fonds de toute autre nature ver- sés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers 27,291 86
95,006 »				
18,000 »				Nos 588, 589 et 596, re- cette par l'entremise des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés conces- sionnaires, etc. 94,561 61
60,404 45				
1,582,926 03				N° 503, recettes effec- tuées par l'administra- tion de la marine (ser- vice des bat. à vapeur entre Ostende et Dou- vres) pour le compte des autres services de transport belge et étran- gers, etc. 824 23
1,304,000 »				
6,750,000 »				
12,000 »				
				TOTAL ÉGAL. . . fr. 122,686 02

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'admini- stration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ou- verts sur le caissier de l'Etat, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique. . .	807,640 77	"	"	5,265,903 97	5,265,903 97	6,073,544 74
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables, et contribuables	10,383,470 44	42,373 40	854,004 02	"	876,577 42	11,260,047 86
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudica- taires, et agents commerciaux.	617,572 36	12,820 "	505,429 "	"	318,240 "	935,621 36
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat	11,140 17	"	"	59,975 42	59,975 42	71,115 59
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étran- ger	"	"	"	9,514 57	9,514 57	9,514 57
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1836, pour le rachat de la Sambre canalisée.	10,517 54	"	"	"	"	10,517 54
TOTAUX. . . . fr.	11,820,941 08	55,595 40	1,159,433 02	5,335,593 96	6,530,220 38	18,560,161 46

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1855.

L'ANNÉE 1854.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janv. 1855.		
AVEC l'intervention des agents du trésor. 8.	SANS l'intervention des agents du trésor. 9.			13.		
10.	11.	12.	13.	15.		
	5,501,255 07	"	5,501,255 07	(1) 772,289 07	(1) L'encaisse d'après le compte spécial de la caisse d'amortissement, rendu pour l'année 1854, est de. 778,059 12 Si l'on y ajoute le solde dû à la caisse des dépôts et consignations 319 57 Fr. 778,358 69 et si, d'un autre côté, l'on en retranche le mon- tant des avances non remboursées du chef des frais de courtage et de commission relatifs à l'amortisse- ment, ci. fr. 6,069 02	
752,424 75	"	3,764 "	756,188 75	10,505,850 11 (2)	On trouve un résultat pareil à celui indiqué ci- contre, ci fr. 772,289 07	
253,270 "	"	"	253,270 "	(3) 682,351 36	(2) Cet encaisse de. fr. 10,503,859 11 comparé avec le solde constaté à la même époque, par le compte spécial de la caisse des dépôts, ci. fr. 10,503,659 01 présente une différence en plus de 200 "	
"	68,427 42	"	68,427 42	(4) 2,688 17	laquelle provient, d'une part, de ce que l'avoir de la caisse des dépôts, tel qu'il est constaté dans les écritures de l'administration du trésor public, comprend en plus un versement fait, en 1852, par un percepteur des postes, et dont la caisse des dépôts n'a fait recette qu'en 1855, ci 1,000 " et, d'autre part, de ce qu'il reste à imputer dans la comptabilité de ladite administration du trésor public, des versements antérieurs à 1851 (ancien mode) s'élevant à. 800 "	
"	"	9,514 57	9,514 57	"	Différence égale. 200 "	
"	"	"	"	(5) 10,317 34	(3) Ce solde en caisse est d'accord avec le résultat présenté par le compte spécial de la caisse des dépôts, pour l'année 1854.	
1,005,694 75	5,560,685 09	13,278 57	6,588,656 41	11,971,505 05	(4) Ce solde s'accorde avec celui présenté par le compte du caissier de l'État; suivant le compte spécial de la caisse générale de retraite, il n'y aurait qu'un excédant disponible de fr. 43 42 c; cette différence de fr. 2,674 75 c ^e forme le montant d'un mandat émis en décembre 1854 et dont l'acquittement n'a eu lieu qu'en 1855.	
					(5) Cette réserve s'élevait primitivement à . fr. 1,000,000 " en 1856, il a été disposé de. . fr. 600,000 " en 1843 de. 250,000 " en 1845 de. 114,682 66 en 1847 de. 100,000 " en 1848 de. 25,000 "	
				ENSEMBLE. fr. 989,682 66		
				Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre, de 10,317 34		

89

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1854.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		PAR VIREMENT dans les certificats centraux du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5)	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1854.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par des provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	354,444 95	"	613,868 56	1,296 25	615,164 81	969,609 76
Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux. (Loi du 10 avril 1841.)	129 85	"	"	"	"	129 85
Fonds pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la canalisation de la Campine et ailleurs. (Lois des 20 décembre 1846 et 25 mars 1847.)	20,604 62	"	"	"	"	20,604 62
Fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique, etc. (Lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849.)	15,593 51	"	"	"	"	15,593 51
	590,862 95	"	613,868 56	1,296 25	615,164 81	1,015,027 74

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

pour le compte des correspondants du trésor.
des Recettes et Dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1855.

DE L'ANNÉE 1854.							SOLDE	Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1854, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1854	TOTAL (colonnes 8 et 9).	Ordonnances pres- crites et fonds li- bres dont le mon- tant a été porté en recette au pro- fit du trésor, en 1854, par virement dans les écritures centrales du tré- sor public.	PAYEMENTS effectifs ET JUSTIFIÉS en 1854.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1855, sur les dépenses ordonnées	TOTAL DE LA DÉPENSE (col. 11 et 12).	au 1 ^{er} janvier 1855	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	
12,224 40	604,714 20	706,938 00	"	688,572 18	18,566 42	688,572 18	a) 281,257 58	a) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit :
"	"	"	120 85	"	"	120 85	"	1 ^{re} Fonds libres, ainsi qu'il conste de la déclaration transmise à l'appui du présent compte, ci fr. 262,671 16
"	"	"	20,604 62	"	"	20,604 62	"	2 ^{de} Ordonnances restant à payer sur l'exercice : 1853. . fr. 3 77 1854. . . 18,562 85 18,566 42
14,040 92	"	14,040 92	1,505 51	14,000 "	"	15,505 51	"	Somme égale. fr. 281,257 58
26,265 52	604,714 20	720,979 52	51,417 98	702,572 18	18,566 42	753,790 16	281,257 58	

TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS					
	au 1 ^{er} janvier 1854.		RECETTE.					
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.	Par	Par	Par les	Par	Par des verse	
			LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	LES COMPTABLES de l'administration de l'en- registrement, etc.	agents comptables de l'administration des chemins de fer.	LES AGENTS comptables de l'administration de la marine.	pour le comp nistration du	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	Ancien mode.	8.
Fonds provinciaux.	2,121,142 50	•	3,403,120 35	405,806 19	•	•	•	•
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	125,827 72	•	•	•	•	•	182 07	•
Caisse des veuves et orphel. des offic. de l'armée.	•	154,903 17	•	•	•	•	•	•
— du Département de la Justice	18,475 74	•	•	•	•	•	•	•
— — des Affaires Étrangères.	9,488 54 $\frac{1}{2}$	•	•	•	•	•	•	•
— — de l'intérieur.	16,425 59	•	•	•	•	•	•	•
— — des Finances	72,463 51 $\frac{1}{2}$	•	260,743 77	50,511 60	•	•	•	•
— — de Travaux publics.	50,294 46 $\frac{1}{2}$	•	•	•	•	•	•	•
— de l'ordre judiciaire	52,303 22	•	•	•	•	•	•	•
— des professeurs de l'enseign ^t supérieur.	7,431 26	•	•	•	•	•	•	•
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	40,854 40	•	•	•	•	•	•	•
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	20,425 64	•	•	•	•	•	•	•
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établis- sements d'instruction moyenne dirigés par l'État	44,066 65	•	•	•	•	•	•	•
Caisse spéciale de pensions en faveur des mili- taires rengagés par l'entremise du Départe- ment de la Guerre	10,570 61	•	•	157,231 74	•	•	•	•
Recettes effectuées par l'entremise de l'adminis- tration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	541,805 12	•	•	•	2,031,231 00	•	•	•
Recettes effectuées par l'administration de la marine (services des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des au- tres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.	2,165 55	•	•	•	•	97,080 25	•	•
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	1,514 22	•	47,586 55	•	•	•	•	•
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un mo- nument au Congrès national et à la Constitu- tion	61,169 18	•	•	•	•	•	•	•
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. . . .	584,210 64	•	•	•	•	•	•	•
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	4,555 70	•	•	•	•	•	•	•
	3,574,145 66 $\frac{1}{2}$	154,903 17						
	3,450,242 49 $\frac{1}{2}$		3,711,450 65	602,540 62	2,031,231 00	97,080 25	182 07	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1855.

DE L'ANNÉE 1854.								SOLDE au 1 ^{er} janvier 1855.	
ments directs, te de l'admini- trésor public.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 à 10).	Total De la recette, y com- pris le solde en cais- se, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année.	DÉPENSE.				EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
				Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
Nouveau mode.									
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.
235,871 00	"	4,154,798 53	6,255,040 83	"	3,745,470 50	1,206 25	3,746,760 55	2,509,174 28	"
458,077 53	"	458,259 00	584,087 32	"	461,684 58	"	461,684 58	122,402 74	"
535,186 45	"	535,186 45	200,283 20	"	"	533,882 "	533,882 "	"	135,598 74
64,210 41	"	64,210 41	82,686 15	"	20,594 20	40,701 82	61,586 02	21,300 15	"
35,156 70	"	35,156 70	44,625 24 $\frac{1}{2}$	"	10,917 44	21,411 72	32,329 16	12,296 08 $\frac{1}{2}$	"
88,938 10	681 41	80,619 51	106,044 90	"	20,995 46	67,253 22	88,246 68	17,798 22	"
166,860 81	"	487,122 27	550,585 58 $\frac{1}{2}$	"	582,395 03	91,057 58	473,431 51	86,154 27 $\frac{1}{2}$	"
235,565 47	317 50	235,880 07	295,175 45 $\frac{1}{2}$	"	97,072 99	145,418 23	240,491 24	54,684 10 $\frac{1}{2}$	"
119,144 30	"	119,144 30	151,537 52	"	50,154 73	70,645 51	120,800 04	30,737 48	"
27,961 20	"	27,961 20	35,592 55	"	9,660 "	17,151 65	26,811 65	8,580 92	"
126,258 42	582 50	126,620 92	167,475 32	"	79,815 81	66,954 05	146,747 84	20,727 48	"
52,988 88	2 "	52,990 88	73,414 52	"	8,124 15	52,991 28	61,115 45	12,299 00	"
66,605 02	"	66,605 02	110,672 57	"	1,037 61	94,712 45	96,650 06	14,022 51	"
25,814 "	"	101,045 74	171,616 35	"	"	164,685 99	164,685 99	6,952 56	"
" 10	"	2,051,251 70	2,573,126 82	"	"	1,951,961 99	1,951,961 99	641,164 83	"
"	"	97,080 25	99,245 80	"	"	95,006 "	95,006 "	4,237 80	"
12,585 "	"	60,171 55	61,485 75	504 20	"	59,975 42	60,279 62	1,206 13	"
107 50	1,920 04	2,027 54	63,196 72	"	"	18,000 "	18,000 "	45,196 72	"
80,555 58	15,745 60	96,099 18	480,509 82	"	"	60,404 45	60,404 45	419,905 57	"
1,581,445 50	"	1,381,445 39	1,585,970 00	"	"	1,582,926 03	1,582,926 03	5,053 06	"
								4,051,875 67 $\frac{1}{2}$	153,598 74
3,511,095 82	10,047 05	10,062,637 06	13,501,879 55 $\frac{1}{2}$	504 20	4,888,817 20	4,714,485 22	9,603,604 02	(¹) 3,898,274 93 $\frac{1}{2}$	

(¹) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

Suite de l'État des recettes et dépenses effectuées

(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1 ^{er} janvier 1885.	
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
Fonds provinciaux	2,500,174 28	»
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	122,402 74	»
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	155,598 74
— — du Département de la Justice.	21,500 15	»
— — des Affaires Étrangères	12,200 08 $\frac{1}{2}$	»
— — de l'Intérieur	17,708 22	»
— — des Finances	86,154 27 $\frac{1}{2}$	»
— — des Travaux publics	54,684 10 $\frac{1}{2}$	»
— — de l'ordre judiciaire.	50,757 48	»
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	8,580 92	»
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	20,727 48	»
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	12,200 00	»
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État	14,022 51	»
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	6,952 36	»
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	641,164 85	»
A REPORTER. fr.	3,558,274 59 $\frac{1}{2}$	155,598 74

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1855.

OBSERVATIONS.

Voir pour les développements, l'annexe n° 1.

Id. id. n° 2.

Voir la déclaration du conseil d'administration de ce fonds, jointe à l'appui du présent compte.

Voir pour les développements, l'annexe n° 3.

Id. id. n° 4.

Id. id. n° 5.

Id. id. n° 6.

Id. id. n° 7.

Id. id. n° 8.

Id. id. n° 9.

Id. id. n° 10.

Id. id. n° 11.

Id. id. n° 12.

Le compte spécial de cette institution renseigne un solde en caisse de fr. 5,414 90 c^s; la différence en moins de fr. 1,817 46 c^s, que présente ce résultat, provient de ce que des recouvrements opérés, en 1854, par les comptables de l'administration de l'enregistrement, n'ont été portés en recette dans la comptabilité du Département de la Guerre, que pendant l'année suivante.

Ce solde fait partie de la somme de fr. 2,031,231 60 c^s, à laquelle s'élèvent les pièces à fournir à la Cour des comptes par le Département des Travaux publics, pour la justification des dépenses de l'exercice 1854.

Il a été payé aux ayants droit, en 1855, de la manière suivante, savoir :

Par mandat sur le caissier de l'État, du	5 janvier	n° 11, de	fr.	3,115 88
Id. id.	6 —	n° 14 et 15, de		504,454 26
Id. id.	11 —	n° 24		45,311 57
Id. id.	22 —	n° 39		45,106 56
Id. id.	26 —	n° 44		5,275 77
Id. id.	30 —	n° 48		99,985 05
Id. id.	2 février	n° 52 et 53.		52,162 92
Id. id.	12 —	n° 65		7,009 51
Id. id.	17 —	n° 67		39,235 44
Id. id.	17 —	n° 68		57 »
Id. id.	2 mars	n° 75		5,145 92
Id. id.	6 —	n° 88		58,081 17
TOTAL.				fr. 641,164 85

Suite de l'État des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1 ^{er} janvier 1855.	
	EN CAISSE.	AVANCES DU TRÉSOR.
REPORT. fr.	3,558,274 59½	153,598 74
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation).	4,257 80	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1830	1,206 15	»
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès et à la Constitution	45,106 72	»
— des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	419,905 37	»
— de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	3,053 00	»
	4,031,875 67½	153,598 74
	3,898,274 95½	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1855.

OBSERVATIONS.

A voir le compte spécial transmis à la Cour des comptes, le 24 mars 1855.

D'après le compte spécial de cette institution rendu pour l'année 1854, le solde disponible au 31 décembre 1854, s'élève à fr 8,598 27 c.; la différence en plus de fr. 7,392 14 c., que présente ce résultat avec le solde ci-contre, provient des causes suivantes :

D'une part, il est porté à l'avoir de la caisse dans le compte spécial précité, le semestre d'intérêts échéant le 1 ^{er} janvier 1855, des capitaux de la Dette publique à 2 ¹ / ₂ p. 0/0, qui lui appartiennent, ci	fr.	7,392 50
D'autre part, on comprend dans la dépense un mandat dont le paiement n'a eu lieu qu'en 1855, ci	"	» 56

DIFFÉRENCE EGALE	fr.	7,392 14
----------------------------	-----	----------

A voir les extraits du compte courant adressés à la Cour des comptes, à l'appui des demandes en régularisation liquidées le 30 juillet 1855, sous les nos 33812 et 33813, pour les intérêts alloués sur les fonds disponibles pendant l'année 1854.

Voir pour les développements, l'annexe n° 13.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.			OPÉRATIONS DE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A Y AJOUTER les recettes constatées en 1853, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1854	Total.	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public (Nouveau mode.)	TOTAL (colonnes 5 à 7).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	115,099 51	38,915 23	154,012 74	327,541 29	51,269 38	19,147 73	397,958 42
Brabant	554,336 12	106,516 12	660,852 24	843,684 78	192,261 90	106,567 51	1,142,514 19
Flandre occidentale	565,538 38	78,785 97	444,142 35	411,952 43	94,001 25	5,945 37	511,899 05
Flandre orientale	224,196 59	43,505 92	267,502 51	440,839 03	59,204 64	12,737 43	492,851 12
Hainaut	56,688 11	47,825 79	84,511 90	523,488 80	•	5,401 75	528,890 55
Liège	64,858 73	32,087 25	96,925 98	544,502 19	•	3,845 88	548,546 07
Limbourg	72,027 79	13,250 77	85,258 56	94,790 30	•	33,833 85	130,024 13
Luxembourg	135,028 42	29,711 03	164,750 45	195,484 38	18,956 59	20,245 41	234,666 38
Namur	117,912 26	44,384 53	162,296 79	220,787 15	100,132 43	20,329 04	347,248 62
	1,686,383 71	434,756 59	2,121,142 50	3,403,120 35	495,806 10	235,871 90	4,134,798 55

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

L'ANNÉE 1854.				SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1853.				Observations.
DÉPENSE.				D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION de l'encaisse ci-contre.			
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 10.	Par VIREMENT dans les écritures centrales de l'administration du trésor public. 11.	TOTAL (colonnes 10 et 11). 12.		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor. 14.	Recettes constatées en 1852, 1853 et 1854, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1853, ou ultérieurement ^{a)} .		
						RECETTES régularisées. 15.	RECETTES non régularisées. 16.	
						17.		
552,871 16	400,557 95	°	400,557 95	152,313 23	116,654 12	35,256 61 a)	422 50	a) Versements de 1854.
1,805,166 45	1,056,092 15	1,296 25	1,057,388 40	765,778 03	671,784 43	93,290 09 b)	703 51	b) Versements de 1852. 5 » id. de 1851. 200 » 203 »
956,041 40	560,845 38	°	560,845 38	595,196 02	519,417 28	74,277 56 c)	1,501 38	Recettes opérées par les comp- tes des Contri- butions directes en 1854 . . . 500 51 703 51
760,553 43	488,474 43	°	488,474 43	271,879 °	228,479 24	45,399 76	°	
615,402 45	506,035 55	°	506,035 55	107,366 00	47,525 95	59,842 95	°	c) Versements de 1853. 1,200 » id. de 1854. 4 38 1,204 38
445,272 03	53,270 85	°	53,270 85	411,992 18	573,592 84	58,599 34	°	
215,882 60	153,761 89	°	153,761 89	82,120 80	69,783 17	12,537 65	°	
599,405 83	228,536 92	°	228,536 92	171,088 91	142,550 98	28,717 95	°	
509,545 41	358,086 30	°	358,086 20	151,459 21	108,225 97	43,235 24	°	
6,255,940 83	3,745,470 50	1,296 25	3,746,766 55	2,509,174 28	2,077,589 98	428,956 91	2,627 59	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION des PROVINCES. 1.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854. 2.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.				
		RECETTES.				DÉPENSES. — PAIEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 7.
		PAR DES VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public.		TOTAL (colonnes 3 et 4). 5.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 6.	
		ANCIEN MODE. 3.	NOUVEAU MODE. 4.			
Anvers	7,067 29	"	41,370 06	41,370 06	49,337 35	42,471 "
Brabant	19,050 58	182 07	57,570 08	57,752 15	76,802 73	59,098 03
Flandre occidentale.	43,407 15	"	170,704 48	170,704 48	214,111 63	156,914 91
Flandre orientale	17,741 44	"	56,299 04	56,299 04	74,040 48	68,080 70
Hainaut.	5,210 51	"	44,463 36	44,463 36	49,675 87	44,359 35
Liège	14,265 32	"	15,076 83	15,076 83	29,342 15	25,157 26
Limbourg.	2,777 66	"	16,097 31	16,097 31	18,874 97	13,794 36
Luxembourg	12,656 45	"	43,586 40	43,586 40	56,242 85	37,791 80
Namur.	2,751 32	"	12,909 97	12,909 97	15,661 29	14,017 17
	125,827 72	182 07	458,077 53	458.250 60	584,087 32	401,684 58

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1855.							Observations.
D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public. 8.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.						
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor public. 9.	RECETTES CONSTATÉES EN 1851, 1852, 1853 ET 1854, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1855, ou ultérieurement.					
		Versements RÉGULARISÉS. 10.	VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS.				
			1851. 11.	1852. 12.	1853. 13.	1854. 14.	
							15.
6,866 35	128 84	5,800 84	227 68	82 45	510 85	25 69	
17,704 70	5,525 24	11,800 40	121 27	67 95	80 40	109 20	
57,196 72	58,180 85	18,405 40	"	75 30	07 18	348 01	
5,959 78	1,881 76	2,975 08	110 24	496 20	50 05	446 47	
5,514 82	2,777 54	2,513 19	44 "	89 15	35 12	55 52	
4,184 80	500 72	5,785 10	"	90 60	8 47	"	
5,080 61	4,514 06	766 55	"	"	"	"	
18,451 05	10,951 05	7,520 "	"	"	"	"	
1,644 12	1,181 59	500 06	6 "	68 50	"	88 17	
122,402 74	65,221 43	53,846 68	509 19	970 15	782 14	1,073 15	

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1853 (exercice clos).	18,475 74	•	1,148 15	•	1,148 15	19,023 89
1854	•	•	63,062 26	•	63,062 26	63,062 26
	18,475 74	•	64,210 41	•	64,210 41	82,686 15

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1855.	Observations.
DÉPENSE.				
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	11.	12.
5,744 16	.	5,744 16	(¹) 15,879 75	(¹) Ce solde est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 6 février 1855, n° 3728.
14,850 04	40,791 82	55,641 86	7,420 40	(²) Cet encaisse de fr. 21,300 13 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en retrancher, Savoir :
20,594 20	40,791 82	61,386 02	(²) 21,300 13	1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor fr. 2,678 84 2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci 1,746 65
				4,425 49
				L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de . fr. 16,874 64

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse AU commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les ecritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1853 (exercice clos)	9,488 54 $\frac{1}{2}$	"	"	"	"	9,488 54 $\frac{1}{2}$
1854	"	"	35,136 70	"	35,136 70	35,136 70
	9,488 54 $\frac{1}{2}$	"	35,136 70	"	35,136 70	44,625 24 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE	Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	au 1 ^{er} janvier 1855. 11.	
2,450 88	.	2,450 88	(1) 7,037 00½	(1) Ce résultat est d'accord avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 1 ^{er} octobre 1854, n° 3668.
8,406 56	21,411 72	29,878 28	5,258 42	(2) Cet encaisse de . . . fr. 12,206 08½ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en retrancher, savoir :
10,017 44	21,411 72	32,529 16	(*) 12,206 08½	1° Le montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . fr. 437 61 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci. 2,073 57
				2,511 18
				L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de . fr. 9,784 90½

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE ; y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des virements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1855 (exercice clos) . . .	16,425 50	"	"	"	"	16,425 50
1854	"	"	88,038 10	681 41	89,619 51	80,619 51
	16,425 50	"	88,038 10	681 41	89 619 51	106,044 90

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1855.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
					15.
5,460 91	"	5,460 91	(¹) 10,964 48	"	(¹) Ce résultat, ci fr. 10,964 48 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 7 août 1855, n° 3892, ci 10,836 59
15,532 55	67,253 22	82,785 77	6,855 74	"	présente une différence en plus de fr. 107 89 Mais comme le montant des annulations de dépenses opérées sur l'exercice 1853, n'ont été portées en recette dans la comptabilité spéciale de la caisse, qu'à l'exercice 1854 215 "
			17,798 22	"	il y a, en définitive, une différence en moins de 105 11
20,995 46	67,253 22	88,248 68	(²) 17,798 22		Cette différence, qui a été également constatée par le Département de l'Intérieur, sera ultérieurement portée en recette extraordinaire dans la comptabilité spéciale de la caisse.
					(³) Cet encaisse de fr. 17,798 22 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut, d'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1854, et dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1855 (agence du trésor à Turnhout), ci 5 "
					17,803 22
					et d'autre part, en retrancher : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci fr. 5,777 01 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci . . . 5,538 85
					7,555 84
					L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de fr. 10,467 58

94

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1854.	OPÉRATIONS DE					
		RECETTE.					
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistre- ment, etc.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		Par versements dans les écritures centrales du trésor public	TOTAL (colonnes 3 à 7).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1853. (Exercice clos) . .	72,465 31 $\frac{1}{2}$	2,011 58	5,996 50	"	3,201 55	"	10,109 52
1854	"	257,832 10	55,515 10	"	163,065 46	"	477,012 75
	72,465 31 $\frac{1}{2}$	260,743 77	59,511 60	"	166,866 81	"	487,122 27

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

L'ANNÉE 1854.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				au 1 ^{er} janvier 1855.		
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 10.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	Excédant DE RECETTE. 13.	Excédant DE DÉPENSE. 14.	
82,572 83 $\frac{1}{2}$	106,477 67	"	106,477 07	"	(¹) 25,004 85 $\frac{1}{2}$	(¹) L'excédant de dépense, constaté par l'arrêt de la Cour des comptes, du 20 juillet 1855, n° 3880, s'élève à fr. 25,904 84 c ^s .
477,012 75	275,916 26	91,057 38	566,953 04	110,059 11	"	(²) Cet encaisse de . . . fr. 86,154 27 $\frac{1}{2}$ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.
				110,059 11	25,004 85 $\frac{1}{2}$	Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en retrancher, savoir :
						1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . fr. 49,515 11
550,585 58 $\frac{1}{2}$	382,305 95	91,037 38	473,451 51	(²) 86,154 27 $\frac{1}{2}$		2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnées, ci . . . 48,771 98
						— 98,285 09
La situation de la caisse, à la date du 1 ^{er} janvier 1855, accuse ainsi un excédant de dépense de . . . fr. 12,150 81 $\frac{1}{2}$						

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE " " 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des virements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1854 et années antérieures.	59,294 46 ¹ / ₂	"	235,565 47	317 50	255,880 97	295,175 45 ¹ / ₂

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	ou 1 ^{er} janvier 1855. 11.		
97,072 00	145,418 25	240,491 24	(1) 54,684 19 1/2		12.

(1) Cet encaisse de fr. 54,684 19 1/2
résulte des faits réels constatés par la comptabilité cen-
trale du trésor public.
Pour ramener ce résultat à celui qui s'obtient par la
comparaison des droits constatés au profit et à la charge de
l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en re-
trancher, savoir :

1^o Le montant des pièces de dépenses ac-
quittées, conservées en portefeuille chez les
agents du trésor, ci 21,279 28
2^o Le solde disponible des crédits ouverts
aux mêmes agents, pour acquitter les dé-
penses ordonnancées, ci 15,671 57
54,950 85

L'avoir net disponible, au 1^{er} janvier 1855, est ainsi
de fr. 19,753 34 1/2
Dans le compte spécial rendu pour l'année 1854, cet avoir
est porté à 82,001 42
Par conséquent, une différence en plus de fr. 62,268 07 1/2

D'après les explications fournies par le Département des Travaux
publics, cette différence provient des causes suivantes :

D'une part, le compte spécial constate en plus à la charge du trésor :

1^o Le montant des dépenses ordonnancées dont le paiement n'était
pas justifié ou n'avait pas encore eu lieu (a) fr. 35,659 41
2^o Les intérêts de novembre et décembre 1854 d'un ca-
pital de 197,250 francs, à 4 1/2 p. 0/0, soit les deux premiers
mois du semestre à échoir le 1^{er} mai 1855, ci 4,479 37 1/2
3^o Le semestre d'intérêts à échoir le 1^{er} janvier 1855,
d'un capital de 2,032,600 francs, à 2 1/2 p. 0/0, ci 25,407 50
4^o La différence existant du chef de la somme de
fr. 236 17 c^t, qui a été renseignée pour transfert de recette
de la caisse du Département de l'Intérieur, tandis que,
d'après la dépêche du Département des Finances, en date
du 9 octobre 1851, n° 5369, ce transfert ne s'élève qu'à
fr. 204 17, ci, pour cette différence 32 »
Fr. 62,598 28 1/2

D'autre part, il porte en moins :

1^o Un versement fait chez l'agent du caissier
de l'État, à Furnes, le 25 juillet 1851, n° 513 1 »
2^o Divers versements opérés en 1853 et 1854 140 12
Fr. 141 12
3^o Le montant de retenues faites sur pensions,
en vertu de l'art. 5 de la loi du 17 février 1849,
ainsi que de dépenses annulées 189 09
550 21
Différence pareille. fr. 62,268 07 1/2

(a) On remarquera que ce chiffre excède de fr. 706 56 c^t celui qui est indiqué plus haut
du chef des pièces acquittées en portefeuille et des restants disponibles chez les agents du
trésor. Cette différence ne peut être imputée qu'à cette seule cause, que le Département
des Travaux publics aura considéré comme non payées, au 31 décembre 1854, les dépenses
constatées pendant cette année, mais dont les pièces justificatives ne lui seront parvenues
qu'en 1855.

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1834.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1833 (exercice clos).	52,305 22	"	230 98	"	230 98	52,624 20
1834.	"	"	118,915 52	"	118,915 32	118,915 52
	52,395 22	"	119,144 50	"	119,144 50	151,537 52

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

dépenses de la caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE EN CAISSE DU 1 ^{er} janvier 1855.	Observations.
DÉPENSE.				
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	11.	12.
11,638 50	•	11,638 50	(¹) 20,985 90	(¹) Ce résultat est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 19 décembre 1854, n° 3701.
58,510 43	70,645 31	109,161 74	9,751 58	(²) Cet encaisse de fr. 50,737 48 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en re- trancher, savoir :
50,154 73	70,645 31	120,800 04	(²) 50,737 48	1° Le montant des pièces de dépense acquit- tées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor. fr. 3,874 68 2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnées, ci fr. 7,308 45
				15,183 13
				L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de . fr. 17,654 38

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses de

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tre- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1853 (exercice clos).	7,431 26	"	"	"	"	7,431 26
1854	"	"	27,961 29	"	27,961 29	27,961 29
	7,431 26	"	27,961 29	"	27,961 29	35,592 55

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1855.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	Excédant DE RECETTE.	Excédant DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	
2,360 70	"	2,360 70	(1) 5,070 56	"	(1) Ce résultat, ci. fr. 5,070 56 comparé avec le reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 8 août 1854, n° 3616, ci. 5,061 64
7,290 30	17,151 63	24,450 93	5,510 56	"	présente une différence en plus de . . . 8 92
			8,580 92	"	Cette différence, qui a été constatée également par le Département de l'Intérieur, sera ultérieurement l'objet d'une augmentation de recette dans la comptabilité spéciale de la caisse.
9,660 "	17,151 63	26,811 63	(2) 8,580 92		(2) Cet encaisse de fr. 8,580 92 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de la caisse, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en retrancher, savoir :
					1 ^o Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor. fr. 1,347 "
					2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci. fr. 529 "
					1,876 "
					L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de fr. 6,704 93

Développement des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854, d'après les écritures de l'administration du TRÉSOR PUBLIC.	OPÉRATIONS DE		
		RECETTE.		
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. (Nouveau mode.)	Par virement dans les écritures centrales de l'administration du trésor public.	TOTAL. (Colonnes 3 et 4.)
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	70,648 15	11,122 72	"	11,122 72
— de Brabant	126,081 41	10,357 45	382 50	10,710 05
— de la Flandre occidentale	80,454 45	11,853 12	"	11,853 12
— — orientale	70,851 35	11,400 64	"	11,400 64
— de Hainaut	148,717 51	22,824 70	"	22,824 70
— de Liège	110,815 82	16,758 16	"	16,758 16
— de Limbourg	46,295 62	6,350 61	"	6,350 61
— de Luxembourg	94,951 29	13,206 52	"	13,206 52
— de Namur	72,416 31	13,085 50	"	13,085 50
	827,101 89	126,258 42	382 50	126,620 02

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital nominal de 867.500 francs de la Dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, conformément du 10 décembre 1852

RESTE NET EN CAISSE

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

L'ANNÉE 1854.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1855.					Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1854.	DÉPENSE.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	DIFFÉRENCES entre les résultats présentés dans les colonnes 8 et 9.			
	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.			EN PLUS.	EN MOINS.		
6.	7.	8.	9.	10.	11.		
81,770 87	1,228 40	80,542 58	80,542 58	"	"	Cette différence résulte d'erreurs d'imputation commises dans les écritures des agents du Trésor, et qui ont été rectifiées en 1855.	
145,801 36	7,686 61	158,114 75	158,114 75	"	"		
98,287 57	7,894 14	90,505 45	90,484 90	91 56	"		
82,350 97	5,009 51	77,541 46	77,541 46	"	"		
171,542 21	16,425 27	155,118 04	155,118 04	"	"		
127,575 98	10,554 37	117,010 61	116,948 93	"	70 68		Même observation.
52,840 25	3,014 "	49,852 23	49,852 25	"	"		
108,157 81	11,985 57	96,152 44	96,152 44	"	"		
85,501 81	16,018 05	69,483 76	69,483 76	"	"		
955,812 81	79,813 81	875,990 "	874,019 88	91 56	70 68		
aux dispositions de l'arrêté royal - - - - -		855,271 52		20 88			
au 1 ^{er} janvier 1855		20,727 48					

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1853. (Exercice clos.)	20,425 64	"	21,220 26	"	21,220 26	41,645 90
1854	"	"	51,768 62	2 "	51,770 62	51,770 62
	20,425 64	"	52,988 88	2 "	52,990 88	75,414 52

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1855.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
					13.
2,440 45	"	2,440 45	(1) 59,203 45	"	(1) Ce résultat, ci. fr. 59,203 45 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 21 décembre 1853, n° 4018, ci 59,099 91 présente une différence en plus de fr. 103 54 qui provient de ce que le montant des annulations opérées sur les dépenses de l'exercice 1853, a été porté en recette à l'exercice 1854 dans la comptabilité spéciale de la caisse.
5,683 70	52,091 28	58,674 08	"	26,904 36	
			59,203 45	26,904 36	(2) Cet encaisse de. fr. 12,299 09 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, con- servées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. . . fr. 1,571 19 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . 1,100 33 2,471 54
8,124 15	52,091 28	61,115 43	(2) 12,299 09		L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de. fr. 9,827 55

*Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses
et enseignant des établissements d'instruc*

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1854.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1853 (exercice clos). . . .	44,066 65	•	30,620 53	•	30,620 53	74,686 98
1854	•	•	33,985 59	•	33,985 59	33,985 59
	44,066 65	•	66,605 92	•	66,605 92	110,672 57

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

de la caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif
tion moyenne dirigés par l'État.

L'ANNÉE 1854.			SOLDE au 1 ^{er} janvier 1855.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	
73 93	"	73 93	(1) 74,613 05	"	(1) Ce résultat, ci. fr. 74,613 05 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des comptes du 13 juillet 1855, n° 3873, ci 74,612 60 présente une différence en plus de . fr. " 45
1,865 68	94,712 45	96,576 13	"	60,590 54	qui provient de ce que le montant d'une annulation de pareille somme sur les dépenses de l'exercice 1855, n'a été portée en recette dans la comptabilité de la caisse, qu'à l'exercice 1854.
			74,613 05	60,590 54	(2) Cet encaisse de fr. 14,022 51 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'in- stitution jusqu'à la fin de l'année 1854, il faut en retrancher le montant des pièces de dépenses acquittées, conser- vées en portefeuille par les agents du trésor, ci 138 50
1,957 61	94,712 45	96,650 06	(2) 14,022 51		L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1855, est ainsi de. fr. 13,884 01

Développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1854.	CONSTATÉ pendant l'année 1854.
"	"	"	Dépôts divers faits au trésor, pour couvrir le montant des coupons d'intérêts manquants aux obligations 5 p. % soumises à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	2,515 80	"
Anvers.	1853. 9 août . .	2470	Verserment effectué par le receveur communal d'Aertselaer, à titre de fonds local.	25 12	"
Id.	— 31 décembre.	5985	Remboursement d'avances faites à des marins, par les agents diplomatiques à l'étranger (Affaires Étrangères)	551 78	"
Bruxelles.	— 1 mars . .	1598	Cautionnement versé par un comptable	50 "	"
Id.	— 28 décembre.	10757	Verserment fait par M. Vandermaelen à Molenbeek-St-Jean, en exécution de la convention conclue avec M. le Ministre de l'Intérieur, pour la vente de la carte géologique du royaume.	1,200 "	"
Id.	— 5 —	9965	Cautionnement versé par un comptable	50 "	"
Louvain.	— 6 octobre .	1852	Produit d'une collecte faite dans la commune de Rotselaer, en faveur des victimes de l'ouragan du 9 juillet 1853.	56 "	"
Id.	— 6 —	1855	Id. dans la commune de Wesemael	25 "	"
Id.	— 14 —	1866	Id. à Aerschot	80 "	"
Termonde.	— 6 juillet .	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions . . .	2 "	"
Anvers.	1854. 12 janvier .	71	Montant de deux coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	50 40
Id.	— 12 —	72	Id. d'un coupon 5 p. % de 1842, id.	"	25 20
Id.	— 21 —	195	Id. de trois coupons id. de 1848, id.	"	15 "
Id.	— 1 mars . .	584	Id. de deux coupons id. id.	"	50 40
Id.	— 28 juin . .	1777	Id. de trois coupons id. de 1840, id.	"	75 60
Id.	— 4 juillet . .	1868	Id. d'un coupon id. id.	"	25 "
Id.	— 7 —	1902	Id. de trois coupons id. id.	"	75 60
Id.	— 12 août . .	2299	Id. d'un coupon id. id.	"	25 20
Id.	— 12 —	2501	Id. id. id. id.	"	2 50
Id.	— 1 décembre.	3540	Id. de cinq coupons id. id.	"	22 50
Turnhout.	— 6 mars . .	110	Id. d'un coupon id. de 1848, id.	"	2 50
Bruxelles.	— 4 janvier .	54	Id. id. id. de 1840, id.	"	25 20
Id.	— 6 —	72	Id. id. id. de 1848, id.	"	25 "
Id.	— 11 —	145	Id. de deux coupons id. id.	"	50 "
Id.	— 15 —	190	Id. d'un coupon id. de 1840, id.	"	65 "
Id.	— 15 —	191	Id. id. id. id.	"	25 20
Id.	— 17 —	255	Id. id. id. id.	"	25 20
Id.	— 20 —	535	Id. id. id. de 1848, id.	"	2 50
Id.	— 27 —	676	Frais d'embarquement d'étrangers renvoyés par mesure de police (marine).	"	204 "
A REPORTER. fr.				4,555 70	700 "

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.		
1854. Diverses dates.	"	1,775 70	742 10	Les coupons ayant été produits à concurrence de la somme remboursée.
— 25 février . .	62	25 12	"	Ce versement ayant été fait par erreur dans la caisse de l'État.
— 28 janvier . .	30 et 51	531 78	"	Ce versement a été remboursé, parce qu'il contenait une somme de fr. 157 81 c ^s qui était due au consul de Belgique à New-York, et qu'on avait versée par erreur dans la caisse de l'État. — L'excédant de fr. 393 97 c ^s , a été reversé au profit du trésor.
— 11 mars . .	82	50 "	"	Cette somme avait été versée par le sieur Laurys, comptable de l'État, au delà du cautionnement qu'il avait à fournir.
— 28 juin . .	245	1,200 "	"	Pour être mis à la disposition de M. De la Fontaine, receveur des produits divers à Bruxelles, chargé de ce recouvrement.
— 11 mars . .	82	50 "	"	Cette somme ayant été versée au delà du cautionnement qui devait être fourni.
— 20 février . .	58	161 "	"	Ces sommes, qui n'appartenaient pas au trésor, avaient été versées par erreur dans la caisse de l'État.
"	"	"	2 "	Les coupons ayant été produits.
— 5 juillet . .	240	50 40	"	Idem.
— 5 — . .	"	25 20	"	Idem.
— 5 — . .	"	"	15 "	
— 20 octobre . .	461	50 40	"	Idem.
— 19 août . .	529	50 40	"	
— 18 décembre .	586	25 20	"	
"	"	"	25 "	
"	"	"	75 60	
"	"	"	25 20	
"	"	"	2 50	
"	"	"	22 50	
"	"	"	2 50	
"	"	"	25 20	
"	"	"	25 "	
— 23 janvier . .	18	50 "	"	Idem.
"	"	"	63 "	
"	"	"	25 20	
"	"	"	25 20	
"	"	"	2 50	
— 4 février . .	55	204 "	"	Cette somme ayant été versée sur les produits de l'administration du trésor public, on l'a remboursée pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de la marine.
.	. . .	4,247 20	1,078 50	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1854.	CONSTATÉ pendant l'année 1854.
			REPORT. fr.	4,555 70	790 "
Bruxelles.	1854. 30 janvier. .	700	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	50 40
Id.	— 31 — . .	770	Id. d'un id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 4 février . .	847	Id. de deux id. id. de 1848, id. . . .	"	10 "
Id.	— 1 mars . . .	1516	Id. de six id. id. de 1842, id. . . .	"	151 20
Id.	— 1 — . . .	1515	Id. de dix id. id. de 1840, id. . . .	"	252 "
Id.	— 1 — . . .	1514	Id. de deux id. id. id. . . .	"	126 "
Id.	— 1 — . . .	1512	Id. de cinq id. id. id. . . .	"	126 "
Id.	— 5 — . . .	1551	Id. de deux id. id. de 1848, id. . . .	"	5 "
Id.	— 8 — . . .	1616	Id. d'un id. id. id. . . .	"	2 50
Id.	— 11 — . . .	1659	Id. id. id. de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 21 — . . .	1835	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor appartenant à divers corps de l'armée.	"	2,640 "
Id.	— 31 — . . .	2294	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	25 "
Id.	— 31 — . . .	2295	Id. de deux id. 5 p. % de 1840, id. . . .	"	50 40
Id.	— 11 avril . . .	2481	Id. d'un id. id. de 1848, id. . . .	"	2 50
Id.	— 11 — . . .	2486	Id. id. id. de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 29 — . . .	3001	Id. id. id. de 1848, id. . . .	"	5 "
Id.	— 5 mai . . .	3177	Id. de deux id. id. de 1842, id. . . .	"	50 40
Id.	— 4 — . . .	3185	Id. de cinq id. id. de 1840, id. . . .	"	126 "
Id.	— 15 — . . .	3407	Id. d'un id. id. de 1848, id. . . .	"	50 "
Id.	— 27 — . . .	3835	Id. de quatre id. id. id. . . .	"	100 80
Id.	— 1 juin . . .	3985	Id. de trois id. id. id. . . .	"	15 "
Id.	— 9 — . . .	4145	Id. de deux id. id. id. . . .	"	5 "
Id.	— 12 — . . .	4221	Id. d'un id. id. de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 5 juillet . .	4871	Id. de divers id. id. id. . . .	"	226 80
Id.	— 14 — . . .	5142	Id. d'un id. id. de 1842, id. . . .	"	25 20
Id.	— 7 août . . .	5811	Id. id. id. id. id. . . .	"	5 "
Id.	— 24 — . . .	6132	Id. id. id. de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 26 — . . .	6540	Id. id. id. id. id. . . .	"	25 20
Id.	— 20 septembre.	6901	Produit de vingt passe-ports à l'étranger	"	160 "
Id.	— 22 — . . .	6955	A compte sur une somme de 100,000 francs, dont il est fait mention au 2 ^e § de l'article 54 du cahier des charges, de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes.	"	9,000 "
Id.	— 29 — . . .	7365	Prélèvement des 2 p. % revenant au trésor sur les produits des droits de magasin de l'entrepôt public de Bruxelles.	"	471 86
			A REPORTER. fr.	4,555 70	14,623 26

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	à REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855	
.....		4,247 20	1,078 50	
1854. "	"	"	50 40	
— 31 août. . .	305	25 20	"	Les coupons ayant été produits.
— 22 février .	60	10 "	"	Idem.
"	"	"	151 20	
"	"	"	252 "	
"	"	"	126 "	
— 4 septembre.	597	50 40	50 40	Idem.
— 5 juillet. . .	249	25 20	"	
"	"	"	5 "	
"	"	"	2 50	
"	"	"	25 20	
— 24 mars . . .	101 à 108	2,640 "	"	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
"	"	"	25 "	
"	"	"	50 40	
"	"	"	2 50	
— 17 juin . . .	257	25 20	"	Les coupons ayant été produits.
— 30 mai. . . .	207	5 "	"	Idem.
"	"	"	50 40	
— 8 mai. . . .	155	126 "	"	Idem.
— 15 juin . . .	256	50 "	"	Idem.
"	"	"	100 80	
"	"	"	15 "	
— 25 octobre. .	467	5 "	"	Idem.
"	"	"	25 20	
— 25 octobre. .	465	115 40	115 40	Idem.
"	"	"	25 20	
"	"	"	5 "	
"	"	"	25 20	
— 5 octobre. .	458	25 20	"	Idem.
— 4 — . . .	441	100 "	"	Cette somme, ayant été versée à tort sur les produits de l'administration du trésor public, a été mise à la disposition du receveur des actes judiciaires à Bruxelles, chargé de ce recouvrement.
— 25 — . . .	465	9,000 "	"	Pour être portée en recette et renseignée par le comptable de l'administration de l'enregistrement chargé de ce recouvrement.
— 2 décembre.	552	471 80	"	Pour être porté en recette et renseignée par le comptable de l'administration des contributions directes chargé de ces recouvrements.
.....		16,079 66	2,170 50	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1854.	CONSTATÉ pendant l'année 1854.
			REPORT. fr.	4,555 70	14,023 26
Bruxelles.	1854. 2 octobre .	7395	Montant de quatre coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	20 "
Id.	— 7 — .	7492	Produit de cinq passe-ports à l'étranger, délivrés pendant le mois de septembre 1854.	"	40 "
Id.	— 12 — .	7598	Montant de trois coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1842, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	75 60
Id.	— 17 — .	7706	Produit de trois passe-ports à l'étranger	"	24 "
Id.	— — — .	7705	Id. de deux id.	"	16 "
Id.	— — — .	7704	Id. de sept id.	"	36 "
Id.	— 14 novembre.	8555	Montant de trois coupons d'intérêts de l'empr. 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	20 "
Id.	— — — .	8554	Id. id. id. id.	"	7 50
Id.	— 17 — .	8595	Fonds appartenant à la masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	3,573 "
Id.	— 23 — .	8751	Montant de six coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	15 "
Id.	— 2 décembre .	9181	Id. de trois id. id. id. id.	"	15 "
Id.	— — — .	9182	Id. d'un id. id. id. id.	"	2 50
Id.	— 11 — .	9568	Retenues de 1 p. % au profit du trésor, sur les remises du sieur Ysengrin, pendant le mois de novembre 1854.	"	1 75
Id.	— 14 — .	9457	Fonds provenant de la réalisation de bons du trésor appartenant à divers corps de l'armée.	"	106,480 "
Id.	— 15 — .	9475	Versement applicable au remboursement de l'or retiré de la circulation.	"	1,000,000 "
Id.	— 6 juillet .	4956	Versement pour livraison de munitions de guerre.	"	95 06
Id.	— 30 décembre.	10095	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "
Louvain.	— 5 — .	2156	Versement fait par Léopold Van Cutsem, à Blanden, pour être déchargé de toute responsabilité ultérieure à l'égard de son remplaçant Vital Clinckson.	"	517 46
Nivelles.	— 30 janvier .	41	Frais d'entretien d'indigents secourus par la ville de Wavre, et dus à l'administration générale des aliénés à Gheel.	"	259 "
Id.	— 5 novembre.	629	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	2 50
Bruges.	— 30 septembre.	2308	Fonds appartenant à la masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	76 71
Courtrai.	— 2 janvier .	6	Versement supplémentaire pour parfaire le montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	50 "
Id.	— 18 novembre.	2084	Versement fait par le receveur communal de Dadizele, à titre de fonds local.	"	56 80
			A REPORTER. fr.	4,555 70.	1,125,544 64

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE.
POUR L'ANNÉE 1854.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêts qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	
.	. . .	16,070 00	2,179 50	
1854. 15 novembre.	535	10 »	10 »	2 coupons ayant été produits.
— 25 octobre .	466	40 »	»	Pour être mis à la disposition du receveur des actes judiciaires à Bruxelles, chargé du recouvrement des produits de l'espèce.
»	»	»	75 60	
— 25 octobre .	»	96 »	»	Idem.
»	»	»	20 »	
»	»	»	7 50	
— 22 novembre.	542	5,575 »	»	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement.
— 14 décembre.	559	15 »	»	Les coupons ayant été produits.
— — — .	»	»	15 »	
— — — .	»	»	2 50	
— — — .	»	»	1 75	Transféré au profit du trésor en 1855.
— 15 décembre.	560 à 585	100,480 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 25 — .	590	1,000,000 »	»	Ce versement devait être opéré dans la caisse particulière de la Banque nationale, attendu que cet établissement n'avait pas fait dépense dans sa comptabilité de l'or retiré de la caisse de l'État.
— 24 novembre	544	95 06	»	Cette somme a été remboursée, parce qu'elle formait double emploi avec celle qui avait été versée au bureau du receveur de l'enregistrement à Anvers, le 4 août 1854.
— — — .	»	»	5 »	
— — — .	»	»	517 46	
— 11 février. .	50	250 »	»	Pour être remis à l'ayant droit.
— — — .	»	»	2 50	
— 3 novembre.	477	76 71	»	Pour être renseigné par le comptable de l'administration des contributions directes, chargé des recettes de cette nature.
— — — .	»	»	» 50	
— 20 décembre.	595	56 80	»	Cette somme formait double emploi avec celle versée le 3 avril 1852 à l'agence de Courtrai.
.	. . .	1,127,445 23	2,637 11	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER ou 1 ^{er} janvier 1854.	CONSTATÉ pendant l'année 1854.
			REPORT. fr.	4,535 70	1,125,544 04
Ypres.	1854. 14 janvier . .	59	Montant de quatre coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	100 80
Gand.	— 25 avril. . . .	1255	Prélèvement au profit du trésor de la remise de 2 p. $\frac{1}{2}$, fixée par la loi du 25 mai 1858, sur les droits de magasin des entrepôts, etc.	"	545 99
Id.	— 24 mars. . . .	848	Versement fait par le receveur communal de St-Laurent, à titre de fonds local.	"	20 11
Id.	— 8 —	682	Id. de la commune de Moorzele, id.	"	2 55
Id.	— 25 juillet . . .	2501	Droits de magasin des entrepôts perçus, au profit du trésor.	"	100 "
Id.	— 1 août. . . .	2448	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "
Id.	— 25 —	5005	Id. d'un coupon id. id. . . .	"	5 "
Id.	— 15 novembre.	5616	Versement effectué pour acquitter la partie des droits de succession dus au bureau de Beveren, en ce qui concerne les fonds trouvés dans la mortuaire de M. Everaerts.	"	244,105 01
Id.	— 19 décembre .	5948	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	25 "
Mons.	— 5 janvier . .	24	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane.	"	81 00
Id.	— 11 septembre.	5462	Versement effectué par le receveur communal de Quiévrain, à titre de fonds local.	"	1 25
Id.	— 21 novembre.	4508	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	2 50
Charleroy.	— 7 mars	684	Versement fait par le milicien Pirmez, en faveur de son remplaçant le nommé Morgon.	"	517 46
Id.	— 15 juillet . . .	2241	Montant de 5 coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, manquant au titre soumis à la conversion au 1 ^{er} déc. 1852.	"	12 50
Id.	— 29 septembre.	5100	Cautionnement versé au trésor à l'effet de pouvoir contracter mariage.	"	4,000 "
Tournay.	— 30 décembre .	2997	Montant de coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	7 50
Liège.	— 6 juin	1761	Id. d'un coupon 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1840, id. . . .	"	25 20
Id.	— 14 —	1846	Id. id. 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848, id. . . .	"	2 50
Id.	— 16 —	1861	Id. de deux coupons id. id. . . .	"	50 "
Id.	— 22 —	1907	Id. d'un coupon id. id. . . .	"	5 "
Id.	— 11 août. . . .	2508	Id. de deux coupons id. id. . . .	"	5 "
Id.	— 18 —	2572	Id. d'un coupon id. id. . . .	"	2 50
Id.	— 14 octobre . .	5166	Versement effectué par le receveur des consignations à Dinant.	"	5 11
Id.	— 21 décembre .	5874	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "
Huy.	— 22 avril. . . .	278	Id. id. id. id. . . .	"	5 "
A REPORTER. fr.				4,535 70	1,374,776 02

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER ou 1 ^{er} janvier 1855.	
.	. . .	1,127,445 25	2,057 11	
1854. 29 décembre.	"	"	100 80	
— 25 août. . . .	581	545 09	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement des produits de cette nature.
— 4 mai. . . .	152	20 11	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 27 juin. . . .	245	2 35	"	
— 11 septembre.	409	100 "	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé des recettes de cette nature.
— 11 — . . .	"	"	5 "	
— 11 — . . .	"	"	5 "	
— 27 décembre.	594	244,105 01	"	Même motif en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement.
"	"	"	25 "	
— 26 janvier . .	28	31 60	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement.
— 6 décembre.	555	1 25	"	Pour être remis à l'ayant droit.
"	"	"	2 50	
— 31 mars . . .	112	517 46	"	Pour être mis à la disposition du receveur des actes judiciaires à Charleroy, chargé du recouvrement des produits de cette nature.
"	"	"	12 50	
— 20 novembre.	538	4,000 "	"	Cette somme, qui était destinée à l'acquisition de titres de la Dette publique, avait été versée par erreur dans la caisse de l'Etat.
"	"	"	7 50	
— 31 août. . . .	594	25 20	"	La production de ces coupons ayant eu lieu.
"	"	"	2 50	
— 22 septembre.	429	50 "	"	Idem.
"	"	"	5 "	
"	"	"	5 "	
"	"	"	2 50	
— 6 décembre .	555	5 11	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement.
"	"	"	5 "	
"	"	"	5 "	
.	. . .	1,576,491 31	2,820 41	

Suite du développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	CONSTATÉ pendant l'année 1854.
			REPORT. fr.	4,555 70	1,374,776 02
Huy.	1854. 14 décembre.	917	Cautionnement versé au trésor à l'effet de pouvoir contracter mariage.	"	5,000 "
Id.	— 30 —	907	Montant de coupons d'intérêt de l'emprunt 5 p. % manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	12 50
Verviers.	— 14 janvier .	85	Id. id. id. id.	"	62 50
Id.	— 31 — .	208	Id. de dix coupons id. id.	"	252 "
Id.	— 25 mars . .	551	Id. d'un coupon id. id.	"	2 50
Id.	— 11 avril . .	665	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane . .	"	10 "
Id.	— 24 — .	759	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	50 40
Id.	— 3 mai . . .	824	Id. d'un coupon 5 p. % de 1848. id.	"	5 "
Id.	— 4 — . . .	851	Id. de deux coupons id. id.	"	10 "
Id.	— 10 — . . .	869	Id. de cinq coupons id. id.	"	25 "
Id.	— 20 juin . .	1211	Id. id. id. id.	"	25 "
Id.	— 8 décembre.	2451	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane . .	"	94 95
Hasselt.	— 7 janvier .	15	Id. id. id. id.	"	50 "
Id.	— 10 — . . .	35	Id. id. id. id.	"	397 "
Id.	— 30 mars . .	588	Versement fait par l'administration communale de Neerpelt, à titre de fonds local.	"	130 48
Id.	— 12 décembre.	2016	Montant de deux coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	"	10 "
Tongres.	— 18 mai . . .	463	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	25 "
Id.	— 19 — . . .	469	Id. id. id. id.	"	5 "
Id.	— 12 août . .	765	Id. id. id. id.	"	25 "
Arlon.	— 31 janvier .	96	Id. id. id. id.	"	5 "
Id.	— 20 avril . .	526	Versement fait par le receveur de l'enregistrement à Florenville à titre de fonds provincial.	"	5 76
Id.	— 9 octobre .	852	Versement fait par le directeur du trésor à Arlon, au profit de la caisse des veuves de l'administration de la marine . .	"	2 95
Id.	— 30 décembre.	665	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1848, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	5 "
Neufchâteau	— 26 août . . .	595	Id. id. id. id.	"	2 50
Namur.	— 18 octobre .	2465	Versement fait par le receveur communal de Namur, à titre de fonds local.	"	180 "
Dinant.	— 4 janvier . .	5	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane . .	"	60 "
Id.	— 5 — . . .	4	Id. id. id. id.	"	56 "
Id.	— 6 juin . . .	415	Montant d'un coupon d'intérêt de l'emprunt 5 p. % de 1840, manquant au titre soumis à la conversion du 1 ^{er} déc. 1852.	"	25 20
Philippeville	— 18 octobre .	645	Fonds appartenant à la masse d'habillement de la douane . .	"	152 65
				4,555 70	1,381,445 50
				1,385,979 00	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.	A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1855.	
.	. . .	1,576,491 51	2,820 41	
1854. 25 décembre.	592	5,000 "	"	Cette somme, qui était destinée à l'acquisition de titres de la Dette publique, avait été versée à tort dans la caisse de l'Etat.
— — —	"	"	12 50	
— 22 avril . .	137	57 50	5 "	Les coupons ayant été produits.
— 9 février . .	47	252 "	"	
— — —	"	"	2 50	
— 20 mai . . .	201	10 "	"	Pour être mis à la disposition du comptable chargé du recouvrement.
— 6 septembre.	401	25 20	"	Les coupons ayant été produits.
— 7 — . . .	406	25 20	"	Idem.
— — —	"	"	5 "	
— 11 — . . .	408	5 "	5 "	Idem.
— 31 août . . .	592	15 "	10 "	Idem.
— — —	"	"	25 "	
— — —	"	"	94 95	
— 11 mars . . .	83	50 "	"	Pour être mis à la disposition des comptables de l'administration des contributions directes, chargés du recouvrement de ces produits.
— 28 — . . .	100	597 "	"	
— 4 mai . . .	151	150 48	"	A été remboursé au receveur de l'enregistrement à Brée, pour qu'il en fasse recette dans sa comptabilité.
— — —	"	"	10 "	
— 23 novembre.	545	25 "	"	
— 30 août . . .	590	5 "	"	
— — —	"	"	25 "	
— — —	"	"	5 "	
— 5 juillet . . .	248	5 78	"	Pour opérer un nouveau versement réduit à la somme de fr. 5 70 c ^s , qui devait réellement être versée.
— 9 novembre.	489	2 95	"	
— — —	"	"	5 "	
— — —	"	"	2 50	
— 5, — . . .	476	180 "	"	Cette somme était due à M. l'inspecteur du service des émigrants à Anvers, pour frais de transport en Amérique, d'un indigent de la ville de Namur.
— 11 mars . . .	81	60 "	"	Pour être mis à la disposition du comptable de l'administration des contributions directes, chargé du recouvrement de ces produits.
— 14 avril . . .	128	56 "	"	
— — —	"	"	25 20	
— 6 décembre.	555	152 65	"	Idem.
		1,582,926 05	5,055 06	
		1,585,970 00		

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1881.	RECETTE.			
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	
1.	2.	3.	4.	5.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations, en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	18,690 50	117,895 55	"	"	
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	18,046 07	15,570 18	"	"	
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	26 54	20,411 01	"	"	
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	2,924,406 95	3,225,194 07	"	"	
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	114,019 51	99,300 40	"	"	
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	777,982 71	"	"	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	1,453,192 76	"	957,528 76	"	
Amendes et frais de justice en matière forestière	11,746 51	"	21,563 91	"	
Consignations de toute nature	4,054,073 81	"	2,080,561 07	"	
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	53,284 53	"	"	562,014 21	
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises.	71,271 88	"	"	4,555,304 01	
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer dans l'intérieur du pays (ports au delà).	"	"	"	2,840 40	
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	61,208 82	"	"	2,850,668 19	
	8,760,066 66	4,265,553 76	3,950,253 74	7,548,826 81	

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs	fr. 2,993,805 39
Id. id. pour la voirie vicinale.	5,764 29
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes	46,687 48

SOMME ÉGALE. fr. 5,046,255 16

PASSIVES.

**DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.**

*compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)*

1^{er} JANVIER 1855.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.						SOLDE AU 1 ^{er} JANVIER 1855.	
TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	DÉPENSE.				DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Total DE LA DÉPENSE.		
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
117,805 33	150,594 05	121,340 53	"	"	121,540 53	"	15,045 10
15,370 18	55,616 25	16,304 "	"	"	16,504 "	"	17,512 25
29,411 01	29,437 55	29,379 24	"	"	29,379 24	"	58 51
5,225,194 07	6,149,691 "	3,105,435 84	"	"	3,105,435 84	"	(¹) 3,046,255 16
99,500 46	215,519 07	151,787 01	"	"	151,787 01	"	61,552 96
777,982 71	777,982 71	658,819 57	"	"	658,819 57	"	139,165 14
957,528 76	2,410,521 52	"	1,567,579 77	"	1,567,579 77	"	1,045,141 75
21,505 91	53,510 42	"	25,469 57	"	25,469 57	"	9,840 85
2,980,561 07	7,054,454 88	"	2,595,628 10	"	2,395,628 10	"	4,658,806 78
562,014 21	305,298 74	"	"	554,568 58	554,568 58	"	60,950 16
4,553,504 01	4,404,575 89	"	"	4,428,191 09	4,428,191 09	(²) 25,615 20	"
2,840 40	2,840 40	"	"	2,525 17	2,525 17	"	317 25
2,850,668 19	2,911,877 01	"	"	2,841,507 99	2,841,507 99	"	70,569 02
						25,615 20	9,102,772 71
15,773,454 31	24,555,500 97	4,061,275 19	5,786,477 44	7,606,590 83	15,454,545 46	9,079,157 51	

(²) D'après l'état de situation arrêté par le Département des Travaux publics et transmis à la Cour des comptes, le fonds des encaissements et paiements, etc., présente un solde en caisse de fr. 28,707 97 c^s au 31 décembre 1854. Cette différence de fr. 52,323 17 c^s, avec le résultat constaté au présent tableau, provient de ce que pareille somme reste due par les sociétés concessionnaires, et doit être recouvrée avant la clôture du Budget de l'exercice 1854.

TABLEAU LITT. I.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE au 1 ^{er} janvier 1854.		RECETTE.		
	DÉBITEUR.	CRÉDITEUR.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	
				ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
<i>Avances pour le service public.</i>					
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	"	"	1,504,000 "	"	"
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	"	"	"	"	127,078 89
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	"	1,085,878 07 $\frac{1}{2}$	"	"	"
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux, et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	45,568 40	"	"	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. %, de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	10,754,998 57	"	"	"	12,100,127 05
Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de retrait des pièces de 25 centimes, démonétisées par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	206,216 25	"	"	"	"
Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine	12,000 "	"	"	"	12,000 "
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>					
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	15,190,500 55	"	"	"	15,085 77
<i>Créances à charge des comptables.</i>					
Anciens agents des domaines. Exercice 1850	75,578 55	"	"	"	"
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enlevés chez son agent, à Turnhout, en 1851	161,958 50	"	"	"	"
Déficit constaté dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces	6,504 06	"	"	"	"
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année.	129,422 54	"	"	"	"
	52,580,547 40	1,085,878 07 $\frac{1}{2}$			
	31,404,469 52 $\frac{1}{2}$		1,504,000 "	"	12,202,188 41

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1855.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1854.							SOLDE	Observations.
		DÉPENSE.					DÉBITEUR	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 7.	Total DE LA RECETTE (colonnes 4 à 7). 8.	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 11.	TOTAL (colonnes 9 à 11). 12.	Total, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année. 13.	au 1 ^{er} janvier 1855. 14.	
		Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 9.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 10.					
"	1,304,000 "	"	"	1,304,000 "	1,304,000 "	1,304,000 "	"	
"	127,075 59	"	"	127,075 59	127,075 59	127,075 59	"	
6,856,050 77 1/2	7,042,817 85 (¹)	"	"	7,046,375 80	7,046,375 80	7,046,575 80	5,555 05	
768,840 60	768,840 60	"	725,272 20	"	725,272 20	768,840 60	"	
"	12,100,127 05	"	15,072 "	40,232 "	55,504 "	16,810,502 57	4,701,175 32	
"	"	"	"	"	"	206,216 25	206,216 25	
"	12,000 "	"	"	12,000 "	12,000 "	24,000 "	12,000 "	
"	13,085 77	"	"	615,085 77	615,085 77	15,803,586 10	15,790,500 55	
"	"	"	"	"	"	75,578 55	75,578 55	
"	"	"	"	"	"	161,958 50	161,958 50	
"	"	"	"	"	"	6,504 66	6,504 66	
"	"	"	"	"	"	129,422 54	129,422 54	
7,625,780 57 1/2	22,277,846 86	"	740,544 20	10,045,667 16	10,784,011 56	43,564,558 76	21,086,511 90 (²)	

(¹) Y compris le solde créditeur au commencement de l'année.

(²) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

(¹) Y compris le soldo créditeur au commencement de l'année.
(²) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

Suite de l'état des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janvier 1855.
<i>Avances pour le service public.</i>	
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	3,555 95
Trésor public, S/C d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	4,701,175 52
Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de retrait des pièces de 25 centimes, démonétisées en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.	206,216 25
Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine.	12,000 00
<i>Créances à charge des fonds et valeurs déposés au trésor.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	15,790,500 55
A REPORTER.	20,715,247 85

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

du trésor et les créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1855.

OBSERVATIONS.

D'après les conventions relatives aux emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères à Paris, ils sont chargés du paiement des intérêts semestriels de ces mêmes emprunts et, à cette fin, les fonds nécessaires doivent leur être remis quinze jours avant l'échéance.

En outre, la maison de Rothschild fait l'office d'agent du trésor à l'étranger, notamment pour le paiement des intérêts des emprunts contractés sans son intervention, et que les détenteurs des titres au porteur ont la faculté de réclamer à Paris; des fonds lui sont également fournis d'avance pour faire face à ces éventualités.

Le solde débiteur qui est présenté ci-contre, représente, par conséquent, les fonds non encore employés aux paiements dont il s'agit.

Ce solde se compose des fractions de 8 et de 20 francs restant à rembourser du chef des obligations à 3 p. % de 1,008 et de 2,520 francs, non encore présentées à l'échange contre des titres à 4 1/2 p. %, ainsi que des sommes employées à des rachats de titres, dont la réalisation n'a pas encore pu être opérée.

Il sera rendu un compte spécial de toutes les opérations qui se rattachent à la conversion du 1^{er} décembre 1852, aussitôt que cette réalisation sera terminée.

La loi du 1^{er} décembre 1852, ayant fait cesser le cours légal des pièces d'argent de 25 centimes, et leur ayant substitué la pièce de 20 centimes, il a été pourvu à l'exécution de cette loi par une convention conclue avec le directeur de la fabrication des monnaies, le 25 janvier 1853, et approuvée par arrêté royal du 25 mars suivant.

La somme de fr. 206,216 25 c^s, renseignée ci-contre, représente le restant de la valeur des pièces de 25 centimes retirées de la circulation, pour être refondues et servir à la fabrication de pièces nouvelles.

Le remboursement de ce reliquat, ainsi que de fr. 6,206 11 c^s, pour intérêts à 4 p. % réglés suivant ladite convention, a eu lieu le 10 fév. 1855.

Cette avance a été remboursée par un versement opéré dans la caisse de l'État à Bruxelles, le 9 février 1855, sous le n° 917.

Cette créance représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations employés à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse, rendu pour l'année 1854.

Suite de l'état des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janvier 1885.
REPORT. fr.	20,715,247 85
<i>Créances à charge des comptables.</i>	
Anciens agents des domaines. Exercice 1850	75,578 35
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1851 . .	161,958 50
Déficit constaté dans la comptabilité des agents du trésor dans les provinces	6,504 66
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année	129,422 54
	21,086,511 90

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

du trésor et les créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1855.

OBSERVATIONS.
Une ordonnance imputée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1854, a été soumise à la Cour des comptes, le 30 novembre de la même année, pour la liquidation de cette créance. Cette créance, qui se rattache à la gestion de l'ancien caissier général de l'État, pendant la période du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1850, a fait l'objet d'un arrêt de la Cour des comptes, sur lequel la Cour de cassation est aujourd'hui appelée à décider. Cette créance forme le montant des fonds détournés de la caisse de l'État, en 1852, à l'aide de la fausse signature de l'agent du trésor à Bruxelles. La question de responsabilité que soulèvent ces faits a été soumise au jugement de la Cour des comptes. D'après ce qui a été dit dans le compte précédent, cette créance ne doit plus subir de modification. Un crédit sera demandé à la Législature, pour que la liquidation puisse en avoir lieu sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1856.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,

DÉBIT.

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 5 p. % contracté en 1858,

SAVOIR :

Semestre au 1 ^{er} février 1854.	fr.	205,700	•
— au 1 ^{er} août —		209,525	•
		415,225	•

Revirement du montant des coupons d'intérêts acquittés en Belgique, par le caissier de l'État,

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. % contracté en 1858	742,955	•
— à 5 p. % — en 1840	20,651	40
— à 5 p. % — en 1842	5,254	20
	768,840	60

Revirement pour constater en recette, au profit du trésor, le montant des coupons d'intérêts des emprunts précités, dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés	2,795	65
---	-------	----

Remises de fonds par le caissier de l'État	6,750,000	•
— en divers effets, payables à Paris	9,514	57

Fr. 7,946,575 80

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

*MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'Administration
pendant l'année 1854.*

CRÉDIT.

SOLDE CRÉDITEUR A NOUVEAU au 1^{er} janvier 1854 1,085,878 07½

Intérêts de la Dette publique, à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunt,

Savoir :

Emprunt à 3 p. $\frac{0}{100}$ contracté en 1838 .	{	Semestre au 1 ^{er} février 1854	655,995 .	
		— au 1 ^{er} août —	632,100 .	
				1,256,095 .

Intérêts de la Dette publique, acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers ;

Savoir :

Emprunts à 4 p. $\frac{0}{100}$ contracté en 1850	125,400 .	
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ résultant de la conversion opérée en 1844	1,687,406 25	
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ $\frac{0}{100}$ contracté en 1844	945,228 12½	
— à 5 p. $\frac{0}{100}$ — en 1852	96,450 .	
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ (Lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1853)	2,525,010 50	
		5,375,554 87½

Commissions allouées pour le paiement des intérêts prémentionnés, et frais divers relatifs à la Dette publique 42,038 02

Remboursement des fractions de 8 et de 20 francs, sur les obligations à 5 p. $\frac{0}{100}$ soumises à la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 40,252 .

Remboursements divers, sur des mandats du Ministre des Finances 145,019 88

SOLDE DÉBITEUR à nouveau au 1^{er} janvier 1855 3,555 95

Fr. 7,946,575 80

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	"	252,400 "	"	"	252,400 "	252,400 "
Percepteurs des postes	"	"	170,707 "	"	170,707 "	170,707 "
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (ancien mode).	68,874 52	"	"	"	"	68,874 52
Idem. Récépissés à talon non soumis au visa	140 "	"	"	10 45	10 45	150 45
Idem. Récépissés à talon, soumis au visa du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises.	15,652 47	"	"	61,250,958 18	61,250,958 18	61,266,570 05
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	1,975 88	"	"	55,562,259 55	55,562,259 55	55,564,213 41
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégra- phes	2,020 "	"	"	28,080,147 26	28,080,147 26	28,082,167 26
Idem. Idem de l'administration de la marine	1,802 14	"	"	876,726 26	876,726 26	878,528 40
Idem. Idem de l'administration du trésor public	"	"	"	52,078,091 57	52,078,091 57	52,078,091 57
	90,442 81	252,400 "	170,707 "	177,648,159 25	178,051,266 25	178,141,709 06

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

1^{er} JANVIER 1855.

DE L'ANNÉE 1854.						SOLDE	Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE	
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de versement re- latifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables.	Total DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1855.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	
•	252,400 •	•	•	•	252,400 •	•	
•	•	170,707 •	•	•	170,707 •	•	
•	•	•	•	55,575 47	55,575 47	15,298 85	
•	•	•	•	140 •	140 •	16 45	
61,260,922 20	•	•	•	•	61,260,922 20	5,648 30	
•	55,560,281 05	•	•	•	55,560,281 05	5,932 58	
•	•	28,081,867 20	•	•	28,081,867 20	300 •	
•	•	•	878,528 40	•	878,528 40	•	
•	•	•	•	52,078,091 57	52,078,091 57	•	
61,260,922 20	55,560,281 05	28,252,574 20	878,528 40	52,155,807 04	178,118,512 00	25,106 07	

TABLEAU LITT. L.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1854.		RECETTE pendant l'année 1854.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	988,507 45	4,055,888 94	75,079,252 96
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	257,572 41	1,404,407 02	41,500,594 68
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	152,564 51	821,510 55	35,553,758 57
Agents comptables de l'administration de la marine	2,698 09	"	877,298 04
Caissier de l'État	51,858,020 50 $\frac{1}{2}$	"	177,648,159 25
	55,259,762 74 $\frac{1}{2}$	6,559,806 29	
	59,599,560 05 $\frac{1}{2}$		550,439,043 30

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1854.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

TOTAL au 31 décembre 1854.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1854.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1855.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
80,121,429 55	74,834,202 52	1,088,142 16	4,198,994 65	
43,222,574 11	41,840,088 15	248,000 95	1,124,876 05	
30,307,855 21	35,859,165 09	170,550 30	278,517 75	
879,996 13	378,528 40	1,467 75	"	
209,506,779 55 $\frac{1}{2}$	168,847,770 57 (¹)	40,659,008 98 $\frac{1}{2}$	"	
		42,167,570 21 $\frac{1}{2}$	5,002,188 41	(1) Y compris une somme de fr. 5,214 81 cts, pour le montant des assignations des anciens directeurs du trésor, restant à payer, et dont la réalisation et le versement au profit du trésor ont eu lieu à la fin de l'année 1854, en exécution de l'art. 36 de la loi de comptabilité
570,058,612 35 $\frac{1}{2}$	522,268,844 71	47,760,767 62 $\frac{1}{2}$		

TABLEAU LITT. II.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1834.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1834.	TOTAL au 31 décembre 1834.	PIÈCES DE DÉPENSE produites pour justification pendant l'année 1834.
Anvers.	223,242 82 $\frac{1}{2}$	12,640,912 85 $\frac{1}{2}$	12,875,155 66	12,603,516 06
Malines	79,855 14	2,714,709 54	2,794,054 48	2,704,712 25
Turnhout	64,655 05	470,277 42 $\frac{1}{2}$	534,932 47 $\frac{1}{2}$	475,504 76 $\frac{1}{2}$
Bruxelles	1,573,387 15	53,424,458 65	56,798,045 76	55,516,509 55
Louvain	169,555 56	2,945,407 24	5,114,740 80	2,940,150 75
Nivelles	81,858 08	642,522 26	724,380 34	629,102 48
Bruges.	243,961 02 $\frac{1}{2}$	7,569,771 44	7,615,732 46 $\frac{1}{2}$	7,555,051 75
Courtrai	96,483 79	883,094 54	981,580 15	884,956 01
Furnes.	27,841 94	551,519 14	559,561 08	553,956 62
Ypres	157,347 52	604,445 29	761,792 61	647,674 05
Gand	450,554 15	7,586,128 65	8,016,462 78	7,627,948 27
Audenarde	53,548 55	1,157,441 71	1,190,990 06	1,155,620 99
Termonde	100,100 01	2,040,106 07	2,140,297 58	2,018,770 30
Mons	541,186 06 $\frac{1}{2}$	4,995,658 55 $\frac{1}{2}$	5,554,824 42	5,008,987 10
Charleroy.	128,085 57	5,184,875 15	5,513,856 72	5,181,002 67
Tournay	181,210 59	2,455,887 45 $\frac{1}{2}$	2,635,097 82 $\frac{1}{2}$	2,407,495 75 $\frac{1}{2}$
Liège	468,556 89	12,596,706 91 $\frac{1}{2}$	15,065,045 80 $\frac{1}{2}$	12,586,550 89
Huy	95,470 26 $\frac{1}{2}$	920,974 55	1,016,444 59 $\frac{1}{2}$	950,814 95 $\frac{1}{2}$
Verviers	124,200 54	791,485 69	915,684 05	811,506 81
Hasselt.	141,155 81 $\frac{1}{2}$	5,912,614 19	4,055,768 $\frac{1}{2}$	3,937,445 09 $\frac{1}{2}$
Tongres	77,506 80	1,544,579 82	1,621,636 62	1,498,586 68
Arlon	124,517 57	1,461,007 12	1,585,524 49	1,450,652 04
Marche	88,615 05	571,997 55	460,610 60	578,464 97
Neufchâteau	79,815 61	680,690 72	760,504 55	681,291 79
Namur.	196,551 19	4,171,465 68	4,368,016 87	4,171,557 94
Dinant.	65,506 50	725,741 99	791,048 49	729,880 44 $\frac{1}{2}$
Philippeville	55,525 68	424,512 56	478,058 04	429,855 72
	5,270,526 48 $\frac{1}{2}$	(¹) 113,255,948 57 $\frac{1}{2}$	118,506,275 06	(²) 112,941,825 28 $\frac{1}{2}$

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille ou 1 ^{er} janvier 1855.	OBSERVATIONS.							
209,859 60	(1) Les pièces de dépenses acquittées par les vingt-sept agents du trésor, d'après leurs comptes de gestion de l'année 1854, s'élèvent à la somme totale de fr. 113,255,948 57 $\frac{1}{2}$							
89,942 25	En y ajoutant :							
59,567 71	1° L'excédant des fonds remis à la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, sur les paiements faits par son entremise et dont la régularisation a eu lieu dans la comptabilité de l'agent du trésor de cette résidence, pendant ladite année, ci. 1,000 »							
1,481,550 25	2° Du montant des assignations des anciens directeurs du trésor, dont la réalisation et le versement au profit du trésor ont eu lieu à la fin de l'année 1854, par application de l'art. 36 de la loi de comptabilité 5,214 81							
168,610 05	On trouve une somme pareille au montant des paiements renseignés par le caissier de l'État dans son compte de l'année 1854, en ce qui concerne le service des agents précités 113,240,163 38 $\frac{1}{2}$							
95,277 86								
260,680 71 $\frac{1}{2}$								
96,644 12	(2) Les pièces justificatives fournies par les agents du trésor, à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1854, concernant les dépenses suivantes, savoir :							
25,424 40	Payements sur ordonnances partielles et collectives imputées sur les Budgets de l'État :							
114,117 96	<table><tr><td>Exercices clos (a).</td><td>688,421 61</td><td rowspan="3">65,264,371 19</td></tr><tr><td>— 1853</td><td>20,242,553 62</td></tr><tr><td>— 1854 (b).</td><td>44,336,395 96</td></tr></table>	Exercices clos (a).	688,421 61	65,264,371 19	— 1853	20,242,553 62	— 1854 (b).	44,336,395 96
Exercices clos (a).	688,421 61	65,264,371 19						
— 1853	20,242,553 62							
— 1854 (b).	44,336,395 96							
588,514 51	Idem imputées sur. { Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour Ordre, ci 688,512 18 } 1,440,796 95							
57,569 07	{ Les fonds des cautionnements des comptables, etc. 732,424 75 }							
121,527 28	Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État :							
525,857 52	<table><tr><td>Exercice 1855 fr.</td><td>1,739,051 58</td><td rowspan="3">55,425,511 53</td></tr><tr><td>— 1854 { Budget ordinaire.</td><td>53,172,984 05</td></tr><tr><td>{ Fonds spéciaux</td><td>511,495 92</td></tr></table>	Exercice 1855 fr.	1,739,051 58	55,425,511 53	— 1854 { Budget ordinaire.	53,172,984 05	{ Fonds spéciaux	511,495 92
Exercice 1855 fr.	1,739,051 58	55,425,511 53						
— 1854 { Budget ordinaire.	53,172,984 05							
{ Fonds spéciaux	511,495 92							
151,954 05								
227,602 07	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) 253,270 »							
678,402 91 $\frac{1}{2}$	Payements sur bons du trésor. { Capital. 4,089,500 » } 4,255,080 »							
65,629 64	{ Intérêts. 165,580 » }							
104,577 22	Idem sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes nominatives inscrites sur le grand-livre de la dette publique :							
116,522 91	<table><tr><td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1853</td><td>165,340 91 $\frac{1}{2}$</td><td rowspan="2">1,417,978 41 $\frac{1}{2}$</td></tr><tr><td>Payements de l'année 1854</td><td>1,254,637 50</td></tr></table>	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1853	165,340 91 $\frac{1}{2}$	1,417,978 41 $\frac{1}{2}$	Payements de l'année 1854	1,254,637 50		
Pièces en portefeuille au 31 décembre 1853	165,340 91 $\frac{1}{2}$	1,417,978 41 $\frac{1}{2}$						
Payements de l'année 1854	1,254,637 50							
125,099 94	Idem sur fonds provinciaux 5,745,470 50							
154,802 45	Idem sur fonds locaux 461,684 58							
82,145 65	Idem sur fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins :							
79,212 54	<table><tr><td>Pièces en portefeuille au 31 décembre 1853.</td><td>95,565 61</td><td rowspan="2">601,848 51</td></tr><tr><td>Payements de l'année 1854</td><td>506,282 90</td></tr></table>	Pièces en portefeuille au 31 décembre 1853.	95,565 61	601,848 51	Payements de l'année 1854	506,282 90		
Pièces en portefeuille au 31 décembre 1853.	95,565 61	601,848 51						
Payements de l'année 1854	506,282 90							
196,658 95	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires. 79,815 81							
	SOMME ÉGALE. fr. 112,941,823 28 $\frac{1}{2}$							
61,168 04 $\frac{1}{2}$	(a) Ce résultat comprend, d'une part, en plus que les paiements renseignés par le présent compte général de l'administration des finances, savoir :							
48,204 52	1° Le montant des pièces acquittées portées tardivement en dépense dans les comptes de gestion des agents du trésor à Neufchâteau et à Turnhout (à voir l'état modificatif annexé au présent tableau lit. M.) 45 »							
	2° Le versement qui a été fait au profit du trésor, en 1854, par l'agent du trésor à Hasselt, pour établir l'accord entre sa comptabilité et celle du caissier de l'État (à voir l'état modificatif). » 80							
	Fr. 45 80							
5,564,449 77 $\frac{1}{2}$	et d'autre part, en moins, le montant d'une ordonnance antérieurement portée en dépense dans le compte de gestion de l'agent du trésor à Bruxelles (à voir l'état modificatif précité) 690 »							
	En résultat une différence en moins de fr. 886 20							
	(b) Ce résultat diffère d'une somme de fr. 4,215 50 c ^t , avec le montant des ordonnances acquittées sur l'exercice 1854, portées en dépense dans le compte général de cette année (à voir, pour les motifs de cette différence, l'état modificatif annexé au présent tableau lit. M.)							

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1854, pourVALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1854 fr. 3,270,326 48 $\frac{1}{2}$

A AUGMENTER :

1^o Du montant d'une ordonnance acquittée sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1851, comprise dans les paiements justifiés par l'agent du trésor à Bruxelles pour l'année 1852, mais dont l'envoi à la Cour des comptes n'a pu encore avoir lieu. 600 »

2^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de cette résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État 29,000 »

Fr. 3,299,926 48 $\frac{1}{2}$

A DIMINUER :

1^o Du montant des assignations délivrées, en échange de pièces acquittées, antérieurement à 1851, restant encore en circulation et à payer au 31 décembre 1855,

SAVOIR :

Dans la province d'Anvers	fr. 20 70
— de Brabant	1,186 70
— de la Flandre occidentale	12 40
— — orientale	1,246 68
— de Hainaut	405 95
— de Liège	177 44
— de Luxembourg	145 11
— de Namur	21 85
	3,214 81

2^o D'une somme acquittée sur le Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1851, par l'agent du trésor à Neuschâteau, non encore portée en dépense dans son compte de gestion, quoique déjà comprise parmi les paiements justifiés au compte du Budget dudit exercice 12 »

3^o Du montant d'un accusé de réception supplémentaire à délivrer en 1854, à l'agent du trésor à Turnhout, pour parfaire le montant des pièces acquittées sur le Budget de l'exercice 1852, qu'il a fournies en 1853 1 »

4^o De la somme à mandater au profit du trésor, pour établir l'accord entre la comptabilité du caissier de l'État et celle de l'agent du trésor à Hasselt » 80

5,228 61

Fr. 3,206,697 87 $\frac{1}{2}$

*agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1855 fr. 5,564,449 77 $\frac{1}{2}$

A AUGMENTER :

- 1^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de cette résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État 50,000 »
- 2^o Du montant des pièces acquittées par l'agent du trésor à Liège, en décembre 1854, sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851, pour l'amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse, lesquelles sont renseignées en dépense dans son compte de gestion de l'année 1854, mais dont il ne sera fait emploi pour appuyer le compte général de l'administration des Finances que pendant l'année suivante 1,215 40

Fr. 5,595,665 17 $\frac{1}{2}$

TABLEAU LITT. IV.

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1854.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1854.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État.</i>	5,052,595 98	9,511,049 08
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État.</i>	1,244,154 25	2,469,929 06
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement.</i>	"	741 79
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédits imputées sur les Budgets de l'État :</i>		
Dette publique. Exercice 1852. (Intérêts de cautionnements, d'entrepreneurs, etc.)	554 56	"
Id. Id. 1855.	15,195 26	44,985 35
Id. Id. 1854.	"	10,261 48
Ministère de la Justice. Exercice 1855.	566,922 "	57,812 72
Id. Id. 1854.	"	670,055 50
Ministère des Affaires Étrangères. Exercice 1855.	450,608 50	68,297 40
Id. Id. 1854.	"	676,008 78
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1849.	8,800 "	"
Id. Id. 1851.	2,500 "	"
Id. Id. 1855.	575,255 54	155,598 90
Id. Id. 1854.	"	1,014,572 10
Ministère des Travaux publics. Exercice 1849.	21,288 15	"
Id. Id. 1851.	58,881 55	"
Id. Id. 1855.	5,488,707 76	107,850 24
Id. Id. 1854.	"	5,822,263 35
Ministère de la Guerre. Exercice 1855.	11,025,068 58	1,068,885 90
Id. Id. 1854.	"	26,973,752 77
Non-Valens et Remboursements. Exercice 1855.	"	257,805 "
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédits imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. — Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Lois des 22 mars et 18 mai 1848, et du 17 juillet 1849.)	24,042 18	"
Id. — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut. (Lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849.)	219,969 50	"
Id. — Chemin de fer. (Lois des 21 avril et 24 mai 1848.)	15,551 12	1,280 75
Id. — Id. (Loi du 20 décembre 1851.)	299,000 "	1,000 "
Id. — Id. (Loi du 25 avril 1855.)	767,400 56	500,000 95
Id. — Id. (Loi du 21 mai 1854.)	"	199,922 55
Id. — Achèvement des lignes télégraphiques. (Loi du 14 avril 1852.)	5,051 95	260 55
Id. — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 7 avril 1854.)	"	9,051 18
A REPORTER.	25,640,974 40	47,405,252 08

*régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1854.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

TOTAL au 31 décembre 1854.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1854.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1855.	OBSERVATIONS.
14,563,445 06	7,222,004 01	(1) 7,341,439 05	(1) Voir, pour l'explication de ce solde, le tableau de développement ci-annexé.
3,714,083 80	2,275,848 24	(2) 1,438,235 65	(2) Même observation.
741 70	741 70	"	
334 36	334 36	"	
60,178 59	60,178 59	"	
16,261 48	"	16,261 48	
404,734 72	404,734 72	"	
670,055 59	"	670,055 59	
518,905 70	518,905 70	"	
676,098 78	202,539 94	473,758 84	
8,800 "	8,800 "	"	
2,500 "	"	2,500 "	
728,634 55	728,634 55	"	
1,014,572 10	6,576 48	1,007,995 62	
21,288 15	21,288 15	"	
58,881 55	"	58,881 55	
3,596,558 "	3,596,558 "	"	
3,822,265 55	687,626 22	3,134,637 11	Voir, pour les résultats renseignés ci-contre, en ce qui concerne les opérations sur les ordonnances d'ouverture de crédit, le compte de l'année précédente, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces, ainsi que l'explication qui est donnée plus loin, sur l'ensemble des dépenses régularisées et admises en compte.
12,095,952 28	12,095,952 28	"	
26,973,732 77	12,943,546 06	14,030,586 11	
257,805 "	257,805 "	"	
24,042 18	24,042 18	"	
219,969 50	190,969 50	20,000 "	
16,611 87	16,285 26	326 61	
500,000 "	232,325 "	67,675 "	
1,067,491 20	508,602 64	758,888 65	
199,922 55	"	199,922 55	
5,312 46	5,051 95	260 55	
9,051 18	"	9,051 18	
71,046,200 48	41,815,950 98	29,230,255 50	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1854.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1854.
REPORT. . . . fr.	23,640,974 40	47,405,252 08
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre.</i>		
Ministère de l'Intérieur. — Amélioration du travail industriel, agricole et artistique. (Lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849.)	14,000 »	»
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la Dette publique	28,004 95	52,540 20
Frais relatifs à l'émission des obligations à 4 1/2 p. 0/0, autorisée par la loi du 14 juin 1853.	»	871,946 60
Intérêts des bons du trésor.	11,444 02	710,583 64
Déficit des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	207 49	»
	23,694,630 84	
Intérêts de la Dette publique	3,755,140 30	24,453,410 06
Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	58 26	58 26
	3,755,178 65	
	19,959,452 19	73,493,750 05

régularisation, sur les Budgets, près des départements ministériels
pendant l'année 1854.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

TOTAL au 31 décembre 1854.	PIÈCES régularisées et admisées en compte pendant l'année 1854.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} Jan- vier 1855.	OBSERVATIONS.
71,046,206 48	41,815,950 98	20,230,255 50	
14,000 »	14,000 »	»	
80,545 15	40,565 88	(1) 39,979 25	(1) Ce restant à régulariser se décompose ainsi qu'il suit : Frais de l'emprunt à 4 p. 0/0, liquidés le 21 juin 1853, n° 32830. . . fr. 617 » — à 3 p. 0/0, n° 32831. . . 2,248 63 — de la dette à 4 1/2 p. 0/0, conversion 1844, id., n° 32832. . . 10,381 52 — de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, contracté en 1844, id., n° 32833. . . 6,864 55 — à 5 p. 0/0, contracté en 1832, id., n° 32834. . . 2,755 » — de la dette à 4 1/2 p. 0/0, conversion 1853, id., n° 32835. . . 16,912 55 TOTAL. . . fr. 39,979 25
871,946 60	»	(1) 871,946 60	(2) Ce solde de fr. 871,946 60 et se trouve compris dans le montant des deux ordonnances liquidées par la Cour des comptes le 18 septembre 1853, n° 34504 et 34505. Ces ordonnances s'élèvent ensemble à fr. 900,120 95 c.; la différence en plus de fr. 28,174 26 c. qu'elles présentent avec le restant à régulariser constaté ci-contre, résulte des paiements effectués en 1853.
722,027 66	655,620 02	(2) 66,398 64	(3) Ce solde s'explique de la manière suivante : D'une part, il est resté à liquider : 1° les intérêts alloués au compte courant, pour l'année 1854, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine (ces intérêts ont été liquidés le 30 juillet 1853, sous les n° 53812 et 53813), ci . . . fr. 17,665 64 2° Les intérêts d'un capital de 6,400,000 francs, émis les 15 et 14 avril 1854 à trois mois de date (ces intérêts ont été liquidés le 24 mai 1853, sous le n° 31270) . . . 64,000 » 81,665 64 D'autre part, il est resté à payer sur les intérêts déjà liquidés, savoir : Sur bons du trésor échus en 1848. . . 48 » — en 1852. . . 40 » — en 1854. . . 15,180 » 15,268 » Différence pareille au solde dont il s'agit. . . fr. 66,398 64
207 49	»	(1) 207 49	
20,698,260 67	20,698,260 67	»	
»	»	»	
95,455,203 12	65,224,415 55 (3)	50,208,787 57	(4) Ce déficit a été renseigné en dépense dans la comptabilité de l'administration des chemins de fer de l'année 1853. (5) Les pièces de dépense régularisées sur les Budgets et admises en compte pendant l'année 1854, s'élèvent, suivant le présent tableau litt. N, à une somme totale de . . . 65,224,415 55 Si, d'une part, on en retranche les dépenses imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci . . . 14,000 » Fr. 65,210,415 55 Et que, d'autre part, on y ajoute, savoir : 1° Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M) . . . 65,263,741 99 2° Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été constatées en dépense par des virements de compte dans la comptabilité générale des finances : a. Sur le Budget de l'exercice 1855 . . . 475,599 44 b. — de l'exercice 1854 . . . 4,699,031 79 5,174,631 23 3° Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1849, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1854, ci . . . 68,485 87 On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques portées au compte des opérations de l'année 1854, ci . . . fr. 153,745,044 64

**TABLEAU de développement des avances des comptables pour lesquelles
de l'État, à l'époque**

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1854.	JUSTICE, Exercice 1854.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1854 Janvier	"	"
	— Février	"	"
	— Mars.	"	"
	— Avril.	"	"
	— Mai	"	"
	— Juin	"	"
	— Juillet	"	"
	— Août.	"	"
	— Septembre	"	"
	— Octobre.	"	"
	— Novembre	"	"
	— Décembre	"	"
		"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	1854 Janvier	762 12	"
	— Février	15,742 65	"
	— Mars.	7,910 24	21,851 70
	— Avril.	8,520 49	27,457 60
	— Mai	7,901 57	49,699 66
	— Juin	6,598 24	50,400 05
	— Juillet	6,125 20	58,040 56
	— Août.	6,555 18	71,916 21
	— Septembre	5,515 65	24,377 63
	— Octobre.	2,567 46	51,050 88
	— Novembre	7,510 59	55,859 06
			34,925 95
	— Décembre	5,530 91	255 77
			597 69
		77,022 28	384,590 85

les pièces acquittées étaient en cours de régularisation sur les Budgets
du 1^{er} janvier 1855.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1854.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1855.	Observations.
FINANCES. Exercice 1854.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1854.		
125,572 04	70,150 66	195,731 70	
400,214 40	117,044 24	527,158 75	
899,105 26	110,830 40	1,009,944 66	
521,187 65	107,537 69	628,525 32	
527,405 05	100,507 85	627,910 88	
498,424 80	98,235 12	596,660 01	
517,028 16	74,553 54	591,581 70	
498,240 08	90,918 80	589,167 97	
495,177 04	184,546 27	677,723 31	
505,702 09	148,755 75	654,457 84	
514,810 24	102,019 57	616,838 61	
550,545 87	97,414 45	627,758 32	
6,038,220 84	1,503,212 21	7,541,439 05	
58,187 60	2,748 40	61,098 12	
57,783 46	12,684 11	84,210 22	
70,645 83	16,076 70	116,464 47	
65,702 13	16,740 40	118,429 71	
66,855 08	19,803 18	144,260 50	
73,867 78	17,806 45	128,612 52	
65,518 18	12,779 11	120,463 05	
66,065 65	35,914 86	181,842 51	
5,614 61			
60,289 07	11,401 10	108,671 52	
65,549 74	8,680 05	107,648 13	
65,523 05	15,551 07	140,223 77	
71,447 66	12,969 28	125,711 24	
795,788 74	181,033 80	1,458,235 05	

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1854, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.				Situation au 1 ^{er} janvier 1854.		Opérations de	
				ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	
SERVICE DES BUDGETS.							
Budget de l'exercice	1855			"	52,224,010 51	3,349,558 57	
Id.	1854			"	6,408,417 26	141,665,040 07	
Id.	1855			"	14,419,657 19	"	
Budget clos de l'exercice	1849; son compte d'ordonnances en circulation			"	107,457 19	"	
Id.	1850; id. id.			"	81,187 51	"	
Id.	1851; id. id.			"	182,848 04	"	
Id.	1852; id. id.			"	180,604 88	"	
Id.	1853; id. id.			"	"	"	
					55,604,785 28		
SERVICE DE TRÉSORERIE.							
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers			"	16,105,500 "	18,942,500 "	
	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats		"	528,724 82	28,500,276 93 $\frac{1}{2}$	
		Coupons d'intérêts, etc. . . .		"	1,445,955 94	15,785,103 12 $\frac{1}{2}$	
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.			"	125,690 41	13,596,507 54	
	Divers services publics			"	11,829,941 08	6,550,220 38	
Correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour Ordre			"	599,862 95	615,164 81	
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.			"	(*) 3,439,242 40 $\frac{1}{2}$	10,062,657 06	
Correspondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.			"	(*) 8,760,066 66	15,775,454 31	
CRÉANCES ACTIVES				31,494,409 52 $\frac{1}{2}$	"	21,101,968 78 $\frac{1}{2}$	
MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES				"	90,442 81	178,051,266 25	
				31,404,469 52 $\frac{1}{2}$	96,350,188 42 $\frac{1}{2}$	451,951,478 45 $\frac{1}{2}$	
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE fr.				64,855,710 10	"		
				96,350,188 42 $\frac{1}{2}$	96,350,188 42 $\frac{1}{2}$		

TION DES FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTI DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1854

de l'année 1854, et la situation au 1^{er} janvier 1855.

l'année 1854.	Situation au 1 ^{er} janvier 1855.		OBSERVATIONS.
	PAIEMENTS	ACTIF PASSIF	
48,535,530 20	(¹) 12,061,570 12		(¹) Le Budget de l'exercice 1853 présente, d'après le compte définitif, un déficit de fr 15,855,698 80 c^s. La différence de fr 892,128 68 c^s, qui présente ce résultat avec celui ci contre, se forme des ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1854). Les paiements faits sur ces ordonnances pendant les mois de novembre et de décembre suivants, s'élèvent à la somme de fr 538,492 76 c^s, indiquée au présent bilan.
84,594,217 05	"	65,677,240 00	
"	"	14,410,657 19	
107,457 19	"	"	
9,545 95	"	71,641 58	
26,065 57	"	156,185 57	
103,126 96	"	77,477 92	
538,492 76	538,492 76	"	
	15,500,062 88	78,402,200 76	
		64,902,157 88	
22,125,000 "	"	12,925,000 "	(²) La différence de fr 114,019 51 c^s qui présentent ces deux soldes, l'un en moins et l'autre en plus, avec les résultats constatés par le compte précédent, provient de ce que le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane a été transféré du chapitre des correspondants du trésor à celui des correspondants des comptables, par suite de changements apportés à la comptabilité de ce fonds.
28,240,658 86	"	678,542 89	
14,451,842 75 $\frac{1}{2}$	"	779,194 55	
13,599,511 05	"	122,680 02	
6,588,656 41	"	11,071,500 05	
755,700 16	"	281 257 58	
9,605,604 62	"	5,898,274 93 $\frac{1}{2}$	
15 454,545 46	"	9 079,157 51	
10 784,011 56	21,086,511 90	"	
178,118,512 99	"	25,106 07	
435,212 977 16 $\frac{1}{2}$	21 086,511 90	104,660,752 27	
18,758,501 27	85,574,220 57	"	
	104,660,752 27	104,660,752 27	

(422)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1854.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'ANNÉE 1854.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2 1/2 p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,636,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 25,862,027 29 c., faisant partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Dette flottante (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 50,000,000 » de capital, rente 4 p. 0/0.

— de — 50,850,800 » — — 3 —

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c., et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 26,000,000 de francs, autorisé par la loi du 20 décembre 1851 (Moniteur n° 356). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de fr. 155,753,271 71 c., faisant partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Voir le tableau n° 1.*)

Pour la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Tableaux n°s 2, 3 et 4.*)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Tableaux n°s 5, 6 et 7.*)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1854, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1854, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1855, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux n°s 8 et 9.*)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1854, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1854, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1855. (*Tableau n° 10.*)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Tableaux n°s 11, 12 et 13.*)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Tableaux n°s 14, 15 et 16.*)

Pour l'emprunt de 26,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Tableaux n°s 17, 18 et 19.*)

Pour la dette de 157,615,500 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1853 et 1854. (*Tableaux n°s 20, 21 et 22.*)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1855, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire. fr. 24,475,767 20
 § 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

A et B.	Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66
	C. { Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843).	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3, de ladite convention).	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08
A REPORTER. fr.		33,862,451 74

REPORT. fr. 33,862,431 74

§ 4 du même art. 63.—Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842. 14,814,800 »

§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842. 2,116,400 »

§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement 169,312,000 »

§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article. 169,312,000 »

TOTAL. fr. 389,417,631 74

Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de. fr. 169,312,000 »

RESTE. fr. 220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^t, formait le solde, au 1^{er} janvier 1855, de 1948 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^t l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1855 et 1854.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,852 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,541,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs.	} dont la conversion en rentes à 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,580,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^t à 5 p. 0/0.	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'art. 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,852 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs	fr.	43,500,000	»
47,598 — — — — — de 1,000 —		47,598,000	»
3,000 — — — — — de 500 —		1,500,000	»
Ensemble 72,348 obligations représentant un capital de	fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,852 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur
le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de
l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic. n° 45*).

TOTAL ÉGAL.	fr.	95,442,852	»
---------------------	-----	------------	---

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1854, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 495,130 78 c^t de rente, représentant un capital nominal de fr. 11,002,906 22 c^t.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit. fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même
capital, soit 954,428 52

ENSEMBLE.	fr.	5,249,355 76
-------------------	-----	--------------

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable; attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est

suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3^{de} de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1846 à 1854, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n^{os} 2 et 3*) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1852	fr. 52,727,980 43	9,272,914 26	42,000,894 71
Année au 1 ^{er} novembre 1853 . . »	3,832,760 68	1,416,595 08	5,249,355 76
— — — 1854 . . »	3,764,650 78	1,484,704 98	5,249,355 76
	<u>Fr. 40,325,391 91</u>	<u>12,174,214 32</u>	<u>52,499,606 23</u>

Le fonds d'amortissement pour ces dix années consiste en une somme de fr. 12,174,214 32 c., qui a servi à amortir un capital de fr. 12,998,566 38 c., ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 82,444,265 62 c.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1853 et 1854.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n° 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,636,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 p. %, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic. n° 24*).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital	fr.	32,000,000	»
2°	51,400	— de 1,000 —		51,400,000	»
5°	2,312	— de 500 —		1,256,000	»
4°	1,200	de 250		300,000	»
Ensemble 70,812 obligations représentant un capital nominal de . .				fr.	84,636,000 »

Ces obligations portent intérêt à 4 1/2 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. %, 2^{me} série faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1854, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 823,376 25 c^t de rente, représentant un capital nominal de 18,297,230 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à		
4 1/2 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	5,809,520 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1/2 p. % du même capital, soit		423,280 »
ENSEMBLE.	fr.	4,232,800 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est

suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1854, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux nos 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1852 fr.	51,751,915 60	495,826 67	3,735,957 75	35,978,800 "
Année au 1 ^{er} novembre 1855	3,618,607 50	"	614,192 50	4,232,800 "
— — — 1854	3,588,862 50	"	645,957 50	4,232,800 "
Fr.	58,959,385 60	495,826 67	4,991,187 75	44,444,400 "

Le fonds d'amortissement pour ces onze années, consiste en une somme totale de fr. 5,485,014 40 c, dont fr. 495,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 4,991,187 73 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 5,433,526 04 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 79,222,473 96 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 15,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion, dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint, présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1853 et 1854.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,*Réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,830,800 francs.*

(Rente 5 p. °)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR. 25,862,027 29 C.,*Faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1832 (Moniteur n° 557) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).*(Rente 4 1/2 p. °, 5^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 25 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1853, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de fr. 15,955,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1854, en vertu des lois des 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), 8 juin 1853 (*Moniteur* n° 164), 8, 10 et 14 mars 1854 (*Moniteur* n° 69 et 74), 6 et 7 avril 1854 (*Moniteur* n° 98 et 102), 15, 17, 20, 21, 22 et 23 mai 1854 (*Moniteur* n° 136, 141, 143, 144, 145 et 150), jusqu'à concurrence d'un capital de 18,942,500 »

ENSEMBLE. fr. 34,898,000 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de . 22,355,500 »

RESTANT au 1^{er} janvier 1855. fr. 12,542,500 »

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu aux Chambres, à la fin de chaque année, un compte spécial de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les pensions militaires;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les pensions civiles;
- c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staatsblad* n° 33), sur les pensions de l'ordre militaire de Guillaume;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 52), sur les pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les pensions ecclésiastiques;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les pensions des professeurs des universités;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les pensions civiques;
- i. De l'arrêté du régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les pensions de l'Ordre de Léopold;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les pensions militaires;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les pensions des Ministres, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

Les tableaux ci-joints n° 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1854 et au 1^{er} janvier 1855, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 pour cent)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. $\frac{0}{100}$, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. $\frac{0}{100}$ du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834;

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction;

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. $\frac{0}{100}$ l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels, payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. $\frac{0}{100}$, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1855, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 287,080 francs de rente, représentant un capital nominal de 7,177,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
4 p. $\frac{0}{100}$ du capital de l'emprunt, soit fr. 1,200,000 »

La dotation annuelle de l'amortissement est de 4 p. $\frac{0}{100}$ du même capital (au moins), soit 300,000 »

ENSEMBLE. fr. 1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes; — il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1854, une somme de 27,750,000 francs, répartie comme il suit (*voir les tableaux n° 11 et 12*) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1837 à 1852. . . fr.	17,473,860 »		7,276,140 »		24,750,000 »
Année 1853	867,760 »		632,240 »		1,500,000 »
— 1854	838,620 »		661,380 »		1,500,000 »
	Fr. 19,180,240 »		8,569,760 »		27,750,000 »

Le fonds d'amortissement pour ces dix-huit années, consiste en une somme de 8,569,760 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 9,591,947 71 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 20,408,052 29 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, frais d'insertion, dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1853 et 1854.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS

(Rente 3 p. $\frac{1}{2}$)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 75 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % du capital nominal, et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital.	. . . fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000 —	. . . »	20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —	. . . »	17,500,000	»
1 — de 800 —	. . . »	800	»
Ensemble 30,976 obligations représentant un capital de . . .	fr.	50,850,800	»

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. $\frac{1}{2}$ % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. $\frac{1}{2}$ %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. $\frac{1}{2}$ % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. $\frac{1}{2}$ % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1854, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 419,050 francs de rente, représentant un capital de fr. 13,968,333 54 c^s.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes capitaux, soit.	584,748 »
ENSEMBLE. fr.	<u>2,338,992 »</u>

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères ; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1854, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux n^{os} 14 et 15*).

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1839 à 1852. . . fr.	19,955,930 »		10,224,151 33		30,160,081 33
Année au 1 ^{er} août 1853. . . .	1,299,240 »		1,059,752 »		2,358,992 »
— — 1854. . . .	1,256,095 »		1,082,897 »		2,338,992 »
Fr.	<u>22,491,265 »</u>		<u>12,346,800 33</u>		<u>34,838,065 33</u>

Le fonds d'amortissement pour ces seize années, consiste en une somme de fr. 12,346,800 33 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 17,761,457 80 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 40,713,342 20 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. $\frac{0}{10}$ allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^t par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1855 et 1854.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

Faisant partie de la dette de 95,112,832 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1811 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 5 p. $\frac{0}{10}$, 4^e série.)

L'art. 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs, pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'art. 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix 100 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. $\frac{0}{10}$, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, et 5,000,000 de francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

4,000 obligations au porteur de 2,000 francs de capital chacune, soit fr.	8,000,000	»
18,000 — — — — — de 1,000 — — — — —	18,000,000	»
22,000 obligations au porteur représentant un capital nominal de . . fr.	26,000,000	»

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées, et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique), et dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. %, 4^e série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1854, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 236,050 francs de rente, représentant un capital nominal de 4,721,000 francs dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
5 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr. 1,500,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit	260,000 »
ENSEMBLE.	fr. 1,560,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au paiement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement, qui a pris cours le 1^{er} mai 1852, est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net. Le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1852 à 1854, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n°s 17 et 18) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Année au 1 ^{er} novembre 1852	fr. 1,300,000 »		130,000 »		1,430,000 »
— — 1853	. . 1,291,175 »		268,825 »		1,560,000 »
— — 1854	. . 1,276,750 »		283,250 »		1,560,000 »
	Fr. 3,867,925 »		682,075 »		4,550,000 »

Le fonds d'amortissement, pour ces trois années consiste en une somme de 682,075 francs, qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 680,171 17 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 25,319,828 85 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

- 1^o De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2^o Des courtages relatifs à l'amortissement;
- 3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1853 et 1854.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

Résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557) des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853. (Moniteur n° 106).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, 5^e série)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	8,862,003 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre, jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848 à 5 p. $\frac{1}{2}$.
DETTE ORDINAIRE. . . fr.	23,862,027 29	15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		79,107,128 » capital restant de l'emprunt de fr. 86,940,000 » à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE. .	155,755,272 71	26,560,408 » capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1842.
		28,076,756 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ de 1848.
Fr. .	<u>157,615,500 »</u>	

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^s de capital nominal, a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs à 4 1/2 p. % dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. %.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436	»	montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'art. 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} décembre 1852.
700,140	»	montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé; fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'art. 4 de ladite loi du 1 ^{er} décembre 1852.
24	»	compris dans le capital à négocier en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
15,000,000	»	dont la négociation a été autorisée par l'art. 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1^o 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2^o 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3^o 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. %, était représenté originairement par :

1°	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs.	. . . fr.	31,000,000	»
		100,000 — — — 1,000 —		100,000,000	»
		10,000 — — — 500 —		5,000,000	»
		20,000 — — — 200 —		4,000,000	»
		14,870 — — — 100 —		1,487,000	»
		160,370 obligations au porteur, montant ensemble à . . . fr.		141,487,000	»

et 2^o les inscriptions nominatives, portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. %, 3^e série, conformément à l'art. 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), fr. 725,773 50 c^s de rente 4 1/2 p. % au capital de

16,128,300 »

TOTAL de la dette. . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs (art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 337).

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur (art. 9 du même arrêté).

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette publique) et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1854, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,003,009 50 c' de rente, représentant un capital nominal de 22,289,100 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette, une dotation annuelle de un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853 (art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852).

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement	
à 4 1/2 p. 0/0 du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à 1/2 p. 0/0, soit	788,076 50
ENSEMBLE.	fr. 7,880,765 »

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs, peuvent recevoir une autre destination (art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852).

Aux termes de l'art. 5 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à 1/2 p. 0/0 est suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des comptes, d'un membre délégué de la Commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette pré-

citée à 4 1/2 p. 0/0, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 et 1854 (voir les tableaux n° 20 et 21) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Semestre au 1 ^{er} novembre 1853 . fr.	3,546,344 25	394,038 25	3,940,382 50
Année au 1 ^{er} novembre 1854 . . .	7,064,271 »	816,494 »	7,880,765 »
Fr.	10,610,615 25	1,210,532 25	11,821,147 50

Le fonds d'amortissement pour ces dix-huit mois consiste en une somme de 1,210,532 fr. 25 c', au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 1,304,480 76 c', ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 156,310,819 24 c'.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion, dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1855, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1853 et 1854.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1855 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . fr.</i>	"	1,146,560 "	"	"
<i>Dette à 2 ½ p. %</i>	220,105,651 74	5,502,640 78	"	220,105,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 ½ p. %).</i>	84,541,652 "	3,795,575 44	11,486,669 86	72,854,962 14
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 ½ p. %).</i>	84,656,000 "	3,800,520 "	5,455,526 04	70,222,473 96
<i>Dette de 7,024,000 francs (rente 3 p. %)</i>	7,624,000 "	228,720 "	1,045,526 45	6,578,473 55
<i>Partie de la dette de 157,615,500, créée en 1853 (rente 4 ½ p. %).</i>	25,862,027 20	1,073,791 22	197,400 70	25,664,556 59
<i>Dette flottante</i>	18,942,500 "	565,700 "	6,400,000 "	12,542,500 "
<i>Pensions de toute nature</i>	"	5,571,065 "	"	"
<i>Rentes viagères</i>	"	3,794 47	"	"
Fr.	450,551,791 03	21,697,164 91	24,563,215 05	414,968,577 08

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de fr. 50,000,000 (rente 4 p. %) . . . fr.</i>	50,000,000 "	1,200,000 "	9,591,947 71	20,408,052 29
<i>— 50,850,800 (rente 3 p. %)</i>	50,850,800 "	1,525,524 "	10,715,951 55	34,134,868 65
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 "	499,554 "	1,511,896 52	9,589,505 48
<i>Emprunt de 26,000,000 de francs (rente 5 p. %)</i>	26,000,000 "	1,500,000 "	680,171 17	25,519,828 85
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1853 (rente 4 ½ p. %)</i>	153,755,272 71	6,018,897 28	1,106,990 06	152,646,282 65
Fr.	251,705,272 71	10,545,975 28	29,006,956 81	222,098,555 90

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie</i>	fr. 439,551,791 05	21,607,164 91	24,563,215 05	414,968,577 98
<i>Deuxième partie</i> :	251,705,272 71	10,543,975 28	29,606,956 81	222,098,335 90
Situation au 1 ^{er} janvier 1855	fr. 691,257,063 74	32,241,140 19	54,170,149 86	637,066,915 88
Au 1 ^{er} janvier 1854, la rente à payer était de	fr.	32,484,925 38		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1855.	fr.	243,785 19		
Cette différence provient :				
D'une part, d'une diminution :				
1 ^o De fr. 3,826,801 46 c', montant d'un semestre d'intérêt des emprunts à 5 p. %, de 1840, 1842 et 1848, convertis en rente 4 $\frac{1}{2}$ p. %, avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853, ci				3,826,801 46
2 ^o De fr. 72,520 » sur les intérêts de la dette flottante				72,520 »
3 ^o De fr. 126 98 sur les rentes viagères.				126 98
			Fr.	3,899,538 44
Et d'autre part, d'une augmentation :				
1 ^o De fr. 3,546,544 25 c', montant d'un semestre d'intérêt de la dette de 157,615,500 fr., créée avec jouissance du 1 ^{er} mai 1853, ci			3,546,544 25	} 5,655,753 25
2 ^o De fr. 109,409 » sur les pensions de toute nature			109,409 »	
	SOMME ÉGALE.	fr.		243,785 19

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,631

*Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1853.	
	Loi du 10 avril 1852, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,502,040 78.	Frais. Fr. 2,500.
Intérêts	5,502,040 78	°
Frais divers.	°	508 02
TOTAUX.	5,502,040 78	508 02
SOMMES DISPONIBLES.	°	1,991 98

74 C^e DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1833 ET 1834.

EXERCICE 1834.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1834.		
Loi du 8 juin 1833, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,502,640 78.	Fr. 2,000.	
2,751,320 30	"	
"	145 "	
2,751,320 30	145 "	
2,751,320 30	1,857 "	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	76,088,500 »	75,245,000 »
— des inscriptions nominatives	0,458,955 50	0,574,465 50
	85,527,455 50	84,817,465 50
Capital amorti	0,015,376 44	10,625,308 44
TOTAUX.	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,711,001 25	1,602,967 50
— — des inscriptions nominatives	212,576 50	215,425 45
	1,924,367 75	1,808,592 95
6 mois d'intérêt du capital amorti	223,005 97	230,070 79
TOTAUX.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
73,166,000 "	72,254,000 "	
10,804,906 22	11,002,006 22	
84,060,906 22	83,256,006 22	
11,581,925 78	12,185,025 78	
95,442,832 "	95,442,832 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,640,255 "	1,625,715 "	
245,155 50	247,565 50	
1,891,370 59	1,875,280 59	
256,095 55	274,185 55	
2,147,465 72	2,147,465 72	

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et dérivant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1852. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1853 1^{er} mai 1853 . . . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 9,915,576 44 c^s) — 1^{er} novembre 1853. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 10,625,368 44 c^s) ANNÉE 1854. 1^{er} mai 1854 . . . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 11,381,925 78 c^s) — 1^{er} novembre 1854. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 12,185,925 78 c^s)

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

DAMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
7,641,475 19	} 9,272,914 26	9,915,134 34	93 52	
1,631,439 07				
477,214 16	} 1,416,595 08	1,466,406 49	96 60	
223,095 97				
477,214 16	} 1,484,704 98	1,617,025 55	91 82	
239,070 79				
477,214 16	} 274,185 33			
256,093 33				
12,174,214 32		12,998,566 38	93 66	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et résultant*SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 octobre 1853.	
	Loi du 10 avril 1852, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,240,355 76	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	5,852,760 68	,
Amortissement.	1,416,595 08	°
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	6,654 24
Courtage relatif à l'amortissement	"	1,406 45
Transport d'espèces et frais divers	"	940 55
TOTAUX.	5,240,555 76	8,081 22
SOMMES disponibles. fr.	"	6,018 78

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

EXERCICE 1854.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854		
Loi du 8 juin 1853, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr. 5,249,535 76.	Fr. 15,000.	
3,764,650 78	r	
1,484,704 98	,	
"	r	
"	726 88	
"	505	
5,249,535 76	1,229 88	
"	15,770 12	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	66,576,000 »	65,340,500 »
— des inscriptions nominatives	15,091,000 »	14,919,500 »
	80,567,000 »	80,260,000 »
Capital amorti	4,089,000 »	4,596,000 »
TOTAUX	84,656,000 »	84,856,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT ,

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,497,960 »	1,470,161 25
— — des inscriptions nominatives	514,797 50	535,688 75
	1,812,757 50	1,805,850 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	92,002 50	98,910 »
TOTAUX	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN ,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
62,045,000 »	61,280,750 »	
10,082,000 »	18,297,250 »	
79,927,000 »	79,578,000 »	
4,729,000 »	5,078,000 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,416,262 50	1,578,816 87 1/2	
282,095 »	411,688 12 1/2	
1,798,357 50	1,790,505 »	
106,402 50	114,255 »	
1,904,760 »	1,904,760 »	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1852. Dotation de l'amortissement. 5,597,880 » Intérêt du capital amorti. 629,004 40 4,226,884 40 ANNÉE 1853. 1^{er} mai 1853 } 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 4,089,000 francs). 92,002 50 1^{er} novembre 1853. } 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 4,396,000 francs). 98,910 » 614,192 50 ANNÉE 1854. 1^{er} mai 1854 } 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 4,729,000 francs). 106,402 50 1^{er} novembre 1854. } 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 5,078,000 francs) 114,255 » 643,937 50

FRANCS DE CAPITAL A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti	PRIX MOYEN	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.	AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	pour cent.	
493,826 67	5,755,057 73	4,088,592 73	91 50	
»	614,192 50	640,385 05	95 91	
»	643,937 50	704,550 24	91 40	
493,826 67	4,991,187 73	5,433,526 04	91 86	

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1855, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 octobre 1853.	
	Loi du 10 avril 1852, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800	Frais. Fr. 13,000.
Intérêts	3,618,607 50	"
Amortissement	614,192 50	"
Commission de paiement des intérêts à Paris.	"	4,244 95
Courtage relatif à l'amortissement	"	605 44
Transport d'espèces et frais divers	"	557 45
TOTAUX.	4,252,800 "	5,407 80
SOMMES disponibles. fr.	"	7,592 20

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

EXERCICE 1854.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854		
Loi du 8 juin 1853, chap 1 ^{er} , art 11 et 12		
Interêts et amortissement	Frais	
FR. 4,252,800	FR. 15,000	
5,588,862 50	"	
645,937 50	"	
"	"	
"	315 07	
"	"	
4,252,800 "	315 07	
"	12,686 05	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1854. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1854.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1855.	au 1 ^{er} janv. 1854.	Accroissem.	Décroissem.
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	57,270	*	9,127	48,145	111	"	17
Civiles accordées avant 1850	68,625	212	4,075	64,762	178	1	17
Civiques.	114,855	1,530	5,475	110,890	311	5	16
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	490,648	9,928	20,851	470,725	941	20	54
Militaires	2,501,785	240,615	105,924	2,726,476	5,164	202	190
De l'ordre de Léopold	26,400	100	500	26,200	264	1	5
Civiles du Département { de la Marine . . .	24,062	3,039	"	28,001	30	5	"
	des Affaires Étrang ^{es} . . .	"	"	31,537	8	"	"
— du Département { Ecclesiastiques. . .	105,912	16,776	12,104	110,584	186	26	16
	de la Justice. { Civiles	115,667	12,515	8,805	119,577	124	16
— du Département de l'Intérieur. . .	171,201	15,982	17,786	167,597	97	9	11
— — des Travaux publics. . .	114,638	7,725	7,117	115,246	235	20	17
— — de la Guerre . . .	22,647	5,110	480	27,277	24	15	2
— — des Finances . . .	1,505,222	105,567	106,241	1,504,348	1,669	155	112
— de la Cour des comptes	5,281	"	"	5,281	2	"	"
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem ^{ent} . .	7,549	"	251	7,518	34	"	2
Secours sur le fonds de Waterloo	9,477	580	354	9,505	111	2	4
	5,461,656	417,277	307,868	5,571,065	9,489	455	482
		Augmentation : Fr. 100,400				Diminution : 27 pensions.	

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1855, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1855.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
94	"	17 pensions éteintes par décès.	
162	1 pension accordée par réversion	17 — —	
300	5 — — — —	5 — — dont le montant a été réduit par le décès d'un des époux.	
		15 — — éteintes par décès.	
		45 — —	
907	20 — — — —	1 — — dont la titulaire est remariée.	
		8 — — dont les titulaires ont 18 ans ac- complis.	
5,167	195 pensions nouvellement accordées	192 — — éteintes par décès.	
	8 — — dont le taux a été augmenté	7 — — revisées et augmentées.	
	1 — — accordée sous l'empire		
262	1 — — nouvellement accordée	2 — — éteintes par décès.	
35	5 — — — —	1 — — dont le titulaire a été nommé sous- lieutenant.	
8	"	"	
106	26 pensions nouvellement accordées.	16 pensions éteintes par décès.	
128	16 — — — —	12 — — — —	
95	9 — — — —	10 — — — —	
		1 — — dont la titulaire s'est remariée.	
258	20 — — — —	17 — — éteintes par décès.	
57	15 — — — —	2 — — — —	
		108 — — — —	
1,690	132 — — — —	2 — — dont les titulaires ont 18 ans ac- complis.	
	1 — — dont le montant a été augmenté	1 — — qui sera revisée.	
		1 — — dont le titulaire est rentré au ser- vice de l'administration.	
2	"	"	
52	"	2 pensions éteintes par décès.	
109	2 pensions nouvellement accordées.	4 — — — —	
9,462	455	482	

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1854. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1855, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS.			
	Pour l'exercice 1854.	MOUVEMENT pendant l'année 1854.		Pour l'exercice 1855.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	65,000	"	13,000	52,000
Civiles accordées avant 1850	68,000	"	1,000	67,000
Civiques	118,000	"	4,000	114,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	500,000	"	15,000	485,000
Militaires	2,621,000	159,000	"	2,780,000
De l'ordre de Léopold	26,000	1,000	"	27,000
Civiles du Département	de la Marine	26,000	"	26,000
	des Affaires Étrangères	52,000	"	52,000
— — de la Justice	Ecclesiastiques	110,000	"	110,000
	Civiles	150,000	"	125,000
— — de l'Intérieur	200,000	"	"	200,000
— — des Travaux publics	155,000	"	"	155,000
— — de la Guerre	28,000	"	"	28,000
— — des Finances	1,500,000	"	"	1,500,000
— — de la Cour des comptes	6,000	"	"	6,000
Militaires décorés sous l'ancien gouvernement	7,000	"	"	7,000
Secours sur les fonds de Waterloo	10,000	"	1,000	9,000
	5,580,000	160,000	50,000	5,701,000
Augmentation : Fr. 121,000				

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le paiement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1854.	MOUVEMENT pendant l'année 1854.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1855.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
57,270	°	9,127	48,143	
68,025	212	4,075	64,762	
114,855	1,530	5,475	110,890	
490,648	9,028	29,851	470,725	
2,591,785	240,615	105,924	2,726,476	
26,400	100	500	26,200	
24,062	5,050	°	28,001	
51,557	°		51,557	
105,912	16,776	12,104	110,584	
115,067	12,515	8,805	110,577	
171,201	13,982	17,786	167,507	
114,658	7,725	7,117	115,246	
22,647	5,110	480	27,277	
1,505,222	105,567	106,241	1,504,348	
5,281	°	°	5,281	
7,549	°	251	7,518	
9,477	580	554	9,505	
5,461,656	417,277	507,868	5,571,065	
Augmentation : Fr. 109,409				

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, 1 ^{er} NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1854.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1854.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE . . .	De 1751 à 1760	2	20	2,905 58
	De 1761 à 1770	7		
	De 1771 à 1780	5		
	De 1781 à 1790	6		
2 ^{me} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR PLUSIEURS TÊTES .	De 1771 à 1780 (a	4	4	4,015 87
	TOTAUX. . . .		21	3,921 45

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1855.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1854.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1855.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTES.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	1	126 98	19	2,778 60	a) Cette rente avait été constituée sur 6 têtes; elle est payable en en- tier jusqu'au décès du dernier vivant
»	»	»	»	1	1,015 87	
»	»	1	126 98	20	3,794 47	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} JUILLET 1853.	1 ^{er} JANVIER 1854.
Capital des obligations au porteur	14,825,000 »	14,412,000 »
— des inscriptions nominatives	7,056,000 »	7,115,000 »
	21,881,000 »	21,527,000 »
Capital amorti	8,159,000 »	8,473,000 »
TOTAUX	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1855.	
	1 ^{er} JUILLET 1853.	1 ^{er} JANVIER 1854.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	296,500 »	288,240 »
— — des inscriptions nominatives	140,720 »	142,500 »
	437,220 »	430,740 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	162,780 »	169,460 »
TOTAUX	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1854.	1 ^{er} JANVIER 1855.	
13,070,000 »	13,602,000 »	
7,170,000 »	7,177,000 »	
21,152,000 »	20,779,000 »	
8,848,000 »	9,221,000 »	
50,000,000 »	50,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1854.	1 ^{er} JANVIER 1855.	
270,520 »	272,040 »	
145,520 »	145,540 »	
425,040 »	415,580 »	
176,960 »	184,420 »	
600,000 »	600,000 »	

du 1^{er} juillet 1856.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
4,930,000 »	} 7,276,140 »	8,138,593 61	89 40	
2,326,140 »				
150,000 »	} 632,240 »	708,970 37	89 18	
162,780 »				
150,000 »				
169,460 »				
150,000 »	} 661,580 »	744,383 75	88 85	
176,960 »				
150,000 »				
184,420 »				
8,569,760 »		9,591,947 71	89 34	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1853.	
	Loi du 10 avril 1852, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,000.
Intérêts	867,760 »	»
Amortissement.	652,240 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	725 60
Courtage relatif à l'amortissement	»	626 55
Transport d'espèces et frais divers	»	55 16
TOTAUX.	1,500,000 »	1,385 51
SOMMES disponibles. fr.	»	614 60

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1856.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

EXERCICE 1854.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1854.		
Loi du 8 juin 1853, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,000.	
423,040 "	"	
326,960 "	"	
"	"	
"	323 34	
"	55 16	
750,000 "	556 50	
750,000 "	1,643 50	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,024,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %.

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	50,054,000 »	20,557,000 »
— des inscriptions nominatives	15,017,000 »	15,408,000 »
	45,051,000 »	42,065,000 »
Capital amorti	14,823,800 »	15,500,800 »
TOTAUX	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	450,510 »	443,355 »
— des inscriptions nominatives	105,255 »	201,120 »
	654,765 »	644,475 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	222,357 »	232,647 »
TOTAUX	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
28,533,000 »	27,503,000 »	
13,713,353 34	13,908,333 34	
42,266,333 34	41,473,333 34	
16,208,466 66	17,001,466 66	
58,474,800 »	58,474,800 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
428,295 »	412,375 »	
205,700 »	209,325 »	
633,995 »	622,100 »	
243,127 »	255,022 »	
877,122 »	877,122 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL A 5 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1862. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1853 1^{er} février 1853 . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 14,823,800 francs) — 1^{er} août 1853 . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 15,509,800 francs)
	ANNÉE 1854. 1^{er} février 1854 . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de fr. 16,208,466 66 c^s) — 1^{er} août 1854 . { 1/2 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de fr. 17,001,466 66 c^s)

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent,	Observations.
7,544,783 35	} 10,224,151 33	44,823,186 23	68 97	
2,679,366 »				
292,374 »	} 1,039,752 »	1,384,509 38	75 10	
222,357 »				
292,374 »				
232,647 »				
292,374 »	} 1,082,897 »	1,553,762 19	69 70	
243,127 »				
292,374 »				
255,022 »				
12,346,800 35		17,761,457 80	69 51	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} août 1852 au 31 juillet 1853	
	Loi du 10 avril 1852, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,358,902.	Fr. 37,000.
Intérêts	1,299,240 »	»
Amortissement.	1,050,752 »	»
Commission sur les intérêts	»	12,992 40
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	10,913 87
Perte de change	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	913 65
TOTAUX	2,358,902 »	24,819 90
SOMMES DISPONIBLES	»	12,180 10

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1833 ET 1834.

EXERCICE 1834.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} août 1833 au 31 juillet 1834		
Loi du 8 juin 1833, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr 2,538,992.	Fr 35,000.	
1,250,095 .	,	
1,082,897 .	,	
»	12,560 05	
»	5,621 01	
»	»	
»	»	
2,538,992 .	18,181 00	
»	16,818 04	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	24,014,000 »	21,106,000 »
— des inscriptions nominatives	1,801,000 »	4,636,000 »
	25,905,000 »	25,742,000 »
Capital amorti	95,000 »	258,000 »
TOTAUX.	26,000,000 »	26,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1853.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	600,350 »	527,650 »
— — des inscriptions nominatives	47,275 »	115,960 »
	647,625 »	643,610 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	2,375 »	6,450 »
TOTAUX.	650,000 »	650,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
20,850,000 »	20,745,000 »	
4,776,000 »	4,721,000 »	
25,606,000 »	25,464,000 »	
504,000 »	536,000 »	
26,000,000 »	26,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
520,750 »	518,575 »	
119,400 »	118,025 »	
640,150 »	656,600 »	
9,850 »	13,400 »	
650,000 »	650,000 »	

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
1 ^{er} novembre 1852.	ANNÉE 1852. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
1 ^{er} mai 1853.	ANNÉE 1853. 1/2 p. ‰ du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. ‰ de 95,000 francs).
1 ^{er} novembre 1853.	— 1/2 p. ‰ du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. ‰ de 258,000 francs)
1 ^{er} mai 1854.	ANNÉE 1854. 1/2 p. ‰ du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. ‰ de 394,000 francs)
1 ^{er} novembre 1854.	— 1/2 p. ‰ du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. ‰ de 536,000 francs)

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
130,000 "	130,000 "	128,440 65	101 21	
"				
130,000 "				
2,375 "				
	268,825 "	264,976 80	101 45	
130,000 "				
6,450 "				
130,000 "				
9,850 "				
	283,250 "	286,753 72	98 78	
130,000 "				
13,400 "				
	682,075 "	680,171 47	100 28	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

*Contracté avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1855, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1853.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1852 au 31 octobre 1853.	
	Loi du 10 avril 1852, chap. I ^{er} , art. 19 et 20.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000.	Frais. Fr. 5,000.
Intérêts	1,201,175 »	»
Amortissement	268,825 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris.	»	2,500 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	208 40
Transport d'espèces et frais divers	»	450 »
TOTAUX.	1,560,000 »	3,248 40
SOMMES disponibles. fr.	»	1,751 60

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1851.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

EXERCICE 1854.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854.		
Loi du 8 juin 1853, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement. Fr. 1,560,000.	Frais. Fr. 5,000.	
1,276,750 »	»	
285,250 »	»	
»	»	
»	158 89	
»	»	
1,560,000 »	158 89	
»	4,861 11	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

Créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE .

	ANNÉE 1853. — 1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	139,250,000 »
— des inscriptions nominatives	18,365,300 »
	157,615,300 »
Capital amorti	»
TOTAUX.	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT ,

	ANNÉE 1853. — 1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	3,153,102 50
— — des inscriptions nominatives	415,241 75
	3,548,344 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	»
TOTAUX.	3,548,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 $\frac{1}{2}$ POUR CENT L'AN,du 1^{er} mai 1855.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
157,127,500 "	154,472,200 "	
20,070,000 "	22,280,100 "	
157,206,500 "	156,761,300 "	
400,000 "	853,000 "	
157,615,500 "	157,615,500 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1854.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
3,085,564 25	3,025,624 50	
451,777 50	501,504 75	
3,537,141 75	3,527,129 25	
0,202 50	10,215 "	
3,546,544 25	3,546,544 25	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
1 ^{er} novemb. 1853.	ANNÉE 1853. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
1 ^{er} mai 1854 . .	ANNÉE 1854. 1/4 p. % du capital de l'emprunt 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 409,000 francs).
1 ^{er} novemb. 1854.	— 1/4 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 854,000 francs).

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
394,038 25	}	394,038 25	408,889 96	96 37
»				
394,038 25	}	816,494 »	895,590 80	91 17
9,202 50				
394,038 25	}	1,210,532 25	1,304,480 76	92 80
19,215 »				

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1855, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1855.	
	Service du 1 ^{er} mai au 31 octobre 1855.	
	Loi du 16 juin 1853, chap. 1 ^{er} , art. 26 ² , 26 ³ , 26 ⁴ .	
	Intérêts et amortissement. Fr. 3,940,582 50.	Frais. Fr. 174,000.
Intérêts	3,540,544 25	"
Amortissement.	304,058 25	"
Commission de paiement des intérêts à Paris.	"	5,695 93
Courtage relatif à l'amortissement	"	302 05
Transport d'espèces et frais divers	"	2,805 29
Frais de confection et d'émission des titres	"	155,000 "
TOTAL V.	3,940,582 50	161,891 27
SOMMES DISPONIBLES.	"	12,108 75

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1853 ET 1854.

EXERCICE 1854.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1853 au 31 octobre 1854.		
Loi du 22 mai 1854 , chap. I ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 7,880,765.	FR. 28,000.	
7,064,271 »	»	
810,494 »	»	
»	»	
»	400 26	
»	»	
»	»	
7,880,765 »	400 26	
»	27,590 74	